Oman

Une vision tournée vers l'avenir

2024

À ceux qui croient et font de bonnes œuvres, nous ne laissons pas se perdre la récompense de celui qui fait le bien

Allah Tout-Puissant est véridique

Sourate Al Kahf – Verset 30



Sa Majesté le Sultan Qaboos bin Saïd, que son âme repose en paix



Sa Majesté Sultan Haitham bin Tariq Al Said, qu'Allah le protège et le préserve.

Table des matières

Chapitre 1 — 10

Haitham : Une sagesse au service de la nation

Chapitre 2 — 30

Oman : Berceau des civilisations et de l'humanité

Chapitre 3 — 60

Des institutions au service des ambitions de la vision d'avenir

Chapitre 4 — 94

Le Conseil d'Oman : Renforcement du cadre consultatif par des pouvoirs législatifs et de contrôle

Chapitre 5 — 106

Des valeurs fondamentales au service de l'amitié, du dialogue et de la coopération

Chapitre 6 — 122

Oman : Terre de tolérance, de coexistence et de paix

Chapitre 7 136
L’économie omanaise : Pistes de croissance et de diversification

Chapitre 8 162
Un développement durable porté par une vision ambitieuse

Chapitre 9 206
Des forces fidèles garantes des acquis de la Nation, de sa sécurité et de sa stabilité

Chapitre 10 240
Les médias omanais : Un reflet fidèle et un message équilibré

Chapitre 11 282
Une justice unifiée, garante d’intégrité, de transparence et d’équité

Chapitre 12 298
L’héritage culturel d’Oman : Une richesse qui incarne l’identité civilisationnelle

Chapitre 13 320
Des infrastructures modernes pour un avenir durable

Préface

Guidé par une pensée éclairée, une volonté résolue, une foi profonde et une vision ambitieuse tournée avec confiance vers l'avenir, le Sultanat d'Oman poursuit résolument sa voie vers le développement et la prospérité, sous la sage conduite de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège et le préserve. La sollicitude de Sa Majesté se traduit par sa volonté constante de consolider les fondements d'un État moderne, à travers des avancées dans les domaines civilisationnel et économique, en mettant un accent particulier sur le rôle central du citoyen omanais, véritable partenaire du processus de développement global.

Les retombées de cette vision se manifestent par une synergie remarquable entre les institutions publiques, le secteur privé et la société civile, favorisant ainsi des avancées concrètes dans les domaines social, culturel, économique et politique. Au cours des quatre dernières années, le Sultanat d'Oman a connu une progression significative de sa performance nationale, portée notamment par les résultats positifs du Plan d'équilibre budgétaire à moyen terme (2020-2024), rendus possibles grâce à une mise en œuvre rigoureuse.

Ces efforts ont permis une baisse du prix d'équilibre moyen du pétrole dans le budget général, une réduction du niveau de la dette publique et une amélioration de la notation de crédit du pays. En 2024, grâce à des mesures financières rigoureusement planifiées, appuyées par la hausse des prix du pétrole, le Sultanat a enregistré un excédent budgétaire d'environ 540 millions de rials omanais. La gestion de la dette publique a connu une amélioration notable, avec un ratio ramené à 34 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici la fin de l'année, tout en renforçant la solidité financière du Sultanat, améliorant sa note de crédit et permettant une augmentation des allocations destinées aux dépenses de développement et aux programmes sociaux.

Le gouvernement poursuit avec détermination ses efforts visant à établir un secteur financier dynamique, moteur du développement économique durable. En janvier 2024, il a lancé le programme national pour la durabilité financière et le développement du secteur financier, intitulé « Istidama », un plan triennal initié en 2023. Ce programme constitue un levier stratégique essentiel à la réalisation des objectifs fixés par la Vision « Oman 2040 ».

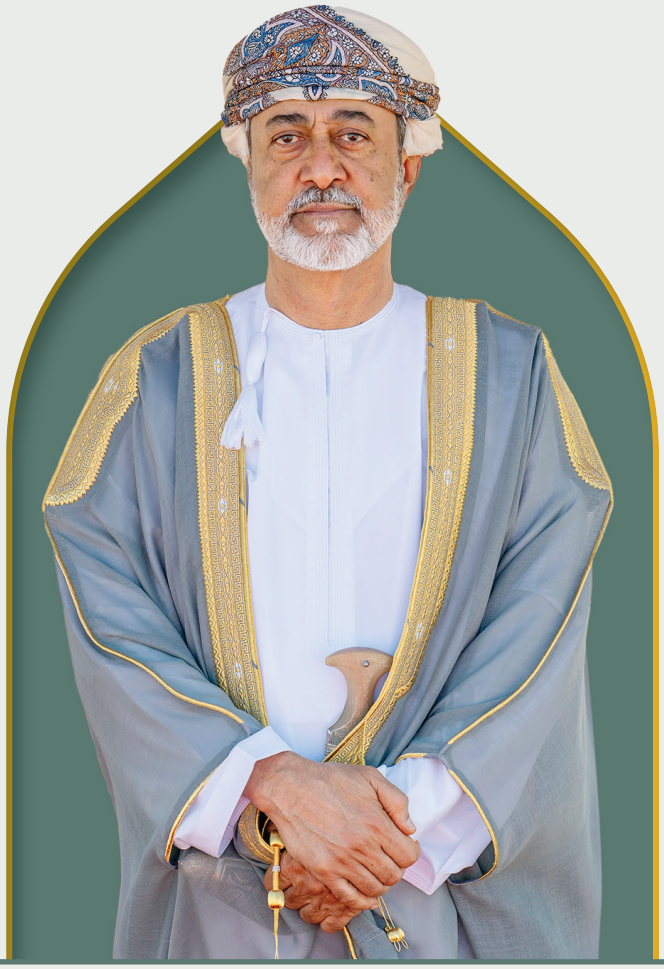
Le présent ouvrage offre un panorama des avancées réalisées par le Sultanat d'Oman au cours de cette ère florissante, mettant en lumière les principaux axes de la renaissance omanaise continue ainsi que ses contributions notables dans divers domaines.

Puisse Dieu le Très-Haut accorder à Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq santé, longévité, et qu'Il préserve le Sultanat d'Oman dans la paix et la prospérité.

Ministère de l'Information

Haitham

Une sagesse au service de la nation



Le Sultanat d'Oman poursuit avec détermination la mise en œuvre de la Vision Oman 2040, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège et le préserve. Dès son accession au pouvoir, Sa Majesté a adopté une approche réfléchie et structurée, posant les fondements d'un cadre global orientant l'action nationale ainsi que la politique intérieure et extérieure du pays. Dans une continuité respectueuse de l'héritage du défunt Sultan Qabous bin Saïd – que Dieu l'accueille et lui fasse miséricorde –, il insuffle une dynamique nouvelle, en phase avec les aspirations de l'avenir, à travers une série d'initiatives stratégiques axées sur le développement durable, la diversification économique, la modernisation des secteurs public et privé, et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des résidents.

Parallèlement, le Sultanat s'emploie à consolider sa place sur les scènes régionale et internationale, en veillant à la préservation de la sécurité intérieure et de la stabilité régionale, tout en poursuivant une politique étrangère équilibrée, fondée sur le dialogue et la neutralité, à l'écart des tensions géopolitiques.

Les orientations de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège et le préserve – pour la réalisation de la Vision Oman 2040 se traduisent par une volonté affirmée de consolider la stabilité économique et financière du pays, tout en réduisant la dépendance aux revenus pétroliers. Cette ambition s'appuie sur la promotion d'une transition vers une économie fondée sur le savoir, l'innovation et la technologie.

Sous sa sage conduite, le Sultanat d'Oman poursuit également le développement d'infrastructures modernes, de villes intelligentes et durables, dans le but de créer un environnement compétitif, favorable aux investissements nationaux et étrangers. L'objectif est de garantir un développement global, équitable et équilibré à travers l'ensemble des gouvernorats, en faisant d'Oman un modèle unique dans la région, alliant héritage culturel et progrès économique et social.

En cohérence avec cette orientation stratégique, Sa Majesté – que Dieu le protège et le préserve – a promulgué, en ce début d'année 2024, le décret royal n°1/2024 approuvant le budget général de l'État pour l'exercice financier 2024. Ce budget incarne le soutien à la trajectoire de croissance durable du Sultanat.

Dans le même élan, le décret royal n° 2/2024 a institué la création du Fonds national pour les situations d'urgence, destiné à faire face aux catastrophes naturelles telles que les intempéries, les inondations, les tremblements de terre ou tout autre risque menaçant les infrastructures publiques et les fondements économiques. Ce fonds vise à appuyer la mise en œuvre des politiques publiques en matière de gestion des crises, en assurant un financement adapté aux besoins réels et en facilitant un retour rapide à la normale.

Par ailleurs, Sa Majesté a émis les décrets royaux n° 5/2024 et n° 6/2024. Le premier réforme certaines dispositions du système fiscal, tandis que le second procède à la nomination du président de l'Autorité fiscale, dans l'objectif de renforcer l'efficacité et la performance de l'administration fiscale nationale.

Dans le cadre de sa vision stratégique pour accompagner

Sa Majesté le Sultan souligne l'importance de renforcer la performance institutionnelle et d'exploiter pleinement les données fournies par le Centre national de la statistique et de l'information afin de soutenir les efforts de planification.



Sa Majesté le Sultan exprime sa satisfaction quant à l'amélioration des indicateurs de performance financière lors de la présidence du Conseil des ministres

les besoins de développement du pays, et afin d'examiner les propositions émanant des unités administratives de l'État ainsi que d'autres entités juridiques concernant les projets de développement — en tenant compte de leur importance et de leur ordre de priorité — Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège et le préserve – a promulgué le décret royal n° 36/2024. Ce décret confère de nouvelles prérogatives au Ministère des Finances et au Ministère de l'Économie, renforçant ainsi leur rôle dans l'évaluation et la coordination des projets stratégiques.

Poursuivant ses efforts pour consolider le cadre économique national, Sa Majesté a également émis le décret royal n° 47/2024, portant sur la création d'une loi sur la protection des dépôts bancaires. Cette loi vise à garantir une couverture complète des dépôts auprès des banques membres, à encourager la culture de l'épargne et à renforcer la confiance des citoyens et des investisseurs dans la solidité et la stabilité du système bancaire du Sultanat d'Oman.

Dans le cadre du renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des finances publiques, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège et le préserve – a promulgué le décret royal n° 59/2024 relatif à la régulation des mécanismes de signature des contrats et engagements financiers au sein des entités gouvernementales. Ce décret vise à encadrer les procédures de contractualisation de l'État, en assurant une gouvernance rigoureuse et une gestion optimale des ressources publiques.

Par ailleurs, afin d'aligner la fiscalité nationale sur les normes internationales et de préserver les recettes fiscales du pays, Sa Majesté a émis le décret royal n° 70/2024 instituant une loi sur la taxe complémentaire applicable aux entités appartenant à des



Sa Majesté le Sultan, lors de sa présidence du Conseil des ministres.

groupes multinationaux. Cette initiative vise à combler l'écart entre l'imposition locale et le taux minimum mondial de 15 %, garantissant ainsi que les bénéfices générés soient justement imposés au sein du Sultanat d'Oman. Cette mesure contribue à renforcer la compétitivité économique du pays en instaurant un système fiscal plus équitable.

Le 9 janvier 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège – a présidé une réunion du Conseil des ministres au Palais Al-Barakah. À cette occasion, Sa Majesté a exprimé sa satisfaction quant aux réalisations enregistrées au cours de l'année 2023, saluant l'amélioration notable des indicateurs financiers, économiques et sociaux, et appelant à poursuivre les efforts pour consolider ces acquis.

Dans le souci de suivre de près l'évaluation des performances des institutions publiques pour l'exercice écoulé, laquelle a mis en évidence une dynamique de progrès continu, Sa Majesté a insisté sur l'importance de renforcer les niveaux de performance institutionnelle. Il a souligné la nécessité d'analyser avec rigueur les points forts et les axes d'amélioration, tout en apportant des réponses efficaces aux défis rencontrés. À cet égard, il

Le Conseil des ministres adopte la Politique nationale pour le contenu local et appelle les gouverneurs à accorder une attention prioritaire au développement des sites touristiques dans leurs gouvernorats.

a adressé ses félicitations aux institutions ayant obtenu des évaluations élevées, en reconnaissance de leur engagement et de leur efficacité.

Par ailleurs, Sa Majesté a salué le rôle central du Centre national de la statistique et de l'information dans la fourniture de données essentielles au service de l'État. Il a souligné l'importance, pour l'ensemble des entités gouvernementales, d'exploiter ces données de manière stratégique afin d'orienter la planification, de soutenir la prise de décision, d'évaluer l'efficacité des programmes et projets, et de mesurer l'impact réel des politiques publiques mises en œuvre.

Dans le cadre du lancement du système de protection sociale en 2024, Sa Majesté le Sultan – que Dieu le protège – a souligné la nécessité d'un suivi rigoureux et d'une évaluation continue de ses performances et de ses programmes, afin d'en garantir l'efficacité et l'adaptabilité face aux évolutions sociales et économiques. Il a également insisté sur l'importance d'intégrer les besoins réels des citoyens, en accordant une attention particulière aux catégories les plus dépendantes de ce dispositif.

Conformément aux orientations du Conseil des ministres relatives à l'élaboration d'une politique nationale pour le contenu local, le Conseil a adopté la « Politique nationale pour le contenu local » (2024-2030), qui vise à encadrer, promouvoir et suivre le développement du contenu local dans l'ensemble des secteurs économiques. Sa Majesté le Sultan – qu'Allah le protège – a souligné l'importance d'atteindre plusieurs objectifs stratégiques, notamment la création d'opportunités d'emploi pour les citoyens, la localisation de l'industrie, le soutien aux entrepreneurs, ainsi que la promotion des petites et moyennes entreprises. Cette politique a également pour ambition de réduire la dépendance aux importations et de renforcer la balance commerciale du Sultanat. Dans le même cadre, le Conseil des ministres a salué l'initiative « Loyauté au produit national », un programme visant à encourager les consommateurs à privilégier les produits omanais, en vue de soutenir la pérennité et la compétitivité des entreprises locales. Par ailleurs, en tirant parti des atouts naturels, historiques et culturels dont regorgent les différents gouvernorats du Sultanat, le Conseil a insisté

Simplification et fusion de 411 tarifs en vue de la simplification des procédures, de l'amélioration de l'environnement des affaires et du renforcement de la compétitivité de l'économie nationale.

Sa Majesté ordonne le lancement d'un programme incitatif pour transformer les entreprises privées et familiales en sociétés par actions publiques afin de développer le marché des capitaux.

sur la nécessité, pour les gouverneurs, de valoriser les sites touristiques à fort potentiel. Il a également appelé à l'élaboration de plans dynamiques pour organiser, tout au long de l'année, des événements capables d'attirer les visiteurs et de dynamiser le secteur touristique.

Dans le but de renforcer le rôle du tourisme dans l'économie locale et de créer de nouvelles opportunités d'emploi, Sa Majesté le Sultan – que Dieu le soutienne – a ordonné l'élaboration d'un calendrier de développement pour les sites de Jabal Al-Abyad et du village de Wakan. Cette initiative inclut la mise en place des infrastructures nécessaires à leur aménagement, en vue d'en faire des destinations phares pour le tourisme de nature, le camping et les activités d'aventure.

Dans le cadre de l'attention constante accordée par le Conseil des ministres au système de sécurité alimentaire – regroupant les législations, les mesures préventives et les actions opérationnelles visant à garantir une production, une importation, une exportation, une distribution et une consommation de denrées alimentaires saines pour les consommateurs – Sa Majesté le Sultan a ordonné une réévaluation des rôles des parties concernées, afin d'en renforcer et optimiser la coordination et l'efficacité.

Dans le cadre de l'initiative globale visant à simplifier les procédures, à améliorer l'environnement des affaires et à renforcer la compétitivité de l'économie nationale, le Conseil des ministres a approuvé les résultats de la troisième phase du projet relatif au Guide de tarification des services gouvernementaux. Cette phase comprend l'annulation, la réduction, la simplification et la fusion de 411 frais. Par ailleurs, le Conseil a validé la proposition des autorités compétentes visant à réduire les frais liés à la distribution d'eau potable pour les zones résidentielles et non résidentielles.

Lors de la réunion du Conseil des ministres qui s'est tenue le 9 janvier 2024, Sa Majesté le Sultan a passé en revue les relations du Sultanat avec les pays frères et amis, mettant en lumière les résultats positifs des récentes visites et rencontres. Il a réaffirmé la volonté d'Oman de poursuivre sa coopération avec l'ensemble des partenaires, conformément aux fondements de sa politique extérieure.

En conclusion, Sa Majesté a abordé plusieurs questions d'intérêt national, a donné ses directives et a exprimé ses vœux de réussite et de prospérité pour le pays et ses citoyens fidèles.

En présidant la réunion du Conseil des ministres au Palais Al-Baraka le 28 mai 2024, Sa Majesté le Sultan – que Dieu le protège – a procédé à un examen approfondi de la situation intérieure. Sur le plan économique, le Conseil a approuvé le compte final de l'État pour l'exercice financier 2023, lequel fait état d'une amélioration notable de la situation budgétaire et d'une réduction du niveau de la dette publique, contribuant ainsi à l'amélioration continue de la notation de crédit du Sultanat d'Oman. Sa Majesté – qu'Allah le préserve – a salué les efforts déployés à cet égard.

Sa Majesté le Sultan a salué les efforts des services de sécurité ainsi que les résultats positifs engendrés par la mise en œuvre du système de gouvernance des gouvernorats et de la loi relative aux conseils municipaux, soulignant leur rôle dans le renforcement de la gestion locale et de la sécurité nationale.

Dans le cadre des efforts visant à dynamiser le marché des capitaux en Oman et à accroître la capitalisation boursière de la Bourse de Mascate, Sa Majesté – qu'Allah le préserve – a ordonné le lancement d'un programme incitatif comportant plusieurs initiatives destinées à accompagner la transformation d'entreprises privées, familiales, ainsi que de petites et moyennes entreprises, en sociétés par actions publiques. Ce programme prévoit également la création d'une bourse secondaire, baptisée « Marché des entreprises prometteuses », destinée à soutenir l'économie nationale.

Par ailleurs, au cours de la même réunion, le Conseil des ministres a adopté la Stratégie industrielle 2040, qui s'inscrit dans les objectifs de la Vision Oman 2040. Cette stratégie vise à renforcer le secteur industriel national, à diversifier les sources de revenu, à améliorer la qualité des produits omanais et à établir une base d'industries de transformation modernes, fondées sur l'innovation et les technologies avancées.

Sa Majesté – qu'Allah le préserve – a également ordonné la création de l' « Institution omanaise des waqfs », chargée de gérer et d'investir les fonds waqfs selon les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de rendement. Il a par ailleurs décrété l'attribution d'allocations

Sa Majesté salue les initiatives de développement destinées à renforcer l›attractivité touristique du pays, et rend hommage aux efforts déployés par les services de sûreté pour faire face aux défis en matière de sûreté.

mensuelles aux étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur du pays, à compter de l'année universitaire 2024-2025, afin de leur offrir un meilleur soutien face aux défis liés au coût de la vie.

Soucieuse d'assurer des conditions de vie dignes pour les citoyens, l'instance gouvernementale a validé une enveloppe budgétaire de 70 millions de rials destinée à renforcer le programme d'aide au logement du ministère du Logement pour les années 2024 et 2025.

Lors de cette même réunion, Sa Majesté a également abordé plusieurs dossiers régionaux et internationaux, notamment la situation à Gaza, les relations bilatérales avec les pays frères et amis, ainsi que les retombées positives des récentes visites et rencontres. Il a réaffirmé la volonté constante du Sultanat d'Oman de renforcer la coopération au service des intérêts communs. En conclusion, Sa Majesté a donné ses orientations, exprimant ses vœux de succès et de prospérité pour la nation et ses fidèles citoyens.

Lors de la réunion du Conseil des ministres, présidée par Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège – au Palais Al-Ma'amora à Salalah, le 19 septembre 2024, Sa Majesté a exprimé sa satisfaction face à la baisse continue de la dette publique et aux résultats positifs qui renforcent la confiance dans l'économie nationale. Le Conseil a réaffirmé que la question de l'emploi constitue une priorité nationale, et le gouvernement a validé un ensemble d'initiatives visant à générer de nouvelles opportunités d'emploi pour les citoyens.

Pour renforcer ces efforts, une enveloppe budgétaire supplémentaire de 50 millions de rials omanais a été allouée au soutien des programmes d'emploi destinés aux demandeurs d'emploi dans le secteur privé, en complément des contributions provenant des secteurs pétrolier, gazier et des entités gouvernementales, ceci afin d'assurer la pérennité de ces opportunités.

Dans le cadre de la Haute sollicitude accordée aux domaines social et éducatif, Sa Majesté a salué les efforts consacrés à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et a ordonné l'allocation de 72 millions de rials



Sa Majesté pose la première pierre du projet du Complexe Culturel d'Oman.

omanais pour financer le programme « Manfa'a – Aide aux familles », dans le cadre du Fonds de protection sociale. À l'occasion de la rentrée scolaire, Sa Majesté a adressé ses félicitations aux élèves et étudiantes, tout en exprimant sa reconnaissance aux enseignants et universitaires pour leur mobilisation en amont de la nouvelle année académique.

En réponse à la croissance démographique scolaire constatée dans plusieurs gouvernorats, le Conseil des ministres a approuvé l'octroi de 40 millions de rials omanais supplémentaires afin d'accélérer la construction de nouvelles écoles dans le cadre du plan quinquennal en cours. Par ailleurs, il a validé le lancement du Programme national pour l'intelligence artificielle et les technologies numériques avancées, destiné à améliorer le classement du Sultanat d'Oman dans l'indice de préparation gouvernementale, à accroître la productivité des secteurs économiques, et à stimuler l'essor d'entreprises technologiques émergentes spécialisées.

Sa Majesté le Sultan a salué les efforts des entités concernées qui ont permis d'attirer un million de visiteurs durant la saison de « Khareef » dans le gouvernorat du Dhofar jusqu'à la fin août 2024, mettant en valeur les projets de développement et les activités touristiques



Pose de la première pierre du projet du Complexe culturel d'Oman

Scanner le code pour visionner la vidéo

ayant contribué au succès de cette période. Il a souligné l'importance d'améliorer les services et d'enrichir les événements pour accroître l'affluence touristique lors des prochaines saisons.

Par ailleurs, Sa Majesté a exprimé sa satisfaction quant à la performance des institutions publiques dans la gestion des priorités nationales et l'amélioration continue des services. Il a insisté sur la nécessité de développer des mécanismes efficaces pour mesurer la satisfaction des bénéficiaires et de simplifier les procédures administratives afin d'élever la qualité des services rendus. Dans ce cadre, il a ordonné le lancement, au cours de l'année prochaine, d'une plateforme électronique dédiée à la réception des plaintes et des suggestions au sein des institutions publiques.

Fort de la solidité du tissu social et de l'harmonie qui ont toujours distingué la société omanaise à travers les âges, le Conseil des ministres a souligné l'importance de consolider la cohésion sociale et de renforcer le rôle central de la famille dans l'éducation des enfants, conformément aux valeurs omanaises profondément enracinées, fondées sur la tolérance, le rejet de l'extrémisme et du sectarisme et la préservation de l'unité nationale.

Sa Majesté le Sultan a exprimé sa reconnaissance envers les forces militaires et de sécurité pour leurs efforts dans la gestion des défis sécuritaires, insistant sur l'importance de maintenir une vigilance constante face aux phénomènes négatifs. Sur le plan international, Sa Majesté a réaffirmé l'engagement du Sultanat d'Oman à renforcer la coopération avec les pays frères et amis. En clôture de la réunion, il a exhorté les institutions de l'État à poursuivre l'amélioration de leurs performances et à favoriser un environnement propice au développement et à la prospérité nationale.

Le 19 janvier 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – qu'Allah le protège et le garde – a réaffirmé son attachement indéfectible au développement global, à l'occasion de sa rencontre avec les cheikhs et notables du gouvernorat du Musandam, ainsi qu'avec des membres du Conseil d'Oman, du conseil municipal et des représentants du secteur privé. Cette rencontre a illustré l'importance du dialogue direct avec les citoyens et l'écoute de leurs aspirations, consolidant ainsi le principe de décentralisation dans la gouvernance locale.

Sa Majesté a mis en valeur les succès économiques réalisés en 2023, soulignant l'amélioration significative des indicateurs financiers et économiques, ainsi que les retombées positives de la mise en œuvre du système des gouvernorats et de la loi sur les conseils municipaux, qui a élargi les attributions des gouverneurs.

Au cours de cette rencontre, Sa Majesté a réaffirmé l'engagement du Sultanat d'Oman à poursuivre la mise en œuvre de ses plans et programmes de développement dans divers domaines, annonçant que des efforts sont actuellement déployés pour renforcer encore davantage les prérogatives des gouvernorats dans un avenir proche.

Il a également exprimé son intérêt particulier pour le développement économique



L'Hôpital Royal est l›un des hôpitaux qui offre des services de santé conformément aux normes nationales et internationales

du gouvernorat du Musandam, compte tenu de sa position géostratégique et des opportunités d'investissement qu'il offre, notamment dans les secteurs du tourisme, des ressources halieutiques et des services. À cet égard, il a encouragé les investisseurs, commerçants et entrepreneurs à exploiter ces opportunités et à dynamiser les échanges commerciaux en tirant parti des ports et des infrastructures en cours de développement, tout en capitalisant sur l'emplacement stratégique unique de la région.

Sa Majesté a également ordonné la mise en œuvre de plusieurs projets complémentaires dans le gouvernorat, notamment l'aménagement d'un lotissement résidentiel et commercial dans la zone d'Al-Jiradiya, la création d'une zone industrielle à Sayh Al-Wasat dans la wilaya de Madha, la construction de logements sociaux, ainsi que le développement de plusieurs villages côtiers. Il a en outre instruit la mise en place d'unités industrielles prééquipées dans la zone industrielle de Mahas (wilaya de Khasab) et à Sayh Al-Wasat (wilaya de Madha), destinées à soutenir les entrepreneurs et les jeunes entreprises.

Sa Majesté – qu'Allah le protège et le préserve – a eu l'insigne honneur, le 21 janvier 2024, de poser la première pierre du Complexe Culturel d'Oman ainsi que du siège de l'Autorité des Archives et des Documents Nationaux, sur le site du projet situé à Al-Matarat Heights, dans le gouvernorat de Mascate.

Ce complexe constituera un espace vivant et polyvalent dédié à la collecte, la préservation et la valorisation des expressions artistiques et culturelles du Sultanat d'Oman, qu'elles soient historiques ou contemporaines. Il a pour vocation de promouvoir les activités culturelles, littéraires, théâtrales et de recherche, de renforcer les programmes culturels,

de développer les secteurs d'action culturelle, de préserver le patrimoine omanais dans toutes ses dimensions, de mettre en lumière la mémoire culturelle du Sultanat, et d'offrir aux étudiants et chercheurs des services en matière de recherche scientifique et intellectuelle.

Le complexe contribuera à enrichir les activités, les programmes et les initiatives culturelles, tout en veillant à la préservation de la mémoire nationale liée à l'histoire et au patrimoine culturel du Sultanat d'Oman. Il abritera trois bâtiments principaux : le siège de l'Autorité des Archives et des Documents Nationaux, chargé de sauvegarder l'histoire omanaise ; la Bibliothèque nationale, conçue pour accueillir jusqu'à un million d'ouvrages ; et le Théâtre national, doté d'une salle de spectacle d'une capacité de mille places.

Le complexe comprendra également quatre autres installations majeures : une bibliothèque dédiée aux enfants, des salles de cinéma à vocation culturelle, un bâtiment réservé aux expositions et ateliers, ainsi que le siège du Forum Littéraire. Ce dernier intégrera une salle de conférences, des espaces consacrés aux arts plastiques, ainsi que des sections spécialement aménagées pour la jeunesse, leur permettant de s'adonner à diverses activités culturelles. L'ensemble réunira, en un seul lieu, trois institutions nationales de grande importance.

Par ailleurs, Sa Majesté – qu'Allah le protège – a approuvé l'allocation d'un budget annuel au ministère de la Santé à partir de février 2024, en vue de fournir des dispositifs électroniques de surveillance pour les enfants omanais atteints de diabète de type 1. Ces enfants rencontrent souvent des difficultés dans la gestion quotidienne de leur maladie. Grâce à la mise à disposition de capteurs et de pompes à insuline, la prise en charge sera plus souple, permettant de réduire significativement les risques de complications graves liées à des variations extrêmes de la glycémie, lesquelles peuvent, dans certains cas, mettre leur vie en danger. Ces dispositifs constituent des solutions adaptées et efficaces, capables d'atténuer les complications à long terme susceptibles d'affecter plusieurs organes vitaux.

Dans ce cadre, Sa Majesté a émis le décret royal n° (10/2024), définissant les attributions du ministère de la Santé et entérinant sa nouvelle structure organisationnelle, ainsi que le décret royal n° (11/2024), portant sur la création de la Ville Universitaire Médicale et l'adoption de son système de gouvernance. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie nationale de développement du secteur de la santé, en consolidant les politiques des facultés publiques en matière d'enseignement, de formation et de recherche, tout en offrant des services de santé conformes aux normes nationales et internationales, en encourageant la recherche scientifique et appliquée pertinente, et en favorisant sa diffusion dans les revues médicales spécialisées.

Dans le souci d'améliorer l'organisation, la gestion et le partage des données, et en vue de renforcer la coopération interinstitutionnelle dans le cadre de la transformation numérique en cours dans le Sultanat, Sa Majesté – qu'Allah le protège – a promulgué les décrets royaux n° (53/2024) et (54/2024), instituant la loi relative aux archives nationales.

À cet effet, Sa Majesté a également ordonné la création du Centre des Archives Nationales par décret royal.

Le 3 mars 2024, quatre décrets royaux ont été émis : le décret n° (13/2024) modifiant certaines dispositions de la loi sur l'état d'urgence ; le décret n° (14/2024) définissant les prérogatives du Ministère du Développement Social et approuvant sa nouvelle structure organisationnelle ; le décret n° (15/2024) nommant le représentant permanent du Sultanat d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome ; et le décret n° (16/2024) désignant le représentant permanent du Sultanat auprès de l'Organisation de Coopération Numérique à Riyad.

Dans le même esprit, Sa Majesté a émis le décret n° (38/2024) pour la nomination d'une ambassadrice en tant que représentante permanente du Sultanat d'Oman auprès de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), ainsi que le décret n° (53/2024) désignant le représentant permanent du Sultanat auprès des Nations Unies à New York.

En outre, Sa Majesté a promulgué le décret n° (27/2024), transférant le Centre de Musique Traditionnelle d'Oman au Ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse, ainsi que le décret n° (28/2024), portant sur la création de l'Institution Omanaise de la Wakf (fonds de bienfaisance) et émettant son règlement.

Le 9 avril 2024, Sa Majesté a adressé ses vœux à l'occasion de l'Aïd al-Fitr à la population du Sultanat d'Oman ainsi qu'à l'ensemble de la communauté musulmane à travers le monde.

Le 25 mars 2024, trois décrets royaux supplémentaires ont été publiés : le décret n° (18/2024) modifiant la loi sur la procédure pénale ; le décret n° (19/2024) instaurant un règlement pour l'Université Sultan Qaboos, avec pour objectif de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur, de promouvoir la recherche scientifique, et de soutenir les efforts nationaux dans le cadre de la Vision 2040 du Sultanat ; enfin, le décret n° (20/2024) portant sur la création de l'Autorité des Services Financiers et approuvant son règlement, en vue d'établir une nouvelle structure du secteur financier capable de s'adapter aux exigences présentes et futures.

Le 26 mars 2024, le décret royal n° (21/2024) a été promulgué, instituant une loi sur les empreintes biométriques. Celle-ci interdit le recours aux tests génétiques pour établir ou contester une filiation, sauf dans des cas exceptionnels tels que la fécondation in vitro, la disparition d'enfants ou les catastrophes majeures, afin de garantir le respect de la dignité et de la vie privée des personnes concernées.

Par ailleurs, Sa Majesté a émis les décrets royaux n° (17/2024) et (39/2024) portant nomination d'ambassadeurs non-résidents, ainsi que les décrets n° (12/2024), (32/2024) et (49/2024) concernant diverses nominations à des postes clés. En complément, les décrets n° (58/2024) et (61/2024) ont été émis pour encadrer la loi sur les médias et la formation professionnelle.

Dans le cadre du renforcement du cadre juridique et institutionnel national, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq Al-Mu'azzam – qu'Allah le protège et le préserve – a promulgué le décret royal n° (33/2024), ordonnant la suppression de la Cour d'appel dans la Wilayat d'Al-Mudhaibi.

Le décret royal n° (54/2024) a procédé à la nomination de juges à la Cour suprême, tandis que le décret n° (41/2024) a promulgué la loi relative à l'exercice de la profession d'avocat et aux consultations juridiques.

Le 7 février 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq — que Dieu le protège — a inauguré le projet de la raffinerie de Duqm et des industries pétrochimiques dans la zone économique spéciale de Duqm, en présence de Son Altesse Cheikh Mishaal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Prince héritier de l'État frère du Koweït. Ce projet, fruit d'un partenariat stratégique entre le Sultanat d'Oman et l'État du Koweït, associe le groupe omanais OQ à la société pétrolière koweïtienne Kuwait Petroleum Corporation. Il témoigne des liens historiques solides entre les deux pays et constitue le plus important projet d'investissement commun entre deux États du Golfe dans le secteur du raffinage.

Dans le souci de préserver la biodiversité, les ressources naturelles et la faune sauvage,

Sa Majesté le Sultan — que Dieu le protège — a émis trois décrets royaux instituant des réserves naturelles dans plusieurs gouvernorats du Sultanat. Le décret n° (23/2024) a ainsi établi la réserve naturelle du Jabal Al-Gharbi, située au nord du pays, entre les gouvernorats de La Batinah du Nord et d'Al-Buraimi. Le décret n° (24/2024) a créé la réserve naturelle d'Al-Dhahira, localisée dans la chaîne montagneuse s'étendant du sud de Wadi Al-Fatah jusqu'à Mazam, en passant par la wilaya de Yanqul. Enfin, le décret n° (25/2024) a institué la réserve naturelle de l'Oasis d'Al-Buraimi, à cheval sur les gouvernorats d'Al-Buraimi, de la Batinah du Nord et d'Al-Dhahira, couvrant une région allant du nord de Shawiya à Wadi Sa'a, en englobant les villages limitrophes de Khad et Khadra Al Makateem.

Il convient de souligner que le Sultanat d'Oman abrite une diversité d'écosystèmes allant des zones côtières aux massifs montagneux et aux étendues désertiques. Il possède un patrimoine naturel riche en espèces végétales et animales uniques. La création de ces réserves vise non seulement à protéger la nature, mais aussi à instaurer un équilibre entre développement économique, progrès social et durabilité environnementale, en assurant la préservation des ressources pour les générations futures.

Par ailleurs, le décret royal n° (45/2024) a instauré une loi encadrant le commerce des espèces sauvages, dans le but de les protéger de l'extinction et de préserver leur rôle vital dans l'équilibre écologique, condition essentielle au maintien durable des ressources naturelles pour les générations futures.

Dans le cadre du renforcement de la coopération internationale et des partenariats stratégiques, Sa Majesté le Sultan — que Dieu le protège — a émis plusieurs décrets royaux entérinant des accords dans les domaines de l'aviation civile et des relations



Sa Majesté le Sultan inaugure le projet de la raffinerie de Duqm et des industries pétrochimiques en présence de Son Altesse le Prince du Koweït

diplomatiques. Le décret n° (3/2024) a approuvé un accord sur les services aériens avec la République fédérative du Brésil, suivi du décret n° (4/2024) pour un accord similaire avec la République du Rwanda, et du décret n° (7/2024) avec la République de Gambie.

Poursuivant cette dynamique, les décrets n° (22/2024) et (29/2024) ont entériné des accords aériens avec la Confédération suisse et la République arabe d'Égypte. Le décret n° (30/2024) a validé un accord avec la République d'Indonésie, tandis que les décrets n° (34/2024) et (35/2024) ont approuvé des accords avec la République tunisienne et la République-Unie de Tanzanie.

Dans le prolongement de ces initiatives, le décret n° (40/2024) a ratifié un accord avec la Géorgie dans le domaine des services aériens. Le décret n° (37/2024) a validé l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone.

D'autres accords ont également été ratifiés, notamment le décret n° (42/2024), portant sur l'accord avec le Conseil de coopération des États arabes du Golfe concernant le siège de l'Agence consultative du Conseil supérieur du CCG (Conseil de Coopération du Golfe), le bureau du



Inauguration de la raffinerie de Duqm

Scanner le code pour visionner la vidéo

réseau du Golfe pour la qualité de l'enseignement supérieur, le Centre de traduction et d'arabisation et la promotion de la langue arabe. De même, le décret n° (43/2024) a validé l'amendement du protocole annexé à l'accord entre le Sultanat d'Oman et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans le domaine diplomatique et du développement, Sa Majesté a émis plusieurs décrets ratifiant des accords d'exemption mutuelle de visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques, spéciaux et de service avec l'Ouzbékistan, le Venezuela, le Suriname et la Bulgarie (décrets n° (48/2024), (56/2024), et (57/2024). En outre, les décrets n° (60/2024) et (62/2024) ont approuvé des accords visant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale avec l'Irlande et la République d'Estonie. Enfin, le décret n° (64/2024) a validé un accord similaire avec le Grand-Duché de Luxembourg concernant les impôts sur le revenu et le capital.

Dans le cadre du renforcement de la coopération internationale et du développement des partenariats dans le domaine aérien, un ensemble d'accords supplémentaires relatifs aux services aériens a été approuvé par la promulgation des décrets royaux n° (63/2024), (67/2024), (68/2024) et (69/2024), conclus avec les gouvernements du Chili, du Suriname, de l'Ouganda et des Seychelles. Par ailleurs, les décrets n° (65/2024) et (66/2024) ont validé des accords similaires avec les gouvernements de la République du Tchad et de l'Australie.

Dans le prolongement de ces initiatives de coopération, le décret royal n° (71/2024) a approuvé un accord-cadre visant à faciliter la mise en œuvre d'opérations du secteur privé entre le Sultanat d'Oman et le Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds OFID), illustrant ainsi l'engagement du Sultanat en faveur du renforcement des partenariats économiques et du développement à l'échelle régionale et internationale.

Concernant le secteur des hydrocarbures, en vue de stimuler les revenus économiques, d'assurer un développement durable des ressources pétrolières et d'attirer davantage d'investissements étrangers, Sa Majesté a émis trois décrets royaux. Le décret n° (8/2024) autorise un accord pétrolier entre le gouvernement du Sultanat d'Oman et la société C.C. Energy B38 Ltd (branche d'Oman) pour l'exploitation de la zone n° (38). Le décret n° (9/2024) porte sur un accord similaire avec la société C.C. Energy B74 Ltd pour la zone n° (74). Quant au décret n° (31/2024), il autorise la cession partielle des droits et des obligations dans le cadre de l'accord pétrolier relatif à la zone n° (65).

Dans le domaine de la valorisation des ressources naturelles et du renforcement de l'économie nationale, Sa Majesté a également promulgué le décret royal n° (72/2024), validant un accord de concession pour l'extraction et le traitement du sel marin dans la zone n° (51K), conclu entre le gouvernement du Sultanat d'Oman et la société Naqaa pour le sel.

Grâce aux efforts continus de gestion rigoureuse des finances publiques et à la hausse des prix du pétrole, le gouvernement de Sa Majesté Sultan Haitham bin Tariq Al Said est parvenu à rembourser une partie de la dette publique et à rééquilibrer le portefeuille

d'emprunts d'ici la fin de l'année 2024. Ainsi, la dette publique a été réduite d'environ 800 millions de rials omanais, pour s'établir à 14,4 milliards de rials omanais, contre 15,2 milliards à la fin de l'année 2023. Le ratio de la dette publique au produit intérieur brut est descendu à 34 %, tandis que le coût du service de la dette a reculé à environ 940 millions de rials, contre 1,050 milliards prévus dans le budget 2024.

Le Sultanat d'Oman a ainsi retrouvé sa solvabilité après sept années de recul (depuis 2017), en raison des crises successives provoquées par la baisse des prix mondiaux du pétrole et la pandémie de COVID-19. Cette amélioration a conduit l'agence de notation Standard & Poor's, dans son deuxième rapport d'évaluation, à relever la note souveraine du Sultanat à "-BBB" avec une perspective stable. Cette classification place Oman dans la première catégorie des émetteurs solvables, reflétant un environnement macroéconomique propice à l'investissement et à la confiance des marchés.

Sa Majesté le Sultan promulgue des décrets royaux visant à renforcer la coopération internationale et les partenariats stratégiques du Sultanat d'Oman avec divers pays et organisations internationales, notamment dans le secteur de l'aviation civile.

Oman...

Berceau des civilisations et de l'humanité



Le Sultanat d'Oman est reconnu comme une terre historique, vivante et animée, où se tissent les héritages des grandes civilisations antiques — sumérienne, babylonienne, pharaonique et romaine — dans un récit plurimillénaire d'échanges culturels et commerciaux.

Les navires omanais sillonnaient l'océan Indien, portant avec eux récits, savoirs et objets venus des quatre coins du monde, à destination des ports du sud de la Perse, des rivages du golfe Arabo-Persique et jusqu'à l'Irak. Ces expéditions maritimes ont inscrit de nouvelles pages d'histoire sur les côtes de l'Afrique de l'Est, de la Somalie au Mozambique.



Les forts et les châteaux : un héritage architectural incarnant la profondeur de l'histoire d'Oman

Les Sumériens désignaient le territoire correspondant à l'actuel Sultanat d'Oman sous le nom de « Magan », ou « la montagne du cuivre » — une appellation éloquente qui témoigne de l'importance stratégique de la région et de la richesse de ses ressources naturelles, notamment en cuivre et en pierres précieuses. Ces richesses ont fait d'Oman, dès l'Antiquité, un centre commercial de premier plan.

Les sources historiques rapportent également l'installation de tribus arabes sur le territoire omanais depuis les temps anciens. La première migration structurée et significative est attribuée à Mālik Ibn Fahm, issu des tribus azdites, qui s'établit en Oman à la fin du premier siècle de notre ère.

Avec l'avènement de l'islam, le Sultanat d'Oman fut l'un des tout premiers États à adopter volontairement la nouvelle religion du vivant même du Prophète Muhammad (paix et salut sur lui). Celui-ci envoya Amr ibn al-ʿĀṣ auprès de Jaʿfar et ʿAbd Ibn al-Julanda, souverains d'Oman à l'époque, afin de leur transmettre l'appel à l'islam. Les deux dirigeants, fils d'al-Julanda, accueillirent favorablement ce message, faisant d'Oman un bastion solide de l'islam, engagé depuis dans sa diffusion, notamment en Afrique de l'Est et en Afrique centrale.

Au cours des premières années de l'ère islamique, le Sultanat d'Oman joua un rôle actif dans les guerres de Ridda (guerres de l'apostasie), survenues après le décès du Prophète Muhammad (paix et salut sur lui). Il prit également part aux grandes conquêtes islamiques, en particulier en Irak, en Perse, dans la région du Sindh, ainsi que dans d'autres territoires au sein et au-delà de la péninsule Arabique.

Si l'État des Ya'ariba demeure l'une des étapes historiques les plus marquantes de la mémoire omanaise, du Golfe et du monde arabe — en tant qu'entité souveraine ayant réussi à expulser



les Portugais des côtes d'Oman, du golfe Arabo-Persique et de l'océan Indien jusqu'aux rivages de l'Afrique de l'Est —, l'avènement de l'État des Al Busaïd en 1744, fondé par l'imam Ahmad bin Saïd Al Busaïdi, constitue un autre jalon essentiel de l'histoire nationale. De cette lignée dirigeante est issu Sa Majesté le Sultan Haïtham bin Tareq — qu'Allah le préserve —, digne héritier de cette tradition étatique.

Sous la dynastie Al Busaïd, le Sultanat d'Oman s'est affirmé comme une puissance régionale majeure, édifiant au cours de la première moitié du XIXe siècle un vaste empire s'étendant sur de larges portions de l'Afrique orientale. Cette expansion a permis à Oman d'asseoir une présence maritime stratégique dans l'océan Indien et de nouer des relations diplomatiques équilibrées avec les grandes puissances de l'époque.

À l'aube du XXe siècle, le Sultanat a entamé une nouvelle ère de renouveau sous la conduite éclairée de feu Sa Majesté le Sultan Qabous bin Saïd bin Taimour — que Dieu lui accorde Sa miséricorde. Ce dernier initia un processus ambitieux de modernisation et de développement qui permit à Oman de renouer avec la grandeur de son passé tout en s'affirmant avec dignité et respect sur la scène internationale.

La marche bénie se poursuit sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Sultan Haïtham bin Tareq — qu'Allah le protège et le préserve —, qui, depuis son accession au pouvoir le 11 janvier 2020, n'a cessé d'affirmer sa ferme volonté de consolider les fondations de la Renaissance et de poursuivre avec détermination la voie du développement et de la prospérité.

Dans l'un de ses discours fondateurs, Sa Majesté a rappelé avec force que : « Oman doit demeurer l'objectif suprême de tout ce que nous entreprenons et de tout ce que nous aspirons à accomplir », invitant l'ensemble des citoyens, sans distinction, à préserver les

acquis de la Renaissance bénie et à contribuer activement à l'édification de cette marche glorieuse, dans un esprit de responsabilité, de confiance en Dieu Tout-Puissant, et de quête constante de Sa bénédiction et de Son soutien.

Oman… Un nom qui porte en lui le parfum de la civilisation arabe et le souffle d'une histoire millénaire.

Les anciennes appellations d'Oman

L'origine du nom « Oman » fait l'objet de diverses interprétations. Pour certains, il remonterait à une tribu qahtanite portant ce nom. D'autres y voient un dérivé de la notion de stabilité et de résidence. Ibn al-Aʿrabī rapporte que le terme al-ʿumn désigne les personnes établies durablement en un lieu. L'expression rajul ʿāmin ou ʿamūn suggère ainsi que le nom d'Oman pourrait être étroitement lié à l'idée d'ancrage et de permanence — un sens pleinement en accord avec l'histoire enracinée du territoire.

Selon Al-Zajjājī, Oman tirerait son nom d'un homme appelé Oman, fils d'Ibrahim al-Khalil (paix sur lui). De son côté, Ibn al-Kalbī soutient que ce nom proviendrait d'Oman, fils de Saba, fils de Yaghtān, fils d'Ibrahim, que l'on considère comme le fondateur de la ville d'Oman. Il est également rapporté que les tribus azdites, après avoir quitté Ma'rib, auraient baptisé leur nouvelle terre du nom de la vallée qu'elles occupaient auparavant, appelée « Oman », lui conférant ainsi une dimension à la fois géographique et affective.

Parmi les premières mentions historiques, l'historien romain Pline l'Ancien cite le nom d'« Omana » au Ier siècle de notre ère. Ce toponyme est également mentionné par le géographe Ptolémée au IIe siècle. Le chercheur Grohmann avance que cette « Omana » pourrait correspondre à la ville de Sohar, principal centre économique de la région à l'époque.

Oman fut également connu sous d'autres noms anciens. Les Sumériens et les peuples de Mésopotamie l'appelaient « Magan », tandis que les sources perses utilisaient le nom de « Mazoun », un terme dérivé de al-muzn, signifiant « nuages » ou « abondance d'eau », en référence à la fertilité agricole du territoire depuis l'Antiquité.

Les sources arabes classiques témoignent aussi de l'ancienne autonomie politique d'Oman. Al-Istakhri et Ibn Hawqal décrivent une région structurée en provinces indépendantes. Ibn Khaldoun, quant à lui, va plus loin en considérant Oman comme une entité sultanienne à part entière, parmi les régions arabes indépendantes.

Quelles que soient les hypothèses avancées, il apparaît avec clarté que le nom d'« Oman » plonge ses racines dans des époques historiques très anciennes et que cette terre s'est toujours distinguée par une identité profondément et authentiquement arabe.

Géographie et vitalité stratégique

La géographie ne se résume pas à une simple configuration de reliefs ou de coordonnées : elle incarne une interaction vivante entre la nature et les moyens déployés par l'homme pour en tirer parti. Le Sultanat d'Oman illustre parfaitement cette dynamique et se distingue par une position stratégique exceptionnelle à l'extrémité sud-est de la péninsule arabique. Baigné par 3 165 kilomètres de côtes, depuis la mer d'Arabie jusqu'au détroit d'Ormuz, Oman s'impose comme un carrefour essentiel des routes maritimes commerciales.

Bordé au sud-ouest par la République du Yémen, à l'ouest par le Royaume d'Arabie Saoudite, et au nord par les Émirats arabes unis, le Sultanat s'étend sur environ 309 500 km², offrant une diversité de paysages remarquables. Parmi ses traits dominants figure la chaîne de montagnes d'Al-Hajar, véritable colonne vertébrale du pays, qui s'étire de Ras Musandam à Ras al-Hadd, culminant à près de 3 000 mètres dans la région du Jebel Akhdar. Ce massif sépare le pays en deux grandes zones : Al-Batina, une région côtière fertile, et les versants occidentaux et orientaux d'Al-Hajar, riches en zones agricoles.

Plus au sud, les montagnes du Dhofar s'étendent sur environ 400 kilomètres, depuis les îles Al Hallaniyat jusqu'aux confins du Yémen. Cette région bénéficie d'un microclimat tropical unique, notamment durant la saison du Khareef (de juin à août), lorsque les vents de mousson du sud-ouest enveloppent les montagnes de brume et de verdure. Ce phénomène crée un environnement propice à l'agriculture, au pâturage, et au développement d'une flore unique, notamment les célèbres arbres à encens, dont la résine précieuse fit autrefois la renommée commerciale de la région. De nombreuses sources d'eau douce y jaillissent tout au long de l'année.

Le littoral sud du Sultanat, longeant la mer d'Arabie sur plus de 560 kilomètres à travers les gouvernorats d'Al Wusta et du Dhofar, bénéficie également de précipitations saisonnières qui enrichissent ses terres agricoles et alimentent une biodiversité marine exceptionnelle, faisant de cette région un haut lieu de l'économie halieutique omanaise.

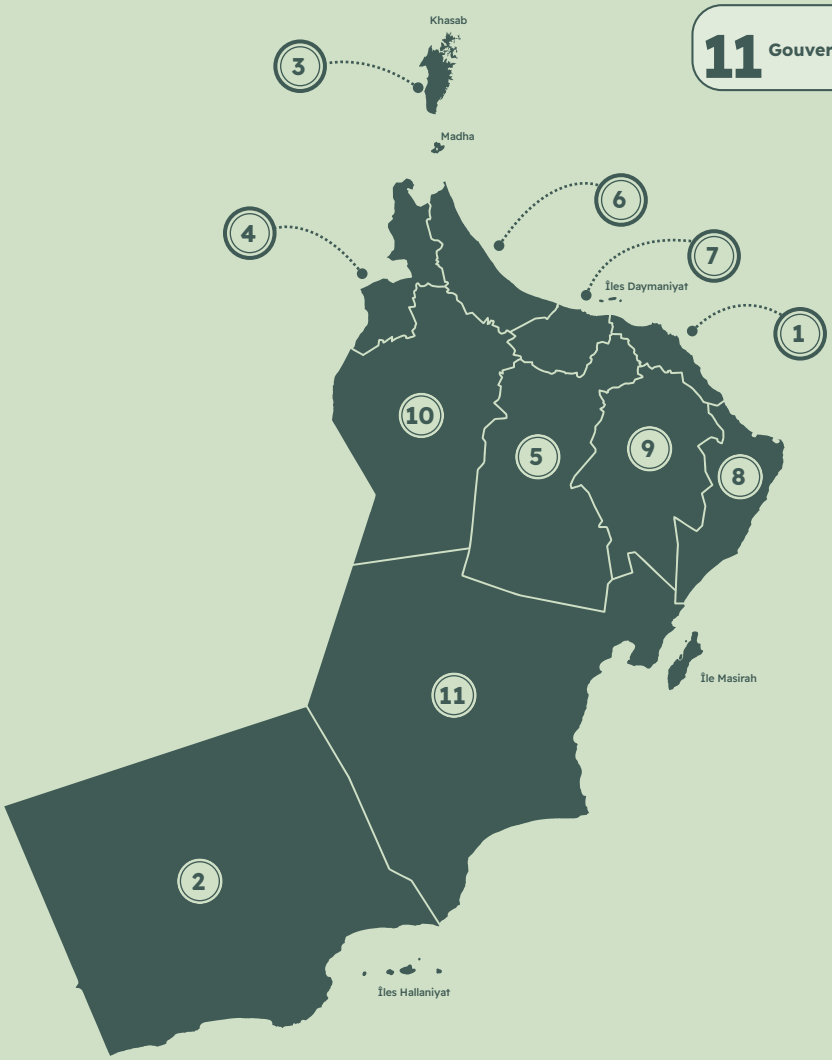




Pour une immersion inédite au cœur des paysages et du patrimoine naturel du Sultanat, découvrez l'expérience 360VR en téléchargeant l'application de la plateforme « Ayn », disponible sur Google Play et l'Apple Store.

Les gouvernorats et les Wilayates

11 Gouvernorats



1 Mascate
2 Dhofar
3 Musandam
4 Al Buraimi
5 A'Dakhiliya
6 Al Batina Nord
7 Al Batina Sud
8 A'Sharkiya Sud
9 A'Sharkiya Nord
10 A'Dhahira
11 Al Wousta

Source de la carte : Site Internet de l'Autorité nationale de la cartographie

Le Décret Royal n° 36 /2022

Vers une gouvernance locale décentralisée et efficace

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision Oman 2040, le Décret

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision Oman 2040, le Décret

- Promouvoir un développement durable et équilibré à l'échelle des gouvernorats.
- Offrir un cadre réglementaire attractif pour les investissements locaux.
- Renforcer la qualité des services publics et dynamiser les activités économiques et sociales à l'échelle locale.

Organisation et supervision :

Le gouverneur, nommé par décret royal, constitue l'autorité compétente au sein du gouvernorat.

- Une autorité administrative unifiée, placée sous la supervision directe du Ministère de l'Intérieur, assure la coordination générale.
- Adoption de règlements uniformisés encadrant les affaires municipales dans l'ensemble du territoire.
- Prérogatives élargies et souples confiées aux gouverneurs pour leur permettre de répondre efficacement aux priorités locales.
- Objectif central : stimuler le développement économique régional et diversifier les sources de revenus publics.

Harmonisation des structures organisationnelles

Une cohérence dans le découpage administratif des gouvernorats.

Une flexibilité d'adaptation des structures aux spécificités et besoins locaux.

Loi sur les Conseils municipaux :

Publiée le 12 novembre 2020 par le Décret Royal n° 126/2020.

Modifiée et enrichie par le Décret Royal n° 38/2022, dans le but de renforcer le rôle participatif des conseils municipaux dans la prise de décision locale.

Le Gouvernorat de Mascate



Le gouvernorat de Mascate occupe une place centrale dans l'organisation politique, économique et administrative du Sultanat d'Oman. Il abrite la ville de Mascate, capitale du pays, où siègent les principales institutions gouvernementales et les services administratifs de l'État. Ce gouvernorat constitue également un pôle stratégique dans les domaines du commerce, du tourisme et des relations extérieures du Sultanat.

Une situation géographique privilégiée

Mascate s'étend le long de la mer d'Oman, au sud de la côte d'Al Batinah. Il est bordé à l'est par les montagnes du Hajar oriental et le gouvernorat d'Ach-Charqiyah Nord, à l'ouest par le gouvernorat d'Al Batinah Sud, au sud par le gouvernorat de l'Intérieur.



Scannez le code QR pour une visite virtuelle immersive du gouvernorat



Nombre de wilayats **6**

Mascate | Muttrah | Al Amirat

Bawshar | A'Seeb | Qurayyat

Population **1 455 671** habitants

Conseil municipal : 21 membres

Projets de développement stratégiques

1 — Ville du Sultan Haitham

مدينة السلطان هيثم
SULTAN HAITHAM CITY

2 — Ville durable de Yiti

3 — Réaménagement du quartier d'Al-Khuwair (Downtown)

4 — Projet de Tal Al-'Irfan

5 — Jardin botanique omanais

6 — Valorisation de sites naturels et touristiques :
- Gouffre de Hawiyat Najm
- Façade maritime de Qurayyat
- Dunes de Bawshar (Rimal Bawshar)
- Source d'eau chaude de Ghala

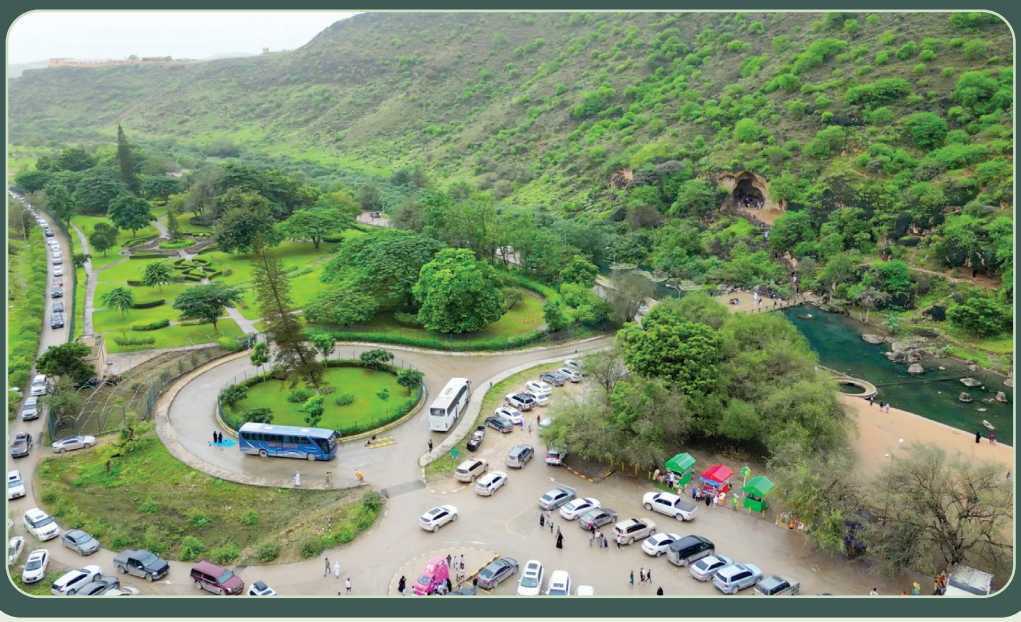
7 — Développement de la zone d'Al Qurm (plage, réserve naturelle et rue en front de mer)

8 — Modernisation des pôles commerciaux :
- Quartier commercial d'Al Qurm
- Quartier commercial de Bawshar
- Zone commerciale d'Al Amirat (Al Mahaj)

9 — La zone d'Al-Khuwair :
- Un projet emblématique comprenant le plus grand mât du drapeau national, des espaces verts et diverses installations récréatives

10 — Espaces publics et loisirs :
- 11 parcs publics
- 126 jardins de quartiers résidentiels
- 7 espaces de loisirs

Le Gouvernorat du Dhofar



Terre légendaire de l›encens et de la myrrhe, le gouvernorat du Dhofar a de tout temps constitué la porte maritime d'Oman sur l'océan Indien et un carrefour commercial majeur pour les caravanes du sud de la péninsule arabique. Aujourd'hui, il s'illustre comme un levier de développement stratégique et un symbole de prospérité sous l'ère de la Renaissance moderne du Sultanat.

Situé à l'extrême sud du pays, à environ 1000 km de Mascate, Dhofar est délimité à l'ouest par le gouvernorat d'Al-Wusta, au sud-est et au sud par la mer d'Arabie, au sud-ouest par la République du Yémen, au nord et au nord-ouest par le désert du Rub' al-Khali.

Un climat unique : la saison du Khareef

Le Dhofar est célèbre pour sa saison de la mousson Khareef, entre juin et septembre, où les montagnes se parent de verdure, baignées de brumes légères et de pluies fines, créant un paysage luxuriant et une ambiance tempérée.



Pour une visite immersive en réalité virtuelle, scannez le code QR et explorez le Dhofar comme si vous y étiez.



Wilayats 10

Salalah | Taqah | Mirbat | Thumrait | Rakhyut

Dalkut | Shalim | Hallaniyat | Sadah | Mazyona

Population 512 266 habitants

Conseil municipal : 29 membres

Projets de développement majeurs dans le gouvernorat du Dhofar :

1. Finalisation de la phase II du projet de réaménagement du quartier d'Al-Haffa
2. Conception achevée du projet de front de mer du parc de Dahariz
3. Lancement des appels d'offres pour le front de mer à Al-Shuwaymiyah
4. Attribution du marché pour le développement du front de mer de la Wilayat de Sadah
5. Réalisation de l'étude de faisabilité du Centre d'innovation entrepreneuriale à Salalah
6. Mise en œuvre du projet de dynamisation du quartier commercial de la Wilayat d'Al-Mazyouna
7. Travaux de réhabilitation et d'amélioration du centre de la Wilayat de Dalkut
8. Création d'un parc paysager à Shahb Asayib (Wilayat de Rakhyut)
9. Lancement de l'appel d'offres pour le projet "Boulevard Al-Rathath" (la brume)
10. Construction, modernisation et extension de neuf hôpitaux et centres de santé répartis dans les différentes wilayats du gouvernorat.

Le Gouvernorat du Musandam



Situé à l'extrême nord du Sultanat d'Oman, le gouvernorat du Musandam occupe une position géopolitique et économique d'exception. Il surplombe le détroit d'Hormuz, l'un des couloirs maritimes les plus vitaux au monde, par lequel transitent environ 90 % des exportations pétrolières des pays du Golfe vers les marchés internationaux. Ce détroit constitue une voie de passage stratégique reliant le Golfe arabique à la mer d'Oman et à l'océan Indien, faisant du Musandam une porte orientale incontournable pour les échanges commerciaux et maritimes régionaux et mondiaux.





Wilayats 4

- Khasab
- Daba
- Bukha
- Madha

Population 56 800 habitants

Conseil municipal : 17 membres

Projets de développement clés dans le gouvernorat du Musandam

1. Construction de l'aéroport du Musandam, pour renforcer la connectivité régionale et internationale
2. Études consultatives pour le développement du port de Khasab, en tant que plateforme logistique et touristique
3. Aménagement du port de pêche de la Wilayat de Daba, pour soutenir l'économie locale et les activités halieutiques
4. Mise en œuvre d'un projet stratégique de stockage de carburant, garantissant la sécurité énergétique
5. Création d'une réserve stratégique de médicaments, pour renforcer la résilience sanitaire
6. Lancement du projet de la ville de Mahas, un modèle d'urbanisation durable
7. Création d'un fonds permanent pour soutenir l'Université des sciences et technologies appliquées, axe d'investissement dans l'éducation et la recherche
8. Construction d'une route stratégique reliant la Wilayat de Khasab, le district de Lima et la Wilayat de Daba, pour améliorer l'accessibilité et l'intégration régionale
9. Développement de la zone de Ras Al-Amoud, à haute valeur touristique et environnementale
10. Aménagement du complexe touristique Le Club Med, pour dynamiser l'offre touristique haut de gamme

Le Gouvernorat d'Al-Buraimi



Situé au nord-ouest du Sultanat d'Oman, le gouvernorat d'Al-Buraimi occupe une position stratégique et commerciale de premier plan. Sa situation géographique, son altitude favorable et la présence abondante d'eau – à travers ses wadis et ses systèmes d'irrigation traditionnels (falaj) – ont fait de cette région un centre d'échanges actif depuis l'Antiquité. Al-Buraimi est également reconnu pour sa fertilité agricole, notamment la culture du blé, des palmiers-dattiers et de divers fruits.

Ce gouvernorat est riche d'un patrimoine historique remarquable, avec de nombreuses forteresses et châteaux, dont le fort de Khandaq, le fort d'Al-Hilla, le Beit Al-Nad, ou encore le fort d'Al-Khabib, témoins vivants du passé stratégique de la région.

Aujourd'hui, Al-Buraimi bénéficie d'un élan de développement ambitieux, avec la mise en œuvre de projets structurants destinés à stimuler l'économie locale, à renforcer l'attractivité touristique et à améliorer la qualité de vie des citoyens.





Wilayats 3

- Al Buraimi
- Mahdah
- A'Sinainah

Population 130 576 habitants

Conseil municipal : 15 membres

Principaux projets de développement dans le gouvernorat d'Al-Buraimi :

1. Aménagement du centre-ville d'Al-Buraimi (Downtown), incluant la valorisation de l'oasis historique
2. Création d'un lac artificiel, nouvel espace de loisirs et d'attrait écologique
3. Lancement de 34 projets agricoles, pour renforcer la sécurité alimentaire et moderniser le secteur
4. Installation d'une centrale solaire à l'Université d'Al-Buraimi, pour promouvoir les énergies renouvelables
5. Construction d'infrastructures de loisirs : jardins publics, aires de jeux et sentiers de santé
6. Création d'une zone économique à Rawdah, destinée à stimuler l'investissement et les entreprises locales
7. Mise en place d'un centre d'information touristique à l'entrée du gouvernorat, pour orienter et informer les visiteurs
8. Extension de l'hôpital d'Al-Buraimi et construction d'un centre de santé dans le village d'Al-Fay (dans la Wilayat de Mahdah)
9. Lancement d'une étude de planification touristique globale, dans une perspective de développement durable
10. Attribution de 41 terrains à vocation touristique, pour encourager l'investissement privé dans le secteur

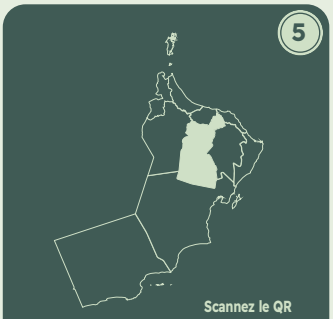
Le Gouvernorat d'Al-Dakhiliyah



Situé au centre du Sultanat d'Oman, le gouvernorat d'Al-Dakhiliyah occupe une place stratégique majeure, tant par sa richesse historique et civilisationnelle que par sa diversité géographique. Véritable colonne vertébrale du pays, cette région relie les différents gouvernorats et incarne la profondeur stratégique d'Oman, s'étendant sur un vaste plateau intérieur.

Elle abrite des sites emblématiques tels que Jabal Al-Akhdar, aux pentes fertiles qui plongent vers le désert du sud. Grâce à son climat varié, sa topographie montagneuse et agricole, et son patrimoine culturel exceptionnel, Al-Dakhiliyah est non seulement un centre agricole de premier plan, mais aussi un pilier du tourisme naturel et patrimonial.

Le gouvernorat est limitrophe à l'est, des gouvernorats de Sharqiyah Nord et Sharqiyah Sud, à l'ouest, du gouvernorat d'Al-Dhahira, au sud, du gouvernorat d'Al-Wusta, et au nord, des gouvernorats de Mascate et d'Al-Batinah Sud.



Scannez le QR code pour une visite virtuelle immersive au cœur d'Al-Dakhiliyah et explorez ses richesses culturelles, naturelles et humaines.



Wilayats 9

Nizwa | Samail | Manah | Bahla | Izki | Al Hamra | Adam | Bidbid | Jabal Akhdar

Population 556 033 habitants

Conseil municipal : 27 membres

Principaux projets de développement dans le gouvernorat d'Al-Dakhiliyah :

1. Création d'une station intégrée de transport public à Nizwa pour améliorer la mobilité inter-wilayats
2. Aménagement de la place centrale d'Al-Dakhiliyah à Nizwa et requalification de l'entrée principale de la ville
3. Développement de la façade touristique du Jabal Shams, le «Grand Canyon d'Oman»
4. Construction et modernisation des routes internes dans plusieurs wilayats
5. Réhabilitation de la route Bidbid-Nizwa, endommagée par l'usure du temps
6. Doublement de la route Farq - Hay A'Tourath - Izki, ainsi que celles menant au Jabal Shams et au col d'A'Afri
7. Restauration des sites archéologiques dans diverses wilayats du gouvernorat
8. Aménagement de l'entrée de Jabrin et Bisyah, et réhabilitation du souk traditionnel de Bahla
9. Création de jardins publics dans toutes les wilayats, favorisant les espaces verts de proximité
10. Construction du nouvel hôpital de Samail, pour renforcer l'offre de soins dans la région

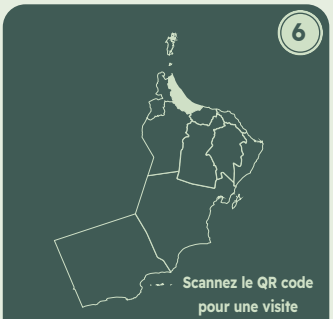
Le Gouvernorat d'Al-Batinah Nord



S'étendant tel un ruban côtier entre la mer d'Oman et la chaîne des monts Hajar, le gouvernorat d'Al-Batinah Nord (Chamal Al-Batinah) occupe une place de premier plan dans la géographie et l'économie du Sultanat. Bénéficiant d'une position stratégique sur la côte sud de la mer d'Oman, cette région a de tout temps constitué une porte maritime ouverte sur le commerce international, reliant Oman aux pays du Golfe et à l'océan Indien.

Le gouvernorat se distingue par la richesse de ses ressources naturelles et agricoles. Il abrite la plaine d'Al-Batinah, la plus vaste zone agricole du pays, réputée pour la fertilité de ses terres. Par ailleurs, ses ressources minières ont favorisé l'essor d'industries lourdes et stratégiques, faisant de cette région un acteur majeur du développement économique du Sultanat. Le port industriel de Sohar, l'un des plus importants du pays, en est l'illustration emblématique.

Scannez le QR code pour une visite virtuelle immersive à la découverte du gouvernorat d'Al-Batinah Nord, entre tradition, innovation et développement durable.



Scannez le QR code pour une visite virtuelle immersive à la découverte du gouvernorat d'Al-Batinah Nord, entre tradition, innovation et développement durable.



Wilayates 6

- Sohar
- Saham
- A'Souaiq
- Shinas
- Liwa
- Al Khabourah

Population 917 546 habitants

Conseil municipal : 21 membres

Principaux projets de développement dans le gouvernorat d'Al-Batinah Nord :

1. Projet Al-Durra dans la wilayat d'Al-Khabourah
2. Création de la ville durable Al-Tayyib dans la wilayat de Liwa
3. Développement de jardins publics dans plusieurs wilayates
4. Construction du marché central de fruits et légumes à Liwa
5. Aménagement de la façade maritime de Majis
6. Réhabilitation du centre-ville dans la wilaya de Shinas
7. Modernisation de la route côtière à Saham
8. Création de la zone industrielle à A'Souaiq
9. Lancement de la «Ville du futur» à Sohar
10. Mise en place d'une ville agricole intégrée à Saham

Le Gouvernorat d'Al-Batinah Sud



S'étendant entre la mer d'Oman à l'est et les contreforts occidentaux des monts Hajar à l'ouest, le gouvernorat d'Al-Batinah Sud (Janoub Al-Batinah) occupe une place stratégique dans le tissu national omanais. Grâce à sa densité démographique élevée, à son potentiel économique varié et à sa situation géographique privilégiée, la région a toujours joué un rôle central dans l'histoire et le développement du Sultanat.

Tandis que des progrès notables ont été accomplis dans les domaines des infrastructures, des services, des télécommunications et de l'urbanisme, la région s'illustre également par la valorisation de son patrimoine naturel et touristique. Parmi les sites emblématiques figurent les célèbres sources thermales d'Aïn Al-Kasfa à Rustaq et d'Aïn Al-Thawarah à Nakhal, connues pour leurs propriétés minérales bénéfiques. Ces lieux attirent chaque année de nombreux visiteurs et sont entourés de parcs paysagers, de jardins publics et d'espaces de loisirs qui renforcent l'attractivité touristique de la région.





Wilayates 6

- Rustaq
- Al Awabi
- Nakhal
- Wadi Al Maawil
- Barka
- Al Mussanah

Population 545 449 habitants

Conseil municipal : 21 membres

Principaux projets de développement dans le gouvernorat d'Al-Batinah Sud :

1. Développement de la source thermale d'Al-Thawarah (dans la Wilayat de Nakhal)
2. Réaménagement de la source thermale d'Al-Kasfa (dans la Wilayat de Rustaq)
3. Reconstruction et modernisation du souk Al-Magsar (dans la Wilayat d'Al-Mussanah)
4. Rénovation du vieux souk traditionnel de Rustaq, connu sous le nom de Souk Abu Thamania
5. Pavage des routes intérieures et installation de l'éclairage public dans plusieurs wilayats
6. Projet du pqrc de Rimal, espace de loisirs naturel et paysager
7. Création d'une promenade urbaine (Mamcha Al-Madina)
8. Développement du centre commercial Al-Waha Mall
9. Aménagement de deux façades maritimes dans des zones stratégiques
10. Construction de nouveaux souks traditionnels dans les wilayats d'Al-Awabi et de Wadi Al-Maawil

Le Gouvernorat d'A'Sharqiyah Sud



Situé à l'extrémité nord-est du Sultanat d'Oman, le gouvernorat d'A'Sharqiyah Sud (Janoub Ach-Charqiyah) est bordé à l'est par la mer d'Arabie, au sud par les dunes du désert de Sharqiyah, et à l'ouest par la région d'Ad-Dakhiliyah. Il bénéficie d'une position géographique stratégique et d'une richesse naturelle et culturelle qui en font une région aux multiples atouts.

La région connaît actuellement un essor de développement soutenu, porté par des projets structurants dans les domaines industriel, touristique et des infrastructures. Au-delà de l'extension du réseau routier et de l'amélioration des services urbains, elle abrite plusieurs complexes industriels majeurs, tels que le projet de gaz naturel liquéfié, l'usine d'urée et d'ammoniac, ainsi que la zone industrielle de Sour, qui jouent un rôle essentiel dans l'économie nationale.



Scannez le code pour une visite virtuelle



Wilayates 6

- Sour
- Al Kamil Wal Waf i
- Masirah
- Ja'lan Bani Bu Hassan
- Ja'lan Bani Bu Ali

Population 366 501 habitants

Conseil municipal : 19 membres

Principaux projets de développement dans le gouvernorat d'A'Sharqiyah Sud :

1. Développement de la zone industrielle de Sour (Madayn), avec notamment une usine de magnésium.
2. Appel d'offres lancé pour la construction de l'hôpital Al-Falah dans la région de Qal'a (secteur de Ja'lan).
3. Port polyvalent en projet dans la wilaya de Masirah.
4. Création de jardins publics, parcs de loisirs et promenades de front de mer dans plusieurs wilayats.
5. Développement du village touristique de Mibam et réhabilitation du port de pêche de Tiwi.
6. Mise en valeur des sites archéologiques et naturels, notamment à Qalhat, la façade maritime d›Al-Ashkharah et le littoral d'Al-Ayjah.
7. Aménagement du parc côtier de la plage de Qurun.
8. Amélioration de la route principale reliant la façade maritime à l'usine de dessalement de Masirah.
9. Lancement du projet touristique «Diyar Al Qatariyah» à Ras Al-Hadd (wilayat de Sour).
10. Modernisation des infrastructures routières : pavage, éclairage et réhabilitation des routes intérieures.

Le Gouvernorat d'A'Sharqiyah Nord



Le gouvernorat d'A'Sharqiyah Nord s'étend le long du versant intérieur de la chaîne des monts Hajar orientaux, formant une région charnière entre plusieurs gouvernorats. Il est délimité au nord par Mascate, à l'ouest par Ad-Dakhiliyah, et au sud-est par A'Sharqiyah Sud.

Dans le cadre de la vision nationale de développement durable, A'Sharqiyah Nord déploie une stratégie ambitieuse de modernisation, alliant amélioration des infrastructures, promotion de l'investissement, et diversification économique. La région mise sur la création de pôles industriels et résidentiels, la valorisation du patrimoine local, et l'aménagement de nouveaux espaces urbains afin de répondre aux aspirations de la population et d›assurer une prospérité durable.





Wilayates 7

- Ibra
- Al Mudhaibi
- Bidiya
- Wadi Bani Khalid
- Sinaw
- Al Qabil
- Dima Wa Ta'in

Population 314 557 habitants

Conseil municipal : 23 membres

Principaux projets de développement dans le gouvernorat d'A'Sharqiyah Nord:

1. Construction de l'hôpital Al-Namaa, un établissement de référence à venir.
2. Lancement du souk Al-Mawarid dans la wilayat de Sinaw.
3. Signature d'un accord pour la construction du col de montagne de Wadi Bani Khalid, facilitant la mobilité.
4. Création de la zone industrielle d'Al-Mudhaibi, actuellement en appel d'offres.
5. Développement du quartier Al-Soumou dans la wilayat d'Al-Mudhaibi.
6. Modernisation du souk d'Al-Mudayrib dans la wilayat d'Al-Qabil.
7. Projet résidentiel Hayl Al-Qash à Dima Wa Ta'in : 24 unités.
8. Projet du village d'A'Ruhayyibat à Al-Qabil : 45 unités résidentielles.
9. Hayl Al-Koufouf à Dima Wa Ta'in : 50 unités résidentielles.
10. Projet Al-Raki à Wadi Bani Khalid : 19 unités résidentielles

Le Gouvernorat d'A'Dhahira



Le gouvernorat d'A'Dhahira se distingue par sa richesse agricole, son patrimoine historique et son potentiel touristique. Depuis le début de la Renaissance omanaise moderne, la région a connu un développement remarquable dans divers secteurs clés, bénéficiant de projets structurants porteurs d'innovation et de croissance.

Géographiquement, A'Dhahira se présente comme une vaste plaine semi-désertique s'étendant depuis les versants sud de la chaîne occidentale des monts Hajar jusqu'au désert du Rub al-Khali. Elle est délimitée à l'est par les monts Al-Kawr, bordée au sud par la région d'Al-Wusta, et à l'ouest par l'immensité du Rub al-Khali.

Depuis des siècles, sa position stratégique en a fait un carrefour d'échanges, notamment par la route des caravanes reliant Oman à l'intérieur de la péninsule Arabique. Aujourd'hui encore, A'Dhahira conserve ce rôle, soutenu par une activité agricole dynamique, la présence de gisements de pétrole et de gaz, et une série de projets de développement urbain et économique.





Wilayates 3

- Ibri
- Dhank
- Yanqul

Population 240 529 habitants

Conseil municipal : 15 membres

Principaux projets de développement dans le gouvernorat d'A'Dhahira :

1. Signature d'accords pour la réalisation des projets « Ittilālati » dans les wilayats de Yanqul et Dhank.
2. Création d'un centre des sciences et de l'innovation et d'un centre de la jeunesse à Ibri.
3. Aménagement d'un nouveau jardin public à Ibri.
4. Projet de doublement de la route et de développement de la zone commerciale de la wilayat de Dhank.
5. Lancement du projet « Ibri Yard », un espace multifonctionnel moderne.
6. Inauguration du projet solaire "Ibri 2", un jalon dans la transition énergétique.
7. Revêtement et entretien des routes intérieures dans l'ensemble de la région.
8. Développement et organisation des souks publics, parcs et espaces de loisirs.
9. Finalisation du projet "Ibri Arena", dédié aux événements sportifs et culturels.
10. Inauguration de la première phase de la zone industrielle d'Ibri, moteur de croissance économique.

Le Gouvernorat d'Al-Wusta



Situé entre les régions d'Ad-Dakhiliyah et d'A'Dhahira au nord, la mer d'Arabie à l'est, le désert du Rub al-Khali à l'ouest, et le Dhofar au sud, le gouvernorat d'Al-Wusta occupe une position centrale qui lui confère un rôle stratégique.

Ce territoire, peu densément peuplé, possède de riches ressources naturelles, en particulier des gisements pétroliers et gaziers, et bénéficie d'un climat modéré tout au long de l'année. Il abrite également des projets économiques majeurs portés par une vision de durabilité et de diversification.

Au cœur de ce dynamisme, la zone économique spéciale de Duqm incarne l'ambition du Sultanat de faire d'Al-Wusta un hub économique régional. Grâce à son ouverture sur la mer d'Arabie, à ses incitations à l'investissement et à son infrastructure logistique de pointe, Duqm s'est imposée comme l'une des destinations les plus attractives pour les investisseurs internationaux.

Le complexe du chantier naval de Duqm, symbole de cette ambition, incarne à lui seul la volonté du gouvernement de faire de la région un levier de croissance pour l'économie nationale et un acteur clé du positionnement international d'Oman.



Scannez le code pour une visite virtuelle



Wilayates 4

- Hayma
- Mahout
- Duqm
- Al Jazir

Population 60 665 habitants

Conseil municipal : 17 membres

Principaux projets de développement dans le gouvernorat d'Al-Wusta :

1. Création de six sites de services répartis dans les wilayats.
2. Mise en œuvre du Parc de la connaissance et du Parc des expositions à Hayma.
3. Développement du quartier résidentiel urbain de Hayma et création de zones vertes.
4. Aménagement du parc public de la wilaya de Mahout.
5. Projet d'aménagement de la façade littorale de Shanna.
6. Conception d'une zone commerciale à Al-Jouba.
7. Projet d'aménagement de la façade maritime de Dhahr, dans la wilaya de Duqm.
8. Aménagement de la façade principale de Ras Madraka.
9. Conception et création de promenades maritimes et d'un parc public dans la wilaya d'Al-Jazir.
10. Création de lacs artificiels destinés à la culture de palmiers-dattiers, en lien avec des objectifs de durabilité.

Des institutions au service des ambitions de la vision d'avenir



Le lancement d'une nouvelle étape, marquant la progression confiante du Sultanat d'Oman – avec l'aide de Dieu le Tout-Puissant – vers une position éminente sur la scène régionale et internationale, s'inscrit parmi les axes fondamentaux soulignés par Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège. Cette étape s'accompagne d'un engagement constant en faveur de l'enracinement des fondements de l'État de droit et des institutions, ainsi que de leur consolidation et de leur renforcement. S'inscrivant dans la continuité de la voie éclairée tracée par le bâtisseur de la Renaissance omanaise moderne, feu Sa Majesté le Sultan Qabous bin Saïd bin Taimour – que Dieu lui accorde Sa miséricorde –, Sa Majesté poursuit, avec détermination et fermeté, son action tournée vers l'avenir, dans le souci de préserver les acquis de la nation et de bâtir sur cet héritage solide.

Sa Majesté le Sultan – que Dieu le protège – a élaboré une vision intégrée du développement national, couvrant les divers domaines prioritaires du pays. Cette vision s'appuie sur un socle juridique solide, incarné notamment par la Loi fondamentale de l'État et la Loi relative aux gouvernorats et aux affaires municipales. Elle est également portée par des mécanismes d'action et des programmes structurants, au premier rang desquels figure la Vision Oman 2040, qui vise à concrétiser des objectifs majeurs dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, la recherche scientifique, l'innovation, la diversification économique, la durabilité financière, le développement régional équilibré, ainsi que la gouvernance du système administratif de l'État.

Cette dynamique de transformation s'accompagne de l'existence d'institutions modernes en harmonie avec les principes de la concertation et de la démocratie, représentées notamment par le Conseil d'Oman – dans ses deux composantes, le Conseil d'État et le Conseil consultatif (Majlis al-Shura) – ainsi que par les conseils municipaux implantés dans les différents gouvernorats du Sultanat.

Dans cette perspective, le décret royal n° 75/2020, publié le 12 août 2020, portant sur la restructuration de l'appareil administratif de l'État, s'est inscrit comme une traduction concrète de la volonté exprimée par Sa Majesté dans son discours historique du 23 février 2020. Il y annonçait en effet son intention de réorganiser l'administration publique, de moderniser le cadre législatif et réglementaire, de mettre en place de nouveaux mécanismes de gestion, et de promouvoir les principes de gouvernance, d'intégrité, de responsabilité et de reddition des comptes, à travers des méthodes managériales modernes et la simplification des procédures, en parfaite adéquation avec les objectifs de la Vision nationale.

La promulgation du règlement de l'appareil administratif de l'État constitue ainsi une étape clé dans l'évolution contemporaine de la Renaissance omanaise moderne. Elle marque un point de départ stratégique pour consolider le développement national et définir les contours des ambitions futures fixées par la Vision Oman 2040, en précisant les orientations économiques, sociales et culturelles du Sultanat, dans le respect d'une vision claire et d'aspirations élevées pour l'avenir du pays.

En complément, l'adoption de la Loi fondamentale de l'État, par décret royal n° 6/2021 du 11 janvier 2021, a établi un cadre juridique de référence régissant le fonctionnement des pouvoirs publics et affirmant le principe de leur séparation. Cette loi fondamentale définit les bases de l'organisation des institutions de l'État, en précisant leurs rôles, droits, devoirs et missions respectifs – qu'elles soient administratives, exécutives, législatives ou judiciaires – tout en garantissant l'harmonie et la complémentarité entre le Conseil des ministres et le Conseil d'Oman dans ses deux composantes. Elle consacre également l'indépendance de la justice, garante de l'équité, du suivi des performances et du bon fonctionnement des institutions dans le respect des orientations fixées.

Structure organisationnelle et cadre de travail garantissant l'efficacité opérationnelle et le développement durable

Des institutions qui incarnent la vision d'avenir

Le décret royal n° 75 /2020 représente, à ce titre, une étape décisive vers la réorganisation de l'appareil administratif de l'État, traduisant l'engagement clair et solennel de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq, exprimé dans son discours fondateur de février 2020, en faveur du renforcement des fondements de l'État des institutions.

Aux termes de son article premier, l'appareil administratif de l'État désigne l'ensemble des ministères, des instances militaires et de sécurité, des conseils, ainsi que des unités exécutives relevant de l'autorité publique, quelle que soit leur appellation. Il inclut également les personnes morales de droit public assurant la gestion d'un service public, qu'il soit administratif ou économique, telles que les autorités publiques et les établissements publics. Cet appareil comprend à la fois des unités centrales – comme les ministères, les organismes et les conseils – et des unités décentralisées – telles que les autorités et établissements publics ou toute entité assimilée. La création, l'organisation ou la suppression de ces entités s'effectue par décret royal, et celles-ci sont habilitées à publier des règlements, décisions ou instructions, dans les limites des prérogatives définies par les textes qui les régissent.

L'appareil administratif de l'État… piliers de la stabilité et du développement

Affirmant les principes fondateurs du Sultanat d'Oman, qui ont guidé sa politique dans divers domaines et contribué à son rayonnement aux niveaux local, régional et international, le Sultanat a œuvré au renforcement de sa position et de son rôle sur la scène mondiale. Il s'est illustré par son engagement à promouvoir la justice, l'État de droit, la sécurité, la stabilité et la paix entre les nations et les peuples, tout en poursuivant ses efforts pour bâtir un avenir meilleur, riche en réalisations bénéfiques pour la patrie et ses citoyens.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la promulgation de la Loi fondamentale de l'État, le 11 janvier 2021, par le décret royal n° 6/2021. Ce texte constitue un socle de protection de la nation, garantissant l'intégrité de son territoire, l'unité de son tissu social et la préservation de ses fondements civilisationnels. Il consacre les droits et devoirs des citoyens, renforce les libertés publiques, soutient les institutions de l'État et consolide les principes de la consultation (choura).

Le Système fondamental de l'État se compose de 98 articles répartis en sept sections, établissant un cadre stable pour la transition du pouvoir et un mode de gouvernance exercé sous l'autorité du Sultan. Il définit les attributions et compétences de ce dernier, tout en consacrant les principes de la souveraineté de la loi et de l'indépendance de la justice, piliers du gouvernement dans le Sultanat d'Oman.

Le deuxième chapitre expose les principes directeurs de la politique de l'État dans les domaines politique, économique, social, culturel et sécuritaire. Le troisième chapitre, quant à lui, est consacré aux droits et devoirs fondamentaux. L'article 18 y stipule que la vie et la dignité sont des droits inhérents à tout être humain, que l'État s'engage à respecter et à protéger conformément à la loi. L'article 21 affirme que tous les citoyens sont égaux devant la loi et jouissent des mêmes droits et devoirs, sans distinction fondée sur le sexe, l'origine, la langue, la religion, l'appartenance confessionnelle, le lieu de résidence ou la condition sociale.

Le texte fondamental garantit également, à travers ses articles 34, 35 et 36, la liberté d'accomplir les rites religieux conformément aux usages établis, sous réserve du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Il reconnaît également la liberté d'opinion et d'expression, que ce soit par la parole, l'écrit ou tout autre moyen d'expression, dans les limites définies par la loi. La vie privée est protégée, et son inviolabilité assurée.

Par ailleurs, le Système fondamental garantit la confidentialité de la correspondance, qu'elle soit électronique, téléphonique, télégraphique, postale ou de toute autre nature. Toute forme de surveillance,

Le système fondamental se compose de 98 articles répartis en 7 sections, définissant un mécanisme stable de transition et un mode de gouvernance.

d'inspection, de consultation, de divulgation ou de saisie de ces communications est strictement interdite, sauf dans les cas expressément prévus par la loi et conformément aux procédures qu'elle établit.

Des principes solides au service de la continuité de l'État

Le Système fondamental de l'État affirme, dès ses premiers articles, l'identité du Sultanat d'Oman en tant qu'État arabe islamique souverain, dont la capitale est Mascate. Il établit que l'Islam est la religion officielle de l'État, que la charia islamique constitue la source principale et indépendante de la législation, et que l'arabe en est la langue officielle.

Les articles 5 à 11 du premier chapitre organisent les fondements du régime politique du Sultanat. Ils définissent avec précision les règles de dévolution du pouvoir, établissant que le système de gouvernance est un sultanat héréditaire patrilinéaire, réservé aux descendants du Sultan Turki bin Saïd bin Sultan. La succession s'opère selon l'ordre de primogéniture masculine directe : du Sultan à son fils aîné, puis au fils aîné de ce dernier, et ainsi de suite. En cas de décès prématuré de l'héritier présomptif, le pouvoir est transféré à son propre fils aîné, même si le défunt laisse des frères.

Si le Souverain ne laisse aucun fils, la succession revient à son frère aîné, ou à défaut, au fils aîné de ce dernier. À défaut encore, la transmission du pouvoir suit l'ordre de priorité parmi les autres frères et leurs fils, puis les oncles paternels et leurs descendants, conformément aux dispositions prévues au second paragraphe de l'article 5.

La loi stipule que toute personne appelée à gouverner doit être musulmane, saine d'esprit, et issue de parents omanais, légitimement unis, et eux-mêmes musulmans. Si l'héritier est âgé de moins de vingt-et-un ans au moment de l'accession au pouvoir, un Conseil de Tutelle, désigné par décret royal du vivant du Sultan, exerce les pouvoirs souverains en son nom. À défaut de nomination préalable, ce conseil est constitué par le Conseil de la Famille régnante, et comprend un frère du Sultan et deux de ses cousins. Les modalités de fonctionnement du Conseil de Tutelle sont fixées par décret royal.

Un décret royal nomme également l'héritier du trône, conformément à l'article 5, et en précise les prérogatives. Ce dernier doit prêter serment devant le Sultan avant d'assumer ses fonctions. En cas d'empêchement temporaire, ses pouvoirs peuvent être délégués à un représentant dûment désigné.

L'article 9 institue le Conseil de la Famille régnante, dont la composition, l'organisation, les compétences et les règles de préséance sont établies par décret royal.

La structure organisationnelle de l'État

L'organisation institutionnelle du Sultanat d'Oman repose sur une architecture hiérarchique et fonctionnelle, structurée autour de Sa Majesté le Sultan, et articulée autour de conseils et d'organismes spécialisés, comme suit

1. **Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq, que Dieu le glorifie**
2. **Le Conseil des ministres**
3. **Le Conseil de Défense**
4. **Le Conseil de Sécurité nationale**
5. **Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale d'Oman**
6. **Le Conseil supérieur de la Justice**
7. **Le Bureau privé**
8. **Les Comités supérieurs, Conseils spécialisés et Organismes publics**



1. Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq

Sa Majesté le Sultan est le Chef de l'État, son plus haut représentant et le Commandant suprême des forces armées. Il incarne l'autorité suprême de l'État, dont la personne est inviolable. Son respect est impératif et ses directives doivent être scrupuleusement observées. Il constitue le symbole de l'unité nationale et veille à sa préservation ainsi qu'à sa protection.

Les prérogatives de Sa Majesté sont définies par l'article 49 du Système fondamental de l'État.



Sa Majesté présidant la réunion du Conseil des ministres

2. Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres assiste Sa Majesté le Sultan dans la définition et la mise en œuvre de la politique générale de l'État. Il constitue l'organe exécutif chargé d'appliquer les orientations stratégiques du pays. À ce titre, il soumet à Sa Majesté des recommandations sur les affaires nationales, y compris des propositions de projets de lois et de décrets royaux.

Il veille à la préservation des intérêts des citoyens et garantit l'accès continu des services publics essentiels. Il fixe les objectifs du développement global et définit les politiques générales permettant leur réalisation, ainsi que les mécanismes nécessaires à leur application.

Le Conseil examine les plans de développement élaborés par les instances compétentes après leur présentation au Conseil d'Oman. Il les soumet ensuite à l'approbation de Sa Majesté, puis en assure le suivi de l'exécution. Il étudie les propositions émanant des différents ministères, relatives à l'exercice de leurs compétences, et adopte les décisions et recommandations appropriées.

Il supervise également le fonctionnement de l'administration publique, en évalue la performance, et veille à la coordination entre ses différentes entités. Il exerce un contrôle général sur l›application des lois, des décrets royaux, des règlements, des décisions administratives, ainsi que sur l'exécution des traités, conventions et jugements émanant des juridictions compétentes.

En outre, le Conseil se voit confier toute autre mission que Sa Majesté le Sultan lui délègue ou que la législation lui attribue.

Dans le cadre de la consolidation de la gouvernance et de l'action publique, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq — que Dieu le protège — a promulgué, le 16 juin 2022, le décret royal n° 34/2022 portant création du Conseil des ministres, placé sous sa présidence directe et composé des membres suivants :

Son Altesse Sayyid Fahd bin Mahmoud Al Saïd

Vice-Premier ministre chargé des affaires du Conseil des ministres

Son Altesse Sayyid Shihab bin Tariq bin Taimur Al Saïd

Vice-Premier ministre chargé des affaires de la Défense

Son Altesse Sayyid Dhi Yazan bin Haitham bin Tariq Al Saïd

Ministre de la Culture, du Sport et de la Jeunesse

Son Excellence Sayyid Khalid bin Hilal bin Saud Al Busaidi,

Ministre de la Cour royale

Son Excellence le lieutenant-général Sultan bin Mohammed Al Nua'mani,

Ministre du Bureau royal

Son Excellence Sayyid Hamoud bin Faisal bin Saïd Al Busaidi

Ministre de l'Intérieur

Son Excellence M. Badr bin Hamad bin Hamoud Al Busaidi

Ministre des Affaires étrangères

Son Excellence Sultan bin Salem bin Saïd Al Habsi,

Ministre des Finances

Son Excellence Dr. Madiha bint Ahmed bin Nasser Al Sheibaniyah

Ministre de l'Éducation

Son Excellence Dr. Abdullah bin Mohammed bin Saïd Al Saidi,

Ministre de la Justice et des Affaires juridiques

Son Excellence Dr. Abdullah bin Nasser bin Khalifa Al Harasi,

Ministre de l'Information

Son Excellence Salem bin Mohammed bin Saïd Al Mahrouqi,

Ministre du Patrimoine et du Tourisme

Son Excellence Dr. Saoud bin Hamoud bin Ahmed Al Habsi,

Ministre des Ressources agricoles, halieutiques et en eau

Son Excellence Dr. Khalfan bin Saïd bin Moubarak Al Shaeili,

Ministre du Logement et de l'Urbanisme

Son Excellence Dr. Rahma bint Ibrahim bin Saïd Al Mahrouqi,

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation

Son Excellence l'ingénieur Saïd bin Hamoud bin Saïd Al Maawali,

Ministre des Transports, des Communications et des Technologies de l'Information

Son Excellence Dr. Saïd bin Mohammed bin Ahmed Al Saqri,

Ministre de l'Économie

Son Excellence Qais bin Mohammed bin Moussa Al Youssef,

Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Investissements

Son Excellence Layla bint Ahmed bin Awad Al Najjar,

Ministre du Développement social

Son Excellence Dr. Mohad bin Saïd bin Ali Baawain,

Ministre du Travail

Son Excellence l'ingénieur Salem bin Nasser bin Saïd Al Aufi,

Ministre de l'Énergie et des Mines

Son Excellence Dr. Mohammed bin Saïd bin Khalfan Al Maamari,

Ministre des Habous et des Affaires religieuses

Son Excellence Dr. Hilal bin Ali bin Hilal Al Sabti,

Ministre de la Santé

3. Le Conseil de défense

Le Conseil de défense a été institué par le décret royal n° 105/96 en date du 28 décembre 1996, puis réorganisé par le décret royal n° 12/2021 du 25 janvier 2021. Placé sous la présidence de Sa Majesté le Sultan, il comprend six membres de droit : le Vice-Premier ministre chargé des affaires de la défense, le Ministre du Diwan royal, Président du Bureau du Commandant suprême, le Chef de l'Agence des communications et de la coordination au Bureau royal, le Chef de l'Agence de la sécurité intérieure, l'Inspecteur général de la police et des douanes, et le Chef d'état-major des Forces armées du Sultan. Sans préjudice des autres attributions qui lui sont conférées par la législation en vigueur, le Conseil de défense est chargé de l'examen de toutes les questions relatives à la sécurité et à la défense du Sultanat d'Oman. Il se réunit en cas de nécessité, notamment pour statuer sur la déclaration de la mobilisation générale.

4. Le Conseil de sécurité nationale

Le Conseil de sécurité nationale est chargé de traiter l'ensemble des questions relatives à la sécurité nationale du Sultanat. Sa réorganisation a été actée par le décret royal n° 13/2021 en date du 25 janvier 2021. L'article premier dudit décret en prévoit la composition, sous la présidence de Sa Majesté le Sultan, Commandant suprême, et comprend les membres suivants : le Ministre du Diwan royal, Président du Bureau du Commandant suprême, le Chef de l'Agence des communications et de la coordination au Bureau royal, le Chef de l'Agence de la sécurité intérieure, l'Inspecteur général de la police et des douanes, et le Chef d'état-major des Forces armées du Sultan. Le Conseil peut, selon les besoins, inviter toute personne dont la présence est jugée utile. Il dispose d'un Secrétariat général, dirigé par un Secrétaire général nommé par décret royal, assisté par une structure administrative placée sous l'autorité du Diwan royal. Le fonctionnement de ce secrétariat, les attributions du Secrétaire général, ainsi que la composition et les compétences des comités relevant du Conseil, sont définis par arrêté du Ministre du Diwan royal.

5. Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale d'Oman

Le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale d'Oman est l'organe chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique monétaire du Sultanat. Il supervise la gestion de la Banque centrale, instituée le 1er décembre 1974 par la loi bancaire n° 747/, modifiée ultérieurement par le décret royal n° 114/2000.
Le Conseil dispose de l'ensemble des prérogatives nécessaires pour garantir une gestion rigoureuse de l'institution, encadrer l'émission monétaire, surveiller les établissements bancaires et contrôler les activités financières au sein du Sultanat.
Il est composé de six membres nommés par Sa Majesté le Sultan. Par décret royal n° 112/2020 du 18 août 2020, certaines nominations ont été effectuées, notamment celle du président du Conseil des gouverneurs, élevé au rang de ministre.

6. Le Conseil supérieur de la magistrature

Conformément à l'article 82 du Système fondamental de l'État, la justice est dotée d'un Conseil supérieur chargé de superviser le bon fonctionnement des tribunaux et des organes qui leur sont rattachés. Ce cadre a été précisé par le décret royal n° 35/2022 relatif à l'organisation de l'administration de la justice, qui institue le Conseil supérieur de la magistrature, placé sous la présidence de Sa Majesté le Sultan, assisté d'un vice-président ayant rang de ministre.
Le Conseil est chargé de définir la politique générale en matière judiciaire, de veiller à l'efficacité des tribunaux et du ministère public, de faciliter l'accès à la justice et de rapprocher cette dernière des citoyens. Il propose des projets de lois et de décrets royaux relatifs à la justice, rend des avis sur les projets d'accords de coopération judiciaire et œuvre au développement des relations institutionnelles avec les instances judiciaires aux niveaux national, régional et international.
Doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie administrative et financière, le Conseil supervise l'ensemble des affaires judiciaires du pays. Il bénéficie d'un budget indépendant et des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Il a également pour mandat d'unifier les structures judiciaires et le ministère public dans un système intégré et cohérent, assurant une meilleure coordination des actions judiciaires.
Le décret prévoit également la création d'un Secrétariat général

chargé de toutes les affaires administratives et financières de la justice. Ce secrétariat, dirigé par un Secrétaire général, est assisté de plusieurs secrétaires généraux adjoints pour assurer le bon fonctionnement du système judiciaire, y compris du ministère public.

7. Le Bureau privé

Le Bureau privé a été institué par le décret royal n° 59/2020 en date du 3 juin 2020. Placé sous l'autorité directe de Sa Majesté le Sultan, il est chargé de la gestion quotidienne des affaires relevant de Sa Majesté.
Ses missions principales consistent à préparer, organiser et suivre les dossiers relatifs aux activités quotidiennes du Souverain, à coordonner avec le Conseil des ministres et les différents conseils de l'État les questions sur lesquelles Sa Majesté donne instruction, ainsi qu'à consigner et documenter les affaires soumises à Sa Majesté, celles pour lesquelles des informations sont requises, ou encore celles faisant l'objet de directives royales.
Le Bureau privé a également pour mission de tenir Sa Majesté régulièrement informée de l'avancement des initiatives et programmes liés à la mise en œuvre de la Vision «Oman 2040».

8. Les Comités supérieurs, Conseils spécialisés et Organismes publics

Conformément à l'article 63 du Système fondamental de l'État, « des conseils spécialisés sont créés, leurs compétences déterminées et leurs membres nommés par décret royal ; ils relèvent du Conseil des ministres, sauf disposition contraire stipulée dans leur acte de création ».
Le décret royal n° 75/2020 relatif à l'organisation de l'appareil administratif de l'État définit cet appareil comme étant composé de deux catégories principales d'unités : les unités centrales, telles que les ministères, organes, conseils et entités assimilées ; les unités décentralisées, notamment les autorités et établissements publics. Les autorités publiques sont instituées pour administrer un service ou un intérêt public à caractère non lucratif. En revanche, les établissements publics sont créés pour gérer des activités économiques visant à soutenir le développement de l'économie nationale.
La création, l'organisation ou la suppression de toute unité de l'appareil administratif de l'État relèvent de la compétence exclusive des décrets royaux.

La Commission Supérieure des Conférences

Cette commission est chargée de la préparation, du suivi et de la coordination des conférences auxquelles participe le Sultanat d'Oman, notamment celles en lien avec le Conseil de coopération des États arabes du Golfe. Elle agit en étroite collaboration avec les ministères compétents afin d'assurer une représentation cohérente et stratégique du Sultanat dans ces enceintes.

La Commission Supérieure Principale des Plans de Développement Quinquennaux

Cette commission définit les orientations stratégiques des plans quinquennaux de développement, assure un suivi semestriel de leur exécution et en évalue l'efficacité. Elle joue un rôle déterminant dans la traduction des priorités de Sa Majesté le Sultan en actions concrètes, tout en garantissant une coordination renforcée entre le gouvernement, le Conseil d'État et le Conseil de la Choura. Par son action, elle mobilise les énergies nationales pour atteindre les objectifs de développement à long terme.

Le Secrétariat Général des Célébrations Nationales

Ce secrétariat a pour mission l'organisation des festivités nationales. Il bénéficie de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie administrative et financière, conformément au décret royal n° 6/2020 en date du 1er mars 2020, le plaçant sous la tutelle du Ministre du Diwan royal.
Le décret royal n° 116/2020 du 8 septembre 2020 est venu modifier certaines dispositions du texte fondateur, notamment en remplaçant l'intitulé « Commission supérieure des célébrations de la fête nationale » par « Secrétariat général des célébrations nationales ». Ce même décret a institué un comité exécutif présidé par le Secrétaire général et composé de représentants – d'un rang équivalent au moins à celui de sous-secrétaire – des entités suivantes :

- Ministère de l'Intérieur
- Ministère des Finances
- Ministère de l'Information
- Ministère de l'Éducation

• Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement
• Secrétariat général du Conseil des ministres
• Police royale d'Oman
Le comité inclut également un représentant de l'État-major des Forces armées du Sultan ainsi que du Protocole royal.

L'Instance de Contrôle Financier et Administratif de l'État

Les activités de contrôle financier dans le Sultanat d'Oman ont été initiées en 1970, à l'aube de la renaissance moderne. Depuis lors, l'organe chargé de cette mission a connu de nombreuses évolutions, tant sur le plan juridique qu'organisationnel, ainsi que dans ses dénominations successives.
Une étape déterminante a été franchie avec la promulgation du décret royal n° 95/1999, qui a transformé le « Secrétariat général au contrôle financier de l'État » en une entité indépendante dénommée « Contrôle financier de l'État », bénéficiant de l'autonomie administrative et financière.
Le 27 février 2011, le décret royal n° 27/2011 a élargi les attributions de cet organe en y intégrant le contrôle administratif, et l'a rebaptisé « Instance de Contrôle Financier et Administratif de l'État ». Cette évolution a été renforcée par le décret royal n° 111/2011 portant sur la promulgation de la loi relative à l'Instance, laquelle confirme son rattachement direct à Sa Majesté le Sultan. Parallèlement, le décret royal n° 112/2011 a instauré la loi sur la protection des fonds publics et la prévention des conflits d'intérêts, dotant l'Instance de mécanismes renforcés pour contribuer efficacement à la réalisation du développement durable du pays.
En 2014, les compétences de l'Instance ont été étendues à la lutte contre la corruption, avec la reprise des missions de l'ancienne Autorité en la matière, incluant notamment le suivi de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, à laquelle le Sultanat a adhéré par le décret royal n° 64/2013.
Enfin, l'article 66 de la Loi fondamentale de l'État, promulguée le 11 janvier 2021, a réaffirmé la compétence de l'Instance en matière de contrôle financier et administratif sur l'ensemble des entités relevant de l'administration publique, ainsi que sur les autres personnes morales de droit public, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Fonds d'Investissement d'Oman (Oman Investment Authority – OIA)

Le Fonds d'investissement d'Oman représente le bras financier et stratégique du gouvernement, chargé de la gestion et de l'investissement des fonds et actifs du Sultanat. Sa mission principale est de maximiser les rendements à long terme tout en contribuant activement à la réalisation des objectifs de la Vision Oman 2040, fondée sur le développement économique durable et l'amélioration de la qualité de vie des générations présentes et futures.
Institué par le décret royal n° 61/2020 en date du 4 juin 2020, le Fonds s'est vu confier, par le ministère des Finances, la pleine propriété de l'ensemble des entreprises publiques, investissements et actifs de l'État, à l'exception de Petroleum Development Oman (PDO) et des participations omanaises dans les institutions internationales.
Le cadre réglementaire du Fonds a été précisé par le décret royal n° 57/2021 portant sur la promulgation de son règlement. L'article 5 de ce texte confirme que l'OIA constitue le principal outil d'investissement du gouvernement. Ses objectifs incluent la gestion, le développement et la valorisation des actifs publics afin de générer des revenus élevés, constituer des réserves financières, soutenir le budget général de l'État, garantir la pérennité des finances publiques, accompagner les politiques économiques nationales, améliorer l'environnement des affaires et renforcer l'attractivité du Sultanat pour les investissements étrangers.

Conseil de l'Université Sultan Qaboos

Le Conseil de l'Université Sultan Qaboos constitue l'organe administratif suprême de l'établissement. Conformément à la charte de l'université, il est chargé de définir et de mettre en œuvre la politique générale de l'institution. Il exerce, à ce titre, un ensemble de missions stratégiques visant à renforcer le rôle de l'université, à garantir l'accomplissement de sa mission et à assurer l'atteinte de ses objectifs académiques, scientifiques et sociaux.
Le 13 mars 2022, le Conseil a approuvé la création d'un nouveau programme intitulé Certificat en langue et littérature arabes pour non arabophones, proposé par le Département de langue et littérature arabes de la Faculté des lettres et des sciences sociales. Il a également entériné le lancement d'un programme de Licence en éducation primaire au sein de la Faculté de l'éducation. Ce

programme vise à former des enseignants qualifiés pour le premier cycle de l'enseignement de base, ainsi que des cadres pédagogiques compétents capables de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de l'encadrement pédagogique et de la recherche en sciences de l'éducation, en cohérence avec les évolutions du système éducatif national.

Conseil des Appels d'Offres

Le Conseil des Appels d'Offres a été institué le 30 avril 1973. Dans le cadre de l'évolution du cadre législatif du Sultanat d'Oman et afin de répondre aux objectifs des plans de développement économique et social, le décret royal n° 8486/ d'octobre 1984 a promulgué la loi et le règlement encadrant les appels d'offres publics.

Le cadre juridique actuellement en vigueur repose sur le décret royal n° 36/2008 du 24 mars 2008, qui constitue un instrument fondamental pour la gestion efficace et la préservation des fonds publics. Ce décret a été modifié par les décrets royaux n° 19/2011, 120/2011 et 60/2013, afin d'adapter les procédures aux exigences de transparence, d'efficacité et de modernisation de l'administration publique.

Le 17 août 2020, le décret royal n° 84/2020 a institué le Secrétariat général du Conseil des Appels d'Offres, doté de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie administrative et financière. Le Secrétaire général assure la gestion des affaires administratives et financières du secrétariat, le représente légalement, et exerce les prérogatives d'un chef d'unité, conformément aux textes régissant les entités de l'appareil administratif de l'État.

Le Conseil est chargé de lancer les appels d'offres publics, d'ouvrir les plis, de conduire ou de superviser les études et analyses nécessaires, ainsi que d'attribuer tous les marchés publics dont la valeur dépasse trois millions de rials omanais. Sont toutefois exclus de son champ de compétence les projets relatifs à la sécurité et à la défense, ceux portés par des entreprises intégralement détenues par l'État, ou ceux bénéficiant de dispositions dérogatoires prévues par des textes spécifiques.

Par ailleurs, le Conseil veille à la bonne exécution des projets publics, à l'acquisition de biens et services selon les meilleures normes de qualité et au meilleur coût. Il s'engage également à garantir l'égalité des chances entre les entreprises concurrentes, tout en soutenant les

petites et moyennes entreprises, les industries nationales et l'emploi de la main-d'œuvre omanaise.

Conseil Omanais des Spécialités Médicales

Le Conseil Omanais des Spécialités Médicales a été institué par le décret royal n° 31/2006 en date du 2 avril 2006. Sa mission principale est de faire progresser la formation médicale spécialisée au Sultanat d'Oman, en l'alignant sur les standards internationaux, et de soutenir activement les initiatives nationales en matière de santé publique. Il adapte en permanence ses programmes aux besoins évolutifs du secteur, comme en témoigne la mise en place du programme fondamental destiné aux médecins généralistes omanais ayant achevé leur internat.

Dans le cadre de son plan annuel 2024, le Conseil a mis en œuvre 31 projets et initiatives, en complément des recommandations issues du Laboratoire national des ressources humaines pour la santé.

Sa stratégie repose sur cinq axes majeurs visant à renforcer la qualité de la formation médicale et à développer les compétences professionnelles dans le domaine de la santé :

- Le projet de développement de la formation médicale et de l'innovation en santé, axé sur l'intégration de solutions pédagogiques innovantes ;
- Le Centre national des examens, chargé de l'organisation des examens de certification professionnelle, ainsi que des évaluations des programmes de spécialité et de fellowship ;
- L'harmonisation des spécialités médicales avec les besoins réels du système de santé omanais ;
- La mise en place d'un système d'enseignement médical avancé, en coordination avec le ministère de la Santé et l'unité de suivi de la Vision Oman 2040 ;
- Le projet de transformation numérique, destiné à automatiser les procédures et à fluidifier les services offerts aux bénéficiaires.

Actuellement, le Conseil supervise 20 programmes de formation spécialisée. Pour l'année universitaire 2023-2024, les premières cohortes ont été admises dans les spécialités d'hématologie adulte et de soins intensifs pédiatriques. Par ailleurs, quinze médecins poursuivent une formation dans différents programmes de fellowship nationaux, en parallèle des médecins inscrits au programme fondamental.

Depuis 2009, plus de 1 000 bourses d'études à l'étranger ont été octroyées sous l'égide du Conseil. À ce jour, plus de 550 médecins ont obtenu leur diplôme dans diverses spécialités médicales et programmes de fellowship, dont un mastère clinique en odontologie.

Unité de Suivi de la Mise en œuvre de la Vision Oman 2040

L'Unité de Suivi de la Mise en œuvre de la Vision Oman 2040 a été instituée par le décret royal n° 100/2020, en date du 18 août 2020. Dotée de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et administrative, elle est habilitée à détenir, gérer et administrer des biens meubles et immeubles.

Cette unité a pour mission principale de superviser la mise en œuvre des objectifs stratégiques de la Vision Oman 2040. À ce titre, elle contrôle les indicateurs de performance des institutions en charge de leur réalisation, évalue l'efficacité des plans de développement économique, et contribue à la création d'un environnement propice à la concrétisation de cette vision. Elle propose également des solutions aux obstacles rencontrés, tout en consolidant un partenariat actif entre les acteurs publics et le secteur privé afin de garantir la réussite des projets associés à la Vision.

L'unité joue également un rôle moteur dans l'instauration d'une culture de l'excellence au sein des institutions publiques, en encourageant l'innovation, en promouvant les principes de qualité totale et en adoptant les meilleures pratiques de gouvernance. Elle veille à l'amélioration continue des services publics, à la mise en place de procédures optimisées, ainsi qu'à la simplification des démarches administratives afin de garantir des prestations efficaces et accessibles à tous les usagers.

En septembre 2024, l'unité a publié son troisième rapport annuel, fondé sur une méthodologie axée sur l'évaluation de la performance réelle des institutions publiques. Ce rapport dresse un état des lieux des efforts déployés en 2023 dans les secteurs économiques et de développement, en lien avec les objectifs et les indicateurs définis par la Vision Oman 2040. Il met en lumière les avancées enregistrées, ainsi que la collaboration soutenue entre l'unité et les différentes entités gouvernementales, à un moment où la Vision entame sa quatrième année de mise en œuvre, marquée par des progrès notables du

Sultanat d'Oman dans plusieurs classements internationaux.

Autorité générale des zones économiques spéciales et des zones franches

L'Autorité générale des zones économiques spéciales et des zones franches a été instituée par le décret royal n° 105/2020 en date du 18 août 2020. Placée sous la tutelle du Conseil des ministres, elle bénéficie de l'autonomie administrative et financière.
L'autorité est notamment chargée de la supervision de la Zone économique spéciale de Duqm, ainsi que des zones franches d'Al-Mazyounah, de Salalah et de Sohar. Elle a également vocation à encadrer toute nouvelle zone économique spéciale ou zone franche qui pourrait être établie à l'avenir.
Conformément au décret royal n° 53/2022, émis le 28 juin 2022, la Public Establishment for Industrial Estates (Madayn) a été intégrée à l'Autorité, qui se voit désormais confier l'élaboration des politiques générales, la réglementation, la supervision et l'harmonisation des services, des facilités et des incitations destinées aux investisseurs.
L'Autorité a pour missions essentielles de :
• Proposer les politiques et les orientations stratégiques relatives aux zones économiques spéciales et aux zones franches, en appui aux plans de développement nationaux, les soumettre au Conseil des ministres, puis en assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;
• Préparer les études, les programmes et les plans de développement relevant de son champ de compétence ;
• Proposer la création de nouvelles zones économiques spéciales ou zones franches, en prenant les mesures requises pour l'émission de décrets royaux définissant leur emplacement, leurs délimitations, ainsi que les avantages, incitations et facilités accordés tant à l'entité gestionnaire qu'aux entreprises exploitantes.
Par ailleurs, l'Autorité régule l'environnement d'investissement au sein des zones qu'elle supervise. Elle en assure la gestion stratégique, tout en veillant à la promotion active des opportunités d'investissement, tant au niveau national qu'international, en coordination avec les institutions concernées.
Elle est également habilitée à approuver la création d'entreprises, conformément à la législation en vigueur, pour le développement, la gestion, l'exploitation ou encore la promotion des secteurs clés au sein de ces zones économiques et franches.

L'Autorité des services financiers

L'Autorité des services financiers assure la régulation et la législation des secteurs des marchés de capitaux et de l'assurance, dans le but de servir l'intérêt économique supérieur du Sultanat d'Oman. Elle veille à garantir la transparence, l'équité et l'intégrité de ces secteurs, tout en protégeant les droits de l'ensemble des parties prenantes. Elle s'appuie sur un cadre juridique robuste, conforme aux meilleures pratiques internationales, en constante évolution pour répondre aux exigences contemporaines.

Dans cette perspective, plusieurs réformes législatives ont été entreprises afin d'adapter les textes en vigueur aux standards internationaux et aux transformations des marchés mondiaux. Parmi les étapes marquantes :

•Le décret royal n° 5/2021 du 6 janvier 2021 a transformé la Bourse de Mascate en une société anonyme fermée sous la dénomination Bourse de Mascate SAOC, avec pour objectif de moderniser ses services, renforcer ses capacités opérationnelles, attirer les investissements étrangers, accroître la liquidité du marché, stimuler le volume des transactions et renforcer la confiance des investisseurs. L'agrément officiel à la nouvelle structure a été délivré par l'Autorité le 11 avril 2021.

•La promulgation de la loi sur les valeurs mobilières par le décret royal n° 46/2022 a constitué un jalon important dans la consolidation du cadre réglementaire du secteur. Ce texte vise à répondre aux besoins actuels et futurs, en particulier dans le contexte de la transformation numérique et de l'émergence de la technologie financière, en instaurant un encadrement légal pour les instruments de financement innovants.

•Le décret royal n° 20/2024, portant sur la création de l'Autorité des services financiers et l'approbation de son règlement, a opéré une réorganisation en profondeur du secteur financier. Il renforce l'indépendance et l'intégrité du secteur financier omanais et étend les attributions de cette Autorité à de nouveaux domaines, notamment la régulation et la supervision des professions comptables et d'audit, en plus des secteurs des marchés de capitaux et de l'assurance.

En application de ce décret, l'ensemble des ressources humaines, financières et matérielles, ainsi que les droits, obligations et biens de l'ancienne Autorité du marché des capitaux ont été transférés à la nouvelle Autorité des services financiers. Le personnel a été intégré

à la nouvelle entité avec maintien de leur classification salariale. Par ailleurs, les missions de réglementation de la profession comptable et d'audit, précédemment exercées par le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion de l'investissement, relèvent désormais de l'Autorité.

L'Autorité omanaise des œuvres de bienfaisance

L'Autorité omanaise des œuvres de bienfaisance a su concrétiser de nombreux objectifs nobles et aspirations humanitaires qui ont motivé sa création. Elle assume un large éventail de responsabilités, parmi lesquelles la réception, la collecte et la gestion des dons, offrandes et autres contributions financières, qu'elles soient issues d'actes de piété ou d'engagements volontaires, dans le but de les acheminer vers leurs bénéficiaires, conformément aux finalités prévues.

L'autorité soutient et finance divers projets sociaux et humanitaires, notamment ceux en faveur de l'enfance, des orphelins et des personnes âgées, ainsi que les programmes de protection sociale destinés aux citoyens. Elle intervient également dans les situations d'urgence, en apportant des aides humanitaires aux sinistrés — personnes ou institutions — touchés par des catastrophes naturelles, des incendies ou des accidents, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Sultanat d'Oman.

En outre, l'Autorité apporte son appui aux institutions sociales et caritatives, et vient en aide aux personnes démunies ou en situation de précarité, tant au niveau national qu'international.

Ses ressources financières proviennent de diverses sources : subventions de l'État, dons et offrandes volontaires, actions et obligations transférées à son profit, ainsi que les revenus générés par les investissements de ses fonds ou de ses projets. Elle s'attache à optimiser l'utilisation de ses ressources non affectées en les investissant dans des projets générateurs de revenus, dans le but d'assurer un financement stable et durable de ses initiatives.

Soucieuse d'élargir son impact territorial, l'autorité a œuvré à couvrir l'ensemble des gouvernorats du Sultanat, facilitant la transmission des dons aux associations locales. Elle mobilise les technologies de l'information et de la communication, notamment une passerelle de paiement électronique, pour simplifier et sécuriser les démarches de don, tout en renforçant son engagement au service de la communauté.

L'Autorité de régulation des télécommunications

L'Autorité de régulation des télécommunications a été instituée le 12 mars 2002 par le Décret Royal n° 302002/, portant promulgation de la loi sur la régulation des télécommunications. Elle a pour mission d'ouvrir le secteur aux dynamiques de libéralisation, d'en améliorer la compétitivité, et d'élever la qualité des services offerts. En 2012, ses prérogatives ont été élargies à la régulation du secteur postal, conformément à la loi sur les services postaux (Décret Royal n° 71/ 2012), afin de promouvoir le développement, la libéralisation et le renforcement du secteur postal au sein du Sultanat d'Oman.

Depuis sa création, l'Autorité œuvre à bâtir un secteur des télécommunications inclusif, offrant à l'ensemble des usagers des services de qualité, accessibles à des tarifs raisonnables. Dans cette perspective, elle s'attache à diversifier les offres disponibles en autorisant de nouveaux opérateurs et en stimulant la concurrence dans un cadre réglementaire transparent.

L'Autorité a mis en œuvre plusieurs mesures stratégiques pour améliorer la qualité des services et garantir une utilisation sûre, efficace et durable des technologies de l'information et de la communication. En janvier 2024, elle a publié un règlement sur l'accès et l'interconnexion, suivi en mars de celui relatif aux exigences de qualité de service, imposant aux opérateurs des standards stricts en matière de performance et de satisfaction client.

Poursuivant ses efforts de modernisation du cadre réglementaire, l'Autorité a amendé en juillet 2024 le règlement relatif à l'agrément et à la certification des équipements de télécommunications. En septembre de la même année, elle a publié un règlement encadrant le règlement des différends dans le secteur, garantissant un cadre juridique clair et équitable pour le traitement des litiges. Elle a également introduit une réglementation spécifique aux services de cloud computing et aux centres de données, traduisant l'engagement du Sultanat en faveur des technologies avancées et de la consolidation de son infrastructure numérique.

Autorité des Documents et des Archives Nationales

L'Autorité des Documents et des Archives Nationales est l'organisme chargé de la conservation, de la collecte, du classement et de l'archivage des documents officiels au Sultanat d'Oman. Créée le 2

juillet 2007 par le décret royal n° 60/ 2007, elle s'emploie à moderniser le secteur archivistique en mettant en œuvre des programmes adaptés aux évolutions technologiques, dans le but d'établir un système documentaire fondé sur des principes scientifiques rigoureux. Ce dispositif contribue à structurer la gestion documentaire au sein des institutions gouvernementales.

L'Autorité s'investit également dans le développement et la valorisation des archives, tout en encourageant la recherche scientifique ainsi que la créativité intellectuelle et artistique. Elle conserve actuellement plus de 577 000 documents de diverses natures — papiers, électroniques et autres formats —, témoignant des efforts soutenus déployés pour enrichir ces collections.

Outre les archives émanant des institutions publiques omanaises, elle préserve les documents officiels de l'État ainsi que les archives relatives aux familles et aux tribus, assurant ainsi leur intégrité et facilitant leur accès pour la recherche scientifique et historique.

Dans le cadre de sa mission, l'Autorité s'attache à promouvoir les meilleures pratiques modernes en matière de gestion documentaire, en veillant tout particulièrement à la sauvegarde de la mémoire nationale. Elle contribue ainsi à préserver l'histoire ancienne du Sultanat, à protéger son patrimoine, à encourager la recherche scientifique et à renforcer l'identité nationale, pour soutenir un développement durable et une vision d'avenir ambitieuse.

Sur le plan international, l'Autorité entretient des relations étroites avec de nombreuses institutions archivistiques à travers le monde. Elle a signé 19 protocoles d'entente avec divers pays, centres et institutions spécialisés. Elle engage également des partenariats bilatéraux et multilatéraux via les canaux diplomatiques, notamment avec des pays liés historiquement, économiquement, politiquement et géographiquement à Oman, afin d'obtenir l'accès à des originaux ou à des copies certifiées conformes, notamment pour des archives conservées à l'étranger.

Autorité de Protection du Consommateur

Le 26 février 2011, plusieurs ordres royaux ont institué une autorité indépendante dédiée à la protection des consommateurs. Cette création a été officialisée par le décret royal n° 26/ 2011 en date

du 28 février 2011, établissant l'Autorité Générale de Protection du Consommateur. Le 5 avril 2011, son règlement intérieur a été promulgué par le décret royal n° 53/2011. Par la suite, le décret royal n° 77/2020 du 12 août 2020 a simplifié son appellation en « Autorité de Protection du Consommateur ».
Depuis sa fondation, l'Autorité s'est appuyée sur un système intégré de travail afin de remplir pleinement ses missions, devenant un véritable refuge pour les consommateurs. Elle œuvre activement à les protéger contre les pratiques illégales et assure une surveillance rigoureuse des marchés au sein du Sultanat d'Oman.
Dans un contexte d'économie mondiale libre et d'ouverture des marchés omanais à l'international, avec une augmentation notable des importations et exportations, la protection contre la fraude commerciale constitue une priorité majeure. À ce titre, l'Autorité joue un rôle central parmi les institutions de contrôle. Le décret royal n° 54/2021, instaurant une loi unifiée de lutte contre la fraude commerciale au sein des pays du Conseil de coopération du Golfe, renforce le cadre juridique protégeant les marchés omanais contre les pratiques frauduleuses, consolidant ainsi le rôle clé de l'Autorité dans ce domaine.
Afin d'améliorer continuellement son efficacité, l'Autorité a adopté un système de gestion de la qualité conforme à la norme ISO, visant à simplifier et structurer ses procédures internes. Cette démarche s'appuie sur la mise en place d'indicateurs et de critères de performance, garantissant ainsi une uniformisation des pratiques et une optimisation des services offerts aux consommateurs.

Autorité de l'Aviation Civile

Le règlement de l'Autorité Générale de l'Aviation Civile, promulgué par le décret royal n° 43/2013 en date du 16 septembre 2013, a fixé les objectifs de création de cette autorité, visant le développement du secteur de l'aviation civile et de ses infrastructures de soutien. Cette démarche poursuit l'ambition d'atteindre des standards élevés en matière d'efficacité, de qualité et de sécurité dans le domaine du transport aérien.
Le décret royal n° 85/2020 du 17 août 2020 a modifié la dénomination officielle, remplaçant celle d'« Autorité Générale de l'Aviation Civile» par « Autorité de l'Aviation Civile ». Par ailleurs, le décret royal n° 60/2022 du 2 octobre 2022 a transféré les compétences relatives aux affaires climatiques de l'Autorité de l'Aviation Civile vers l'Autorité de l'Environnement.
L'Autorité de l'Aviation Civile joue un rôle déterminant dans la

réglementation et la prestation de services au sein du secteur aérien, contribuant à son rayonnement tant national qu'international. Ses missions incluent notamment l'élaboration et l'application des règlements encadrant l'aviation civile au Sultanat d'Oman, la délivrance des licences pour les équipages et les stations de maintenance, ainsi que la négociation d'accords bilatéraux aériens avec d'autres pays. Elle définit également les politiques et normes garantissant la sécurité des aéroports et la sûreté du transport aérien, tout en posant les fondements du développement économique des aéroports omanais et de leurs infrastructures. En outre, elle favorise les opportunités d'investissement dans ce secteur stratégique, supervisant, inspectant et auditant les activités des institutions et compagnies aériennes opérant sur le territoire national.

Autorité Omanaise d'Accréditation Académique et d'Assurance Qualité de l'Enseignement

L'Autorité Omanaise d'Accréditation Académique et d'Assurance Qualité de l'Enseignement a été instituée le 13 janvier 2021, conformément au décret royal n° 9/2021, qui a modifié sa dénomination initiale de « Autorité Omanaise d'Accréditation Académique » en son appellation actuelle, tout en précisant l'étendue de ses compétences. Parmi ses missions principales figure la mise en place d'un système national d'assurance qualité pour l'enseignement scolaire et supérieur au Sultanat d'Oman, visant à garantir un niveau conforme aux standards internationaux de manière continue. Elle encourage également les établissements éducatifs à développer leurs propres systèmes internes d'assurance qualité.

L'Autorité évalue les écoles publiques et privées selon des critères et procédures rigoureusement établis, et accrédite les institutions ainsi que les programmes d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés, en conformité avec ces standards. Elle conduit en outre des audits approfondis de la qualité des programmes fondamentaux. Par ailleurs, elle élabore et fait évoluer un cadre national des qualifications complet, intégrant les diplômes omanais, harmonisant les qualifications étrangères et internationales avec ce cadre, et assurant la publication des résultats des processus d'assurance qualité, d'accréditation et d'intégration des qualifications.

Enfin, l'Autorité dispense des formations destinées aux personnels éducatifs sur les thématiques de l'assurance qualité dans l'enseignement scolaire et supérieur, ainsi que sur la gestion du cadre national des qualifications.

Autorité de l'Environnement

L'Autorité de l'Environnement a été instituée le 18 août 2020 par le décret royal n° 106/2020, mettant fin aux fonctions du Ministère de l'Environnement et des Affaires Climatiques. Dotée de l'autonomie financière et administrative, elle relève directement du Conseil des ministres.
Conformément au décret royal n° 60/2022, les attributions relatives aux affaires climatiques, auparavant exercées par l'Autorité de l'Aviation Civile, ont été transférées à l'Autorité de l'Environnement, élargissant ainsi son champ de compétences.
L'Autorité est chargée de proposer les politiques publiques, les stratégies nationales et les cadres réglementaires relatifs à la protection de l'environnement, à la durabilité écologique, à la lutte contre les différentes formes de pollution, à la préservation de la biodiversité, ainsi qu'à la sécurité environnementale et à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables. Elle veille également à la sauvegarde des écosystèmes et de la faune sauvage, en cohérence avec les objectifs du développement durable.
Par ailleurs, l'Autorité soutient le développement de la recherche scientifique dans les domaines de l'environnement, favorise l'échange d'expertises et assure la collecte, l'analyse et l'exploitation des données environnementales. Elle joue également un rôle clé dans la sensibilisation de l'ensemble des composantes de la société à l'importance de la protection de l'environnement, en œuvrant à l'ancrage des principes de préservation des ressources naturelles pour les générations présentes et futures.

Autorité de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME)

L'Autorité de Développement des Petites et Moyennes Entreprises a été créée le 18 août 2020 par le décret royal n° 107/2020. Ce texte a transféré à la nouvelle autorité l'ensemble des attributions, biens, droits, engagements et ressources de l'ancienne Autorité Générale de Développement des PME ainsi que du Fonds de Soutien, y compris son capital et les allocations annuelles prévues dans le budget général de l'État.
L'Autorité est chargée de l'élaboration des politiques et plans de développement des PME et des industries artisanales, dans le cadre de la stratégie nationale globale de développement. Ces plans sont soumis à l'approbation du Conseil des ministres. Elle s'emploie à

créer un environnement réglementaire propice à la croissance de ces secteurs, en coordination avec les instances concernées, et met en œuvre des programmes visant à renforcer leur compétitivité.
Parmi ses missions, l'Autorité fournit un accompagnement technique, administratif, financier et juridique aux petites et moyennes entreprises, afin de favoriser leur développement, améliorer la qualité de leurs produits et services, et les aligner sur les normes internationales. Elle crée également des centres spécialisés pour le perfectionnement des compétences, l'innovation, et le soutien à la production artisanale et entrepreneuriale.
Le 18 janvier 2022, l'Autorité a publié le règlement d'application encadrant le financement des projets portés par les PME et les artisans. Ce texte fixe un plafond de financement à 250 000 rials omanais par projet, le montant final étant déterminé sur la base d'une étude de faisabilité économique et du coût d'investissement de l'initiative concernée.

Autorité de Régulation des Services Publics

L'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité et de l'Eau a été instituée en vertu de l'article 19 de la loi relative à la régulation et à la concession du secteur de l'électricité et de l'eau associée, promulguée par le décret royal n° 87/2004 du 1er août 2004, modifiée ultérieurement par les décrets royaux n° 59/2009 et n° 47/2013. Dotée de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie financière et administrative, elle relève directement du Conseil des ministres. Le décret royal n° 78/2020, en date du 12 août 2020, a modifié son appellation pour devenir l'Autorité de Régulation des Services Publics, tout en élargissant ses prérogatives, notamment en matière de régulation des activités de transport du gaz naturel. Ces attributions sont régies par les articles 4, 26 à 31 de la loi sur le pétrole et le gaz, édictée par le décret royal n° 8/2011.
Dans ce cadre, l'Autorité est habilitée à réglementer l'activité de transport du gaz naturel, en délivrant les licences nécessaires et en concluant des accords de concession, sous réserve de leur approbation par décret royal.
Afin d'assurer un niveau élevé de qualité des services fournis par les entreprises concessionnaires dans les domaines de la distribution et de la fourniture, l'Autorité a introduit, à partir du 1er juillet 2022, un ensemble de normes de garantie de service. Ces normes visent

à aligner les prestations offertes aux usagers sur les meilleures pratiques offertes aux consommateurs.

Autorité de la Défense Civile et des Services d'Ambulance

L'Autorité de la Défense Civile et des Services d'Ambulance a été instituée par le décret royal n° (3/2013) en date du 8 janvier 2013. Dotée de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie financière et administrative, elle relève directement de la Police royale d'Oman. Son règlement d'organisation a été édicté par le décret royal n° (68/2014), promulgué le 30 novembre 2014.
Le 22 avril 2021, l'intitulé de l'« Autorité générale de la défense civile et des services d'ambulance » a été officiellement modifié par le décret royal n° (39/2021), pour devenir « Autorité de la Défense Civile et des Services d'Ambulance ».
Conformément à l'article (2) de ce décret, l'Autorité a pour mission d'assurer la protection des personnes et des biens, de garantir la sécurité publique, de réduire les risques liés aux catastrophes naturelles et industrielles, et d'en atténuer les conséquences. Elle met en œuvre l'ensemble des mesures et procédures afférentes aux activités de défense civile et de services d'ambulance, incluant notamment les interventions d'urgence par ambulance terrestre, aérienne ou en situation critique.
Dans le cadre de ses attributions, l'Autorité a lancé, le 6 février 2022, un service dénommé « Ambulance à Domicile ». Ce dispositif vise à prodiguer des soins médicaux d'urgence aux patients en situation critique à leur domicile et à assurer leur transfert rapide vers les établissements de santé les plus adaptés. Déployé dans un premier temps dans les gouvernorats les plus densément peuplés, ce service fait l'objet d'un plan d'extension progressive à l'ensemble du territoire national.

Fonds de Protection Sociale

Le Fonds de Protection Sociale constitue l'organisme officiel chargé de l'ensemble des initiatives et programmes relatifs à la protection sociale dans le Sultanat d'Oman. Doté de l'autonomie administrative et financière, il a été institué par le décret royal n° (33/2021).
Sa mission principale consiste à mettre en œuvre les dispositions de

la loi sur la protection sociale ainsi que les textes législatifs qui s'y rattachent. Il collabore, à cet effet, avec les entités compétentes dans les domaines de la protection, de l'autonomisation, de l'inclusion, des soins et de l'accompagnement sous toutes leurs formes, afin d'atteindre efficacement les groupes cibles éligibles.
Le Fonds œuvre à l'amélioration de la qualité de vie et à la garantie d'une protection sociale inclusive et durable. Il favorise l'investissement social par l'élaboration et l'exécution de politiques et de programmes intégrant les dimensions sociales et économiques. Il veille, en outre, au suivi des indicateurs de durabilité, d'efficacité, d'adéquation, d'équité, d'intégration, de couverture et de stabilité, tout en évaluant l'impact de ces politiques sur le renforcement des valeurs de partenariat sociétal. Enfin, il s'assure de la préservation des droits des générations présentes et futures.

Commission Omanaise des Droits de l'Homme

Depuis sa création, la Commission Omanaise des Droits de l'Homme œuvre à la promotion d'une vision claire et d'une mission définie en matière de protection et de respect des droits humains au sein du Sultanat d'Oman. Elle veille à la sauvegarde des droits fondamentaux, à la surveillance de leur mise en œuvre, ainsi qu'au respect des libertés, responsabilités et devoirs, conformément aux compétences qui lui sont conférées par le décret royal n° (124/2008) en date du 15 novembre 2008, portant création de la Commission et détermination de ses attributions.
Dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie dans l'exercice de ses missions, la Commission est établie à Mascate et placée sous l'autorité du Conseil d'État.
Le décret royal n° (23/2016), promulgué le 18 avril 2016, a entériné le changement d'intitulé de la « Commission des droits de l'homme » en « Commission Omanaise des Droits de l'Homme ».
Dans le cadre de la restructuration de l'appareil administratif de l'État, le décret royal n° (57/2022) a procédé à la réorganisation de la Commission. Il prévoit la constitution d'une commission composée de 14 membres, tous spécialistes des droits humains, représentant différentes entités gouvernementales concernées. La désignation des membres s'effectue par décret royal. Lors de leur première réunion, les membres élisent parmi eux un président et un vice-président, ces derniers ne devant pas être issus des institutions gouvernementales.

Sur le plan international, la Commission a intensifié sa présence en multipliant les échanges avec les organisations spécialisées en matière de droits humains. Elle participe activement à des réunions, conférences, ateliers et formations aux niveaux régional et international. Elle répond également aux rapports internationaux traitant des droits humains au Sultanat, en coordination avec les autorités nationales compétentes, afin de vérifier et de traiter les informations et observations qui y figurent.

Comité National Omanais pour l'Éducation, la Culture et les Sciences

Le Comité National Omanais pour l'Éducation, la Culture et les Sciences assure la coordination entre les institutions éducatives et culturelles du Sultanat d'Oman, et les organisations arabes, islamiques et internationales œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, telles que l'UNESCO, l'ALECSO et l'ISESCO. Il joue ainsi un rôle central dans le renforcement des liens entre les instances nationales et les organismes internationaux concernés.
Le Comité s'emploie également à promouvoir le patrimoine omanais et à faire connaître les initiatives et réalisations du Sultanat dans les domaines précités. Il contribue activement à la consolidation de la coopération internationale dans une perspective de dialogue interculturel, de compréhension mutuelle et de rapprochement entre les peuples et les civilisations.
Dans ce cadre, le Prix du Sultan Qaboos pour la Protection de l'Environnement est décerné tous les deux ans dans le cadre du programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO. Ce prix vise à récompenser les contributions remarquables d'individus, de groupes, d'institutions ou d'organisations œuvrant en faveur de la préservation de l'environnement, en cohérence avec les orientations et programmes de l'UNESCO dans ce domaine.
Créé en 1989 à l'initiative de Feu Sa Majesté le Sultan Qaboos bin Said – que Dieu ait son âme – avec l'accord et le soutien de l'UNESCO, ce prix constitue la première distinction d'origine arabe attribuée au niveau international dans le domaine de la protection de l'environnement.

Centre de Défense Électronique

Le Centre de Défense Électronique a été institué par le décret royal n° (64/2020) en date du 10 juin 2020, en tant qu'entité spécialisée chargée d'assurer la défense électronique du Sultanat d'Oman. Relevant des services de sécurité intérieure, il constitue la référence nationale en matière de protection des intérêts vitaux dans le cyberespace et supervise le développement des capacités nationales en cybersécurité.

Le Centre a pour vocation de renforcer la résilience des institutions et des individus face aux menaces électroniques. Il œuvre au développement des compétences nationales dans le domaine de la sécurité électronique, en établissant des partenariats avec les secteurs concernés, tant au niveau national qu'international.

Afin de remplir ses missions, le Centre est chargé de l'élaboration de la stratégie nationale de défense électronique et de ses mécanismes de mise en œuvre. Il propose les révisions nécessaires, assure le suivi de l'exécution des mesures après approbation par les instances compétentes, et définit les cadres organisationnels, juridiques et de gouvernance permettant l'application effective de ladite stratégie.

Il est également responsable de la préparation du Plan national de gestion des risques et menaces liés à la sécurité électronique, qu'il met en œuvre après validation par la commission compétente, et qu'il actualise selon les évolutions du contexte. Le Centre établit une classification des infrastructures critiques en matière de cybersécurité, identifie les entités concernées, et délimite les secteurs relevant de son champ d'action.

Dans ce cadre réglementaire, la Loi sur la protection des données personnelles, promulguée par décret royal n° (6/2022) en date du 9 février 2022, encadre le traitement des données personnelles. Cette loi stipule que toute opération de traitement doit s'effectuer dans un cadre de transparence, d'intégrité et de respect de la dignité humaine, avec le consentement explicite de la personne concernée. La demande de traitement doit être formulée par écrit, de manière claire, explicite et compréhensible, et le responsable du traitement est tenu de conserver une preuve écrite de ce consentement.

Des prérogatives législatives et de contrôle renforcées, au service d'une participation élargie du Majlis al-Shura omanais.



Le parcours de la choura au Sultanat d'Oman illustre une évolution constante fondée sur le dialogue et l'interaction entre le dirigeant et le peuple. Érigée en principe fondamental du système de gouvernance, la choura incarne les valeurs de justice, d'équité et de participation.

Depuis le lancement de la Renaissance omanaise moderne, le Sultanat a franchi plusieurs étapes déterminantes qui ont consolidé le concept de la choura et renforcé l'implication des citoyens dans le processus décisionnel.

Avec l'accession au pouvoir de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq — que Dieu le protège —, une nouvelle dynamique parlementaire a été engagée. Les récentes réformes législatives s'inscrivent dans cette continuité et constituent une étape stratégique vers la concrétisation des objectifs de la Vision Oman 2040.



Le Conseil d'Oman : Un acteur clé dans l'approfondissement du processus de la Renaissance omanaise

La promulgation du Décret Royal n° 6/2021, en date du 11 janvier 2021, a marqué une nouvelle étape dans l'évolution du processus de la choura au Sultanat d'Oman. Ce texte fondateur a jeté les bases d'une action parlementaire renforcée, tout en ouvrant des perspectives prometteuses pour une participation sociétale élargie. Il s'inscrit dans une vision d'ensemble visant à moderniser l'institution parlementaire, en parfaite cohérence avec les objectifs de la Vision Oman 2040.

Dans cette dynamique, le Décret Royal n° 7/2021 a institué la Loi du Conseil d'Oman, venant compléter le cadre juridique du processus parlementaire. Cette loi a permis de consolider les prérogatives des deux chambres – le Conseil d'État (nommé) et le Conseil de la Choura (élu) – tout en clarifiant leurs rôles respectifs. Elle reflète ainsi la volonté du Sultanat de promouvoir une gouvernance fondée sur l'efficacité institutionnelle, la participation citoyenne et le renforcement des fonctions législatives et de contrôle.

La Loi fondamentale de l'État consacre huit articles au cadre général du Conseil d'Oman, tandis que la Loi du Conseil d'Oman en précise les modalités d'organisation à travers 78 articles. Ceux-ci couvrent les dispositions générales, la structure des deux chambres, le déroulement des sessions parlementaires, ainsi que les compétences législatives et de contrôle de l'institution.

Par ailleurs, l'article 12 de la Loi fondamentale de l'État définit les principes directeurs du système de gouvernance omanais, en soulignant les valeurs essentielles que sont la justice, la choura et l'égalité.

Sa Majesté le Sultan ouvre la session annuelle du Majlis Oman et souligne l'importance de la complémentarité dans la voie du développement

Majlis Oman : Une complémentarité au service de l'efficacité de l'action nationale

Dans le cadre de sa volonté constante de consolider le rôle du Majlis Oman dans l'accompagnement du développement durable, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq Al Ma'adhami – que Dieu le protège – a salué, lors de l'ouverture de la première session annuelle de la huitième législature du Majlis Oman, le 14 novembre 2023, la maturité atteinte par cette institution et sa complémentarité avec les autres composantes de l'appareil d'État. Sa Majesté a souligné que cette complémentarité constitue un levier fondamental pour renforcer l'efficacité de l'action nationale, appelant à accorder une attention accrue et un soutien continu au Majlis afin de favoriser la réalisation des objectifs escomptés et de consolider les orientations stratégiques du développement national.

Sa Majesté a également affirmé que le Majlis Oman représente un partenaire incontournable dans l'architecture institutionnelle de l'État, précisant que cette collaboration exige des membres du Majlis un sens aigu des responsabilités. Il a ainsi exhorté ces derniers à se montrer dignes de la confiance qui leur est accordée, en plaçant l'intérêt suprême de la Nation au cœur de leurs préoccupations, guidés par les principes de la Loi fondamentale de l'État et les textes régissant l'exercice de leurs fonctions. Sa Majesté a en outre mis en lumière les prérogatives que leur confère la loi relative au Majlis Oman, exprimant l'espoir que leurs efforts contribueront activement à enrichir la dynamique de la Renaissance omanaise, inscrite dans une trajectoire de progrès continu.

Conformément aux ordres royaux de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq Al Ma'adhami – que Dieu le protège –, le Majlis d'État a tenu, le 10 novembre 2024, la séance inaugurale de la deuxième session ordinaire de la huitième législature (2023-2027), conformément aux dispositions de l'article 38 de la Loi du Majlis Oman. Le même jour, le Majlis consultatif a ouvert les travaux de la deuxième session annuelle (2024-2025) de la dixième législature (2023-2027), en application de l'article 41 de ladite loi.



Les prérogatives du Conseil d'État renforcent son rôle essentiel dans le processus de développement

Le rôle du Conseil d'État dans l'action nationale

Le Conseil d'État constitue l'un des fondements majeurs du système institutionnel au Sultanat d'Oman. Il joue un rôle central dans l'exercice de ses attributions législatives et financières, conformément aux dispositions de la Loi fondamentale de l'État, de la Loi du Conseil d'Oman et de son règlement intérieur. Doté de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie administrative et financière, le Conseil d'État se compose d'une élite de membres qualifiés, disposant d'une expertise reconnue dans divers domaines. Cette composition contribue à renforcer son efficacité dans l'appui aux politiques publiques et à soutenir les efforts de développement du pays. Le mandat du Conseil s'étend sur une durée de quatre ans, répartie en quatre sessions annuelles, chacune d'une durée minimale de huit mois. Ce calendrier institutionnel, aligné sur l'ouverture annuelle du Conseil d'Oman, témoigne de l'engagement constant du Conseil d'État en faveur d'un travail sérieux, structuré et orienté vers la réalisation des objectifs du développement durable.

Le Conseil d'État : un pilier stratégique du développement national, bénéficiant de l'autonomie financière et administrative, et rassemblant des compétences éminentes



Conseil d'État – Commission des affaires sociales et culturelles

Les attributions du Conseil d'État

Le Système fondamental de l'État, en particulier son article 72, définit les prérogatives dévolues au Conseil d'État. Celles-ci comprennent notamment :

- L'approbation ou la modification des projets de lois transmis par le gouvernement.
- L'examen des plans de développement et du budget général de l'État, assorti de recommandations formulées à leur sujet.
- La proposition de projets de lois, dans le respect de l'intérêt national et des priorités stratégiques du pays.

Par ailleurs, le Conseil d'État se penche sur les questions relatives à la mise en œuvre des plans de développement, et soumet au gouvernement des propositions visant à renforcer l'efficacité des programmes nationaux. À travers ses travaux, le Conseil s'emploie à promouvoir les valeurs fondamentales de la société omanaise, à préserver ses acquis et à contribuer à la résolution des enjeux économiques et sociaux dans une perspective durable et équilibrée.

La structure du Conseil d'État

Conformément à l'article 31 de la loi sur le Conseil d'Oman, le Conseil d'État s'organise autour de plusieurs organes fondamentaux :

Le Président du Conseil



Représentant légal du Conseil auprès des instances officielles et des juridictions, il préside les séances plénières, supervise le déroulement des travaux et exerce les attributions du chef d'unité, telles que définies par les lois et décrets en vigueur.

Le Bureau du Conseil



Il est composé du Président, de deux vice-présidents et de quatre membres élus parmi les membres du Conseil. Le Bureau se voit confier un ensemble de compétences spécifiques définies dans le règlement intérieur.

Les commissions permanentes :



La loi prévoit la formation de commissions spécialisées, telles que la Commission juridique ou la Commission économique. Celles-ci sont chargées d'examiner les projets de lois, de proposer de nouveaux textes législatifs, et d'analyser les plans de développement.

Le Secrétariat général



Dirigé par un secrétaire général nommé par décret royal, il comprend également des secrétaires adjoints et divers fonctionnaires. Il assure le soutien administratif et logistique nécessaire au bon fonctionnement du Conseil.

Une dynamique soutenue et des réalisations notables

La première session de la huitième législature du Conseil d'État a été marquée par une intensification des activités et de nombreuses avancées concrètes. Le Conseil a examiné plusieurs dossiers majeurs visant à consolider le cadre législatif et réglementaire du Sultanat d'Oman, notamment l'étude de projets de lois transmis par le gouvernement, l'approbation de propositions et d'études législatives et l'analyse du projet de budget général de l'État pour l'exercice 2024.

Au total, cinq séances plénières ont été tenues, consacrées à l'examen de textes législatifs tels que :

- **Le projet de loi relatif à la protection des dépôts bancaires ;**
- **Le projet de loi sur la régulation du commerce dans les quartiers traditionnels ;**
- **Le projet de loi sur les médias.**

- **Une séance conjointe avec le Conseil de la Choura a également été organisée pour examiner les articles en discussion dans plusieurs projets de lois, conformément à l'article 49 de la loi n° (7/2021) sur le Conseil d'Oman. Ce dialogue illustre l'esprit de coopération entre les deux chambres en vue d'atteindre les objectifs nationaux.**

- **Quant aux activités du bureau du conseil, durant cette première session, le Bureau du Conseil a tenu cinq réunions, au cours desquelles 41 sujets ont été abordés. Des présidents de commissions permanentes y ont été conviés pour présenter leurs rapports concernant les projets de lois et les propositions d'études en cours.**

- **Le Bureau a également étudié les réponses du Conseil des ministres à diverses questions transmises par le Conseil d'État et a traité plusieurs rapports et correspondances reçus d'organismes officiels. En tout, 31 décisions ont été prises et six réunions ont été tenues avec des invités.**

Le Bureau a également constitué trois commissions spéciales pour :

1. L'étude du contenu du discours royal d'ouverture de la législature ;
2. L'examen des mécanismes de diversification des sources de revenus du Sultanat ;
3. L'analyse du rôle des extraits végétaux dans l'économie locale et des perspectives qui y sont associées.

Le Bureau a également approuvé cinq propositions soumises par les commissions permanentes pour étude au cours de la huitième législature.

Durant cette session, les commissions permanentes et leurs sous-commissions ont tenu plus de 131 réunions, consacrées à l'analyse de divers dossiers et propositions. Elles ont également organisé 22 séances d'audition avec des responsables et experts issus des entités concernées. En complément, trois réunions conjointes ont été tenues avec le Conseil de la Choura pour renforcer la coordination interinstitutionnelle.

Dans le but de renforcer la coordination et la coopération entre le Conseil d'État et les autres institutions de l'État, le Conseil d'État poursuit son rôle national en veillant à la complémentarité et à l'harmonisation de ses travaux avec ceux des autres institutions de l'État. En application des dispositions du Système fondamental de l'État et de la loi sur le Conseil d'Oman, une coordination continue est assurée entre le Conseil d'État et le Conseil des ministres, notamment à travers des réunions consultatives tenues à chaque session. Lors de l'une de ces rencontres, il a été souligné l'importance de conjuguer les efforts pour servir l'intérêt suprême de la nation et de renforcer le partenariat stratégique entre les deux instances. De même, la coopération entre le Conseil d'État et le Conseil de la Choura est assurée par les bureaux et commissions des deux conseils, ainsi que par des séances conjointes destinées à résoudre les divergences sur certaines dispositions législatives. Dans le cadre de sa diplomatie parlementaire, le Conseil d'État continue de développer ses relations avec les pays frères et amis. Il a accueilli plusieurs délégations officielles de haut niveau et assuré une participation active à divers forums régionaux et internationaux, à travers la présence de ses membres lors de conférences et de réunions organisées par les organisations et unions parlementaires.



Conseil de la Choura : Renforcement de la participation communautaire dans la prise de décision nationale

Le Conseil de la Choura...
Un acteur clé du développement global

Le Conseil de la Choura poursuit avec constance et ambition son cheminement pionnier, en harmonie avec les aspirations nationales, consolidant sa place dans le processus de développement global du Sultanat d'Oman. En traduisant les objectifs de la Vision « Oman 2040 » en actions concrètes, le Conseil œuvre à renforcer la participation citoyenne dans le processus décisionnel, tout en veillant à une coordination efficace avec les autres institutions de l'État, à travers l'exercice de ses attributions législatives et de suivi.

Les élections de la dixième législature...
Un tournant significatif

Les élections de la dixième législature du Conseil de la Choura (2023-2027) ont constitué une avancée notable en termes de pratiques démocratiques et de mécanismes électoraux, renforçant ainsi le modèle consultatif du Sultanat. La participation massive des citoyens, avec un total de 496 279 électeurs issus de l'ensemble des gouvernorats, témoigne de l'adhésion populaire à cette dynamique.

Le scrutin, facilité par l'application électronique « Entekhab » (« J'élis »), a enregistré un taux de participation de 65,07 %, permettant l'élection de 90 membres. Cette innovation technologique a permis de garantir l'accessibilité et la transparence du processus électoral.

À l'ouverture de cette législature, Sa Majesté Le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège – a affirmé que le Conseil d'Oman constitue un partenaire fondamental dans l'architecture de l'État, soulignant ainsi les responsabilités importantes qui lui incombent. Cette déclaration a donné le ton pour les travaux de la dixième législature, axés sur l'efficacité, la collaboration et l'engagement envers les réformes nationales.

Les travaux du Conseil de la Choura s'inscrivent dans la dynamique de mise en œuvre du plan exécutif de la Vision Oman 2040, reflétant sa volonté d'accompagner les transformations économiques, sociales et institutionnelles du pays. Le Conseil s'appuie sur les dispositions de la Loi fondamentale de l'État et de la loi du Conseil d'Oman, qui définissent clairement ses attributions et orientent ses actions.
Au cours de la première session annuelle de la dixième législature, le Conseil a affiché une coordination étroite avec le gouvernement à travers des rencontres constructives et un partenariat institutionnel actif. Il a examiné 18 textes transmis par le gouvernement, répartis équitablement entre 9 projets de lois et 9 accords internationaux.

Au cours de cette session, le Conseil a tenu 12 séances ordinaires, dont 4 ont été consacrées à l'examen des exposés ministériels des ministres des services. Ces séances ont inclus la présentation de 4 exposés ministériels, au cours desquels des questions et des observations ont été formulées sur la réalité du travail de ces instances gouvernementales, ainsi que l'examen des solutions aux défis rencontrés dans la mise en œuvre des plans de développement dans les différents secteurs. Les exposés ont été présentés par le ministère de l'Économie, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources en eau, le ministère de l'Information, et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation. Le Conseil a également examiné l'exposé du ministère des Finances relatif au projet du budget général de l'État pour l'exercice 2024.

En 2024, le Conseil consultatif a veillé à activer les outils de suivi que lui confère la loi du Conseil d'Oman promulguée en 2021, lesquels incluent :

La demande d'interpellation;	**La volonté exprimmée ;**	**La question écrite ou orale ;**
La déclaration urgente ;	**L'examen des déclarations ministérielles ;**	**L'interpellation parlementaire.**

Les outils de suivi activés par le Conseil de la Choura traduisent les préoccupations et les attentes des citoyens, et témoignent de son rôle actif dans la défense de l'intérêt public. Au total, 145 outils de suivi ont été utilisés, comprenant notamment 29 questions parlementaires couvrant des secteurs essentiels tels que les services publics, la santé, l'éducation et les affaires sociales.

À ces outils s'ajoutent plus de 98 demandes d'information formulées par les membres du Conseil, ainsi que 4 déclarations urgentes portant sur diverses problématiques exprimées par les citoyens.

Au cours de cette session, le Bureau du Conseil de la Choura a tenu 13 réunions, tandis que les commissions permanentes ont organisé 97 réunions, au cours desquelles 89 sujets ont été examinés à travers les requêtes soumises, selon les compétences sectorielles de chaque commission.

Les travaux des commissions ont également donné lieu à l'élaboration de rapports détaillés, enrichis par des auditions avec les parties prenantes et des visites de terrain destinées à mieux appréhender les réalités locales.

Dans une volonté d'intégration des efforts nationaux, le Conseil de la Choura s'efforce de consolider la coopération avec les différentes institutions de l'État. À cet égard, la réunion du Bureau du Conseil avec le Conseil des ministres constitue une illustration concrète de cette coordination. Cette collaboration vise à l'alignement des politiques publiques, à la mise en œuvre de plans communs et au renforcement de la synergie institutionnelle au service des objectifs nationaux.

Le Conseil de la Choura poursuit également son engagement à échanger les expertises et à renforcer les partenariats avec les pays frères et amis. Il a participé à plusieurs événements parlementaires d'envergure, notamment :

- **La sixième conférence des Parlements de la Ligue des États arabes ;**
- **La quatorzième session de l'Assemblée parlementaire asiatique ;**
- **La cinquième conférence de l'Association des parlementaires pour Jérusalem;**
- **La dix-huitième session de l'Union des Conseils des États membres de l'Organisation de la coopération islamique.**

Le Conseil a également pris part aux travaux de l'Union interparlementaire, illustrant ainsi son engagement dans les débats internationaux et sa contribution active aux enjeux mondiaux.

Des valeurs fondamentales au service de l'amitié, du dialogue et de la coopération



Dans son histoire contemporaine, le Sultanat d'Oman se distingue par une politique étrangère équilibrée et ouverte sur le monde. Il incarne un modèle de construction d'un État moderne, fondé sur la paix, la sécurité et la stabilité, tout en veillant à l'amélioration continue des conditions de vie de son peuple. Fidèle aux principes de bon voisinage, de non-ingérence et de respect de la souveraineté des États, Oman défend les valeurs de droit, de justice et d'équité. Son action diplomatique s'inscrit dans le cadre de son identité arabe et islamique, en mettant l'accent sur la résolution pacifique des conflits et la promotion d'un dialogue constructif. En outre, le Sultanat œuvre au renforcement des intérêts communs avec les pays frères et amis, tout en soutenant activement les initiatives des organisations régionales et internationales.

La diplomatie omanaise : une réputation établie et une crédibilité reconnue à l'échelle mondiale

Le Sultanat d'Oman s'illustre par une diplomatie empreinte de transparence, de clarté et de constance, qui lui a permis de gérer avec sagesse les évolutions et les crises sur les scènes régionale et internationale. Grâce à une approche fondée sur le dialogue, l'écoute et la compréhension mutuelle, Oman a su préserver une réputation solide et une crédibilité respectée dans les cercles diplomatiques mondiaux. Cette posture en a fait un acteur clé dans les efforts de résolution pacifique des conflits, tant au sein du Golfe que dans le monde arabe et au-delà.

La politique étrangère omanaise se distingue par son altruisme et son impartialité : elle ne vise pas à en tirer un bénéfice personnel, mais à contribuer au renforcement de la sécurité, de la stabilité et du développement à l'échelle régionale et internationale.

Sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Sultan Haïtham bin Tariq – que Dieu le protège –, le Sultanat poursuit sa renaissance renouvelée en restant fidèle à ses principes de neutralité bienveillante, d'amitié avec tous, et de promotion du dialogue, de la tolérance et de la paix. Ces fondements essentiels ont été réaffirmés dans le premier discours de Sa Majesté devant le Conseil d'Oman, où il a déclaré :

« Nous réaffirmons les principes fondamentaux établis par le défunt Sultan, guidant la politique étrangère de notre pays, fondée sur la coexistence pacifique entre les nations et les peuples, le bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, le respect de la souveraineté des États, et la coopération internationale dans tous les domaines. »

Dans cette dynamique, Oman œuvre également à renforcer la coopération internationale à travers la promotion d'investissements durables, l'innovation et l'engagement pour le développement. Cette vision proactive et équilibrée conforte sa position en tant que pôle économique émergent et influent dans la région.

Les visites de Sa Majesté, vecteurs de renforcement des relations internationales et de la coopération d'Oman avec le reste du monde

La vision de Sa Majesté le Sultan Haïtham bin Tariq – que Dieu le protège – repose sur une approche fondée sur la coopération, la compréhension mutuelle et la consolidation des intérêts communs. Cette orientation s'est traduite concrètement par de nombreuses initiatives, notamment lors de la visite d'État de Son Altesse Cheikh Mishal Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït, au Sultanat d'Oman, le 6 février 2024.

Cette rencontre a permis d'approfondir les relations fraternelles et d'explorer de nouvelles perspectives de coopération dans des domaines clés, en phase avec les aspirations des deux pays à un avenir plus prospère. Elle a également été marquée par l'inauguration de la raffinerie de Duqm et des installations pétrochimiques, illustrant la solidité et la richesse des liens économiques entre le Sultanat d'Oman et l'État frère du Koweït.

Dans le prolongement de ces liens privilégiés, Sa Majesté le Sultan Haïtham bin Tariq – que

Dieu le protège – a effectué une visite d'État au Koweït le 13 mai 2024, à l'invitation de son frère, Son Altesse l'Émir de l'État du Koweït. Cette visite a constitué une nouvelle affirmation de la profondeur des relations fraternelles unissant les deux pays, tant au niveau officiel que populaire, enracinées dans une longue histoire de coopération et de solidarité. Elle a également témoigné de la volonté partagée des deux dirigeants de préserver ces liens exceptionnels, d'en assurer le développement continu, et d'aborder ensemble des questions d'intérêt commun dans un esprit de concertation et de partenariat.

Outre l'examen des moyens de renforcer les domaines de coopération et de partenariat existants



Sa Majesté le Sultan reçoit l'Émir du Koweït dans le cadre d'une visite d'État au Sultanat d'Oman.

dans divers secteurs, les deux parties ont échangé leurs points de vue et visions sur les principaux dossiers régionaux et internationaux, dans un esprit de concertation et de compréhension mutuelle.

Dans ce cadre, le Forum d'affaires omano-koweïtien sur le commerce et l'investissement a constitué une plateforme majeure pour explorer de nouvelles perspectives de coopération bilatérale. À cette occasion, quatre mémorandums d'entente ont été signés entre les deux pays, témoignant de leur volonté commune de renforcer leurs relations économiques et institutionnelles.

Le premier mémorandum de coopération dans le domaine diplomatique et de la formation vise à promouvoir la coopération et le développement des compétences dans les domaines des relations internationales, de la politique étrangère et des sciences politiques. Il prévoit l'élaboration de programmes de formation modernes, ainsi que l'échange de documents, d'études et d'expertises sur les sujets d'intérêt commun.

Le deuxième mémorandum sur l'investissement direct signé entre le ministère omanais du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement et l'Autorité koweïtienne de promotion de l'investissement direct, établit un cadre de coopération destiné à faciliter les échanges d'expertise et de savoir-faire en matière d'investissement direct.

Le troisième mémorandum relatif à la normalisation, conclu entre le ministère omanais du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement et l'Autorité générale de l'Industrie du Koweït, vise à développer la coopération dans les domaines de la normalisation, de la qualité, des laboratoires et de l'évaluation de la conformité. L'objectif est d'améliorer la qualité des produits industriels non alimentaires et des services échangés entre les deux pays.

Le quatrième mémorandum sur les investissements conjoints met en place un cadre de coopération entre l'Autorité omanaise d'investissement et l'Autorité générale koweïtienne d'investissement. Il a pour but d'explorer de nouvelles opportunités d'investissement à Oman et au Koweït, y compris dans les fonds existants relevant de l'Autorité omanaise, dans des secteurs tels que l'énergie, les infrastructures, les télécommunications, les transports et les services logistiques. La possibilité de créer un fonds d'investissement commun y est également envisagée.



Visite d›État de Sa Majesté le Sultan aux Émirats arabes unis

Visite d'État de Sa Majesté le Sultan aux Émirats arabes unis

Le 22 avril 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik – que Dieu le préserve – a effectué une visite d'État aux Émirats arabes unis, illustrant la profondeur des relations historiques et enracinées entre les deux nations. Cette visite a également traduit les liens de fraternité, d'estime mutuelle et de bon voisinage qui unissent le Sultanat d'Oman et les Émirats arabes unis.

Elle a marqué une étape significative dans le renforcement du partenariat stratégique, solide et durable, entre les deux pays frères, couvrant un large éventail de domaines de coopération. À cette occasion, plusieurs accords et mémorandums d'entente ont été signés, notamment dans les secteurs de l'investissement, des énergies renouvelables, des infrastructures ferroviaires et des technologies de pointe.

Dans le domaine de l'investissement, un mémorandum d'entente a été signé afin d'identifier, de structurer et de développer des opportunités conjointes, en particulier dans les secteurs économiques et financiers.

Par ailleurs, dans le secteur des technologies avancées, la visite a été marquée par l'annonce officielle du lancement opérationnel du fonds « Jasour », destiné à promouvoir l'investissement direct dans les start-ups technologiques ainsi que dans les petites et moyennes entreprises innovantes. Doté d'un capital de 180 millions de dollars américains, ce fonds incarne un partenariat stratégique entre Abu Dhabi Developmental Holding Company, représentée par Lunate, et l'Oman Investment Authority, représentée par le groupe Ithca, conformément à l'accord signé entre les deux entités en 2022.

Dans le domaine des énergies renouvelables, des entreprises omanaises affiliées à l'Oman Investment Authority, spécialisées dans les métaux verts, les énergies renouvelables et l'électricité, ont signé un mémorandum-cadre avec plusieurs sociétés émiriennes de



Sa Majesté le Sultan lors de sa visite à la Grande Mosquée Cheikh Zayed à Abou Dhabi



visite de Sa Majesté le Sultan aux Émirats arabes unis (vidéo)

Scannez le code pour visionner la vidéo.

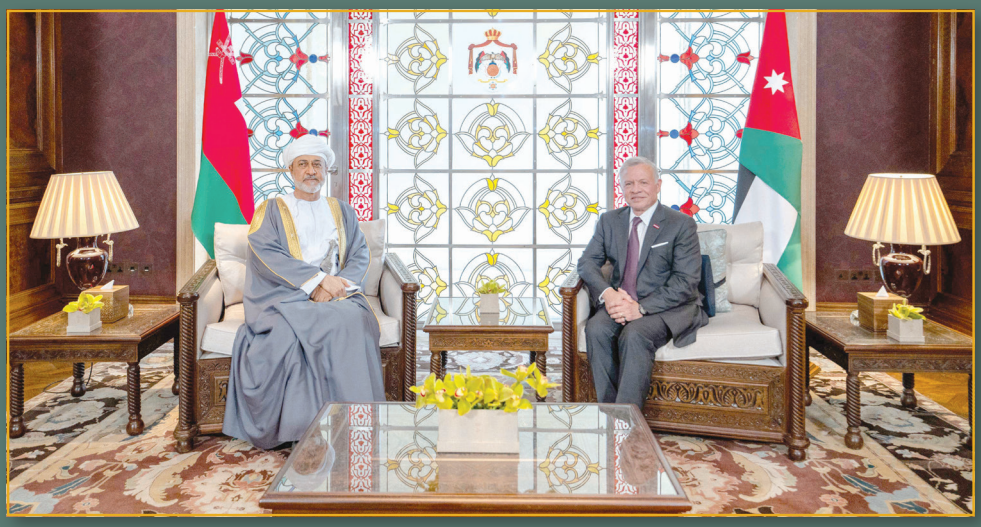
premier plan opérant dans ces secteurs. Cet accord vise à lancer des études de faisabilité pour le développement de projets innovants dans des domaines stratégiques tels que l'acier vert, l'aluminium vert et les énergies renouvelables, contribuant ainsi aux objectifs de durabilité partagés par les deux pays.

Par ailleurs, concernant le projet de réseau ferroviaire reliant le Sultanat d'Oman aux Émirats arabes unis, trois accords majeurs ont été signés, marquant une avancée significative dans la concrétisation de cette infrastructure stratégique.

Tout d'abord l'accord de partenariat entre actionnaires a été conclu entre Etihad Rail, Oman Rail et la société Mubadala, officialisant ainsi le lancement de la phase de mise en œuvre du projet ferroviaire.

Ensuite l'attribution des marchés de travaux civils du réseau a été confiée à une alliance omano-émirienne conduite par Trojan Group for Construction (NPC) et Galfar Engineering and Contracting, pour assurer la réalisation des infrastructures de base.

Enfin, l'accord relatif aux systèmes et à l'intégration technologique a été signé avec un consortium formé des entreprises Siemens et HAC, chargé d'équiper le réseau avec les solutions techniques les plus avancées, garantissant ainsi un haut niveau de performance, de sécurité et de connectivité.



Visite de Sa Majesté le Sultan au Royaume hachémite de Jordanie

Visite de Sa Majesté le Sultan au Royaume hachémite de Jordanie



Visite de Sa Majesté le Sultan au Royaume hachémite de Jordanie

Scannez le code pour visionner la vidéo

Le 22 mai 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik – que Dieu le protège – a effectué une visite officielle au Royaume hachémite de Jordanie, reflétant la profondeur des relations historiques et des liens fraternels solides unissant les deux pays. Cette visite a offert l'occasion d'examiner les perspectives de coopération bilatérale et d'explorer les moyens de les élargir dans divers domaines, dans l'intérêt commun et au service des peuples omanais et jordanien.

Les entretiens ont également permis un échange de points de vues sur un large éventail de dossiers régionaux et internationaux, notamment la situation critique dans la bande de Gaza et les territoires palestiniens occupés.

Dans ce contexte, un mémorandum d'entente dans le domaine de l'investissement a été signé. Il vise à stimuler les opportunités d'investissements conjoints dans plusieurs secteurs stratégiques, parmi lesquels : les technologies de l'information et de la communication, l'agroalimentaire, l'agriculture, l'industrie pharmaceutique, les équipements médicaux, l'énergie, les ressources minières, le tourisme et les services logistiques.

Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de poursuivre le développement de la coopération bilatérale dans tous les domaines, tout en soulignant leur attachement indéfectible à la cause palestinienne, qu'elles considèrent comme centrale. Elles ont insisté sur la nécessité de parvenir à une solution juste, globale et durable, et ont rejeté toute tentative de division entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. Elles ont également souligné leur engagement à préserver le statu quo historique et juridique des lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem, en réaffirmant l'importance de leur protection.



Sa Majesté le Sultan lors de son accueil du Président de la République algérienne

Visite d'État du Président de la République algérienne au Sultanat d'Oman



Sa Majesté le Sultan lors de son accueil du Président de la République algérienne

Scannez le code pour visionner la vidéo

Le 28 octobre 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik – que Dieu le protège – a accueilli Son Excellence Abdelmadjid Tebboune, Président de la République algérienne démocratique et populaire, dans le cadre d'une visite d'État de trois jours au Sultanat d'Oman.

Cette visite a été marquée par des entretiens empreints de fraternité, de compréhension mutuelle et d'une volonté sincère de renforcer la coopération bilatérale dans divers domaines, dans l'intérêt commun des deux nations et au service de leurs peuples frères. Elle s'inscrit dans la continuité des liens historiques profonds et des relations solides qui unissent le Sultanat d'Oman et la République algérienne.

À cette occasion, les deux parties ont salué les résultats de la huitième session du Comité mixte omano-algérien, tenue à Alger en juin 2024, ainsi que ceux du Forum des hommes d'affaires organisé en parallèle, qui a mis en lumière de vastes opportunités d'investissement et de coopération économique entre les deux pays.

Les deux dirigeants ont également exprimé leur satisfaction quant à l'initiative de création d'un fonds d'investissement conjoint omano-algérien, destiné à favoriser l'établissement de partenariats et de projets communs dans des secteurs stratégiques tels que les énergies renouvelables, la pétrochimie et l'agriculture saharienne, la technologie, le tourisme, ainsi que dans d'autres domaines à fort potentiel.



Séance de discussions entre Sa Majesté le Sultan et le Président de la République algérienne

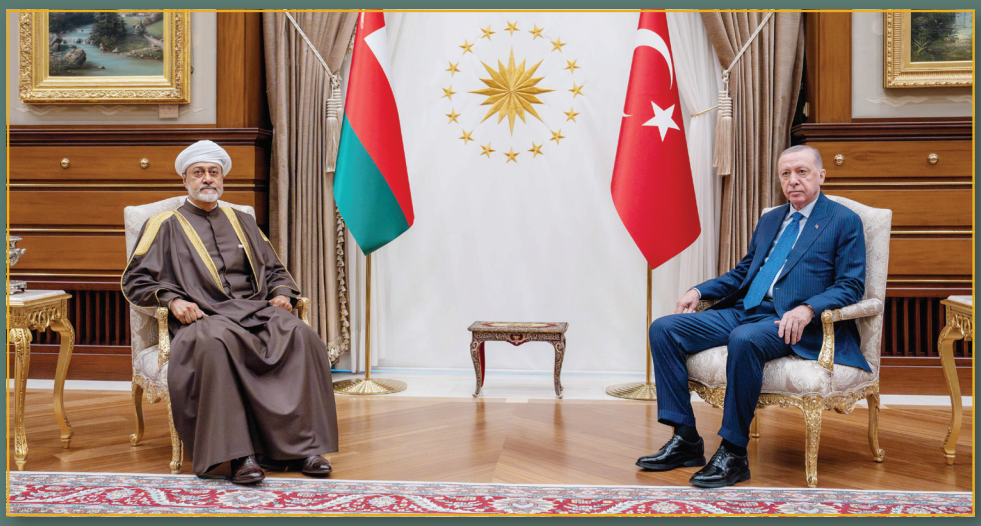
Dans le cadre de cette dynamique de coopération renforcée, le Sultanat d'Oman et la République algérienne démocratique et populaire ont signé huit mémorandums d'entente, couvrant un large éventail de secteurs, notamment l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'éducation, les services financiers, l'emploi et la formation, les médias, l'environnement et le développement durable, l'organisation d'expositions, d'événements et de conférences, ainsi que la promotion des investissements.

Ces accords illustrent la volonté commune des deux pays de renforcer leur partenariat stratégique et de diversifier les axes de coopération au service du développement mutuel et de la prospérité partagée.

Sur le plan des consultations politiques, de l'échange de vues et de la coordination face aux évolutions régionales et internationales actuelles, les deux parties ont souligné l'impératif d'un cessez-le-feu immédiat de l'agression israélienne contre les territoires palestiniens occupés, ainsi que contre le Liban, la Syrie et l'Iran. Elles ont réaffirmé avec force le droit légitime du peuple palestinien frère à mettre fin à l'occupation illégale, à établir un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, et à obtenir son adhésion pleine et entière aux Nations Unies, conformément à la solution à deux États et aux résolutions internationales pertinentes.

Les deux pays ont également insisté sur la nécessité de renforcer la coopération et la coordination au sein des organisations régionales et internationales, dans l'intérêt mutuel de leurs peuples. Cette coopération vise à consolider l'action arabe commune et à promouvoir les fondements de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans la région et dans le monde.

Par ailleurs, ils ont réitéré leur attachement aux efforts internationaux visant à soutenir les voies pacifiques de résolution des conflits, à consolider la stabilité, et à promouvoir le respect du droit international, de la légalité internationale et des principes de justice et d'équité.



Sa Majesté le Sultan et le Président de la République de Turquie échangent leurs points de vue sur plusieurs questions.

Visite de Sa Majesté le Sultan en République de Turquie



Visite de Sa Majesté en République de Turquie

Scannez le code pour visionner la vidéo

Le 28 novembre 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik — que Dieu le protège — a effectué une visite d'État en République de Turquie, témoignant de la solidité des liens historiques d'amitié entre les deux pays et de leur volonté commune de renforcer la coopération bilatérale dans divers domaines stratégiques.

Au cours de cette visite, Sa Majesté s'est entretenue avec Son Excellence M. Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République de Turquie. Les deux dirigeants ont échangé leurs points de vue sur plusieurs questions d'intérêt commun, à la lumière des développements politiques régionaux et internationaux. Ils ont également souligné l'importance d'approfondir les partenariats économiques, de renforcer les échanges commerciaux, et d'élargir la coopération dans les domaines de l'investissement, de l'industrie et de la santé.

Cette visite a été ponctuée par la signature de dix accords et mémorandums d'entente, traduisant une volonté commune de dynamiser les relations économiques et sectorielles. Parmi eux figure un partenariat stratégique majeur entre l'Autorité d'investissement d'Oman et le Fonds de retraite des forces armées turques (OYAK), d'une valeur de 500 millions de dollars, portant sur des investissements dans les secteurs agroalimentaire, industriel, des soins de santé et des énergies nouvelles.

Un autre accord important a été signé pour renforcer la coopération dans le domaine de la santé publique, en particulier dans les industries pharmaceutiques, ouvrant la voie à des initiatives conjointes dans le développement de solutions médicales innovantes.



Dans le cadre de la visite de Sa Majesté le Sultan en République de Turquie

Sur le plan politique, un mémorandum d'entente a été conclu pour institutionnaliser les consultations bilatérales, consolidant ainsi le dialogue régulier sur les questions d'intérêt commun. Dans le domaine diplomatique, un autre accord a été signé pour renforcer la coopération en matière de formation et d'études diplomatiques, à travers l'échange de programmes, d'expertises et de bonnes pratiques.

Concernant la promotion des investissements, un mémorandum d'entente a établi un cadre de coopération élargi, visant à faciliter l'échange de savoir-faire dans des secteurs stratégiques tels que la sécurité alimentaire, l'agriculture, la logistique, les transports, les infrastructures, les mines, les services financiers et bancaires, le tourisme, les technologies de l'information et l'industrie, avec la possibilité d'élargir cette coopération à d'autres domaines prometteurs à l'avenir.

Dans le secteur agricole, un mémorandum a été signé pour favoriser la collaboration dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des ressources hydriques. Il prévoit notamment l'échange d'informations scientifiques, le soutien au développement rural, la promotion de projets communs dans l'agroalimentaire, l'introduction de technologies de dessalement et d'énergies renouvelables, ainsi que le renforcement des capacités de gestion des risques liés aux inondations.

Parmi les autres accords figurent un mémorandum de coopération dans le domaine des relations de travail, et un autre visant à encourager l'entrepreneuriat et à développer les petites et moyennes entreprises, signé entre l'Autorité de développement des PME d'Oman et le Ministère turc de l'Industrie.

Par ailleurs, la Banque centrale d'Oman et la Banque centrale de Turquie ont signé un mémorandum d'entente en vue de renforcer leur coopération dans le domaine des systèmes de paiement et de la recherche économique.

Enfin, un mémorandum d'entente culturel a été conclu pour encourager les échanges artistiques et culturels, soutenir les industries créatives, et promouvoir l'organisation conjointe d'expositions et d'événements culturels.



Visite de Sa Majesté le Sultan au Royaume de Belgique

Visite de Sa Majesté le Sultan au Royaume de Belgique



Visite de Sa Majesté le Sultan au Royaume de Belgique

Scannez le code pour visionner la vidéo

Le 2 décembre 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik — que Dieu le protège — a effectué une visite officielle au Royaume de Belgique, en réponse à l'invitation de Sa Majesté le Roi Philippe Léopold Louis Marie, Roi des Belges.

Cette visite a marqué une étape historique et déterminante dans le renforcement des relations bilatérales, témoignant de la profondeur des liens d'amitié et de coopération entre le Sultanat d'Oman et le Royaume de Belgique, fondés sur le respect mutuel, des valeurs partagées et une vision commune de la paix, de la stabilité et du développement durable.

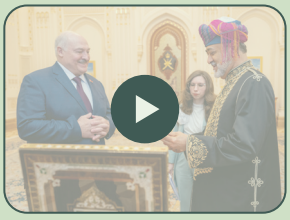
Au cours de cette rencontre, les deux parties ont exploré les moyens de dynamiser la coopération bilatérale dans des secteurs économiques stratégiques, notamment le transport maritime et la coopération portuaire, la transition énergétique, ainsi que la production d'hydrogène vert. Les discussions ont également porté sur le développement des échanges dans les domaines du commerce, des services, des sciences de la vie, de l'innovation technologique et des sciences spatiales.

Les deux parties ont exprimé leur volonté commune de renforcer les partenariats d'investissement, de créer des opportunités économiques mutuellement bénéfiques et de poursuivre les négociations concernant le renouvellement de la concession du port de Duqm, dans l'objectif de garantir des avantages partagés et de consolider davantage les relations économiques entre les deux pays.



Sa Majesté le Sultan lors de son entretien avec le Président de la République du Bélarus

Visite du Président de la République du Bélarus au Sultanat d'Oman



Visite du Président de la République du Bélarus au Sultanat d'Oman

Scannez le code pour visionner la vidéo

Le 15 décembre 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik — que Dieu le protège — a reçu Son Excellence le Président Alexandre Loukachenko, Président de la République du Bélarus, au Palais Al Alam, à l'occasion de la visite de Son Excellence au Sultanat d'Oman.

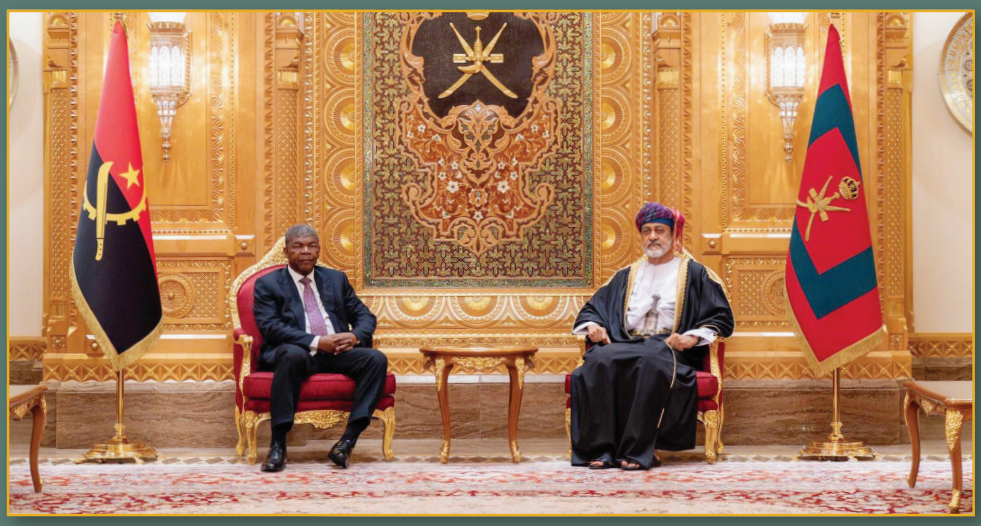
Une séance officielle de discussions a été tenue, abordant les relations cordiales unissant les deux pays ainsi que les moyens de renforcer la coopération et le partenariat dans les domaines économiques, de l'investissement, de la technologie et de la santé, dans l'intérêt commun des deux peuples amis.

Les deux parties ont également échangé sur plusieurs questions d'intérêt mutuel et sur les derniers développements aux niveaux régional et international.

Les discussions ont mis l'accent sur la coopération dans le domaine de la sécurité alimentaire et la mise en œuvre de projets communs de production alimentaire au Sultanat d'Oman, ainsi que sur l'échange d'expertises et de visites, avec pour objectif de bénéficier de l'expérience du Bélarus dans le développement et la valorisation des secteurs agricole, halieutique et hydraulique.

La visite a également été marquée par la signature de deux mémorandums d'entente dans les domaines de l'industrie, des normes et de la métrologie.

Les deux parties ont examiné les opportunités d'investissement dans les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et automobiles, ainsi que la possibilité de lancer des rojets communs visant les marchés locaux et internationaux, dans le but de renforcer le partenariat économique entre les deux pays.



Sa Majesté le Sultan lors de son accueil du Président de la République d'Angola.

Visite du Président de la République d'Angola au Sultanat d'Oman



Visite du Président de la République d'Angola au Sultanat d'Oman

Scannez le code pour visionner la vidéo

Le 19 décembre 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq — que Dieu le préserve — a accueilli Son Excellence João Manuel Lourenço, Président de la République d'Angola, au Palais Al Alam, à l'occasion de sa visite officielle au Sultanat d'Oman.

À cette occasion, une séance officielle de discussions s'est tenue, au cours de laquelle les deux parties ont passé en revue les opportunités de coopération et d'investissement entre les deux pays dans des secteurs clés, notamment l'exploitation minière, l'agriculture, la sécurité alimentaire, les infrastructures portuaires, la logistique et les énergies renouvelables. Les échanges ont reflété une volonté commune de consolider les relations économiques, de stimuler la croissance et de promouvoir le développement durable au bénéfice des deux nations.

Cette visite a été marquée par la signature d'un accord et de deux protocoles d'accord, illustrant la dynamique du partenariat bilatéral. Tout d'abord, un accord portant sur l'acquisition de participations dans les mines de Catoca et de Luele en République d'Angola, puis un protocole d'accord dans le domaine de l'énergie, visant à encourager la coopération dans le développement de projets énergétiques durables et enfin, un protocole d'accord relatif aux initiatives financières stratégiques, visant à identifier et explorer de nouvelles opportunités de collaboration économique.

Ces accords traduisent l'engagement des deux pays à renforcer leur partenariat stratégique, à établir des relations de coopération mutuellement bénéfiques et à ouvrir de nouvelles perspectives de développement dans des domaines d'intérêt commun.



Son Altesse Sayyid Assad bin Tariq lors de sa présidence de la délégation du Sultanat d›Oman participant au sommet conjoint entre le Conseil de coopération du Golfe et l›Union européenne au Royaume de Belgique.

Le Sultanat d'Oman s'affirme comme acteur engagé sur la scène internationale

Dans le cadre de sa politique d'ouverture et de renforcement des relations extérieures, le Sultanat d'Oman continue de jouer un rôle actif sur la scène internationale, contribuant à la promotion de la coopération régionale et mondiale.

À ce titre, Son Altesse Sayyid Fahd bin Mahmoud Al Said, Vice-Premier ministre chargé du Conseil des ministres, a présidé la délégation omanaise lors de la 45e session du Sommet du Conseil suprême des dirigeants du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, tenue en décembre 2024 au Palais Bayan, dans l'État frère du Koweït. Cette participation reflète l'attachement constant du Sultanat à l'unité du Golfe et à la consolidation de l'action commune dans les différents domaines d'intérêt stratégique.

Dans le même esprit de coopération bilatérale, Son Altesse a reçu le 14 octobre 2024 Son Excellence Roman Golovchenko, Premier ministre de la République du Bélarus, à l'occasion de sa visite officielle au Sultanat. Les entretiens ont porté sur les perspectives de renforcement et d'élargissement de la coopération bilatérale dans divers secteurs, témoignant d'une volonté partagée de hisser les relations entre les deux pays amis à un niveau supérieur.

Cette visite a été marquée par la signature de trois mémorandums d'entente, visant à établir des cadres de collaboration durables et constructifs dans les domaines suivants :

La protection de la concurrence et la lutte contre les pratiques monopolistiques, avec pour objectif d'intensifier les échanges d'informations sur les évolutions législatives, de partager les expertises, et de promouvoir les meilleures pratiques en matière de régulation économique.

La protection des consommateurs, à travers le renforcement de la coopération technique, l'échange d'expériences et la coordination sur les politiques liées à la sécurité des produits, aux droits des consommateurs et à la gouvernance des marchés.

Le développement des marchés financiers, par la mise en place d'un cadre propice à la protection des investisseurs, au développement des assurances et à l'échange d'informations financières, favorisant un environnement stable et attractif pour les deux parties.

Dans le cadre de sa politique étrangère active et équilibrée, Son Altesse Sayyid Assad bin Tariq Al Said, Vice-Premier ministre chargé des relations et de la coopération internationales et représentant personnel de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq — que Dieu le protège —, a conduit la délégation du Sultanat d'Oman au premier sommet conjoint entre le Conseil de coopération des États arabes du Golfe et l'Union européenne, tenu au Royaume de Belgique.

Parallèlement, Son Excellence Cheikh Abdulmalik bin Abdullah Al Khalili, Président du Conseil d'État, a dirigé la délégation omanaise aux travaux du troisième Sommet Sud du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'au 19e sommet des dirigeants des pays membres du Mouvement des Non-Alignés, qui s'est tenu dans la capitale ougandaise, Kampala.

Dans le même esprit, Son Excellence Sayyid Badr bin Hamad bin Hamoud Al Busaidi, ministre des Affaires étrangères, a représenté le Sultanat d'Oman au Sommet pour l'Avenir, organisé au siège des Nations Unies, en marge de la 79e session de l'Assemblée générale. Cette participation s'inscrit dans la vision omanaise d'un ordre mondial fondé sur la paix, le dialogue et la justice.

Par ailleurs, et sur instructions royales de Sa Majesté le Sultan — que Dieu le préserve —, une délégation officielle de haut niveau s'est rendue en République islamique d'Iran pour transmettre les condoléances sincères de Sa Majesté à Son Excellence le Dr Mohammad Mokhber, chef de l'exécutif par intérim, à la suite du tragique décès du Président Dr Ebrahim Raïssi et de ses accompagnateurs — qu'Allah les couvre de Sa miséricorde.

Dans le cadre de la diplomatie interreligieuse et du dialogue pour la paix, Son Excellence le Dr Mohammad bin Said Al Maamari, ministre des Affaires religieuses et des Waqfs, a représenté le Sultanat d'Oman à la Rencontre internationale pour la paix, tenue dans la capitale française, Paris.

Par ailleurs, et sur hautes instructions de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq — que Dieu le protège —, Son Altesse Sayyid Assad bin Tariq Al Said, Vice-Premier ministre chargé des relations et de la coopération internationales et représentant personnel de Sa Majesté, a reçu tour à tour Son Excellence Bakhtiyor Saidov, ministre des Affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan, Son Excellence Mehmet Şimşek, ministre du Trésor et des Finances de la République de Turquie, ainsi que Son Excellence le Dr Abdulla Shahid, ministre des Affaires étrangères de la République des Maldives.

Dans le cadre des relations diplomatiques, Son Altesse Sayyid Assad a également reçu plusieurs ambassadeurs accrédités auprès du Sultanat d'Oman à l'occasion de la fin de leur mission diplomatique. Parmi eux figuraient : Son Excellence Ali Najafi Khushroudi, ambassadeur de la République islamique d'Iran, Son Excellence Najm Eddine Mohamed Ali, ambassadeur de la République du Kazakhstan, Son Excellence Amina Ali Abdullah, ambassadrice de la République du Kenya, Son Excellence Li Lingping, ambassadrice de la République populaire de Chine.

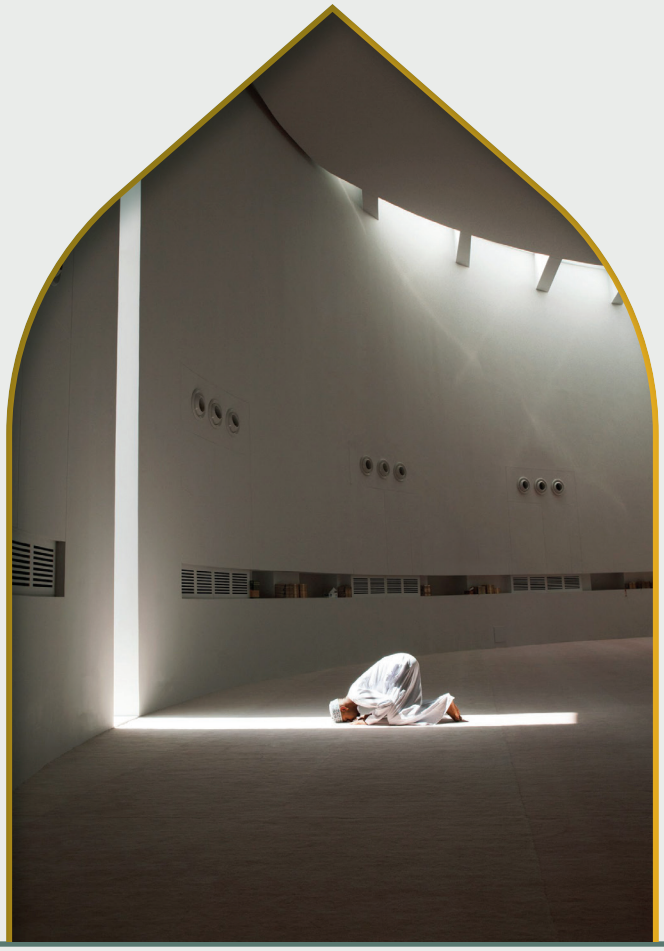
Les ambassadeurs ont exprimé leur profonde gratitude à Sa Majesté le Sultan, saluant le soutien constant du gouvernement omanais, qui a grandement facilité l'accomplissement de leur mission.

Le 26 juin 2024, Son Altesse Sayyid Assad bin Tariq Al Said a de nouveau reçu Son Excellence Bakhtiyor Saidov, afin d'approfondir les discussions sur les moyens de renforcer la coopération bilatérale entre le Sultanat d'Oman et la République d'Ouzbékistan. Les entretiens ont porté sur les opportunités de partenariat dans divers domaines d'intérêt commun, ainsi que sur les enjeux régionaux et internationaux partagés.

Enfin, tout au long de l'année 2024, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq — que Dieu le protège — a reçu de nombreux messages écrits et appels téléphoniques de la part de chefs d'État et de dirigeants de pays frères et amis. Ces échanges ont porté sur les développements régionaux et internationaux, les efforts conjoints pour promouvoir la paix et la stabilité, ainsi que sur les moyens de renforcer les relations bilatérales et la coopération multilatérale dans l'intérêt des peuples.

Oman:

Terre de tolérance, de coexistence et de paix



Tout au long de son histoire millénaire, le Sultanat d'Oman s'est illustré par une approche fondée sur la tolérance et la coexistence pacifique avec les peuples et civilisations du monde. Cette orientation découle de son riche héritage civilisationnel et de ses profondes racines islamiques. Aujourd'hui, les valeurs de tolérance, d'ouverture et d'acceptation de l'autre sont pleinement intégrées à l'identité omanaise et à sa culture sociale. Le dialogue, la compréhension mutuelle, la sagesse et la bienveillance constituent les piliers des relations qu'Oman entretient avec les autres nations. Cette vision humaniste reflète l'essence même de la société omanaise, reconnue pour son ouverture d'esprit, son respect des cultures et des croyances, faisant du Sultanat un modèle exemplaire de coexistence harmonieuse.



Les valeurs de tolérance et d›acceptation de l›autre sont profondément enracinées dans l›identité omanaise.

Dans son discours historique du 23 février 2020, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik – que Dieu le protège et le préserve – a réaffirmé la place du Sultanat d'Oman en tant qu'acteur civilisationnel actif et influent dans la région. À travers son histoire riche et honorable, Oman s'est toujours illustré par sa contribution au développement, à la prospérité et à la stabilité. De génération en génération, le peuple omanais s'attache à faire rayonner les valeurs de paix et de fraternité à travers le monde, portant fièrement un message fondé sur un héritage prestigieux et des aspirations élevées : un message qui construit sans détruire, qui rassemble au lieu de diviser. Sa Majesté a ainsi déclaré :

« C'est cette voie que nous veillerons à poursuivre ensemble, avec détermination et volonté, pour accomplir notre rôle civilisationnel et préserver notre responsabilité historique.»

Le Sultanat d'Oman s'emploie activement à promouvoir les valeurs de tolérance, de dialogue et de coexistence entre les cultures. Cette orientation se traduit notamment par l'engagement constant de ses dirigeants dans des manifestations culturelles et religieuses d'envergure. À ce titre, le 16 septembre 2024, Son Altesse Sayyid Shihab bin Tarik Al Saïd, Vice-Premier ministre chargé de la Défense, a présidé, au nom de Sa Majesté le Sultan – que Dieu le protège –, la cérémonie de lecture de la Noble Biographie du Prophète (Paix et Bénédictions soient sur lui), organisée à l'occasion de l'anniversaire béni du Meilleur des Hommes, dans la salle du Mawlid du Palais Al Alam.

La politique étrangère du Sultanat repose sur des principes constants et équilibrés, parmi lesquels figurent le bon voisinage, la neutralité positive, le respect de la souveraineté des États et le recours au dialogue pour la résolution

des différends. Cette posture pacifique confère à Oman une stature de partenaire respecté sur la scène internationale, reconnu comme un havre de paix et de compréhension mutuelle.

Dans le cadre de la Renaissance omanaise moderne, la tolérance religieuse a été consacrée comme une valeur fondamentale du tissu national. La Loi fondamentale de l'État garantit les libertés individuelles, dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. L'article 34 stipule en ce sens :

« La liberté d'accomplir les rites religieux conformément aux coutumes en vigueur est garantie, à condition que cela ne porte pas atteinte à l'ordre public ni ne contrevienne aux bonnes mœurs. »

Par ailleurs, la législation omanaise en matière de statut personnel prévoit, dans son article 282, que les non-musulmans résidant au Sultanat peuvent appliquer leurs propres règles dans les affaires personnelles, conformément à leurs traditions, et dans le respect des valeurs et des usages en vigueur dans le pays.

La coexistence pacifique

Fidèle à ses principes d'ouverture et de tolérance, le Sultanat d'Oman poursuit résolument ses efforts en faveur de la coexistence pacifique et du respect mutuel entre les religions. Il veille à garantir à toutes les communautés religieuses la liberté de culte dans un cadre sûr, en leur assurant l'accès à des lieux de prière adaptés, conçus dans le respect des traditions et des valeurs locales.

Dans cette perspective, Son Altesse Sayyid Fahd bin Mahmoud Al Saïd, Vice-Premier ministre chargé des Affaires du Conseil des ministres, a reçu en janvier 2024 les représentants des différents lieux de culte présents au Sultanat. À cette occasion, il a réaffirmé l'attachement profond d'Oman à la tolérance et au dialogue interreligieux, rappelant que l'islam repose sur des valeurs de paix, de respect et de coexistence. Il a également insisté sur l'importance de rejeter toute forme de discrimination religieuse et sur la nécessité de préserver l'harmonie entre les différentes confessions.

Les participants ont salué l'approche du Sultanat, fondée sur l'acceptation de l'autre, le respect des croyances et la promotion d'une culture de dialogue, de compréhension mutuelle et de paix.

Dans le cadre de cet engagement, le Sultanat d'Oman a inscrit dans sa législation des dispositions claires visant à prévenir et à sanctionner les discours de haine ou d'incitation à la division religieuse. Toute tentative de semer la discorde confessionnelle est considérée comme une atteinte à la stabilité et à la cohésion nationale. La loi omanaise prévoit, à cet effet, des peines allant de trois à dix ans d'emprisonnement, notamment lorsque ces actes sont commis dans des lieux de culte, des espaces publics, ou par des personnes investies d'une autorité religieuse ou publique.

Par ailleurs, Oman s'est illustré par une initiative internationale ambitieuse : le projet « Le Message de Paix du Sultanat d'Oman », qui vise à corriger les perceptions erronées de l'islam, à renforcer le dialogue interreligieux et à

favoriser une meilleure compréhension entre les peuples. Ce projet met en lumière l'expérience singulière d'Oman en matière de tolérance religieuse, de coexistence pacifique et de respect des différences culturelles.

À ce jour, cette initiative a été déployée dans plus de 140 villes à travers le monde, témoignant de l'engagement constant du Sultanat à promouvoir un message universel de paix, de dialogue et de rapprochement entre les civilisations.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la Vision Oman 2040, qui fait de la citoyenneté, de l'identité nationale et du patrimoine culturel des priorités stratégiques. Le Ministère

La participation internationale au renforcement des valeurs de paix et de compréhension mutuelle



La 15e session du Sommet islamique dans la capitale gambienne, Banjul

Le Sommet islamique, a été organisé sous le thème : « Renforcer l'unité et la solidarité par le dialogue pour préserver et réaliser le développement durable ».

À cette occasion, le Sultanat d'Oman, par la voix de son représentant, a insisté sur l'importance fondamentale de la solidarité, de la compassion et de la coopération entre les nations.



La Rencontre internationale pour la paix – Paris

Cette rencontre internationale s'est placée sous le slogan : « Imaginer la paix ».

Le Sultanat d'Oman y a réaffirmé son appel en faveur du renforcement du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la coexistence pacifique entre les peuples, dans le respect des différences culturelles et religieuses.

des Affaires religieuses et des Waqfs joue un rôle central dans la promotion de ces valeurs, tant sur le plan national qu'international, en œuvrant à la protection des principes humains fondamentaux et à la consolidation de la coexistence pacifique.

Cet engagement se traduit par une coopération active avec les institutions concernées, dans le but d'atténuer les effets des crises mondiales sur les sociétés. En outre, le ministère contribue de manière significative à la réalisation des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, qui visent à garantir un progrès global, équitable et durable pour tous.

À l'occasion de la journée internationale de la tolérance, le Ministère des Affaires religieuses et des Waqfs a lancé plusieurs programmes et activités à l'échelle nationale, destinés à promouvoir les valeurs de compréhension, de respect et de paix. Ces initiatives ont ciblé différents publics, notamment les jeunes, les enfants, ainsi que la communauté internationale.

Au total, près de 250 personnes ont bénéficié de ces actions, qui s'inscrivent pleinement dans la vision constante du Sultanat visant à diffuser les valeurs de tolérance, de coexistence et de dialogue.

Programmes locaux de sensibilisation aux valeurs de paix et de compréhension

À destination des jeunes leaders

- « Jeesra » – Un programme pour une action religieuse stratégique en faveur du dialogue.
- Session thématique : « Jeunesse, religion et réconciliation : prévenir l'extrémisme».
- Programme des valeurs humaines pour les jeunes

À destination des enfants

- Programme « Générations d'avenir » : L'art comme vecteur de paix.
- Programme « Messages des enfants au monde » : Encourager les expressions de paix et de solidarité chez les plus jeunes.

Pour la communication et l'ouverture internationales

- Programme « Simulation du modèle omanais des Nations Unies pour les enfants » : Initier les jeunes à la diplomatie et à la coopération internationale.
- Programme « La tournée Oman pour la paix » : Promouvoir à l'étranger l'expérience omanaise en matière de tolérance et de coexistence.



La Grande Mosquée du Sultan Qaboos

Les Waqfs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision Oman 2040, le Ministère des Waqfs et des Affaires religieuses a poursuivi, en 2024, ses efforts pour renforcer la gouvernance du secteur des waqfs. Parmi les principales avancées figurent l'amélioration des mécanismes de gestion des waqfs, la structuration des institutions waqf ainsi que le renforcement du rôle de leurs mandataires.

L'une des initiatives majeures de l'année a été le lancement du Registre National des Waqfs, visant à documenter les biens waqf et à en officialiser les titres de propriété. Parallèlement, le ministère a développé un système électronique dédié aux waqfs, dans l'objectif de favoriser la transparence, d'optimiser la gestion des ressources et de renforcer la participation communautaire.

Le waqf constitue une priorité stratégique de la Vision Oman 2040 dans le domaine de la solidarité, de la protection sociale et du développement durable. Le ministère s'engage à moderniser ce secteur tout en respectant les orientations nationales et les valeurs du patrimoine religieux et civilisationnel omanais.

En effet, le waqf représente un élément central du patrimoine spirituel et culturel du Sultanat, dont l'histoire remonte à plus de 1 400 ans. Oman abrite des waqfs historiques emblématiques, tels que celui de l'Imam Al-Warith bin Ka›b Al-Kharousi, en activité depuis plus de 1 200 ans.

On dénombre aujourd'hui environ 100 types de waqfs au Sultanat d'Oman, illustrant la richesse et la diversité de ce domaine. Parmi eux figurent des waqfs consacrés à l'entretien des aflaj (anciens systèmes d'irrigation) et des sources d'eau, à la fourniture de cannes pour les aveugles, au soin des oiseaux vivant dans les lieux saints, ainsi qu'à l'aide apportée aux orphelins, voyageurs de passage, invités, ou malades.

Cette diversité témoigne de la portée sociale, spirituelle et humanitaire du waqf, qui continue de jouer un rôle essentiel dans le tissu solidaire de la société omanaise contemporaine.

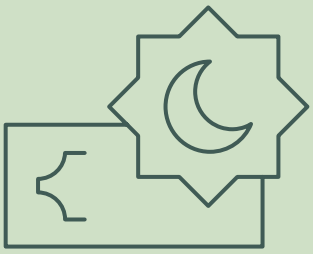


Profitez de votre visite à la Grande Mosquée du Sultan Qaboos

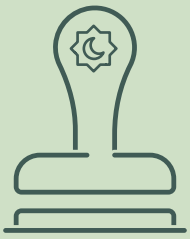
Scannez le code et plongez dans l›expérience du lieu.

Réalisations en matière de gouvernance des waqfs en 2024

14
millions de rials omanais : valeur totale des biens waqf



60
institutions waqf établies

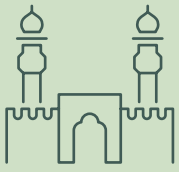


161
titres waqf enregistrés au cours de l'année 2024



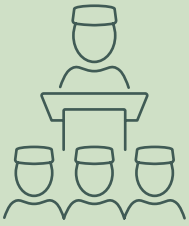
+5%
d'augmentation des recettes issues des waqfs

95%
des dépenses consacrées à la construction et à l'exploitation des mosquées et lieux de culte



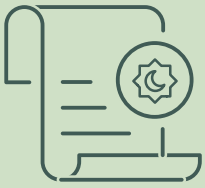
Création officielle de **3** nouvelles institutions de jurisprudence islamique

5
contrats d'investissement signés



Organisation de sessions de sensibilisation et signature de mémorandums d'entente pour la vérification comptable

Contractualisation avec **3** entreprises pour la gestion des biens immobiliers waqf



Transformation numérique :

Conformément à la politique gouvernementale de transformation numérique des unités de l'appareil administratif de l'État, le secteur de la numérisation et du gouvernement électronique constitue l'une des priorités majeures dans le cadre de la Vision Oman 2040. Celle-ci vise à renforcer la gouvernance de l'appareil administratif, des ressources et des projets de l'État.

Le Ministère des Waqfs et des Affaires Religieuses a accompli, en 2024, des avancées significatives dans l'amélioration de ses services numériques.

Le ministère a déployé plusieurs systèmes électroniques couvrant ses principaux secteurs, notamment :

Le système électronique de la zakat,

Le système électronique du Hajj,

Le système électronique des mosquées,

Le système électronique des waqfs,

Le système électronique d'enseignement du Saint Coran à distance,

ainsi qu'un système bureautique destiné aux employés et diverses applications électroniques, traduisant l'engagement du ministère en faveur de la transformation numérique et de l'amélioration continue de l'efficacité de ses services.

Les Mosquées :

Dans le cadre de ses efforts visant à concrétiser la Vision Oman 2040, le ministère accorde une attention particulière au secteur des mosquées, en tant que symbole à la fois civilisationnel et religieux, incarnant l'essence du message prophétique fondé sur le bien, la bienveillance et la solidarité sociale. Ce secteur joue un rôle essentiel dans le renforcement des liens entre les membres de la société.

L'année 2024 a été proclamée par le ministère comme « Année de la Mosquée », et les plans opérationnels ont été orientés en conséquence, avec pour objectifs la construction de nouvelles mosquées, la valorisation de leur mission spirituelle et sociale, ainsi que le développement du système électronique des mosquées, contribuant à une gouvernance efficace et à l'amélioration des services.

Ce système numérique propose plusieurs fonctionnalités, telles que la gestion des terrains destinés aux mosquées, l'obtention des permis de construction, l'amélioration des infrastructures, ainsi que la gestion centralisée des données. Il est interconnecté avec plusieurs institutions publiques, dont le Ministère du Logement, l'Autorité Générale des Services et d'autres entités concernées, afin de simplifier les démarches administratives.

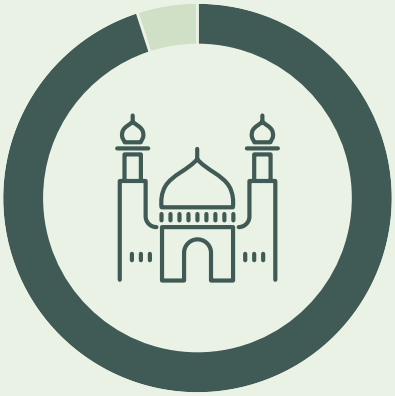
À travers ses différents programmes, notamment « Nama'a wa Istidama » (Croissance et Durabilité), le ministère œuvre à renforcer l'efficacité opérationnelle des mosquées et des écoles du Saint Coran, assurant ainsi la pérennité de leur mission et l'élargissement de leur impact positif au sein de la société.

Transformation numérique et durabilité : la mission des mosquées dans la Vision Oman 2040

70%
Taux de satisfaction des bénéficiaires

88 %
Taux de numérisation des services

95%
Taux de participation communautaire au financement de la construction et de l'exploitation



17,600
Mosquées et salles de prière recensées

%10
Taux de réalisation de la durabilité financière

15%
Croissance des biens waqf liés aux mosquées

La Zakat :

Parallèlement, dans le cadre des efforts du Ministère des Waqfs et des Affaires Religieuses pour assurer l'intégration des initiatives, le secteur de la zakat constitue l'une des priorités en matière de protection sociale et de bien-être, conformément à la Vision Oman 2040. Le ministère s'appuie sur plusieurs principes directeurs, notamment le renforcement de la confiance entre l'État et la société, ainsi que la régulation du système de la zakat afin d'en faciliter le prélèvement et d'en garantir une distribution équitable aux bénéficiaires.

Le système électronique de la zakat a permis d'assurer une gouvernance intégrale des procédures, en proposant divers services aux contributeurs, aux bénéficiaires et aux comités de zakat. Ce dispositif renforce la transparence et le professionnalisme dans la gestion du secteur, en collaboration avec la société internationale Deloitte.

Évolution du secteur de la zakat

32,2
Familles bénéficiaires

66
Comités de la zakat répartis dans les différents gouvernorats du Sultanat d'Oman

%2,5
Taux de croissance des revenus en 2024

Vision prospective pour la zakat

Création d'une institution de la zakat dans chaque Wilaya ou Niaba

Autonomisation des bénéficiaires de la zakat

Mise en place d'une couverture santé et d'un accompagnement éducatif pour les bénéficiaires de la zakat.

La Fatwa :

Dans le cadre des priorités nationales liées à l'éducation, à l'apprentissage, à la recherche scientifique et au développement des compétences, telles que définies par la Vision Oman 2040, le Ministère des Waqfs et des Affaires Religieuses poursuit activement ses objectifs dans les domaines de la fatwa, de la prédication et de l'orientation religieuse.

Le programme « Notre identité : pensée et valeurs » a permis une augmentation de 5 % du nombre de bénéficiaires des activités religieuses et des services de fatwa. Ce résultat a été atteint notamment grâce à la publication des guides religieux annuels, à la supervision des prêches du vendredi, ainsi qu'à l'organisation de cours et de conférences dans les mosquées, qui suscitent un large engouement de la part du public.

Le ministère a également lancé un système électronique dédié au secteur de la connaissance, visant à structurer les services d›information et de sensibilisation religieuse à destination de la communauté.

Principaux services du système électronique du secteur de la connaissance

- Localisation des conférences
- Répartition des cadres religieux
- Accès en ligne aux plans et formulaires électroniques
- Réception des questions de fatwa via le site du Bureau de la Fatwa

Le Bureau de la Fatwa joue un rôle clé dans l'émission des avis religieux et dans le renforcement des valeurs islamiques et de l'identité nationale omanaise. Il organise des ateliers scientifiques pour lutter contre l'extrémisme, ainsi que des événements tels que « Ta'aruf » et « Mon identité », visant à promouvoir les principes de l'islam et les spécificités culturelles du Sultanat.

Le Bureau participe également à la coopération internationale à travers le Centre de recherches et d'études omanaises de l'Université islamique internationale de Malaisie, contribuant ainsi à la consolidation de la conscience culturelle et à l'approfondissement de la collaboration scientifique entre Oman et la Malaisie.



Des cadres nationaux qualifiés et des technologies modernes pour l'observation précise des croissants lunaires

Les Affaires Astronomiques

Le Sultanat d'Oman adopte une approche distinctive en alliant les finalités de la charia aux sciences astronomiques dans le cadre de l'observation des croissants lunaires. Le Département des Affaires Astronomiques assume diverses missions, notamment le suivi de l'observation des croissants des mois hijriens et des phénomènes célestes, ainsi que la gestion et la supervision des télescopes et observatoires astronomiques, en veillant à leur entretien et à la précision de leurs performances.

Le département rédige également des rapports astronomiques relatifs aux mois hijriens et aux événements cosmiques, élabore le calendrier hijri annuel fondé sur des calculs astronomiques, et participe à des conférences, séminaires, formations et expositions en lien avec l'astronomie et ses disciplines associées.

Il assure par ailleurs une veille permanente sur les actualités et informations liées aux phénomènes célestes grâce au réseau mondial.

Le Hajj et la Omra

Le Ministère des Waqfs et des Affaires Religieuses adopte une approche moderne dans la gestion du secteur du Hajj et de la Omra, en mettant l'accent sur la gouvernance, la qualité et la numérisation, en collaboration avec les parties concernées, notamment le Ministère du Hajj et de la Omra d'Arabie Saoudite.

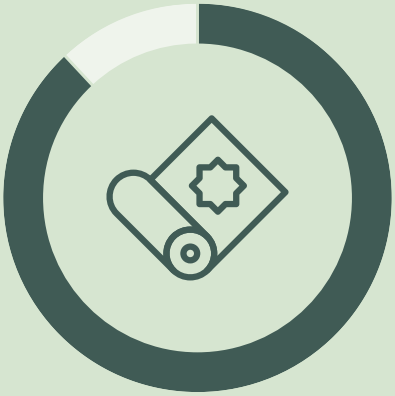
Le ministère vise à offrir un environnement adapté aux pèlerins, garantissant le déroulement fluide et confortable des rites, tout en respectant les objectifs de la charia. Ses missions comprennent l'organisation des affaires liées au Hajj en coordination avec le Royaume d'Arabie Saoudite, la répartition équitable des quotas, la gestion de la mission omanaise du Hajj, ainsi que le renforcement de la confiance à travers des systèmes électroniques intégrés assurant transparence et efficacité des opérations.

Cela inclut également l'organisation des contrats avec les agences de voyage du Hajj, ainsi que la surveillance financière afin de prévenir tout risque de blanchiment d'argent. Le ministère s'efforce de développer ses services en modernisant les moyens de transport et les prestations, en restructurant les agences du Hajj, en établissant des réglementations pour organiser la Omra, et en élargissant les investissements waqf afin de soutenir ce secteur.

Accomplissements du système électronique du Hajj dans le Sultanat d'Oman

267,6

milliers de demandes de Hajj de 1437 à 1446 H



90%

Taux de satisfaction concernant le systéme électronique d'attribution des drroits

76,9

milliers de pélerins servis dépuis le début du systéme



100%

Gestion des demandes et des attributions par voie électronique

Le systéme a remporté le prix "Labayk" de l'excellence en tant que meilleur systéme numérique



90%

Taux de ré duction de la répetition du Hajj

L’économie omanaise : trajectoires de croissance et de diversification



En 2024, l'économie omanaise a affiché une solide performance, marquée par une croissance soutenue de plusieurs indicateurs économiques. Cette dynamique s'est inscrite dans un contexte de gestion rigoureuse des finances publiques, d'amélioration de la notation de crédit, de progression du produit intérieur brut, ainsi que de hausse des recettes issues des secteurs pétrolier et non pétrolier. Le commerce extérieur a également connu une expansion significative. Par ailleurs, le marché du travail a montré des signes notables d'amélioration, tandis que l'inflation s'est repliée à un niveau maîtrisé, s'établissant à 0,58 % à la fin du troisième trimestre 2024, contre 1,15 % à la même période en 2023.

Sous le haut patronage de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq — que Dieu le protège et le garde —, lors de l'ouverture de la première session annuelle de la huitième législature du Conseil d'Oman, au siège du Conseil à Mascate, Sa Majesté a affirmé dans son discours solennel que « le pays a enregistré des résultats positifs et des accomplissements notables sur les plans social, économique et financier, malgré les défis rencontrés par l'économie mondiale, lesquels ont eu un impact défavorable sur notre économie et nos programmes nationaux. Nous avons élaboré nos plans avec soin et discernement, en nous fixant des objectifs orientés vers une croissance durable, à travers une gestion efficiente de nos ressources, dans le but d'alléger le fardeau de la dette publique. Une partie des excédents financiers a été allouée au soutien des secteurs sociaux et à la stimulation de la croissance économique. »

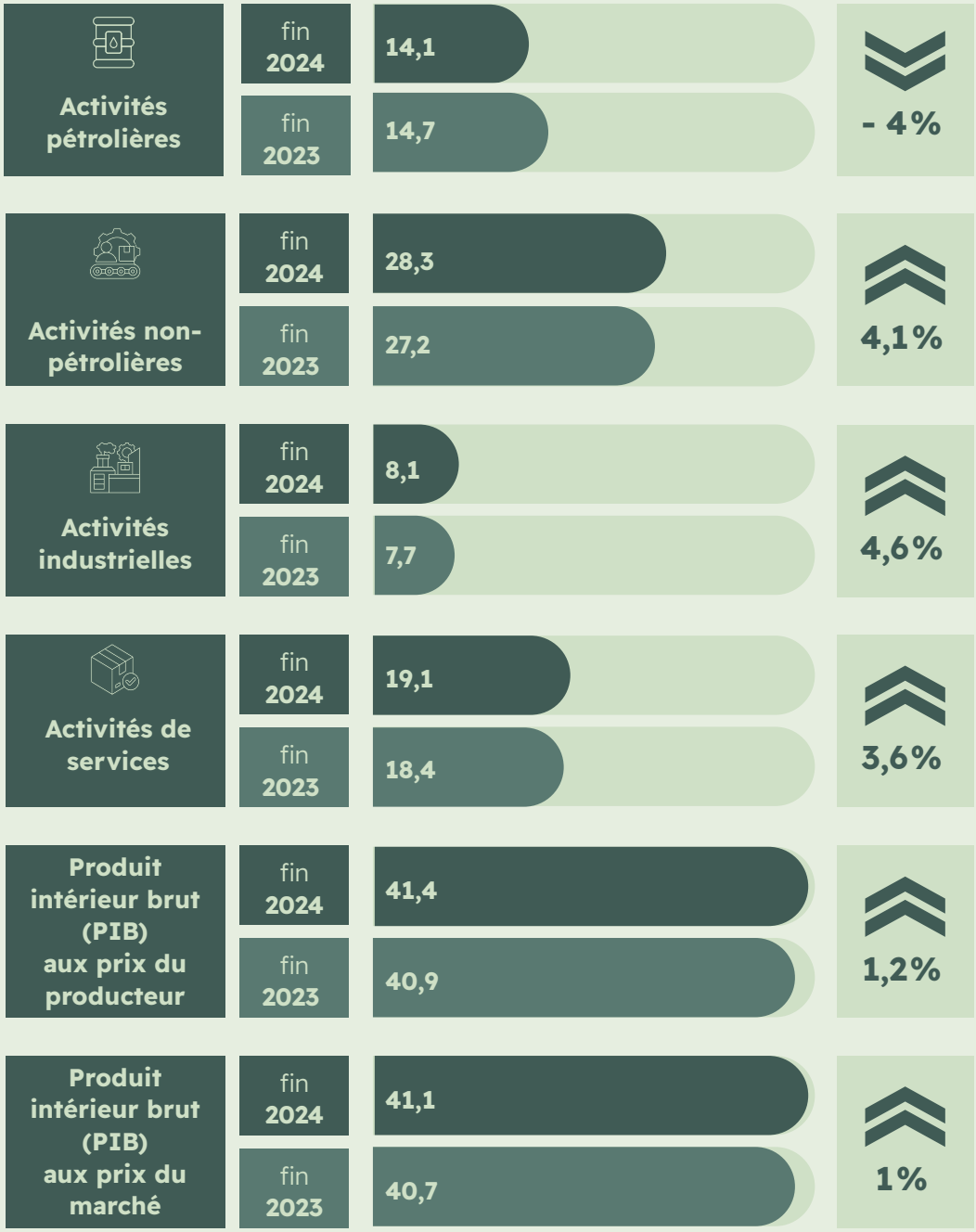
Sa Majesté — que Dieu le préserve — a réaffirmé sa volonté de poursuivre les efforts visant à diversifier les sources de revenus de l'État, notamment par l'accroissement des recettes non pétrolières, dans l'objectif de garantir la soutenabilité des finances publiques.

Les résultats préliminaires de la performance financière pour l'année 2024 font état d'un excédent budgétaire d'environ 540 millions de rials omanais, contrastant avec le déficit prévu dans le budget général de l'État, estimé à environ 640 millions de rials omanais. Le gouvernement a orienté ces ressources financières supplémentaires vers la réalisation de plusieurs objectifs ayant contribué à l'amélioration des indicateurs financiers et économiques, à la consolidation de la stabilité budgétaire, ainsi qu'à l'élévation de la notation de crédit du Sultanat d'Oman. Ces fonds ont également été mobilisés pour renforcer les dépenses sociales et dynamiser la croissance économique.

Le dossier de la dette publique à Oman a connu des évolutions favorables, grâce à la poursuite de nombreuses réformes et initiatives gouvernementales qui ont permis de rationaliser les dépenses, d'en accroître l'efficacité, et de stimuler les recettes non pétrolières, en parallèle de la hausse des prix du pétrole. Cette conjoncture a permis l'adoption d'une politique consistant à affecter une partie des revenus supplémentaires à la réduction de la dette publique, au refinancement des emprunts onéreux par des prêts à moindre coût, et à l'engagement du ministère des Finances à respecter les échéances liées au service de la dette.

La dynamique positive que connaît l'économie omanaise repose sur trois piliers essentiels : une gouvernance efficace, des politiques claires, ainsi que des accélérateurs de soutien tels que les programmes du dixième plan quinquennal et les initiatives nationales alignées sur les priorités de la « Vision Oman 2040 », qui visent à créer un environnement propice à la réalisation des objectifs de la première phase opérationnelle de cette vision, et à progresser vers les ambitions qu'elle incarne.

Produit intérieur brut (PIB) aux prix courants (valeur en (milliards de rials omanais



Source : Bulletin statistique mensuel — janvier 2025 — Centre national de la statistique et de l›information

Contribution des secteurs économiques au produit intérieur brut

Aux prix courants à la fin de 2024



11,95
Milliard de R.O.

Pétrole brut



2,21
Milliard de R.O.

Gaz naturel



0,2
milliard de R.O.

Extraction minière et exploitation des carrières



1
milliard de R.O.

Agriculture, sylviculture et pêche



4,1
4,1 milliard de R.O.

Industries de transformation

Source : Bulletin statistique mensuel – janvier 2025 – Centre national de la statistique et de l'information

Revenus publics et dépenses publiques

Les résultats préliminaires de la performance financière pour l'année 2024 indiquent une hausse des recettes publiques de 15,1 %, atteignant environ 12,6 milliards de rials omanais, contre 11,01 milliards de rials omanais prévus dans le budget général de l'État pour l'exercice 2024. Cette augmentation s'explique principalement par une progression nette des recettes pétrolières de 24,3 %, s'élevant à environ 7,3 milliards de rials omanais, contre 5,9 milliards de rials omanais inscrits au budget général. Par ailleurs, les recettes nettes du gaz ont progressé de 14,3 %, atteignant environ 1,8 milliard de rials omanais, contre 1,5 milliard de rials omanais approuvés dans le budget.

Les résultats préliminaires de la performance financière pour 2024 révèlent également une augmentation globale des dépenses publiques de 4,1 %, pour un total d'environ 12,1 milliards de rials omanais, contre 11,6 milliards de rials omanais prévus dans le budget général. Cette hausse est principalement due à une progression des contributions et autres dépenses de 12,4 %, atteignant environ 2,4 milliards de rials omanais, contre 2,1 milliards de rials omanais inscrits au budget, en raison d'un renforcement du soutien aux produits pétroliers et au secteur de l'électricité. Par ailleurs, les dépenses d'investissement des ministères civils se sont élevées à environ 1,1 milliard de rials omanais.

Résultats préliminaires de la performance financière pour l'année 2024 - Valeur (milliards de rials omanais)

État	Budget approuvé pour l'année 2024	Résultats préliminaires pour l'année 2024	Taux de variation %
Revenus nets du pétrole	5,915	7,353	24,3 %
Revenus du gaz	1,575	1,8	14,3 %
Total des recettes	11,01	12,674	15,1 %
Dépenses	11,65	12,134	4,1 %
Déficit / Excédent	-0,64	0,54	—

Source : Guide du budget général de l'État 2025 – janvier 2025 – Ministère des Finances

La dette publique

Le Sultanat d'Oman a enregistré une amélioration significative de sa situation en matière de dette publique, grâce à la poursuite de plusieurs mesures et initiatives gouvernementales ayant contribué à renforcer l'efficacité des dépenses et à les rationaliser.

Par ailleurs, la hausse des recettes publiques non pétrolières, combinée à l'augmentation des prix du pétrole, a permis la mise en œuvre d'une politique visant à allouer une partie de ces revenus supplémentaires à la réduction de la dette publique.

Le gouvernement est parvenu à remplacer des emprunts onéreux par d'autres à moindre coût, tout en réaffirmant l'engagement du ministère des Finances à respecter les obligations liées à la dette publique, conformément au plan d'endettement approuvé, lequel prévoit notamment ce qui suit :

• Remboursement anticipé de 355 millions OMR de prêts extérieurs
• Remboursement de 600 millions OMR d'obligations de développement gouvernementales et de sukuks(1) souverains locaux arrivés à échéance
• Émission d'obligations de développement gouvernementales et de sukuks Ijara(2) pour une valeur totale de 705 millions OMR, en ligne avec le plan d'endettement approuvé

Remboursement anticipé de

355

millions OMR de prêts extérieurs

Remboursement de

600

millions OMR d'obligations de développement gouvernementales et de sukuks(1) souverains locaux arrivés à échéance

Émission d'obligations de développement gouvernementales et de sukuks Ijara(2) pour une valeur totale de

705

millions OMR, en ligne avec le plan d'endettement approuvé

Les résultats préliminaires de la performance financière pour l'année 2024 indiquent une baisse de l'endettement public d'environ 800 millions OMR, portant le total à environ 14,4 milliards OMR, contre 15,2 milliards OMR au début de l'année.

Par ailleurs, le ratio de la dette publique par rapport au produit intérieur brut (PIB) a reculé à 34 %, tandis que le service de la dette publique a diminué pour s'établir à environ 940 millions OMR, contre 1,050 milliard OMR initialement prévu dans le budget 2024.

Les statistiques officielles témoignent d'une amélioration continue des indicateurs de solidité de la position financière du Sultanat d'Oman, ainsi que d'une baisse progressive des charges pesant sur le budget général, traduisant une évolution de la situation financière vers davantage de stabilité.

Cette progression est soutenue par la poursuite de la hausse des prix du pétrole, les efforts constants de diversification économique, ainsi que par le renforcement des sources de revenus non pétroliers.

(1) (sukuks) obligations islamiques souveraines.
(2) Les sukuks Ijara sont des obligations islamiques adossées à des actifs loués. Les détenteurs des sukuks perçoivent des loyers générés par ces actifs pendant la durée du contrat.

Notation de crédit

Les efforts constants déployés par le Sultanat d'Oman pour renforcer sa position financière et économique, gérer ses engagements et réduire la dette publique ont conduit à une amélioration continue de sa notation de crédit, ainsi qu'à un renforcement de la confiance des investisseurs dans l'économie omanaise. Cette dynamique a contribué à instaurer un environnement d'investissement attractif, stimulant les divers secteurs économiques.

En août 2024, l'agence Moody's a révisé sa perspective pour le Sultanat d'Oman, la faisant passer de stable à positive, tout en maintenant la notation de crédit à « Baa1 ». Cette révision reflète la poursuite de la baisse de la dette publique et l'amélioration des recettes pétrolières. L'agence a souligné que l'engagement du gouvernement envers une stratégie rigoureuse de gestion de la dette a permis de réduire les risques liés à la dette extérieure et de renforcer la solidité de la position financière, soutenue par des résultats positifs et un niveau stable de réserves en devises étrangères.

En septembre 2024, l'agence Standard & Poor's a relevé la notation de crédit du Sultanat d'Oman de « BB+ » à « BBB- », avec une perspective stable, réintégrant ainsi le pays dans la catégorie des notations d'investissement après plusieurs années de déclassement consécutives à la crise liée à la chute des prix du pétrole. Cette amélioration résulte de la continuité d'une performance financière positive, de la réalisation d'excédents budgétaires et de la réduction du niveau d'endettement public. L'agence a précisé que la notation de crédit d'Oman pourrait continuer de s'améliorer au cours des deux prochaines années, à condition que le gouvernement poursuive sa gestion budgétaire conforme au plan établi, notamment par l'accroissement des recettes non pétrolières et l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

En décembre 2024, l'agence Fitch a, à son tour, modifié sa perspective pour le Sultanat d'Oman, la passant de stable à positive, tout en maintenant la note à « BB+ ». Cette décision repose sur la continuité des mesures gouvernementales visant à réduire la dette publique et celle des entreprises publiques, à assurer la discipline budgétaire, ainsi qu'à renforcer les actifs souverains en devises étrangères. L'agence a précisé que la notation pourrait être relevée si les efforts de maîtrise financière se poursuivent, si la dette publique diminue en pourcentage du PIB, et si les revenus non pétroliers et les réserves en devises étrangères continuent de croître.

Notation de crédit du Sultanat d'Oman en 2024

Organisme	Notation et perspective	Date de la notation
MOODY'S	Ba, Positive	Août 2024
S&P Global	BBB- , Stable	Septembre 2024
Fitch Ratings	BB+, Positive	Décembre 2024

Investissement direct étranger

Le Sultanat d'Oman déploie d'importants efforts pour renforcer et attirer les investissements directs étrangers, notamment par la modernisation des législations, des lois et des règlements relatifs à l'investissement, ainsi que par la mise en place d'un environnement propice au lancement des activités commerciales. Ces efforts s'accompagnent d'une transformation numérique des services destinés aux investisseurs, ainsi que de l'octroi d'incitations et d'avantages aux personnes souhaitant investir au Sultanat d'Oman.

Ces mesures visent également à consolider la position compétitive du Sultanat d'Oman sur la scène internationale.

Le volume des investissements directs étrangers au Sultanat d'Oman a dépassé 30 milliards de rials omanais à la fin du quatrième trimestre de l'année 2024, enregistrant une croissance de 18 % par rapport à la même période de l'année 2023.

Secteur	Valeur	Taux de variation en valeur (%) T4 2023/2024
Extraction de pétrole et de gaz	23,94 milliards OMR	24,1
Industries manufacturières	2,48 milliards OMR	0,3
Intermédiation financière	1,37 milliard OMR	- 7,7
Activités immobilières, commerciales et projets associés	1,01 milliard OMR	- 2,2
Transport, entreposage et télécommunications	340,8 millions OMR	18,3
Électricité et eau	324,7 millions OMR	- 0,2
Commerce	262,3 millions OMR	4,7
Hôtels et restaurants	110 millions OMR	- 4
Construction	88,7 millions OMR	- 5,8
Autres	96,9 millions OMR	17
Total	30,04 milliards OMR	18

Autorité d'investissement d'Oman

L'« Oman Investment Authority » (OIA) constitue le bras financier et stratégique du gouvernement du Sultanat d'Oman. Elle est chargée de gérer, d'investir et de valoriser les actifs du Sultanat, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Ses portefeuilles d'investissement se distinguent par une grande diversité géographique, avec des placements répartis dans plus de 50 pays à travers le monde.

L'Autorité joue un rôle central dans la promotion du développement économique durable du Sultanat d'Oman et contribue activement à la réalisation des objectifs de la Vision Oman 2040, qui vise à faire du pays une destination attractive pour les investissements.

Indicateurs de performance de l'Autorité d'investissement d'Oman en 2024

1. Lancement officiel des opérations du Fonds Oman du Futur, avec l'approbation de 19 projets, dont 3 projets majeurs et 16 projets destinés aux petites, moyennes et jeunes entreprises.



2. Entrée dans de nouveaux fonds d'investissement sur les marchés publics et privés, accompagnée de plusieurs investissements internationaux, notamment l'acquisition d'une participation dans la société xAI, spécialisée dans les technologies d'intelligence artificielle, en partenariat avec l'homme d'affaires américain Elon Musk.



3. Création d'un fonds d'investissement conjoint d'une valeur de 500 millions de dollars avec le fonds souverain turc OYAK.





Secteur de l'énergie

Inauguration de la raffinerie de Duqm et signature d'accords d'investissement pour le développement des industries plastiques, en partenariat entre le groupe OQ et l'Autorité Générale des Zones Industrielles (Madayn). En outre, une partie des actions des sociétés OQ Exploration and Production et OQ Basic Industries a été proposée à l'offre publique.



Secteur logistique

Lancement du projet ferroviaire (Hafit Railways). Par ailleurs, la société Asyad a commandé deux navires de cinquième génération pour le transport de gaz naturel liquéfié, renforçant ainsi les capacités de transport maritime et consolidant la position du Sultanat d'Oman en tant que hub régional fiable dans le domaine du gaz naturel. En complément, le groupe Asyad a acquis la société SkyBridge Solutions, spécialisée dans les solutions de fret, afin d'étendre ses opérations et de pénétrer les principales économies mondiales.

Secteur des services	Inauguration de la cinquième phase de la station de dessalement de Barkaa et lancement du projet de raccordement des réseaux électriques principaux entre le nord et le sud du pays, en vue de renforcer la durabilité de l'approvisionnement électrique et d'en améliorer l'efficacité.
Secteur des télécommunications	Soutien au lancement du premier missile expérimental omanais (Duqm-1) par OmanTel, ainsi que test concluant des deux premières puces omanaises en semi-conducteurs (Oman 1 et Oman 2), avec un taux de réussite de 100 %. Par ailleurs, environ 100 ingénieurs omanais ont été recrutés et formés dans le cadre de ce projet.
Secteur minier	Pose de la première pierre d'un projet intégré d'exploitation et de production de concentrés de cuivre dans le gouvernorat de Yanqil, avec des réserves estimées à 22,9 millions de tonnes. Début des opérations du projet du Carré n°4, avec l'extraction de 2,9 millions de tonnes de cuivre à partir des mines Al-Asil et Al-Bayda dans les gouvernorats de Sohar et Liwa. Découverte de nouvelles réserves de cuivre estimées à 5,5 millions de tonnes dans le gouvernorat de Yanqil, ainsi que d'un gisement de chrome dans le nord de la région d'Al Batinah, portant les réserves potentielles à 150 000 tonnes. Exportation de la première cargaison de concentré de cuivre issue de la mine Al-Asil à Sohar, après 30 ans d'interruption.
Secteur de la sécurité alimentaire	Intégration du navire «Admas» à la flotte de la société omanaise de pêche en haute mer, filiale du groupe Oman Fisheries Development. Début de la fusion des activités de la société omanaise d'investissement alimentaire holding (Netaaj) avec celles d'Oman Fisheries Development, en vue de créer une entité consolidée, dotée d'un poids économique et commercial à la hauteur de l'importance stratégique du secteur.
Secteur du tourisme	Lancement du complexe «Trump International Oman» dans le cadre du projet Ayda, au sein de la ville durable de Yiti, accompagné de l'annonce de plusieurs projets touristiques majeurs : Jardins de Salalah, complexe Club Med de Musandam, et projet «Santani» à Jebel Shams.
Valeur ajoutée locale	Hausse de la part des dépenses allouées aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le total des dépenses de la chaîne d'approvisionnement, atteignant 21,4 % à la fin du troisième trimestre, soit près du double de l'objectif initial fixé à 11,40 %.
Forum international des fonds souverains	Organisation réussie de la réunion annuelle du Forum international des fonds souverains, la plus importante jamais tenue à ce jour, avec la participation de plus de 300 délégués représentant 46 pays, dont des chefs d'État, ministres et PDG de plus de 50 fonds souverains.

Secteur bancaire

Les données préliminaires publiées par le Centre National de la Statistique et de l'Information, relatives aux comptes nationaux du Sultanat d'Oman, indiquent une hausse de 2,7 % du produit intérieur brut (PIB) nominal à la fin du troisième trimestre 2024, par rapport à la même période en 2023. Cette progression s'explique principalement par une augmentation de 4,2 % de la production du secteur non pétrolier, tandis que la production du secteur des hydrocarbures a enregistré une légère hausse de 0,3 %.

Le produit intérieur brut réel a connu une croissance de 1,9 % à la fin du troisième trimestre 2024, tirée par l'augmentation de 4,2 % de la valeur ajoutée générée par les activités non pétrolières.

Le prix moyen du pétrole omanais s'est établi à environ 81,8 dollars américains le baril à la fin du mois de novembre 2024, marquant une légère progression de 0,1 % par rapport à la même période en 2023.

En ce qui concerne la production, le volume moyen quotidien de pétrole s'est élevé à 993,1 milliers de barils à la fin de novembre 2024, enregistrant ainsi une baisse de 5,4 %.

S'agissant des prix à la consommation, l'indice des prix au Sultanat d'Oman affiche une inflation annuelle de 0,6 % à la fin de novembre 2024.

Indicateurs du secteur bancaire jusqu'en novembre 2024

Crédit total accordé par le secteur bancaire	32,2 milliards OMR
Crédit accordé au secteur privé	26,8 milliards OMR
Dépôts totaux dans le secteur bancaire	31,5 milliards OMR
Dépôts du secteur privé dans le secteur bancaire	20,6 milliards OMR
Dépôts dans les banques commerciales conventionnelles	24,9 milliards OMR
Actifs totaux des banques commerciales conventionnelles	38,5 milliards OMR
Actifs totaux des banques et fenêtres islamiques	8,3 milliards OMR
Dépôts dans les banques et fenêtres islamiques	6,6 milliards OMR
Masse monétaire au sens large (M2)	24,8 milliards OMR

Conseil des appels d'offres

Le Conseil des appels d'offres a lancé, jusqu'à la fin du troisième trimestre de l'année 2024, un total de 83 appels d'offres pour un coût dépassant 654,7 millions de rials omanais.

Les 5 principaux appels d'offres lancés par le Conseil des appels d'offres

Appel d'offres	Coût (en millions de (rials omanais
Extension de la voie express de Mascate	140,3 millions OMR
Doublement de la route Al-Kamil wal-Wafi – Ja'lan Bani Bu Hassan – Ja'lan Bani Bu Ali, dans la gouvernorat de A'Shariqiya Sud.	55 millions OMR
Doublement de la route Izki-Nizwa (Qarout Al-Janoubiyah – Barakat Al-Mouz – Farq), dans la gouvernorat d'Al Dakhiliyah.	42,5 millions OMR
Doublement de la route (Raysut / Al-Mughsail), dans la gouvernorat de Dhofar.	33 millions OMR
Bau eines Hochwasserschutzdamms am Wadi Al Zuhaimi im Wilayat Liwa im Gouvernement Nord-Al-Batina	11,4 M OMR

Le Conseil des appels d'offres a attribué, jusqu'à la fin du troisième trimestre **2024, 67 appels d'offres pour un montant total dépassant 319 millions de rials omanais.**

Les 7 sept contrats majeurs attribués en 2024

Appel d'offres	Coût (millions (OMR
Achèvement des travaux restants du projet de la route rapide d'A'Sharqiya (partie 2 - phase 2)	68,4
Construction de la voie expresse de Batinah – Cinquième phase– Porte de Sohar – Liaison avec la zone franche	3,19
Services de consultations pour le projet de l'aéroport de Masandam	2,9
Doublement de la route Raysut–Al Mughsail dans le gouvernorat de Dhofar	34,8
Construction de l'hôpital Al Falah dans le gouvernorat de Sharqiyah Sud	51,8
Conception et construction de 12 écoles dans différentes provinces du Sultanat d'Oman	20,9
Pratique relative à la prestation des services de conception préliminaire pour le projet de la ville sportive intégrée.	4,2

Le secteur du pétrole et du gaz

Les réserves totales de pétrole sont estimées à 4,8 milliards de barils, tandis que celles de gaz naturel atteignent 23 trillions de pieds cubes.

L'année 2024 a été marquée par des efforts soutenus en faveur du développement du secteur, notamment par la réalisation de levés exploratoires, l'accroissement du nombre de puits en production, ainsi que par des investissements dans des projets générant une forte valeur ajoutée locale.

Production et exportations pétrolières en 2024

Production totale de pétrole	2024	363,2 millions de barils	-5,1%
	2023	382,7 millions de barils	
Production quotidienne moyenne	2024	992 600 barils	- 5,4%
	2023	1,048 million de barils	
Prix moyen du brut omanais	2024	81,2 USD /baril	-1,4%
	2023	82,3 USD / baril	
Exportations pétrolières totales	2024	308,4 millions de barils	-0,6%
	2023	310,3 millions de barils	

La Bourse de Mascate

Au cours de l'année 2024, la Bourse de Mascate a enregistré une hausse de sa capitalisation boursière de 3,8 milliards de rials omanais. Cette progression s'explique notamment par l'introduction en bourse d'OQ Exploration & Production et d'OQ Basic Industries, ainsi que par la hausse des cours de plusieurs sociétés cotées. Par ailleurs, plusieurs entreprises ont procédé à des augmentations de capital et de nouvelles sociétés ont rejoint le marché fermé.

L'indice principal de la Bourse de Mascate a terminé l'année 2024 en progression de 62 points, atteignant 4 576 points. L'indice du secteur financier a gagné 333 points pour clôturer à 7 725 points, tandis que l'indice du secteur des services a enregistré la plus forte hausse parmi les indices boursiers, en augmentant de 177 points (+11,3 %), pour atteindre 1 743 points. En revanche, l'indice du secteur industriel a reculé de 204 points, terminant à 5 270 points, et l'indice Sharia a baissé de 21 points pour s'établir à 425 points.

La capitalisation boursière des titres cotés à la Bourse de Mascate s'est élevée, à la fin de l'année 2024, à 27,595 milliards de rials omanais. À elle seule, la capitalisation des sociétés anonymes a progressé de 3,365 milliards de rials omanais sur l'année.

La capitalisation boursière totale a également été soutenue par la progression du marché fermé, qui a atteint 10,953 milliards de rials omanais à la clôture de l'année 2024, en hausse de 550 millions de rials omanais. En revanche, le marché des obligations et des sukuks a reculé de 122,3 millions de rials omanais, pour s'établir à 4,309 milliards de rials omanais.

La capitalisation boursière des sociétés anonymes a enregistré une croissance annuelle de 37,5 %, portée par l'introduction en bourse d'OQ Exploration & Production en octobre 2024. Avec une capitalisation atteignant environ 2,7 milliards de rials omanais en fin d'année, cette société s'est hissée au premier rang des sociétés cotées. Bank Muscat occupe la deuxième place avec environ 1,9 milliard de rials omanais, suivie de Bank Sohar à la troisième place avec 893,3 millions de rials omanais. Oman Telecommunications Company (Omantel) arrive en quatrième position avec une capitalisation de 705 millions de rials omanais, et OQ Gas Networks clôture le top cinq avec 597,6 millions de rials omanais.

Les nouvelles introductions en bourse ont contribué à dynamiser la valeur des échanges, qui s'est élevée à 1,2573 milliard de rials omanais en 2024, soit une croissance de 11 % par rapport à 2023 (1,1327 milliard de rials omanais). Le nombre de transactions a également augmenté de 39 %, passant de 184 000 à plus de 257 000 opérations.

Les principaux indices de la Bourse de Mascate

Rubriques	Fin 2023	Fin 2024
Clôture de l'indice principal (points)	4514	4576
Nombre de transactions effectuées (transactions)	184,266	257,544
Valeur totale des échanges (rial omanais)	1,133 milliard	1,257 milliard
Valeur moyenne des échanges quotidiens (millions de rials omanais)	4,6	5,1
Capitalisation boursière (milliards de rials omanais)	23,80	27,59

Principaux indicateurs du commerce extérieur – Valeur (en milliards OMR)

Libellé	Janvier-novembre 2023	Janvier-novembre 2024
Exportations de pétrole et de gaz	12,5	14,9
Exportations non pétrolières	6,7	5,6
Réexportation	1,34	1,59
Total des exportations de biens	20,6	22,2
Total des importations de biens enregistrées	13,63	15,08
Produit Intérieur Brut (PIB) aux prix constants du 3e trimestre de l›année	9,5	9,7
Produit Intérieur Brut (PIB) aux prix courants du 3e trimestre de l›année	10,04	10,4

Source : Bulletin statistique mensuel – janvier 2025 – Centre national de statistiques et d'informations

Partenaires commerciaux du Sultanat d'Oman

Pays importateurs de pétrole omanais



Land	Menge (Millionen (Barrel
Chine	289,2
Corée du Sud	5,76
Japon	5,65
Inde	3,004
Autres pays	4,77

Exportations non pétrolières



Pays	Valeur fin novembre 2024 (millions OMR
Émirats arabes unis	935
Arabie Saoudite	764
Corée du Sud	611
Inde	586
États-Unis d'Amérique	374
Autres pays	2,37 (milliards OMR)

Réexportation



Pays	Valeur fin novembre 2024 (millions OMR)
Émirats arabes unis	526
Iran	335
Koweït	110
Chine	59
États-Unis d'Amérique	55
Autres pays	505

Importations



Pays	Valeur fin novembre 2024 (millions OMR)
Émirats arabes unis	3,6 milliards
Chine	1,6 milliard
Koweït	1,4 milliard
Inde	1,3 milliard
Arabie Saoudite	1,2 milliard
Autres pays	5,8 milliards

Secteur industriel

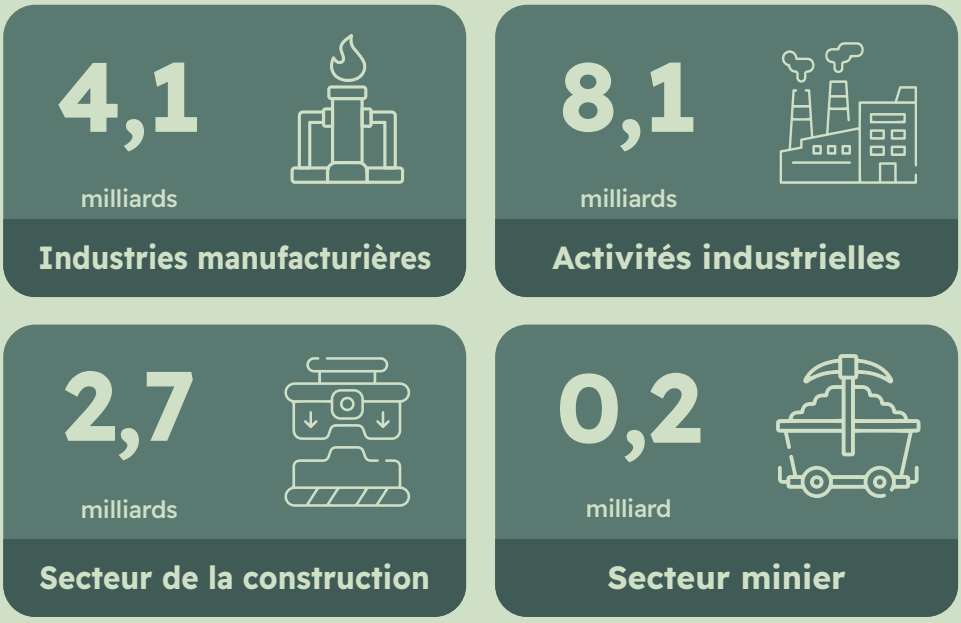
Le Sultanat d'Oman œuvre à construire un avenir industriel solide, en phase avec ses ambitions pour les décennies à venir. Au cours des cinq dernières années, d'importantes avancées ont été réalisées dans ce secteur, dont la plus notable reste l'approbation royale de la Stratégie industrielle 2040 en mai 2024.

Dans ce contexte, le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement a organisé une série d'ateliers de concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes, dans le but de leur présenter les initiatives prévues dans le cadre de cette stratégie.

Les orientations du Sultanat visent à accroître la contribution du secteur industriel au produit intérieur brut (PIB) et à générer davantage d'opportunités d'emploi pour les citoyens. Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour dynamiser le secteur industriel et renforcer sa part dans le PIB national.

Contribution des activités industrielles au produit intérieur brut (PIB)

Aux prix constants du quatrième trimestre 2024



Source : Bulletin statistique mensuel – janvier 2025 – Centre national de la statistique et de l'information

Réalisations du secteur industriel en 2024

Les efforts déployés pour développer et dynamiser le secteur industriel, ainsi que pour accroître sa contribution au produit intérieur brut (PIB), ont donné lieu aux réalisations suivantes :

1. La bénédiction royale de la Stratégie industrielle 2040 en mai 2024
2. L'obtention par le Sultanat d'Oman de la 53e position mondiale et de la quatrième place régionale dans le rapport 2024 sur la performance industrielle compétitive, publié par l'ONUDI
3. Le lancement de l'identité du produit omanais, du Centre de numérotation d'Oman, ainsi que de l'identité commerciale
4. L'attraction d'investissements reposant sur des technologies avancées
5. Le déploiement de programmes d'automatisation des usines et le renforcement des chaînes d'approvisionnement
6. La modernisation des industries manufacturières par l'intégration de technologies avancées et le développement de produits innovants
7. La mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de législations visant à accroître la compétitivité du produit national sur les marchés local et international
8. Le lancement du plan de contenu local dans le secteur industriel (« Manufacture ») et du programme « Taamir » destiné aux grands projets
9. Le lancement du programme « Itqan » pour le renforcement des compétences nationales dans le domaine industriel

Zones économiques et zones franches

Les zones économiques privées, les zones franches et les villes industrielles réparties dans les différents gouvernorats du Sultanat d'Oman suscitent un vif intérêt de la part des investisseurs. Parallèlement, une attention particulière est accordée à la réalisation de nombreux projets dans le domaine des infrastructures, considérées comme essentielles pour attirer les investissements, renforcer le cadre législatif et promouvoir les opportunités d'affaires.

En 2024, l'Autorité générale des zones économiques spéciales et des zones franches a déployé d'importants efforts pour accroître le volume des investissements et attirer un plus grand nombre d'investisseurs vers les zones qu'elle supervise, au nombre de 23, dont 8 sont actuellement en cours de développement.

23 zones d›investissement au Sultanat d›Oman

Zones économiques existantes : 15 zones

Ville économique de Khaza'in

Volume de l'investissement

0,45 milliard OMR

Zone économique spéciale de Duqm

Volume de l'investissement

6 milliards OMR

Zone franche de Sohar

Volume de l'investissement

1,3 milliard OMR

Zone franche de Salalah

Volume de l'investissement

4,7 milliards OMR

Zones industrielles gérées par «Mada›in

Volume de l'investissement

7,5 milliards OMR

Zone franche de Al-Mazyunah

Volume de l'investissement

0,14 milliard OMR

Les statistiques indiquent que le volume cumulé des investissements engagés dans les zones économiques, franches et industrielles placées sous la supervision de l'Autorité a atteint environ 20,1 milliards de rials omanais à la fin juin 2024, contre 16,7 milliards de rials omanais à la même période en 2023.

Cette progression témoigne du climat favorable à l'investissement dans le Sultanat d'Oman ainsi que des efforts constants de l'Autorité, des administrations des zones économiques, des zones franches et des villes industrielles pour attirer les capitaux, implanter des projets privés, et encourager les entreprises locales et internationales à investir dans le pays.

Au cours du premier semestre de l'année en cours, ces zones ont réussi à capter de nouveaux investissements dépassant 1 milliard 53 millions de rials omanais.

La zone franche de Sohar s'est classée en tête en termes de volume d'investissements attirés, avec un apport additionnel de 711,4 millions de rials omanais, suivie des villes industrielles avec 175,2 millions de rials omanais, tandis que la zone franche de Salalah a occupé la troisième position avec 131,8 millions de rials omanais.

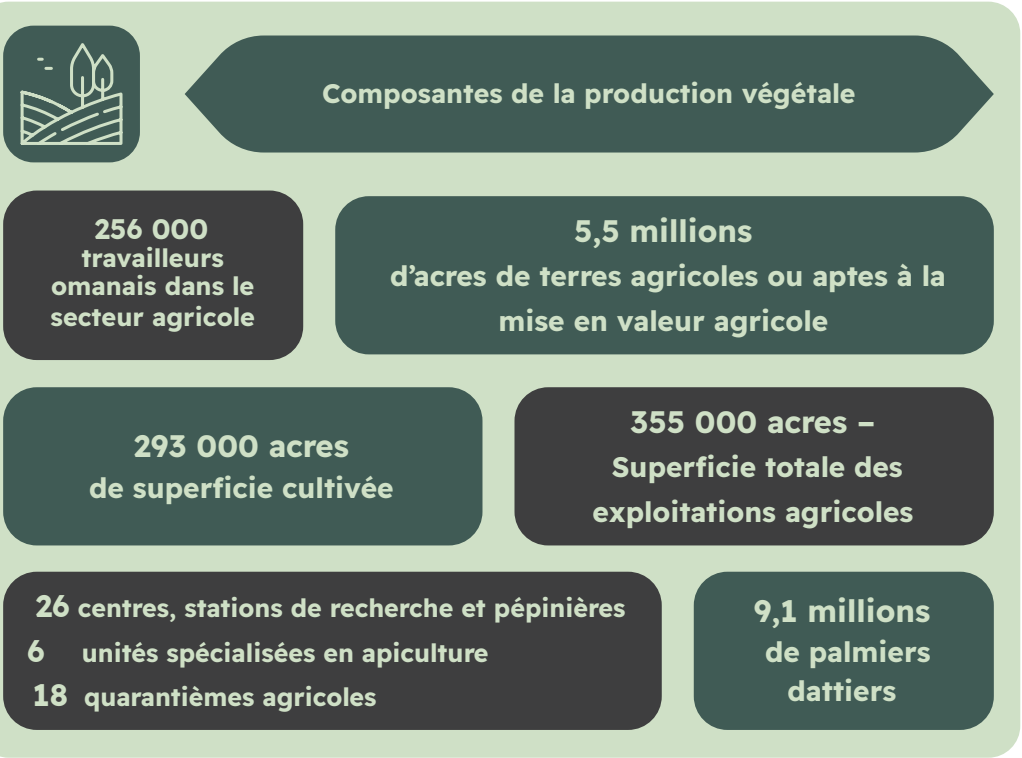
Zones en cours de développement : 8 zones

- Zone économique intégrée dans le gouvernorat d'Al Dhahirah
- Zone économique à Rawdha
- Zone franche à l'aéroport international de Mascate
- Ville industrielle d'Al Wadi Al Kabir
- Ville industrielle de Thumrait
- Ville industrielle d'Al Mudhaibi
- Ville industrielle de Suwaiq
- Ville industrielle de Sayh Al-Wasat

Richesse agricole et halieutique

Le Sultanat d'Oman a consolidé son système de sécurité alimentaire en lançant de nombreux projets d'investissement dans les secteurs des richesses agricoles, animales, halieutiques et des ressources en eau. Le pays a atteint l'autosuffisance dans le domaine halieutique et affiche des taux élevés d'autosuffisance pour certaines cultures végétales et productions animales, notamment les dattes, certains légumes, le lait et les œufs.

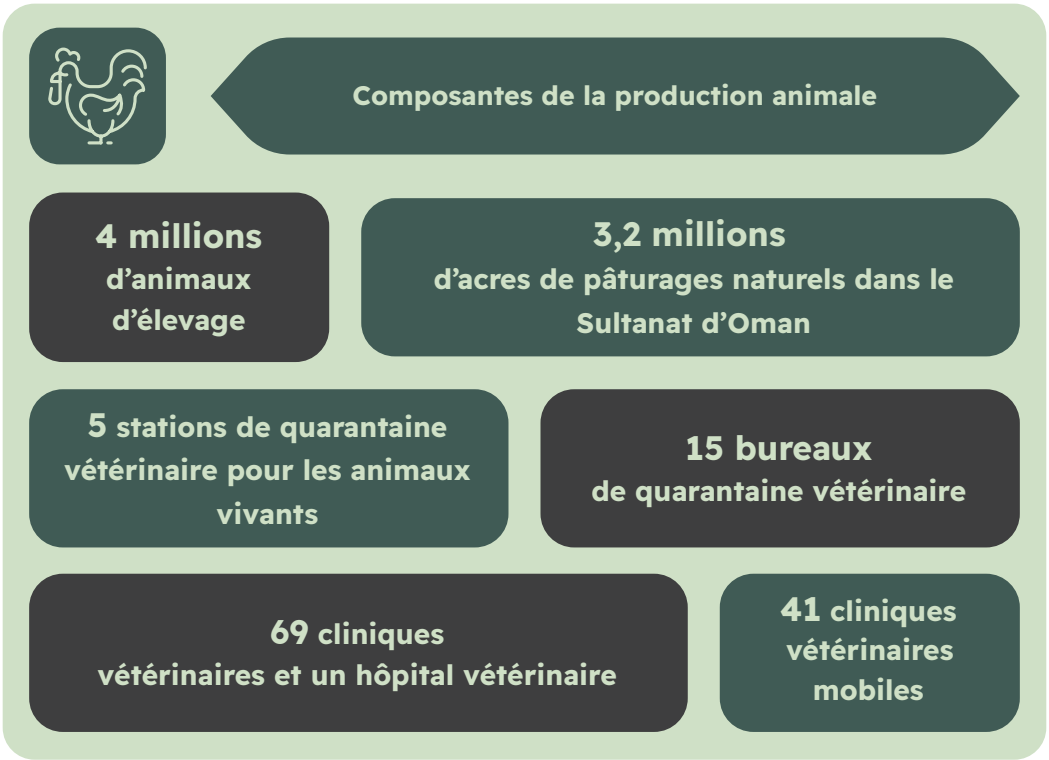
Les activités du Laboratoire de la sécurité alimentaire 2024 ont conduit à la signature de 41 projets d'investissement pour une valeur de plus de 45 millions de rials omanais, auxquels s'ajoutent 66 opportunités d'investissement dans divers secteurs. Par ailleurs, le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire a conclu 177 accords dans le domaine de la sécurité alimentaire, pour une valeur de 32,3 millions de rials omanais, couvrant plus de 13 700 acres. Des contrats d'investissement dans le secteur halieutique ont également été signés, pour une valeur excédant 36,8 millions de rials omanais.



Les secteurs de la pêche ainsi que ceux des richesses agricoles, végétales et animales, constituent l'un des piliers essentiels de l'économie nationale. Ils jouent un rôle déterminant dans la réalisation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, ces secteurs génèrent de nombreuses opportunités d'emploi pour les citoyens, notamment dans la production agricole, l'élevage, la pêche artisanale et les activités connexes au secteur halieutique.

L'année 2024 a été marquée par le lancement de la plateforme numérique « Tharwat » du ministère de la Richesse agricole, halieutique et des ressources en eau, qui a permis de déployer 10 services électroniques. Cette initiative vise à numériser l'ensemble des 248 services du ministère, dans le but d'améliorer l'efficacité des prestations, d'optimiser l'expérience des bénéficiaires et de garantir la disponibilité continue des services, assurant ainsi une satisfaction accrue des usagers.

De plus, la plateforme « Zad » a été inaugurée pour la commercialisation des produits, avec l'objectif de bâtir un vaste réseau de magasins omanais interconnectés, proposant aux consommateurs des produits frais, biologiques et de première nécessité.

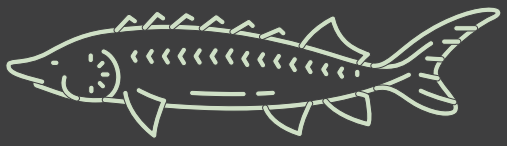




Composantes du secteur de la richesse halieutique

Plus de 64 000 pêcheurs actifs dans le secteur





Un stock halieutique riche et diversifié

3 829 licences délivrées pour le transport et la commercialisation du poisson



24 ports et leurs sites de débarquement de poissons le long des côtes omanaises

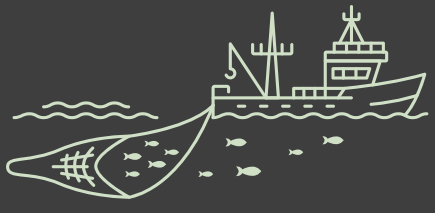




114 usines de transformation des produits de la mer, dont 52 certifiées pour le contrôle qualité du poisson



26 029 bateaux de pêche agréés



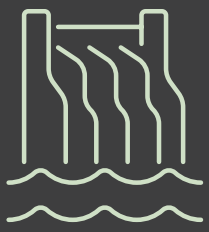
962 navires de pêche agréés



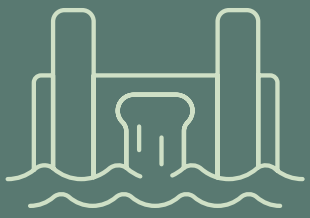
62 marchés aux poissons en activité

Composantes du secteur des ressources en eau

100 millions de m³ de capacité pour le barrage de Wadi Diqa



69 barrages, d'une capacité totale de 108,7 millions de m³, destinés à l'alimentation des réservoirs souterrains



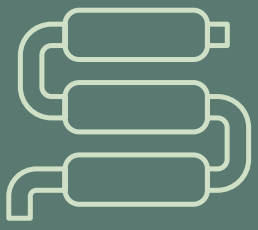
114 barrages de montagne, avec une capacité cumulée de 585 000 m³



4 barrages de protection contre les crues, pour une capacité totale de 136,7 millions de m³

13 stations dédiées à la pluie artificielle

4 173 falajs, dont 3 050 actuellement en fonctionnement



4 675 stations du réseau de surveillance hydrométrique, dont 639 connectées par télécommunication à distance

Chapitre 8

Un développement durable porté par une vision ambitieuse



Oman poursuit sa Renaissance renouvelée avec confiance et éclat sur la voie du progrès et de la prospérité, concrétisant ses aspirations à l'élévation de l'être humain et au développement de la patrie, à travers une vision globale embrassant tous les aspects de la vie.

Depuis l'accession au pouvoir de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège – le 11 janvier 2020, Sa Majesté a affirmé dans son discours royal que :

« Oman doit demeurer l'objectif suprême dans chacune de nos actions et dans toutes nos ambitions. »

Il a également appelé « tous les enfants de la nation, sans exception, à préserver les acquis de la Renaissance bénie et à participer activement à la poursuite de cette marche victorieuse, en plaçant leur confiance en Dieu le Tout-Puissant, sollicitant Son aide et Sa bénédiction. »



Un plan d'exécution intégré pour le développement des secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle

Sa Majesté le Sultan – qu'Allah le préserve – a souligné l'importance de faire de l'éducation une priorité nationale absolue, affirmant qu'elle constitue la clé du développement des sociétés, de leur avenir et le moteur essentiel du développement durable.

Sa Majesté a également affirmé que l'éducation constitue le socle à partir duquel les fils et filles d'Oman pourront contribuer à l'édification du présent et de l'avenir du pays, tout en répondant aux exigences des prochaines étapes.

Dans cette optique, la Haute Directive Royale a été émise en vue de l'élaboration d'un plan d'exécution intégré pour le développement des secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle, en coopération avec certaines institutions internationales, ainsi que pour l'achèvement du parcours de l'enseignement technique dans le cadre des résultats de l'éducation générale, en plus de l'harmonisation entre ces résultats (parcours technique) et les programmes de formation et d'enseignement professionnels.

C'est dans ce contexte que Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège – a effectué, le 25 novembre 2024, une visite bénie à l'école Sultan Faysal bin Turki pour garçons, dans la wilaya d'Al-Amirat, gouvernorat de Mascate, afin de s'enquérir de près du bon déroulement du processus éducatif et des programmes modernes mis en œuvre pour enrichir les connaissances et les compétences cognitives des élèves.

Sa Majesté a également rencontré un groupe d'éducateurs et d'élèves issus de différentes écoles du gouvernorat de Mascate, afin d'écouter leurs initiatives, leurs réalisations et leurs points de vue dans le domaine de l'éducation.



Visite de Sa Majesté le Sultan à l'école Sultan Faysal bin Turki

Scannez le code pour visionner la vidéo

Éducation et enseignement

L'éducation constitue la pierre angulaire de la construction de l'avenir des nations et de leur progrès. En Oman, le secteur de l'éducation et de l'enseignement a bénéficié d'une attention particulière et d'un parrainage royal depuis l'accession au pouvoir de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège.

L'éducation a été placée au premier rang des priorités nationales, comme l'a souligné Sa Majesté – qu'Allah le soutienne – dans son discours de février 2020, insistant sur son rôle central dans la capacitation des générations futures afin qu'elles participent à l'édification d'une Oman moderne et résolument tournée vers l'avenir, conformément aux exigences de la prochaine étape et aux orientations de la Vision « Oman 2040 ».

Le secteur éducatif a connu des avancées notables, allant des directives royales ordonnant la construction de 76 nouveaux établissements scolaires dans le cadre du 10e plan quinquennal, jusqu'au renforcement de l'innovation et de la culture scientifique chez les élèves, à travers des initiatives majeures telles que le Festival des sciences d'Oman.

L'adoption, en mai 2023, de la loi sur l'enseignement scolaire a jeté les fondations d'une gouvernance solide du système éducatif, ouvrant la voie à une approche plus globale et intégrée du développement de la personnalité des apprenants. Cette loi incarne une vision claire pour l'édification d'un système éducatif intégré, axé sur les technologies de la transformation numérique et de l'intelligence artificielle, tout en préparant les élèves à des parcours éducatifs diversifiés, alignés sur les exigences du développement durable et les compétences de demain.

L'enseignant est considéré comme le pilier fondamental du processus éducatif et pédagogique, jouant un rôle clé dans la transmission des savoirs et des compétences aux élèves, tout en exerçant une influence décisive sur la construction de leur personnalité et leur préparation à la vie active.

Dans le cadre du renforcement des compétences des enseignants, le ministère de l'Éducation s'est engagé à fournir des programmes de formation continue visant à accompagner les nouveaux enseignants et à consolider leurs capacités dans l'ensemble des dimensions de la profession, en accord avec la Vision « Oman 2040 » et les objectifs de l'éducation contemporaine.

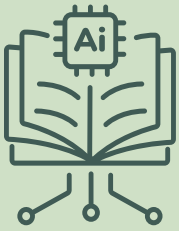
Le ministère, représenté par la Direction générale de la supervision pédagogique, a veillé à intégrer l'ensemble des nouveaux enseignants, dans diverses spécialités, ayant rejoint le système éducatif au cours de l'année scolaire 2024-2025, dans un programme de formation décentralisé, mis en œuvre dans les directions éducatives des gouvernorats. Ce programme s'est attaché à soutenir les nouveaux enseignants dans l'exercice de leurs fonctions et à les familiariser avec leurs rôles, conformément aux lois et règlements encadrant le travail.

Éducation inclusive et apprentissage durable

Lancement de la construction de 15 bâtiments et appel d'offres pour 20 bâtiments scolaires

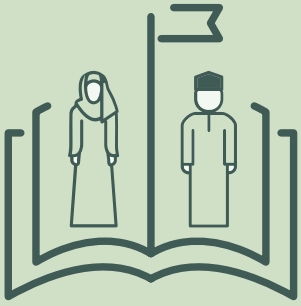


Achèvement de la construction de 16 nouveaux bâtiments scolaires



Publication d'une série de guides pratiques en intelligence artificielle

Introduction de la matière «Identité et Citoyenneté»



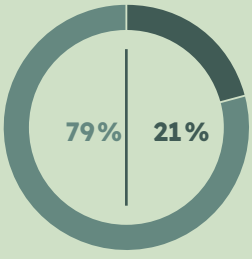
Modification des intitulés des matières des compétences individuelles afin qu'il soient en harmonie avec les orientations mondiales

Lancement de 6 nouvelles spécialisations en ingénierie et industrie dans l'enseignement professionnel et technique





2542





695

Nombre total de recrutements:

3237

enseignants et enseignantes



Le système éducatif fournit aux élèves les connaissances ainsi que les compétences professionnelles et techniques

L'enseignement technique et professionnel… un pilier fondamental pour préparer la jeunesse omanaise au marché du travail

L'enseignement technique et professionnel

L'enseignement technique et professionnel constitue l'un des piliers essentiels du développement du système éducatif. Il a pour objectif de doter les élèves des connaissances et compétences nécessaires pour les préparer au marché du travail, tout en renforçant leur esprit d'entrepreneuriat.

Afin de répondre aux besoins du marché du travail omanais, le Ministère de l'Éducation a entrepris la mise en œuvre de l'enseignement technique et professionnel, visant à inculquer aux élèves des compétences pratiques et des valeurs fondamentales, dans un environnement éducatif propice à l'éveil de l'initiative et de l'esprit entrepreneurial.

Ce système vise également à former des diplômés compétitifs sur le marché du travail, à renforcer les partenariats avec les secteurs économiques, et à promouvoir la culture de l'éducation technique et professionnelle au sein de la société.

Le programme a été lancé en 2023 dans quatre établissements scolaires — deux pour garçons et deux pour filles — relevant des directions éducatives des gouvernorats de Mascate et d'Al Batinah Nord, ciblant un total de 200 élèves.

Transformation numérique

Pour atteindre les objectifs de la stratégie d'éducation électronique et de transformation numérique, le Ministère de l'Éducation a mis en œuvre le projet « Numérisation des programmes scolaires » pour les classes 1 à 12. Ce projet a pour but de convertir le contenu pédagogique des manuels scolaires, de leur version papier en un contenu numérique interactif, accessible via Internet et les technologies de l'information et de la communication.

La première phase de la mise en œuvre effective du projet a débuté au cours de l'année scolaire 2024-2025 dans certaines écoles accueillant les classes 1 à 4, au sein des directions éducatives des différents gouvernorats.

Projet de numérisation des programmes scolaires

Technologies utilisées

- Médias multimédias (vidéo, audio et animations)
- Plateformes éducatives en ligne
- Logiciels éducatifs
- Informatique en nuage (Cloud Computing)

Contenus numériques interactifs

- Technologies de la réalité virtuelle et augmentée
- Jeux éducatifs
- Films éducatifs
- Enregistrements sonores
- Activités éducatives interactives

Éducation spécialisée

Le Ministère de l'Éducation, par l'intermédiaire de la Direction générale de l'éducation spécialisée et de l'apprentissage continu, a élaboré des référentiels pour la préparation des plans éducatifs individualisés destinés aux élèves présentant une déficience intellectuelle. Ces référentiels servent de guide aux enseignants spécialisés intervenant dans les écoles dédiées à l'éducation des élèves ayant une déficience intellectuelle, ainsi que dans certaines écoles d'enseignement de base inclusives accueillant ces élèves.

L'objectif est de soutenir et d'accompagner l'enseignant spécialisé dans l'élaboration de plans pédagogiques adaptés aux besoins de ces élèves. Par ailleurs, le ministère a mis en œuvre le programme national de détection des élèves surdoués, « Tharwa 2 », qui constitue la deuxième version des initiatives de repérage des élèves talentueux. Ce programme vise à établir des fondations solides pour l'identification et l'accompagnement des élèves surdoués dans les écoles d'enseignement scolaire.

Programme de dépistage des élèves doués

- Il a ciblé 13 000 élèves (garçons et filles) issus de 16 écoles
- Il évalue les tendances professionnelles afin d'identifier les profils de talents et de déterminer les orientations des inclinations
- Il est appliqué aux élèves ayant réussi le Profil des Capacités Créatives (PCA) et l'échelle des élève doués arabophones
- Élaboration d'une base de données des élèves en fonction de leurs inclinations professionnelles
- Élaboration d'un guide d'activités d'enrichissement destiné aux élèves doués et organisation de 8 ateliers de discussion
- Mise en œuvre d'un programme de formation centralisé dans 10 gouvernorats éducatifs
- Élaboration d'une stratégie intégrée pour l'identification et l'accompagnement des élèves talentueux



Renforcement de l'utilisation des technologies de l'intelligence artificielle dans le processus éducatif.

Éducation des adultes

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie « Éducation des adultes 2030 », la Direction générale de l'éducation spécialisée et de l'apprentissage continu a conçu un plan global visant à renforcer le système éducatif destiné aux adultes en Oman. Ce plan repose sur des cadres théoriques et pratiques à la fois régionaux et internationaux, et vise à répondre aux besoins futurs de l'éducation des adultes, tout en réduisant le taux d'analphabétisme grâce à l'extension des classes et des programmes dédiés aux personnes non alphabétisées dans les différentes provinces du Sultanat.

Selon les statistiques du Centre national de la statistique et de l'information, le taux d'analphabétisme à Oman a reculé pour atteindre 0,44 % dans la tranche d'âge de 15 à 44 ans, 2,40 % chez les personnes âgées de plus de 10 ans, et 2,63 % chez celles âgées de 15 ans et plus.

Le ministère de l'Éducation s'emploie également à promouvoir l'intégration des technologies de l'intelligence artificielle dans le processus éducatif, dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement et de développer les compétences du futur, tant chez les élèves que chez les enseignants. À cette fin, plusieurs programmes éducatifs et pédagogiques ont été mis en œuvre. Le ministère œuvre également à diffuser la culture de l'intelligence artificielle et à créer de nouvelles opportunités pour faire évoluer le système éducatif à Oman.

Dans ce cadre, la Direction générale des technologies de l'information a élaboré plusieurs plans, tant sur le plan stratégique — à travers la formation de l'Équipe nationale pour l'intelligence artificielle sous la supervision du Comité de transformation numérique — que sur le plan opérationnel, avec la préparation d'un projet de programme exécutif visant à intégrer l'intelligence artificielle dans les processus d'enseignement et d'apprentissage.

Diffusion de la culture de l'intelligence artificielle dans le processus éducatif.

- Création de l'Équipe nationale pour l'intelligence artificielle sous l'égide du Comité de la transformation numérique.
- Préparation d'un projet de programme opérationnel visant à intégrer l'intelligence artificielle dans le système éducatif.
- Formation d'équipes au sein des directions éducatives dans les gouvernorats.
- Dédier une journée à l'intelligence artificielle.
- Publication de guides de sensibilisation aux usages de l'intelligence artificielle, tels que les guides sur ChatGPT et Journey Mid.
- Publication d'éditions telles que « Empreinte numérique » et » Athka numérique
- Mise en œuvre du programme de la Licence internationale en intelligence artificielle pour 30 stagiaires.
- Mise à disposition de comptes pour des applications d'intelligence artificielle en vue d'optimiser l'efficacité du travail.
- Conception et création de laboratoires dans les différents gouvernorats.
- Signature de mémorandums d'entente avec les universités pour soutenir les axes éducatifs.
- Mise en place de salles intelligentes équipées d'intelligence artificielle dans les centres de découverte et les écoles.

Efforts pour renforcer la transformation numérique.

Répartition des appareils au sein de l'administration scolaire, des centres de ressources pédagogiques, des laboratoires informatiques et des salles de classe.

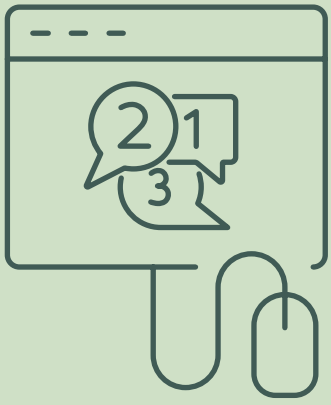


Remplacement de

43917

ordinateurs

dans les écoles publiques (Première phase)



Lancement de deux projets : la numérisation des programmes scolaires et la première phase de la plateforme éducative.

Installation de tableaux interactifs dans les salles de classe et lancement de leur utilisation à partir du premier niveau scolaire.





Remplacement de **6117 ordinateurs** dans les centres d'orientation professionnelle, les laboratoires scientifiques et les centres de formation.

Mise à niveau des réseaux Internet dans les écoles à une vitesse de **1 gigabit** (soit **10** fois la vitesse précédente)

Accréditations professionnelles pour le corps enseignant

Le Ministère de l'Éducation s'emploie à rehausser la qualité de la profession enseignante en sélectionnant les meilleurs profils qualifiés, tout en adoptant des approches et des systèmes éducatifs modernes qui soutiennent efficacement le processus d'enseignement-apprentissage. L'objectif est d'assurer à la société un service éducatif de haute qualité.

Parmi ces systèmes figure celui des « parcours et licences professionnelles », reconnu pour son efficacité dans l'amélioration des performances du corps enseignant. Ce système repose sur un principe fondamental : l'obtention d'une licence professionnelle constitue une condition essentielle à l'exercice du métier d'enseignant, et l'évolution de carrière des enseignants s'effectue au sein de parcours et de grades professionnels, fondés sur des critères clairs et définis, comprenant des responsabilités et devoirs spécifiques, auxquels ils accèdent en fonction de leur performance et de leurs compétences professionnelles.

Les fondements juridiques du système des parcours et licences professionnelles sont définis par la Loi sur l'Éducation Scolaire, promulguée par le décret royal n° 31/2023, qui constitue le cadre législatif de référence.

L'article 50 de cette loi stipule : « Il est interdit d'exercer la profession d'enseignant sans avoir obtenu la licence correspondante. »

Le règlement précise les critères, conditions et modalités d'octroi de cette licence. Deux autres articles soutiennent directement ce dispositif :

• L'article 51 dispose que « le ministère fournit des programmes de développement professionnel continu à ses employés parmi les membres du corps enseignant, en adéquation avec les différents parcours professionnels »,

• L'article 52 engage le ministère à « développer le parcours professionnel de ses employés parmi les membres du corps enseignant ».

La Stratégie Nationale d'Éducation 2040 constitue également un socle fondamental pour ce système, notamment à travers sa troisième orientation stratégique, qui met l'accent sur la construction de la qualité dans le système éducatif, l'alignement aux standards internationaux, et la production de résultats de haut niveau, en soulignant la nécessité d'instaurer un système de licences professionnelles pour les enseignants.

Le Cadre National Omanais de la Profession Enseignante sert de guide aux différentes parties prenantes : les services concernés du Ministère de l'Éducation, les institutions de formation des enseignants, ainsi que les acteurs éducatifs, notamment les enseignants eux-mêmes, les parents et les institutions de la société civile.

Ce cadre se décline en quatre documents de référence :

1. La Charte d'éthique de la profession enseignante,

2. Le document relatif aux parcours et licences professionnelles,

3.Les normes professionnelles des enseignants,

4.Le document sur le développement professionnel des enseignants.

Ces textes ont été élaborés conformément aux orientations nationales de la Vision Oman 2040, à la philosophie éducative du Sultanat, aux Objectifs de développement durable (ODD), ainsi qu'aux meilleures pratiques issues de l'analyse d'expériences régionales et internationales, et des

recherches scientifiques pertinentes.

Le système des parcours et licences professionnelles vise à consolider l'éthique et les pratiques professionnelles dans l'enseignement, en harmonie avec la législation nationale et la philosophie éducative du pays. Il s'attache à structurer un parcours professionnel intégré, fondé sur la promotion et la reconnaissance, et à instaurer des critères rigoureux pour l'octroi des licences, condition préalable à l'exercice du métier.

Ce système définit des normes et procédures visant à soutenir la performance des enseignants, tout en favorisant un développement professionnel continu, garant de la qualité de l'enseignement et de la compétence des éducateurs.

Il ambitionne de renforcer l'éthique professionnelle, sensibiliser les enseignants à leurs droits et devoirs, améliorer leur formation académique et professionnelle, produire des résultats éducatifs de haute qualité, attirer des talents qualifiés vers le métier d'enseignant et renforcer le partenariat entre l'école et la communauté.

Festival des Sciences d'Oman 2024

Participation de **200** volontaires

Plus de **520** activités

Objectifs du festival

- Encourager l'orientation vers les spécialités dans les domaines scientifiques
- Renforcer les compétences des étudiants pour les intégrer dans l'économie du savoir
- Accompagner les tendances mondiales en sciences et technologies
- Renforcer la pensée créative dans les sciences et l'innovation
- Apporter la science aux étudiants de manière interactive et motivante

Enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation

L'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation constituent des piliers fondamentaux pour la réalisation de la Vision Oman 2040. Ils jouent un rôle central dans la construction d'une société prospère et d'une économie durable fondée sur le savoir. En développant les compétences nationales et en renforçant le système éducatif, Oman se dote des moyens nécessaires pour relever les défis contemporains et s'adapter aux mutations futures.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation occupe une place stratégique dans la formation de cadres hautement qualifiés, tout en favorisant un environnement propice à la recherche et à l'innovation – leviers essentiels du progrès économique et social du Sultanat.

Opportunités d'enseignement supérieur pour les étudiants omanais : bourses et partenariats internationaux

206
bourses d'études annuelles dans les établissements d'enseignement en Arabie saoudite.

100
bourses d'études annuelles offertes par le gouvernement marocain.

50
bourses d'études annuelles en partenariat avec la République de Hongrie

3
établissements privés d'enseignement supérieur locaux ont obtenu pour la première fois des bourses financées par le programme Erasmus+.

20
bourses d'études annuelles en République arabe d'Égypte.

22
bourses d'études annuelles dans les établissements d'enseignement supérieur français.

Renforcement de la coopération académique avec le Conseil turc des sciences (TÜBİTAK) et les universités de l'Ouest de l'Australie.

Opportunités d›enseignement supérieur pour les étudiants internationaux en Oman

Attribution de **100** places d'études aux pays frères et amis entretenant des relations diplomatiques et culturelles solides avec le Sultanat

Dotation de **91** places d'études aux pays du Golfe

Admission de **101** étudiants internationaux pour l'année académique 2023/2024

Lancement de la campagne « Étudiez en Oman » afin d'attirer davantage d'étudiants internationaux

Classements mondiaux et partenariats internationaux 2024

Admission de **7** universités omanaises privées dans le classement mondial QS des universités arabes

Renforcement de la coopération académique internationale à travers l'alliance des universités omanaises

Organisation d'activités de dialogue des connaissances avec des pays du monde entier

Signature de **14** accords de coopération et mémorandums d'entente pour la mise en œuvre de programmes communs

Politiques et initiatives pour le développement de l'enseignement supérieur

Programme de formation intégrée à l'enseignement (I'idad)

26 **institutions éducatives gouvernementales et partenaires**

31 **entreprises et institutions hôtes du programme, publiques et privées**

694 **diplômés depuis le lancement du programme**

Révision des programmes d'enseignement et réalisation des enquêtes périodiques auprès des diplômés

Projet de rénovation et amélioration de l'efficacité des programmes académiques

Revue et développement des programmes de formation dans les écoles professionnelles

Rencontres de Son Excellence la Ministre avec les étudiants de la dernière année des établissements d'enseignement supérieur

Définition des spécialités des bourses en adéquation avec les besoins du marché du travail

L'enseignement supérieur privé

Le secteur de l'enseignement supérieur privé au Sultanat d'Oman a enregistré un essor remarquable, illustré par une croissance significative du nombre de programmes académiques ainsi que par leur diversification. Par ailleurs, de nombreux accords de partenariat académique, ainsi que des mémorandums d'entente et de coopération, ont été signés avec des universités arabes et internationales, couvrant divers domaines scientifiques, pédagogiques et de recherche.

Les développements dans les établissements d'enseignement supérieur privé

23 universités et collèges privés ont obtenu l'accréditation institutionnelle délivrée par l'Autorité omanaise d'accréditation académique.

173 nouveaux programmes d'études ont été agréés au cours des trois dernières années :

- Sciences des laboratoires médicaux, Génie énergétique, Intelligence artificielle, Cybersécurité
- Technologie automobile, analyse des données, réalité augmentée, robotique et systèmes intelligents
- Spécialisations en gestion des affaires en langue arabe

Contribution à l'atteinte de la neutralité carbone avant 2050

- Transformation des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur en bâtiments intelligents, verts et écologiques



- Augmentation des espaces verts et transformation des déchets en biocarburants



- Renforcement des initiatives des bâtiments verts, utilisation des technologies numériques et réduction des émissions.



Statistiques d'admission dans les établissements d'enseignement supérieur 2023/2024

49 980 étudiants sont inscrits dans le système d'admission unifiée pour la première année universitaire.

28 951 étudiants ont été acceptés dans les établissements d'enseignement supérieur.

Évolution du système d'admission unifiée – 2023/2024

- Introduction d'un nouvel indicateur permettant aux étudiants d'évaluer leurs chances d'admission
- Publication d'un guide indicatif présentant les moyennes minimales requises
- Mise en place d'un nouveau mécanisme d'inscription, à titre individuel, pour les nouveaux diplômés souhaitant rejoindre les filières pédagogiques à leurs propres frais
- Unification des critères des entretiens pour l'admission aux programmes pédagogiques
- Instauration d'un mécanisme flexible d'admission aux programmes de bourses internes (ESAM/STEM)
- Réaffectation des places vacantes dans des bourses « culturelles »
- Finalisation de l'intégration électronique entre le Centre d'admission unifiée et les établissements d'enseignement supérieur
- Automatisation du dépôt des demandes d'admission pour les titulaires de qualifications internationales (BTEC)

Actualités des bourses et des études supérieures au Sultanat d'Oman 2024/ 2025

535 bourses internationales (offertes par des pays ou des institutions étrangères)

550 places pour les bourses à l'étranger au cours des deux dernières années (financées par le gouvernement omanais)

10 800 bourses internes dans les établissements d'enseignement supérieur privés

724 bourses internes complètes pour les diplômés du Diplôme d'enseignement général

Supervision de **3** attachés culturels.

Poursuite du programme national des études supérieures avec une spécialisation de 200 bourses dans le cadre du programme « Masar Watan » 2023/2024

Allocations financières mensuelles pour les étudiants en bourse interne

Un système national efficace de recherche scientifique

Le Sultanat d'Oman accorde une importance majeure à la recherche scientifique et à l'innovation, en investissant continuellement dans le développement des infrastructures scientifiques, la valorisation des talents nationaux et la promotion de l'innovation. Cette démarche s'appuie sur la diversité des ressources naturelles du pays, ainsi que sur son riche patrimoine culturel et scientifique, tout en visant à renforcer la coopération internationale dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation, en vue de promouvoir un développement durable et de bâtir une société et une économie fondées sur le savoir.

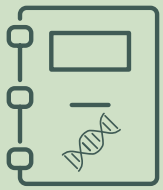
Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation s'emploie à consolider les résultats de la recherche et de l'innovation à travers la mise en œuvre de plusieurs programmes dédiés au renforcement des compétences des chercheurs et innovateurs. Ces efforts comprennent l'organisation de concours et l'attribution de prix compétitifs à l'intention des créateurs et détenteurs de brevets, afin de les inciter à proposer des solutions innovantes susceptibles de contribuer à l'amélioration des différents secteurs de développement.

Ces programmes offrent également aux innovateurs des opportunités de présenter leurs travaux sur des plateformes internationales, renforçant ainsi leur visibilité et leur position dans les domaines scientifique et technologique. Ces initiatives participent à la construction d'un environnement intégré entre le milieu académique et le secteur industriel, favorisant le développement durable et contribuant à la réalisation des objectifs fixés par la Vision Oman 2040.

Programmes de soutien aux activités de recherche et d'innovation en 2024

Augmentation du financement de la recherche **de 18 %** par rapport à l'année **2023**

Soumission de plus **de 300** propositions de recherche et identification **de 97 défis** industriels



Signature de **29 contrats** de recherche d'une **valeur de 2,47 millions de rials**

Signature de neuf accords de coopération à l'occasion du Festival de l'innovation d'Oman

Conclusion de partenariats avec cinq institutions gouvernementales

Encouragement des projets de recherche alignés sur les priorités nationales

Réalisations du Centre omanais des ressources génétiques animales et végétales (Mawared) sur la période 2021-2024

- Lancement du livre sur la stratégie de conservation et d'utilisation durable
- Lancement de la plateforme de données sur les ressources génétiques végétales
- Début de la mise en œuvre du projet d'utilisation des vers de terre
- Collecte de 112 échantillons de matériel génétique de lapin sauvage
- Début de la mise en œuvre du projet de création d'une banque de gènes pour la faune sauvage
- Conservation de 800 échantillons de sperme congelé de chevaux arabes authentiques
- Stockage de 200 entrées de graines de plantes médicinales, aromatiques et alimentaires
- Collecte et conservation de 25 échantillons d'éponges marines des côtes de la mer d'Oman
- Enregistrement de 5 nouvelles espèces fongiques au niveau mondial et de 7 familles fongiques dans le Dhofar

Programmes, concours et prix de la recherche scientifique et de l'innovation 2024

- Programmes, concours et prix de la recherche scientifique et de l'innovation
- Prix national de la recherche scientifique
- Programme « Upgrade » pour la transformation des projets de fin d›études en start-ups
- Programme de l'Académie des sciences
- Programme de développement des compétences en innovation pour les élèves et les enseignants
- Programme de soutien aux formations en recherche et innovation
- Programme du Forum des compétences en recherche, en collaboration avec l'université « Open Arab University »
- Salon international des inventions de Genève
- Forum international des jeunes scientifiques de Londres
- Concours du « Falling Walls Lab »
- Réunions de Lindau des lauréats du prix Nobel
- Salon international de l›invention, de l›innovation et de la technologie en Malaisie

Le Complexe d'innovation de Mascate constitue l'une des initiatives phares du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation. Il contribue à la transition vers une économie fondée sur la connaissance. Ce complexe se distingue en tant que zone scientifique franche, exonérée d'impôts, et axée sur quatre secteurs clés : la santé, l'environnement et les ressources en eau, l'alimentation et la biotechnologie, ainsi que les énergies renouvelables. Le complexe poursuit ses efforts pour attirer des investissements dans ces domaines stratégiques afin de soutenir les objectifs du développement durable.

Par ailleurs, le ministère, à travers la Direction des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises du secteur de la recherche scientifique et de l'innovation, met en œuvre de nombreux projets et programmes visant à réaliser les objectifs de la Vision Oman 2040.

Classement du Sultanat d'Oman dans l'Indice mondial de l'innovation 2024

59e place mondiale dans les intrants de l'innovation

Meilleure performance enregistrée dans les piliers du capital humain et de la recherche, ainsi que dans celui des infrastructures

Le Sultanat d'Oman a progressé de **6** rangs dans les intrants de l'innovation

Classé parmi les **20** meilleurs pays au monde dans trois indicateurs secondaires

Oman occupe la **12e** place mondiale et la deuxième place pour les diplômés en sciences et en ingénierie, ainsi que la **16e** place mondiale en production d'électricité

Le sultanat a progressé de **9** places dans l'indice de la collaboration en recherche entre l'industrie et les universités

Projets et programmes de renforcement des centres d'innovation

- **Programme des incubateurs intégrés dans les établissements d'enseignement supérieur**
- **Programme d'accélération de l'innovation**
- **Incubateurs d'entreprises au Complexe d'innovation de Mascate**
- **Programme de coopération avec l'Autorité de développement des petites et moyennes entreprises**
- **Programme de soutien à la création et à l'exploitation des centres d'innovation et de transfert de technologie dans les établissements d'enseignement supérieur**



L'Université Sultan Qaboos accorde une grande importance à la recherche scientifique et à l'innovation

Université Sultan Qaboos

L'Université Sultan Qaboos poursuit avec assurance son engagement en faveur du renforcement de sa stature internationale et de sa contribution à la transformation de l'économie nationale en une économie de la connaissance innovante, dans le droit fil de la vision éclairée de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège – soulignant l'importance de la recherche scientifique et de l'innovation dans la réalisation du développement durable. S'appuyant sur un riche héritage d'accomplissements scientifiques et civilisationnels, ainsi que sur des capacités en constante évolution dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, l'université accorde une attention particulière au développement des programmes d'études supérieures, considérés comme un levier essentiel pour la formation de cadres hautement qualifiés, aptes à relever les défis contemporains et à contribuer activement au progrès de la société. À cet effet, l'université met en œuvre des plans ambitieux visant à enrichir et diversifier son offre de formations supérieures.

Consciente du rôle stratégique de la recherche scientifique et de l'innovation dans le renforcement de la compétitivité et la réalisation d'un développement durable, l'Université Sultan Qaboos poursuit son soutien aux chercheurs, tant sur le plan financier qu'organisationnel. Elle a également développé un système électronique dédié à la gestion des projets de recherche, destiné à simplifier les procédures et à constituer une base de référence exhaustive.

Ce soutien structuré a permis la mise en œuvre de 300 projets de recherche et de consultations scientifiques, incluant notamment les subventions royales dédiées aux projets stratégiques, les projets financés par des sources externes, les bourses conjointes, ainsi que les soutiens à la recherche étudiante. Les subventions sont attribuées selon des critères réglementés à différentes catégories de chercheurs, dans une approche stratégique répondant aux besoins de secteurs clés, notamment celui de l'énergie. Ces projets couvrent plusieurs niveaux selon leur ampleur et leurs domaines d'application.

Programmes et bourses d'études en 2024

Approbation de **120** programmes d'études

191 bourses d'études complètes avec exonération des frais de scolarité

Approbation de **30** bourses d'exonération pour les employés de l'université

11 sièges proposés par la Société de développement pétrolier d'Oman et **1** siège

au sein du Conseil de coopération du Golfe (CCG)

142 étudiants internationaux inscrits à l'université

Chaires de recherche à l'université

9 chaires de recherche en partenariat avec des institutions locales, régionales et internationales

Diverses spécialités comprenant :

- Chaire de l'ICESCO en apprentissage automatique et systèmes d'information géographique
- Chaire de la Chambre de commerce et d'industrie d'Oman pour les études économiques
- Chaires conjointes avec l'UNESCO dans divers domaines
- Chaire de l'Organisation mondiale du commerce et du Centre pour l'État de droit et la lutte contre la corruption



Université de technologie et des sciences appliquées

Université de technologie et des sciences appliquées

L'Université de technologie et des sciences appliquées a été créée par le décret royal suprême n° 76/2020, à la suite de la fusion des collèges techniques – auparavant rattachés au ministère du Travail – et des collèges des sciences appliquées – relevant anciennement du ministère de l'Enseignement supérieur.

Cette fusion a donné naissance à la plus grande université du Sultanat d'Oman, tant par le nombre d'étudiants que par l'étendue géographique de ses établissements, répartis sur 9 gouvernorats et regroupant 12 succursales à travers le pays.

L'université propose un large éventail de spécialités couvrant les domaines de l'ingénierie et des technologies, des industries créatives, de l'économie et de la gestion, des sciences informatiques et de l'information, des sciences appliquées, de la pharmacie ainsi que des disciplines éducatives. Au total, 94 programmes académiques sont offerts, répartis selon les collèges et les niveaux de qualification.

Convaincue que sa réussite repose sur des principes solides et une mission noble dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, du conseil et de l'innovation, l'université adopte une vision claire et durable, tournée vers l'avenir et alignée sur la Vision Oman 2040 ainsi que sur ses propres stratégies de développement.

Ses réalisations couvrent un large spectre : éducation, recherche, innovation, conseil et engagement communautaire. Elle contribue ainsi activement à la construction d'une société compétente, consciente et capable de s'adapter aux évolutions scientifiques et technologiques.

Principaux projets de l'Université de technologie et des sciences appliquées : 2024

- Signature d'un accord de coopération pour l'accueil de la chaire de recherche ICESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle.
- Lancement de l'initiative « Créateurs d'intelligence artificielle » à l'université.
- Entrepreneuriat, entreprises étudiantes et innovation.



Sa Majesté le Sultan inaugure l'Hôpital de la ville médicale pour les forces militaires et sécuritaires à Mascate

Le secteur de la santé

Le secteur des soins de santé au Sultanat d'Oman a connu une évolution significative, marquée par des améliorations notables des indicateurs de santé.

Ce progrès s'inscrit dans le cadre du dixième plan quinquennal (2021-2025), de la Vision Oman 2040 et du système de santé futur 2050. L'objectif est de bâtir un système de santé intégré, capable de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs de la population omanaise.

La stratégie nationale de santé met l'accent sur le renforcement des services de santé préventive et communautaire, tout en développant les soins tertiaires spécialisés. Cela se traduit par l'expansion et la modernisation des centres de santé afin de garantir l'accès à des soins primaires de qualité, ainsi que par la transformation des hôpitaux pour offrir une couverture élargie des soins spécialisés.

Les axes prioritaires incluent également l'amélioration des services de santé d'urgence et de gestion des catastrophes, le développement des programmes de réadaptation médicale et la prise en charge renforcée des personnes âgées.

Le développement des infrastructures sanitaires constitue l'un des piliers majeurs de cette stratégie.

Le Sultanat met en œuvre un vaste programme d'extension des services spécialisés et de réhabilitation des hôpitaux de référence, avec la construction de neuf nouveaux hôpitaux totalisant plus de 1 660 lits, ainsi que l'agrandissement de cinq hôpitaux de référence existants.

Parallèlement, les soins primaires sont renforcés par la construction, la modernisation ou le remplacement de quinze établissements de santé de première ligne. Neuf unités spécialisées en hémodialyse sont également en cours de développement pour répondre aux besoins croissants en matière de soins de base.

Dans ce cadre, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège – a honoré de son



Sa Majesté le Sultan inaugure l'Hôpital de la ville médicale pour les forces militaires et sécuritaires à Mascate



Sa Majesté le Sultan inaugure l'Hôpital de la ville médicale pour les forces militaires et sécuritaires

Scannez le code pour visionner la vidéo

inauguration, le 11 novembre 2024, l'Hôpital de la ville médicale pour les équipements militaires et sécuritaires à Mascate, un projet constituant une avancée majeure dans la prestation des soins de santé aux membres des forces armées, de sécurité, ainsi qu'à leurs familles. Cet établissement se distingue par une conception intégrée et une gestion stratégique. La ville médicale est placée sous la supervision d'un conseil d'administration de haut niveau, présidé par le Vice-Premier ministre chargé des affaires de la Défense. Ce conseil comprend notamment : le ministre du Cabinet royal en tant que vice-président, le ministre de la Santé, l'inspecteur général de la police et des douanes, ainsi que le secrétaire général du ministère de la Défense. Cette composition garantit une coordination efficace entre toutes les institutions concernées, en vue d'atteindre les objectifs fixés. La ville médicale bénéficie d'une personnalité juridique ainsi que d'une autonomie financière et administrative, renforçant ainsi sa capacité à fournir des services médicaux de haute qualité, indépendamment des contraintes des procédures administratives classiques.

Le ministère de la Santé a modernisé ses services afin de s'adapter aux évolutions épidémiologiques et démographiques, en renouvelant les équipements médicaux et chirurgicaux, et en élargissant les services d'urgence par la création de huit nouveaux départements spécialisés. Le système de santé accorde également une priorité à la réduction et au contrôle des maladies infectieuses, à travers des stratégies telles que la sensibilisation sanitaire et la surveillance épidémiologique. Parallèlement, il s'attaque aux maladies non transmissibles – telles que les affections cardiaques, vasculaires, respiratoires chroniques, le diabète et le cancer – en développant des services dédiés visant à réduire les taux de morbidité et de mortalité prématurée.

Les établissements de santé en 2023-2024

- 50 hôpitaux publics, 6 relevant d'autres ministères que celui de la Santé,et 36 appartenant au secteur privé
- 215 centres dispensaires relevant du ministère de la Santé,et 78 centres relevant d'autres entités
- La ville médicale universitaire
- La ville médicale militaire et sécuritaire
- Le laboratoire central de santé publique à Seeb – en cours de construction

Le programme de réhabilitation constitue l'un des piliers essentiels du système de santé omanais. Le partenariat national avec les organismes compétents contribue à la rééducation des personnes en situation de handicap, des personnes dépendantes et des patients atteints de troubles mentaux. Ce partenariat a également favorisé le succès des programmes de soins aux personnes âgées et des services de santé communautaire.

Le ministère de la Santé, en coordination avec les établissements de soins primaires, s'efforce de fournir des services de prévention, de rééducation, de soins à domicile, ainsi que des prestations en soins infirmiers, en conseils médicaux et en accompagnement nutritionnel, au bénéfice des membres de la communauté.

L'amélioration de l'efficience des dépenses de santé constitue également un axe stratégique fondamental pour le ministère. Cette orientation s'est traduite par la mise en œuvre de mesures visant à aligner les dépenses publiques de santé sur les évolutions économiques nationales.

Ainsi, les ressources ont été redéployées selon les priorités du système de santé, tout en renforçant le rôle de l'économie de la santé et en stimulant les investissements dans ce secteur. Le ministère s'engage à atteindre une efficience financière optimale en s'appuyant sur trois axes principaux :

- Analyser les dépenses actuelles du secteur de la santé et les comparer aux normes internationales

- Étudier la répartition du budget alloué au ministère de la Santé en lien avec les indicateurs d'efficacité

- Élaborer et appliquer des mécanismes visant à renforcer l'efficience financière au sein du ministère



La participation de la femme omanaise dans le domaine médical reflète la force de sa contribution au développement du système de santé

La main-d'œuvre représente la pierre angulaire du système de santé. C'est pourquoi le Sultanat d'Oman s'efforce d'améliorer les indicateurs relatifs à cette main-d'œuvre et de la développer à travers des formations, des missions d'études et des bourses destinées à poursuivre les études supérieures, conformément à l'évolution du système de santé.

La main-d'œuvre dans le système de santé

Plus de **69 500** employés, dont près de **40 000** travaillent au sein du ministère de la Santé.

688 employés du personnel médical et **47** employés des catégories auxiliaires poursuivent des études supérieures.

Formation de **2300** employés dans le cadre de cours de courte durée

Le système de santé au Sultanat d'Oman accorde une grande importance à la santé de la femme et de l'enfant. Les services de santé destinés à ces groupes constituent une pierre angulaire parmi les priorités des soins de santé, allant des soins complets pendant la grossesse aux programmes de prévention et de traitement avancé, jusqu'aux services dédiés aux nouveau-nés. Ces efforts ont contribué à une amélioration notable des indicateurs de santé nationaux.





Le Conseil omanais des spécialités médicales lance des projets stratégiques pour renforcer la formation médicale

Le Conseil omanais des spécialités médicales

Le Conseil omanais des spécialités médicales constitue un pilier essentiel du développement des professions de santé et de l'élévation du niveau de compétence des professionnels médicaux dans le Sultanat d'Oman. Il poursuit activement la mise en œuvre de projets stratégiques alignés sur ses objectifs, en phase avec les priorités nationales en matière de santé, de partenariat avec le secteur privé, d'investissement, de coopération internationale et de gouvernance des ressources, conformément aux orientations de la Vision Oman 2040.

Dans le cadre de son plan annuel pour l'année 2024, le Conseil a lancé 31 projets et initiatives, dont cinq sont spécifiquement dédiés au renforcement de la formation médicale et à l'amélioration des compétences professionnelles dans le domaine de la santé.

Actuellement, le Conseil supervise 20 programmes de formation spécialisés couvrant divers domaines, notamment : la pathologie tissulaire, l'anesthésie, la biochimie clinique, la dermatologie, la médecine d'urgence, la médecine familiale, la médecine dentaire générale, la chirurgie générale, l'hématologie, la médecine interne, la microbiologie médicale, la neurologie, la gynécologie-obstétrique, l'ophtalmologie, la chirurgie maxillo-faciale, la chirurgie orthopédique, l'oto-rhino-laryngologie, la pédiatrie, la psychiatrie et la radiologie.

En 2024-2025, le nombre de médecins inscrits dans ces programmes s'élève à 705. Par ailleurs, cinq médecins ont intégré les programmes locaux de formation spécialisée (fellowship), tandis que quinze promotions ont été diplômées, portant à 1 364 le nombre total de médecins formés par le Conseil — dont 1 351 issus des programmes de spécialité et 13 des programmes locaux de fellowship.



Techniques numériques pour améliorer les services offerts aux individus et aux employeurs

Ministère du Travail

Le Ministère du Travail du Sultanat d'Oman s'efforce de construire un avenir reposant sur une nouvelle approche du travail, alignée sur les exigences de la phase actuelle et les ambitions du développement durable. À travers une vision stratégique, le ministère se concentre sur le développement des secteurs de l'emploi et des ressources humaines, en misant sur l'amélioration des compétences de l'Omanais à travers des programmes de formation et de qualification, le renforcement de la productivité, ainsi que le développement des capacités scientifiques, culturelles et cognitives. Il poursuit en parallèle ses efforts pour stimuler l'investissement, encourager les projets productifs et diversifier les sources de revenus, conformément aux objectifs de la Vision Oman 2040.

Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège – a promulgué le décret royal n° (53/2023) instaurant la nouvelle loi du travail, en phase avec les évolutions de l'économie mondiale. Cette loi vise à établir un équilibre entre les droits des employeurs et des travailleurs. Elle constitue un cadre intégré garantissant les droits de toutes les parties et faisant du secteur privé un environnement de travail attractif, stable et sécurisé.

Dans la continuité de cette transformation, le Ministère du Travail a lancé la plateforme « Ejada » pour la mobilité professionnelle. Cette initiative s'inscrit dans une vision tournée vers l'avenir, visant à renforcer la gouvernance de l'administration publique et à valoriser le capital humain. Elle est conforme aux objectifs du dixième plan quinquennal, qui ambitionne de développer

les compétences humaines dans le secteur public et de les doter des qualifications nécessaires pour relever les défis futurs.

Le ministère poursuit le développement de politiques d'emploi pour les secteurs public et privé, afin de garantir une utilisation optimale des ressources humaines et financières, tout en stimulant la croissance de l'économie nationale. L'accent est mis sur la consolidation d'une économie fondée sur la connaissance, sur l'amélioration de la productivité, ainsi que sur la dynamisation des divers secteurs d'activité et l'autonomisation des chercheurs d'emploi et des entrepreneurs, dans le but de lutter contre le chômage et de créer davantage d'opportunités d'emploi.

En 2024, le ministère a lancé un ensemble d'initiatives visant à renforcer le marché du travail local et à atteindre les objectifs de la Vision Oman 2040. Ces initiatives incluent l'utilisation des technologies numériques pour améliorer les services offerts aux individus et aux employeurs. Parmi elles figure la plateforme « Tawteen », qui établit un lien direct entre les chercheurs d'emploi et les opportunités professionnelles, et soutient activement le travail des comités de gouvernance sectorielle de l'emploi, au nombre de 16, réunissant des représentants des secteurs public et privé.

De plus, l'initiative « Système des demandes d'emploi » met à disposition des outils permettant d'aligner les exigences des postes avec les compétences des chercheurs d'emploi, facilitant ainsi l'embauche des nationaux et fournissant des données précises sur le marché de l'emploi. La plateforme « Masar » a également été lancée pour appuyer la reconnaissance des qualifications professionnelles, avec pour objectif de permettre aux employés du secteur public d'obtenir des certifications internationalement reconnues dans différents domaines, contribuant ainsi à une meilleure efficacité et productivité.

Le ministère a adopté une démarche de transformation numérique active, en digitalisant l'ensemble des services fournis à la société, ce qui permet d'accélérer les procédures et d'offrir des prestations simples et accessibles à tous. Parmi les projets numériques phares figure l'application mobile « Maak », conçue pour faciliter la communication entre les chercheurs d'emploi et les employeurs, tout en fournissant divers services électroniques destinés à appuyer cette catégorie.

Accélération technologique accompagnant la transformation numérique

Services électroniques variés :
- Demandes de démission
- Modification des données
- Consultation des dossiers personnels

Utilisation de l'intelligence artificielle pour simplifier les procédures

Intégration avec 39 entités gouvernementales

Numérisation
76% des services sont électroniques



Les initiatives soutiennent le développement durable à travers l'investissement dans le capital humain.

Initiative « Masar »

1-Permet aux employés du secteur public d'obtenir des qualifications professionnelles.

2-Soutient la formation et l'amélioration des compétences professionnelles.

3-Fait partie intégrante de la Vision Oman 2040 pour atteindre un développement durable.

Services de l'application « Maak »

1.Contrat de travail

2.Licences

3.Réclamations

Les statistiques publiées par le Centre national de statistiques et d'informations indiquent que les plans de substitution et de localisation dans le secteur public ont entraîné, au cours de l'année 2024, une diminution du nombre de travailleurs expatriés dans les emplois gouvernementaux.

Le nombre total d'employés omanais dans le Sultanat d'Oman a atteint, à la fin du mois d'octobre 2024, environ 870 885 employés dans les secteurs public et privé, enregistrant une hausse de 5,7 % par rapport à la même période en 2023.

Ce total comprend 378 221 employés omanais dans le secteur public, 419 367 employés dans le secteur privé, 62 297 employés dans le secteur familial, ainsi que 1 981 employés dans le secteur associatif.



Le développement social englobe le concept de développement à travers l'autonomisation économique et l'inclusion sociale.

Développement social

Dans le cadre de la quête continue pour réaliser un développement social global, le concept de développement social dépasse désormais la signification traditionnelle limitée à la prestation de services sociaux, pour englober des dimensions plus vastes liées à la justice sociale, à l'inclusion sociale et à la participation communautaire. Cela passe par le renforcement des capacités des individus et leur autonomisation, tant sur le plan des connaissances que sur le plan économique, afin de leur permettre une vie autonome et une participation active au processus de développement durable.

Le Ministère du Développement Social déploie des efforts constants pour faire évoluer ses programmes et activités, en ciblant les différentes catégories sociales afin de permettre aux individus et aux familles d'exploiter pleinement leur potentiel et d'atteindre un niveau de vie répondant à leurs besoins. Le ministère poursuit sa mission en fournissant des services de protection, de soutien social et de formation, à travers des mécanismes intégrés et adaptables, en coopération avec les parties concernées, dans une approche globale visant à construire une société durable et prospère.

En 2024, le Ministère du Développement Social a lancé la campagne « Nous vous atteignons », dans le but de renforcer la confiance du public dans les services offerts et de sensibiliser davantage à leur sujet. Cette campagne s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement de la transformation numérique gouvernementale, dans laquelle le ministère œuvre à faciliter et accélérer la prestation des services via des canaux électroniques, à encourager le public à adopter les services en ligne, ainsi qu'à renforcer la participation communautaire en vue d'améliorer et de développer ces services.

Aides du Ministère en 2024

Aides en cas de catastrophes

Plus de 1,4 million de rials ont été versés pour 2 576 cas sinistrés.

Aides financières d'urgence

Plus de 4,2 millions de rials ont été versés à 20 050 bénéficiaires.

Le ministère du Développement social poursuit la réalisation d'un ensemble d'études sociales importantes, contribuant à l'octroi de soutiens et de services à de nombreuses catégories de la société, notamment dans le cadre des demandes de prestations de protection sociale, des situations de suivi et des catastrophes. Ces recherches sont également menées au profit d'autres entités telles que les universités et les institutions caritatives. Au cours du premier semestre de l'année 2024, un grand nombre de ces études ont été réalisées afin de répondre à divers objectifs sociaux

Recherches sociales pour offrir soutien et services

Réalisation de

31,983

recherches sociales

27,733

recherches sociales réalisées par le ministère

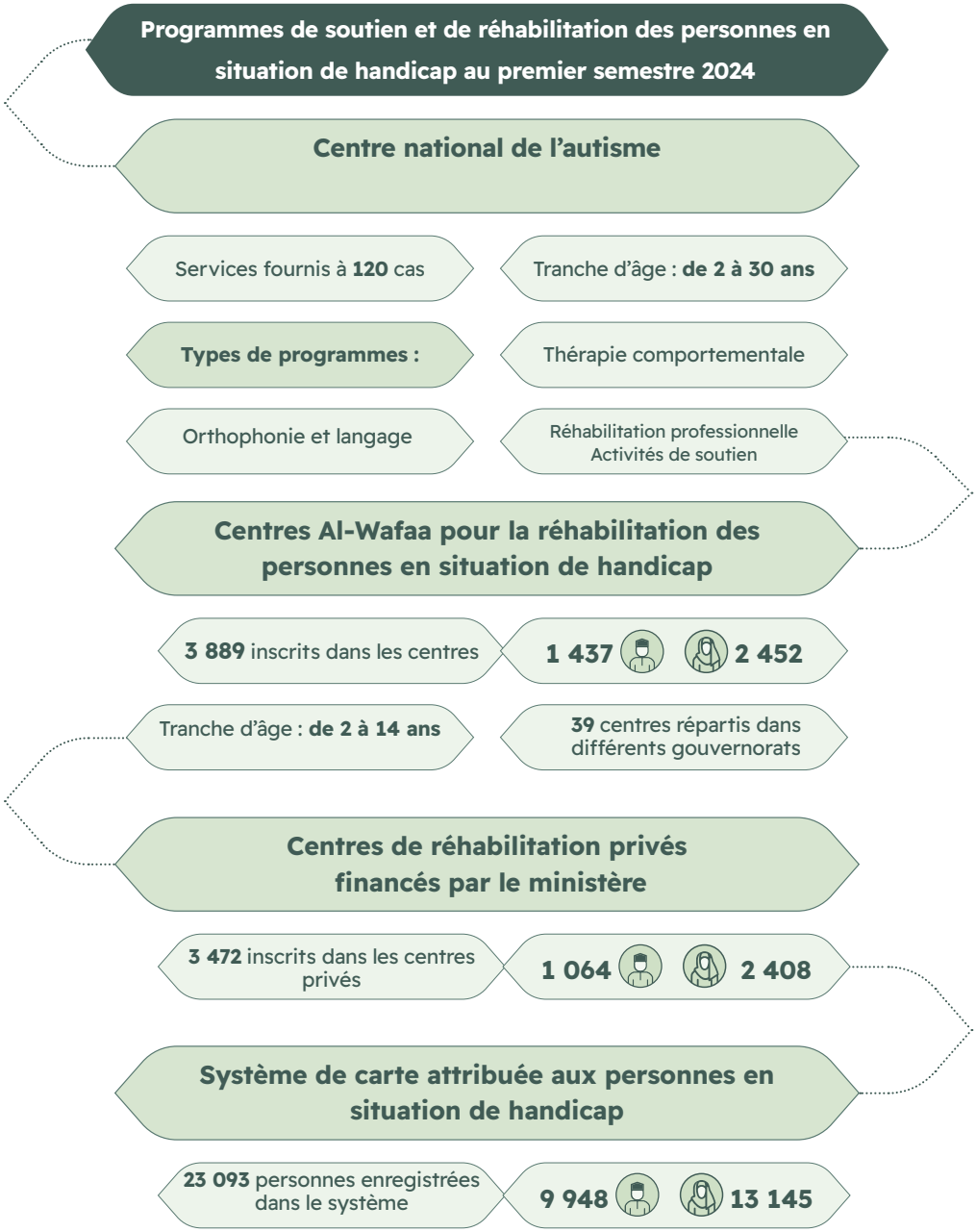
4,250

recherches sociales réalisées au profit d'autres entités

Types de recherches sociales réalisées :

- Recherches liées à la protection sociale.
- Recherches sur les cas de suivi et les situations de catastrophe.
- Recherches réalisées au profit d›institutions telles que l›Université Sultan Qaboos et le Fonds de protection sociale.

Le ministère du Développement social accorde une grande importance aux personnes en situation de handicap en proposant un ensemble de programmes et de services de réhabilitation et d'autonomisation visant à améliorer leur qualité de vie. Ces services incluent des centres spécialisés tels que le « Centre national de l'autisme » et les « Centres Al-Wafaa pour la réhabilitation des personnes en situation de handicap », ainsi que le soutien aux dispositifs compensatoires et autres services complémentaires.



Le ministère du Développement social s'efforce de soutenir les familles omanaises à travers la mise en œuvre de divers programmes visant à améliorer leur qualité de vie et leur stabilité. Ces programmes comprennent des services de conseil et d'orientation familiale, la protection de la famille, ainsi que le soutien aux enfants et aux jeunes nécessitant des soins particuliers. Le ministère propose également des services d'intervention sur le terrain et d'assistance téléphonique, visant à protéger les individus confrontés à des difficultés sociales et psychologiques.

Programmes de développement et de protection de la famille en 2024

Services de conseil et d'orientation familiale

- **1212** bénéficiaires
- **624** **588**

Consultations familiales téléphoniques

- **262** appels
- **147** **115**

Protection de la famille

- **9** cas de femmes victimes de maltraitance
- **17** cas de femmes victimes d'agression physique
- **2973** cas d'enfants victimes de maltraitance
- **27** cas de victimes de la traite des êtres humains de différentes nationalités

Centres de protection de l'enfance et d'accueil pour la jeunesse

- **74** enfants inscrit dans les centres de protection.

Garderies (**369** établissements de garde d'enfants)

- **8706** enfants inscrits
  4650 garçons et **4056** filles

Maisons d'intégration des jeunes

- **77** jeunes inscrits

Le ministère du Développement social accorde une attention particulière aux personnes âgées en leur fournissant les soins nécessaires à travers la maison de soins sociaux située dans la wilaya de Rustaq, dans le gouvernorat du Sud d' Al Batinah. Par ailleurs, des programmes de soins à domicile sont mis en place afin d'assurer soutien et protection aux personnes âgées dépourvues d'un aidant. Le ministère s'efforce d'améliorer la qualité de vie de cette catégorie et de répondre à leurs besoins quotidiens.

Prise en charge des personnes âgées 2024

Pensionnaires dans le centre de protection sociale

46 pensionnaires

Personnes âgées bénéficiant des prises en charge à domicile

8 710 personnes âgées

Certaines prestations de protection sociale et d'aides sociales du ministère sont destinées aux personnes à revenu limité. Ce programme vise à les accompagner vers l'autonomie, à valoriser leurs compétences et à promouvoir la culture du travail indépendant. Il leur fournit également un appui administratif, technique et financier pour la gestion de projets de petite ou moyenne envergure.

Les aides sociales en 2024

orientés vers une formation avec insertion professionnelle

1635

cas

cas autonomisés suivis à travers des visites sur le terrain

107

cas

89 | 18

orientés vers la formation (réhabilitation et renforcement des

260

cas

194 | 66

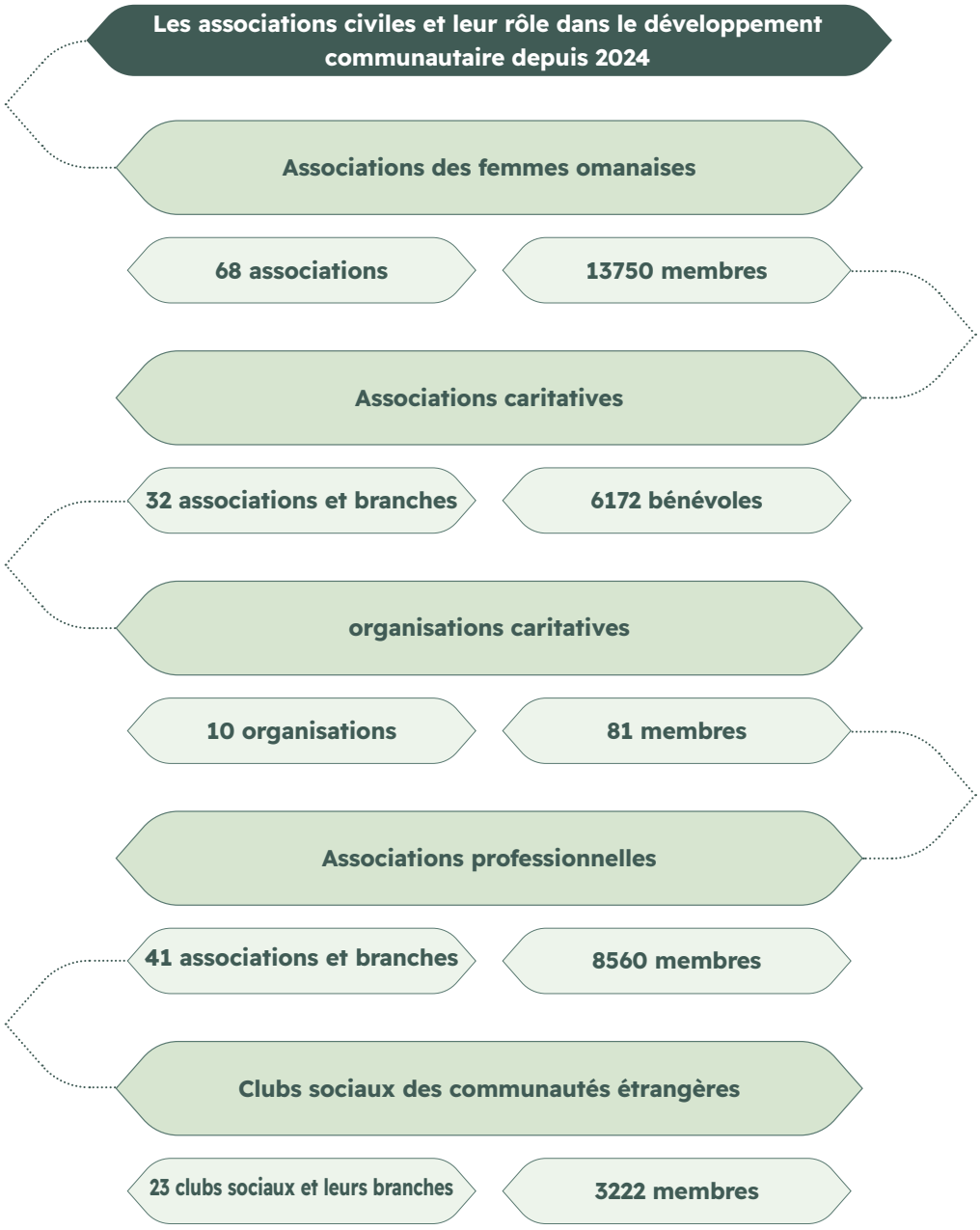
étudiés et évalués économiquement,

689

cas

493 | 196

Le ministère du Développement social supervise plusieurs associations civiles et professionnelles, des associations féminines omanaises, ainsi que des clubs sociaux représentant les communautés étrangères. Il assure le suivi de leurs activités afin de garantir leur conformité aux lois et règlements en vigueur. Le ministère encadre également l'organisation de leurs assemblées générales et la mise en œuvre de leurs différentes initiatives. Ces associations jouent un rôle fondamental dans le tissu social du Sultanat d'Oman, en apportant soutien et assistance dans divers domaines.



La Sultanat d'Oman, représentée par le Ministère du Développement Social, a accueilli en avril 2024 le « Troisième Forum des Femmes Arabes Créatrices », coïncidant avec le choix de Mascate comme « Capitale de la Femme Arabe 2024 ». Ce forum visait à mettre en lumière la vision et le développement d'Oman, en insistant particulièrement sur le rôle de la femme omanaise dans les domaines de la créativité et de l'innovation.

Le forum comprenait deux sessions de dialogue centrées sur les thèmes de la « créativité » et de l'« innovation », avec des présentations sur les contributions des femmes arabes dans divers secteurs, notamment leur rôle dans l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle. Par ailleurs, des personnalités pionnières du monde arabe ont été honorées en reconnaissance de leurs contributions remarquables.

Plateforme Joud

En 2023, le Ministère du Développement Social a lancé la plateforme numérique « Joud » pour les dons caritatifs, visant à faciliter les dons en ligne et à soutenir les associations et équipes caritatives dans le Sultanat d'Oman. Cette plateforme a pour objectif de fournir un canal unifié pour les dons, ce qui facilite l'accès aux associations et la distribution des aides financières via des moyens de paiement sécurisés. Elle garantit également la transmission directe des dons aux bénéficiaires avec rapidité et transparence.

Plateforme « Joud » en 2023

Participants : 99 équipes et associations caritatives

64 équipes caritatives et 30 associations caritatives avec leurs branches

4 institutions waqf (fondations religieuses) et une autorité gouvernementale.

Les donateurs : 171 970

Campagnes de secours: 182 173 OMR

Initiatives philanthropiques: **2 580 172 OMR**

Le ministère du Développement social a lancé en mai 2024 la plateforme électronique « Ta'hil » visant à faciliter la fourniture des services de réhabilitation aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, ainsi qu'aux organismes concernés par les centres de réhabilitation. Cette plateforme a également pour objectif d'améliorer les services offerts aux personnes handicapées en simplifiant le processus de dépôt des demandes et des évaluations, en fournissant des rapports de suivi précis, en plus de faciliter les procédures de licence et de contrôle des centres de réhabilitation.



La plateforme « Ta'hil » a pour objectif de simplifier l'accès aux services destinés aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles.

En novembre 2024, le ministère du Développement social a émis une décision relative à l'adoption du « règlement organisationnel encadrant la prise en charge des personnes âgées au sein des familles d'accueil ». Ce texte définit la « personne âgée » comme tout individu ayant atteint l'âge de 60 ans, et la « famille d'accueil » comme étant une famille prenant en charge une personne âgée. Ce règlement énonce les conditions et procédures requises pour assurer cette prise en charge. Il stipule que la personne âgée placée en famille d'accueil doit être de nationalité omanaise, ne pas disposer de proches en mesure de lui fournir des soins appropriés, selon une évaluation sociale menée par le département compétent, et ne pas être atteinte de maladies contagieuses, conformément à un rapport médical délivré par un établissement de santé agréé.

S'agissant des familles d'accueil, la décision précise qu'au moins un membre doit être omanais, que la cellule familiale doit présenter une stabilité sociale et disposer des capacités nécessaires à l'accompagnement de la personne âgée, conformément à une étude sociale menée par les autorités compétentes. Les membres de la famille doivent être exempts de maladies contagieuses et de troubles comportementaux, avoir une source de revenu suffisante pour subvenir à leurs besoins, et vivre dans un logement approprié. Dans des cas exceptionnels, une personne seule peut être autorisée à assumer cette responsabilité, sous réserve de remplir les conditions requises.

Par ailleurs, en novembre 2024, le ministère a émis une décision relative au « règlement organisationnel régissant l'octroi des licences de collecte de fonds auprès du public ». Ce règlement comprend 28 articles répartis en quatre chapitres portant sur : les définitions et dispositions générales, les conditions et procédures d'octroi de la licence, les obligations de l'entité autorisée à collecter, ainsi que les sanctions administratives. Le ministère a également publié, à la même date, une décision relative au « règlement organisationnel des centres de soins de jour pour personnes âgées », composé de 34 articles répartis en dix chapitres. Ces chapitres couvrent : les définitions et dispositions générales, les conditions de délivrance de la licence, les obligations du titulaire de licence, la gestion du centre, les normes et critères exigés, les conditions et procédures d'admission, le suivi et le contrôle, la suspension ou l'annulation de la licence, les frais applicables, ainsi que les sanctions administratives. Ces centres offrent, durant la journée, des services sociaux, de réhabilitation, psychologiques, culturels et autres aux personnes âgées.



Participation de l'équipe nationale senior de football aux compétitions internationales

Secteur du sport et de la jeunesse

Depuis le début de la renaissance moderne d'Oman, la jeunesse omanaise s'est imposée comme le cœur battant de ce parcours, en posant avec détermination les fondations solides sur lesquelles il repose. Elle a toujours été, et demeure, la pierre angulaire des réalisations nationales, ses mains dévouées constituant la force motrice qui façonne l'avenir prometteur du Sultanat.

Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq Al-Ma'moun — que Dieu le protège et le garde — accorde une attention particulière à la jeunesse, réaffirmant constamment son rôle central dans la concrétisation des aspirations nationales et des ambitions des citoyens. Dans un discours marquant du 23 février 2020, Sa Majesté a souligné :

« Les jeunes sont la richesse inépuisable des nations et leurs bras bâtisseurs. Ils sont le présent et l'avenir de la nation, et nous veillerons à les écouter, à comprendre leurs besoins, leurs intérêts et leurs aspirations, sans aucun doute qu'ils recevront l'attention qu'ils méritent. »

Les efforts se poursuivent pour soutenir les jeunes Omanais dans les domaines du sport et de la culture. Le pays encourage les compétitions sportives, soutient les athlètes d'élite, appuie les institutions sportives privées et assure le suivi de leurs activités dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il veille également à l'organisation de tournois, de matchs et de compétitions sportives, tant au niveau national qu'international, afin de renforcer la visibilité d'Oman sur la scène sportive.

En 2024, le ministère de la Culture, du Sport et de la Jeunesse a mis en œuvre une série d'activités sportives visant à promouvoir un mode de vie sain et à inciter les jeunes à adopter une pratique régulière du sport. Ces initiatives ont inclus divers événements et compétitions, adaptés à toutes les tranches d'âge, contribuant à bâtir une société plus active, solidaire et alignée sur la vision d'un avenir plus radieux pour Oman.

Activités sportives en 2024

3e championnat de basket-ball du Ramadan

Avec la participation de 120 filles

3e compétition de boccia

Avec la participation de 131 personnes

Compétition de la ligue amateure « Encourage ton équipe »

Avec la participation de 13 109 participants

Compétition de basket-ball 3x3 pour les élèves

Avec la participation de 352 élèves

Championnat de football en salle des établissements d'enseignement supérieur

Avec la participation de 340 étudiants

Festivals, ateliers spécialisés et événements sportifs

Compétitions jeunesse en 2024

Prix Ejada de la jeunesse

Avec la participation de 66 projets

7e championnat national de débats

Avec la participation de 464 participants

Concours de programmation du Dhofar

Avec la participation de 155 étudiants

Camp d'entraînement à la discipline militaire (dans le gouvernorat du Dhofar)

Avec la participation de 700 jeunes

Des forces fidèles

garantes des acquis de la nation, de sa sécurité et de sa stabilité



Au fil des années de sa Renaissance glorieuse, le Sultanat d'Oman s'est hissé parmi les premiers rangs des indicateurs mondiaux de sécurité, se plaçant en tête de plusieurs indices de compétitivité internationale. Le Sultanat figure également parmi les pays les moins exposés au terrorisme et a obtenu un classement élevé dans l'Indice de la paix mondiale 2024, occupant la 37e place à l'échelle mondiale.

Ce succès est le fruit des nobles valeurs du peuple omanais, ainsi que de l'héritage historique et culturel du pays, fondé sur le rejet du fanatisme et de la haine. Cela a permis aux Forces armées du Sultan, à la Police royale d'Oman, ainsi qu'aux autres instances militaires et sécuritaires, d'assurer la sécurité et la stabilité du Sultanat, devenu une véritable oasis de paix et de sûreté, où la population vit dans le bien-être et la sérénité.



Sa Majesté le Sultan honorant de son haut patronage le défilé militaire à l'occasion des célébrations de la glorieuse Fête nationale du Sultanat d'Oman

Ces réussites s'inscrivent dans le cadre d'une renaissance globale dont les fondations ont été établies par feu Sa Majesté le Sultan Qabous bin Saïd bin Taimour – que Dieu lui accorde Sa miséricorde – et poursuivie avec détermination par Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik – que Dieu le préserve – qui a réaffirmé sa volonté de faire franchir à Oman une nouvelle étape répondant aux aspirations et aux espoirs de ses citoyens dans tous les domaines.

Le défilé militaire, auquel Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik, Commandant suprême des forces armées – que Dieu le protège – a gracieusement assisté et qu'il a honoré de son haut patronage, s'est tenu au Champ de parade militaire du Camp de la Résistance de la Force spéciale du Sultan, le 18 novembre 2024, à l'occasion du 54e anniversaire de la glorieuse Fête nationale du Sultanat d'Oman. Ce défilé illustre le haut niveau d'attention et de sollicitude accordé aux Forces armées du Sultan, traduisant leur développement dans tous les domaines, tant en matière d'armement que de structures, d'unités et de bases.

Ont participé au défilé des unités symboliques représentant l'Armée du Sultan d'Oman, l'Armée de l'air du Sultan d'Oman, la Marine royale omanaise, la Garde royale d'Oman, la Force spéciale du Sultan, la Police royale d'Oman, le Diwan royal, ainsi que les formations musicales militaires, montées et à pied, et les Forces des régions.



Les Forces armées du Sultan bénéficient de multiples aspects de développement, de modernisation, de progrès et de prospérité.

Les Forces armées du Sultan...
Le rempart solide et le protecteur fidèle des acquis de la Renaissance

Depuis cinquante-quatre ans, les Forces armées du Sultan ont connu de nombreuses avancées en matière de développement, de modernisation, de progrès et de prospérité, sous l'égide bienveillante et le haut patronage de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik, Commandant suprême – que Dieu le protège – et auparavant de feu Sa Majesté le Sultan Qabous bin Saïd – que Dieu lui accorde Sa miséricorde.

Ce processus s'inscrit dans les lourdes responsabilités nationales qu'elles assument pour préserver les acquis et les réalisations de la Renaissance bénie. Elles réaffirment ainsi leur entière disponibilité à accomplir leur noble mission de défense et de protection de la patrie, afin que le drapeau du Sultanat d'Oman continue de flotter haut dans le ciel de la gloire.

Dans son discours du 23 février 2020, Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tarik, Commandant suprême – que Dieu le protège – a réitéré son attachement et son soutien aux forces armées, saluant leur engagement dans la défense de la patrie et la préservation de ses acquis. Il a également exprimé sa fierté envers tous les membres des secteurs militaires et sécuritaires, les appelant à renforcer leur rôle en tant que gardiens de la nation.

Les Forces armées du Sultan demeurent fidèles à leur engagement, résolues à protéger le territoire national et à défendre ses réalisations. Elles adoptent une approche intégrée fondée sur l'excellence opérationnelle, la formation avancée, un développement structuré, ainsi que l'acquisition d'armes et d'équipements selon des plans méticuleusement élaborés. Elles s'emploient également à mettre en œuvre des projets nationaux ambitieux.

Les Forces armées du Sultan s'emploient également à réaliser des projets nationaux ambitieux et à former leurs membres, ce qui en fait constamment le principal soutien des efforts de développement global du pays et le garant des acquis de la Renaissance majestueuse.



L'élément humain au sein des Forces armées du Sultan constitue le pilier fondamental du système de développement et de formation.

L'élément humain au sein des Forces armées du Sultan fait toujours l'objet de considération, d'attention et de sollicitude de la part de Sa Majesté le Commandant suprême – que Dieu le protège – en tant que véritable richesse et pilier fondamental des plans de développement, de formation et d'armement des différentes composantes principales des Forces armées du Sultan, à savoir l'Armée du Sultan d'Oman, l'Armée de l'air du Sultan d'Oman, la Marine royale omanaise, ainsi que la Garde royale d'Oman.

Cette politique repose sur une formation ciblée visant à atteindre la plus grande efficacité dans l'exécution des missions, afin de disposer de forces modernes, bien structurées et bien équipées, capables de maîtriser les technologies militaires les plus récentes dans divers domaines.

Le Sultanat d'Oman a veillé à l'intégration de l'ensemble de son système militaire, où les ressources humaines se distinguent par un haut niveau de compétence, ainsi que par des capacités matérielles et morales solides. Le Sultanat a adopté des stratégies visant à doter les Forces armées du Sultan d'équipements et d'armements modernes, notamment des chars, des véhicules blindés de transport de troupes, des systèmes de missiles, de l'artillerie, des véhicules blindés, des avions de chasse, de transport et des hélicoptères.

Ces forces ont également été équipées de différents types de bâtiments navals, en particulier des navires de débarquement, des corvettes et des patrouilleurs avancés, en soutien au rôle national majeur qu'elles assument. Par ailleurs, les unités de soutien font l'objet d'un processus continu de développement et de qualification, leur permettant d'accomplir pleinement leur devoir national. Enfin, des plans et programmes de formation des ressources humaines sont mis en œuvre en cohérence avec le niveau scientifique et technique atteint par le soldat omanais, désormais capable de manipuler les technologies modernes avec un haut degré de professionnalisme et de maîtrise.



L'Armée du Sultan d'Oman poursuit une démarche de développement global de ses brigades, de ses formations et de ses unités.

L'Armée du Sultan d'Oman

Au cours des années de la glorieuse Renaissance, l'Armée du Sultan d'Oman a accompli d'importants progrès et modernisations qui font aujourd'hui sa fierté et son honneur.

Ses brigades, formations et unités ont été dotées d'armements à la technologie avancée, et un plan de formation a été mis en place en adéquation avec ces équipements modernes. Des entraînements continus sont menés afin de renforcer les compétences opérationnelles de cette armée historique, accompagnés d'une formation scientifique et technique de ses effectifs.

Un processus constant de développement global est appliqué à ses brigades, formations et unités, qui sont pourvues des armements nécessaires à l'accomplissement de leurs missions nationales, notamment des véhicules blindés de transport de troupes, des systèmes modernes d'artillerie et de défense aérienne, des blindés, des moyens de communication, de transport, ainsi que des ateliers de maintenance.

Ces brigades et formations constituent aujourd'hui un système de combat intégré, performant tant par sa puissance de feu et sa capacité de manœuvre que par l'efficacité de ses services opérationnels, administratifs et techniques. Par ailleurs, les forces des divisions ont connu une évolution significative en matière d'organisation, appuyée par des infrastructures modernes, des équipements de service et des moyens de communication avancés. L'acquisition continue d'armements, conformément aux plans de l'Armée du Sultan d'Oman, lui permet de répondre à ses exigences opérationnelles et à ses devoirs nationaux, tout en s'inscrivant dans la stratégie de construction d'un système militaire omanais intégré.

Cela se traduit par des mises à jour permanentes des structures unitaires, leur développement, ainsi que par la création de formations spécialisées et professionnelles capables d'assurer la sécurité nationale et de préserver les acquis de la Renaissance moderne d'Oman.



Sa Majesté le Sultan, lors de sa bienveillante visite à la base aérienne d'Adam de l'Armée de l'air royale omanaise.

L'Armée de l'air royale omanaise

L'Armée de l'air royale omanaise a connu une transformation qualitative à tous les niveaux, faisant d'elle une force aérienne moderne, bien équipée et parfaitement organisée. Elle a été dotée d'avions de combat de dernière génération, d'équipements avancés et de personnels hautement qualifiés, capables de préserver les acquis de la grande Renaissance omanaise, selon une stratégie planifiée et rigoureuse.

Les capacités de cette force ont été renforcées par une flotte diversifiée d'aéronefs, comprenant des avions de combat, des avions de transport logistique, des hélicoptères, un système de défense aérienne intégrant des batteries de missiles sol-air, des radars, ainsi que des avions d'entraînement et des simulateurs.

L'Armée de l'air a conclu plusieurs accords visant à relever les défis à venir et à renforcer ses capacités d'armement en intégrant les dernières avancées technologiques militaires à ses systèmes.

Elle dispose également de bases aériennes dotées des installations nécessaires pour garantir une force opérationnelle efficace, capable d'intervenir dans diverses conditions.

Par ailleurs, les infrastructures, les équipements, les moyens de transport et les ressources humaines font l'objet d'un processus de modernisation continue, assurant un haut niveau d'efficacité et de disponibilité pour l'accomplissement des missions de l'Armée de l'air royale omanaise.

Cette dernière joue un rôle central dans la protection de l'espace aérien du Sultanat d'Oman, en assurant sa sécurité, et dans le soutien apporté aux autres forces armées du



L'Armée de l'air royale omanaise : une force aérienne moderne, bien équipée et organisée.

Sultan dans l'exécution de leurs différentes missions et obligations nationales.

La modernisation qu'a connue l'Armée de l'air royale omanaise s'est également accompagnée d'un développement significatif des ressources humaines, afin de les qualifier pour l'utilisation des avions, équipements et matériels modernes. Conformément aux orientations de la Renaissance bénie, qui place l'être humain au cœur du développement et en fait un pilier essentiel, l'Armée de l'air s'est attachée à former ses membres tant sur le plan intellectuel que physique, à travers divers programmes de formation et une motivation continue visant à renforcer leurs compétences, afin qu'ils puissent suivre le rythme de la révolution informationnelle et technologique contemporaine.

Dans le cadre de cette modernisation, un lot d'aéronefs, parmi lesquels les avions d'entraînement Hawk et les avions de combat Typhoon, a intégré les forces aériennes. Ces appareils se distinguent par l'intégration de systèmes avancés leur conférant des performances élevées. Ils sont également dotés de systèmes d'armement modernes leur permettant d'opérer efficacement dans des conditions variées.

D'autres aéronefs devraient prochainement rejoindre les bases aériennes réparties à travers le territoire national, afin de contribuer à l'accomplissement des missions nationales, aux côtés d'autres appareils modernes tels que les F-16.

L'Académie aérienne Sultan Qabous constitue l'un des piliers de la formation au sein de l'Armée de l'air royale omanaise. Cette académie assure la préparation et la qualification des officiers et des pilotes, tout en participant à la formation des membres des Forces armées du Sultan et des autres services de sécurité.



Sa Majesté le Sultan, lors de sa bienveillante visite à la base navale Saïd bin Sultan.

La Marine royale omanaise

Le Sultanat d'Oman dispose d'une force maritime moderne représentée par la Marine royale omanaise. Sa flotte navale se compose de nombreux navires avancés, aux missions et responsabilités diversifiées, jouant un rôle actif dans la préservation des intérêts stratégiques, sécuritaires et économiques du pays, grâce à une présence constante et soutenue dans les eaux omanaises.

Cette flotte est dotée d'équipements et de matériels à hautes capacités militaires, incluant notamment une gamme de vedettes de surface – connues sous le nom de navires d'artillerie – des navires rapides lance-missiles, ainsi que des bâtiments de soutien, de formation, de transport et d'hydrographie. Ces unités assurent la protection des côtes omanaises, la sécurité des eaux territoriales et la surveillance sécuritaire du trafic maritime, en particulier celui des navires et des transports pétroliers empruntant le détroit stratégique d'Hormuz.

Elles assurent également le transport maritime des unités des Forces armées du Sultan le long des côtes du Sultanat, soutiennent les opérations défensives, protègent les ressources halieutiques, et participent aux opérations amphibies conjointes ainsi qu'aux transports maritimes.

Par ailleurs, les membres de la Marine bénéficient d'une formation de haut niveau, leur permettant de faire face avec efficacité aux divers défis rencontrés dans l'accomplissement de leurs missions nationales.

La Marine royale omanaise a également eu l'honneur d'organiser le Prix du Sultan Qabous de voile, décerné à l'issue de la conférence annuelle de voile organisée par l'Association internationale d'entraînement à la voile. Ce prix récompense le navire lauréat pour ses performances dans le domaine de la voile, à l'issue d'une compétition réunissant différentes organisations et associations internationales, gouvernementales et privées, spécialisées dans la navigation à voile à travers le monde.



La Marine royale omanaise dispose d'une flotte équipée de matériels et d'équipements aux capacités militaires avancées.

Dans le cadre de la modernisation continue de sa flotte, la Marine royale omanaise a été dotée, ces dernières années, de plusieurs navires modernes et diversifiés, grâce à des projets récents tels que le projet « Kharif », le projet « Al-Ufuq » et le projet « Bahre Oman ». L'intégration de ces projets à la flotte apporte un soutien opérationnel renforcé à l'efficacité de la Marine royale omanaise.

Grâce à leurs équipements et matériels de dernière génération, ces navires sont en mesure d'accomplir leurs missions dans diverses conditions maritimes, sur de longues périodes en haute mer, en opérant dans le cadre d'un système d'opérations conjointes, aux côtés des patrouilles côtières, dans les domaines du secours, de la recherche et du sauvetage, tout en renforçant la présence navale dans les eaux internationales. Ils contribuent ainsi à affirmer la souveraineté nationale sur les mers omanaises et à garantir la sécurité de la navigation maritime.

Parmi les multiples infrastructures de la Marine royale omanaise figure une chambre de décompression à pression contrôlée, relevant de l'unité de médecine subaquatique et d'oxygénothérapie, spécialisée dans le traitement des effets des accidents de plongée et des maladies chroniques à l'échelle du Sultanat d'Oman.

En outre, la Marine royale omanaise participe activement à divers rôles dans le développement national.
L'Académie navale Sultan Qabous soutient la flotte en formant des compétences qualifiées et entraînées, à travers l'organisation de stages spécialisés de formation et de perfectionnement militaires. Ces formations visent à affiner les compétences et capacités des membres, en les instruisant dans les diverses sciences maritimes liées à leurs fonctions, et en développant leurs aptitudes afin d'exécuter leurs tâches avec efficacité et professionnalisme.



Sa Majesté le Sultan, lors de sa bienveillante visite à la Garde royale omanaise ainsi qu'à certaines de ses installations et unités.

La Garde royale omanaise

La Garde royale omanaise constitue l'une des branches modernes des forces armées du Sultanat d'Oman. À l'instar des autres composantes des Forces armées du Sultan, elle bénéficie d'une attention constante et d'un soin particulier de la part de Sa Majesté le Commandant suprême – que Dieu le protège et le garde –, ce qui lui a permis d'atteindre un haut niveau de compétence et de capacité opérationnelle.

Elle se compose d'unités d'infanterie et de soutien, équipées de systèmes, de matériels et d'équipements de pointe, ainsi que d'unités éducatives, techniques et administratives.

La Garde royale accorde une importance particulière aux processus de formation et d'entraînement, avec des plans adaptés aux exigences liées à l'utilisation des équipements modernes dont elle dispose.

Le Collège technique de la Garde a pour mission de fournir à la Garde royale omanaise, ainsi qu'aux autres institutions de l'État, des compétences techniques qualifiées, conformément à des standards d'enseignement technique alignés sur les normes internationales. L'Orchestre symphonique royal omanais, riche de jeunes talents nationaux formés avec rigueur, fait partie intégrante de la Garde. Celle-ci comprend également plusieurs formations musicales militaires ayant affirmé leur présence lors d'événements militaires, nationaux et internationaux. Les cavaliers de la Garde royale omanaise présentent régulièrement des démonstrations équestres et des compétitions de saut d'obstacles à l'occasion de cérémonies militaires, de remises de diplômes et d'événements nationaux. Les unités de la Garde royale omanaise réalisent tout au long de l'année divers exercices de manœuvres, en plus de leur participation aux compétitions annuelles de tir. La Garde prend également part aux exercices militaires conjoints avec les autres armes des Forces armées du Sultan, tandis que son équipe de parachutisme participe à de nombreux événements régionaux et internationaux.



L'Académie des études stratégiques et de défense : un pilier stratégique parmi les symboles de la Renaissance renouvelée d'Oman.

Académie des études stratégiques et de défense

L'Académie des études stratégiques et de défense a été créée par le décret royal suprême n° (27/2022), émis par Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq, Commandant suprême – que Dieu le protège et le garde – le 5 mai 2022, afin d'ajouter une nouvelle pierre à l'édifice du système étatique, et de constituer un pilier stratégique parmi les symboles de la renaissance renouvelée d'Oman.

Placée sous la tutelle de ce prestigieux établissement, rattaché au système du ministère de la Défense, se trouvent : le (Collège de la défense nationale), le (Collège du commandement et de l'état-major conjoint) et le (Centre des études stratégiques et de défense).

1.Collège de la défense nationale

Le Collège de la défense nationale a été créé par le décret royal suprême n° (2/ 2013) et officiellement inauguré le 11 décembre 2013. Il constitue un exemple des fondements sur lesquels repose la pensée de la glorieuse renaissance, façonnant une épopée nationale dans la construction de l'État et de l'homme.

Ce collège est le plus haut établissement académique stratégique dédié à la formation de cadres nationaux capables d'étudier la pensée stratégique et la planification aux niveaux national, régional et international, dans les domaines liés à la sécurité, à la défense et à la prise de décisions stratégiques, ainsi qu'au développement de la capacité à unifier, intégrer et coordonner les efforts nationaux dans tous les domaines, dans le cadre d'une vision nationale globale.

Le Collège contribue de manière significative et positive à consolider les fondations des succès et réalisations accomplis par les Forces armées du Sultan, les différentes forces militaires et de sécurité, et plus largement les autres secteurs de l'État, dans la dynamique de la renaissance globale et continue d'Oman.

Il œuvre également à établir des fondements intellectuels, tant militaires que civils, omanais, reposant sur un système de consensus et d'intégration, en vue de servir l'intérêt national suprême, d'élargir le champ des connaissances dans le domaine stratégique, et d'ancrer une compréhension approfondie des différentes questions locales, régionales et mondiales liées à la sécurité et à la défense nationale.

2.Collège de Commandement et d'État-Major Interarmées

Le Collège de Commandement et d'État-Major Interarmées, au sein de l'Académie des Études Stratégiques et de Défense, constitue l'une des réalisations majeures de la marche de la renaissance bénie.

Il s'est affirmé comme une institution militaire académique d'excellence, cumulant un riche palmarès de réussites, et poursuit son développement avec dynamisme et confiance vers l'atteinte de ses objectifs.

Le collège se distingue par la richesse et la diversité de ses savoirs, en assurant une veille constante sur les évolutions dans les sciences militaires et les domaines du commandement, afin de former des officiers pleinement préparés à assumer leurs responsabilités au sein des unités auxquelles ils seront affectés, et de façonner une génération de futurs leaders.

Cette école militaire d'excellence délivre à ses diplômés un baccalauréat en sciences militaires. Elle fournit aux Forces armées du Sultan, à la Garde royale omanaise, ainsi qu'aux autres forces de sécurité, des officiers qualifiés en leadership, aptes à occuper des fonctions de commandement dans l'avenir. Chaque année, le collège accueille également un certain nombre d'officiers stagiaires provenant de pays frères et amis en dehors du Sultanat d'Oman.

3.Centre des Études Stratégiques et de Défense

Le Centre des Études Stratégiques et de Défense est un centre spécialisé dédié aux études stratégiques, de défense et militaires. Il contribue à l'identification des grands défis futurs et soutient la recherche scientifique au sein du ministère de la Défense et des Forces armées du Sultan, en formant des chercheurs hautement qualifiés, dotés d'un niveau élevé de connaissances et d'expertise. Le centre a été officiellement inauguré en décembre 2003.

La création de ce centre représente un tournant qualitatif dans le domaine des études et recherches stratégiques et de défense à tous les niveaux du Ministère de la Défense et des Forces Armées du Sultan.Depuis son établissement, il est devenu un phare intellectuel et une source d'inspiration pour les membres du ministère de la Défense et des Forces armées du Sultan, en produisant des études et des recherches scientifiques d'un haut niveau de professionnalisme et de rigueur.

Dans ce cadre, le Centre des Études Stratégiques et de Défense continue de fournir au Ministère de la Défense, aux Forces Armées du Sultan, ainsi qu'aux autres forces militaires et sécuritaires, des expertises de recherche et des études constructives et ciblées.



Les Services d'Ingénierie au sein du Ministère de la Défense contribuent aux efforts de développement global et durable.

Services d'ingénierie au ministère de la Défense

Les services d'ingénierie au sein du ministère de la Défense constituent l'un des piliers essentiels du soutien logistique des Forces armées du Sultan. Ils jouent un rôle vital en assurant un appui technique et ingénierique lors des exercices militaires, ainsi qu'en fournissant et maintenant les services indispensables tels que l'eau, l'électricité, les réseaux d'assainissement, et les infrastructures de base dans les camps, bases et installations militaires. Ces services englobent également la conception, la supervision des projets de construction, les travaux de maintenance, l'entretien des infrastructures et des équipements divers, ainsi que la conception et la réalisation des routes internes des camps, sans oublier l'ouverture de certaines voies dans les différents gouvernorats du Sultanat d'Oman, contribuant ainsi aux efforts nationaux de développement global.

Par ailleurs, les services d'ingénierie participent activement à l'expansion des espaces verts en fournissant aux autorités concernées une quantité annuelle de 4 063 211 mètres cubes d'eau traitée, sur un total de 5 804 578 mètres cubes d'eau recyclée.

Ces services sont également soutenus par un ensemble de projets et programmes logistiques, notamment le projet d'équipement complet de construction, qui constitue une avancée significative facilitant la réalisation de divers projets selon les méthodes modernes appliquées dans les services d'ingénierie.

Le ministère de la Défense attache une grande importance au volet académique et à la formation au sein des services d'ingénierie. Il collabore avec plusieurs institutions nationales afin de coordonner les efforts visant à renforcer la coopération en matière de recherche et de développement technique dans les domaines de l'ingénierie. Des cycles

de formation spécialisés et des programmes de développement des compétences sont régulièrement organisés dans le cadre des plans destinés à améliorer la qualité de la formation et à favoriser l'échange des savoirs et des expertises.

Ainsi, les services d'ingénierie du ministère de la Défense contribuent activement aux efforts de développement durable et global du Sultanat d'Oman.

Autorité nationale de la topographie et des informations géospatiales

L'Autorité nationale de la topographie et des informations géospatiales, rattachée au ministère de la Défense (anciennement appelée Autorité nationale de la topographie), a été créée en octobre 1984. Elle occupe une position prestigieuse en tant qu'organisme central chargé de la production des cartes militaires et civiles, de la réalisation d'opérations de photogrammétrie aérienne à l'échelle du Sultanat d'Oman, ainsi que de l'élaboration des normes régissant les levés topographiques. L'Autorité assure également la gestion continue des archives nationales de données géographiques, la fourniture de cartes aéronautiques et d'informations géospatiales, en s'appuyant sur un large éventail d'équipements d'impression, de logiciels modernes couvrant toutes les étapes de la production cartographique, de systèmes spécialisés, de techniques avancées de télédétection spatiale, ainsi que d'outils de dessin géométrique, métrique et analytique. Elle est également responsable de la vérification et de la validation de toutes les données géographiques avant leur diffusion auprès des utilisateurs ou leur intégration dans la base nationale de données.

L'Autorité joue un rôle majeur dans l'entretien des réseaux géodésiques, la fourniture de services de soutien géographique et la formation dans les domaines du dessin technique et de la production cartographique. À cet effet, un Institut des sciences topographiques et de la cartographie a été créé en son sein, délivrant un diplôme national en topographie et en cartographie. Cet institut accueille des employés issus des institutions militaires et civiles concernées.

Les projets stratégiques nationaux et les bases de données géospatiales réalisés par l'Autorité constituent les fondements et l'ossature de toutes les activités de cartographie et de production de données géographiques. Ces ressources servent de référence principale pour l'ensemble des utilisateurs d'informations géospatiales dans les domaines de la planification, du développement et de la prise de décision, tout en garantissant l'interopérabilité et la compatibilité des données produites.

Parmi les projets nationaux stratégiques menés figurent le réseau national de stations de référence permanentes (OMANCORSNET), le modèle géoïde national d'Oman (OMANGEOID), le guide géospatial national, les cartes topographiques à l'échelle 1:50 000 et 1:100 000, l'atlas routier national, ainsi que la référence géodésique nationale (17 ONGD).

L'Autorité a également adopté un système mobile moderne de cartographie afin de renforcer ses capacités topographiques. En juillet 2023, elle a lancé un drone de dernière génération (UAV), en réponse aux évolutions et transformations mondiales dans le domaine de la géographie spatiale, ce qui lui permet de remplir pleinement son rôle national.

L'Autorité nationale de la topographie et des informations géospatiales est l'entité officielle chargée de la production, de la vérification et de la validation de la carte officielle du Sultanat d'Oman.



Une scène illustrant l'efficacité des compétences nationales et la synergie interdisciplinaire au service de la santé des membres des Forces armées.

Les services médicaux des Forces armées

Les services médicaux des Forces armées dispensent des soins de santé aux membres des Forces armées du Sultan ainsi qu'à leurs familles. Ils jouent également un rôle essentiel dans le soutien médical, les opérations d'évacuation, et contribuent activement au développement du secteur de la santé, notamment à travers le service du « médecin volant » pour les cas d'urgence.

Ils sont dotés des équipements médicaux les plus modernes, permettant d'assurer les diagnostics, les examens, les analyses de laboratoire, les interventions chirurgicales et les traitements spécialisés.

L'École des services médicaux des Forces armées constitue l'un des piliers de formation, fournissant aux Forces armées du Sultan un personnel médical et technique hautement qualifié, tant sur les plans scientifique que professionnel.

L'Hôpital des Forces armées à Al-Khoudh, illustrant l'attention portée aux militaires et à leurs familles, a connu une avancée remarquable grâce à l'élargissement de ses services et de ses installations. Il a notamment été équipé d'un système d'imagerie radiologique numérique (PACS) et d'un lithotripteur de dernière génération.

De nouvelles installations ont récemment vu le jour, telles que l'ouverture d'une clinique vasculaire, s'ajoutant aux cliniques, centres et services spécialisés existants, régulièrement modernisés pour suivre l'évolution des technologies médicales. Plusieurs autres centres sont également en cours de construction.

Les unités, formations, bases et camps du ministère de la Défense et des Forces armées du Sultan sont équipés de centres médicaux dont les infrastructures et les équipes bénéficient d'un développement continu, contribuant ainsi de manière significative à l'amélioration globale des services de santé dans le Sultanat.

Outre les soins assurés sur le territoire, les services médicaux organisent des missions

à l'étranger pour les cas nécessitant des traitements spécialisés. Des commissions médicales sont mises en place pour examiner et évaluer les dossiers de ces patients.

Parmi les réalisations marquantes de l'Hôpital des Forces armées à Al-Khoudh figure une opération réussie d'implantation d'aides auditives pour un patient ayant perdu 70 % de son audition. Le Centre d'ophtalmologie, en collaboration avec le service ORL, a par ailleurs effectué une greffe de cornée unilatérale sur deux patients, marquant la première intervention de ce type au Sultanat d'Oman dans le domaine de l'ophtalmologie.

Cette opération, réalisée par une équipe médicale nationale spécialisée et qualifiée, a été rendue possible grâce à l'utilisation du dispositif « VisuMax », utilisant la technologie laser femtoseconde, l'un des plus avancés en matière de chirurgie oculaire. Avec cette acquisition, le Sultanat d'Oman — représenté par les services médicaux des Forces armées — se positionne à la pointe dans ce domaine.

Dans le cadre de sa politique de modernisation, les services médicaux des Forces armées ont inauguré en mars 2022 une nouvelle extension de l'Hôpital des Forces armées à Al-Khoudh, ainsi qu'une unité d'approvisionnement médical, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité des soins spécialisés offerts aux membres du ministère de la Défense, des Forces armées du Sultan et des autres organismes militaires et sécuritaires.

Les services médicaux des Forces armées organisent également plusieurs conférences, dont la première Conférence sur la médecine militaire et la médecine de catastrophe, avec la participation de nombreux établissements de santé du Sultanat d'Oman ainsi que d'intervenants internationaux hautement qualifiés. Ces événements visent à favoriser l'échange d'expériences et d'expertises entre professionnels du domaine médical.

L'École militaire technique

L'École militaire technique est considérée comme un pôle d'excellence dans l'enseignement technique spécialisé moderne, grâce à ses ressources, ses capacités de pointe, ses programmes académiques avancés, ainsi que son corps enseignant qualifié et ses ateliers techniques de haute technologie. Une gestion académique efficace vient renforcer l'ensemble de ces composantes, permettant à l'École d'atteindre les objectifs nationaux pour lesquels elle a été fondée.

L'École délivre différents niveaux de qualification, jusqu'au baccalauréat, contribuant ainsi à l'intégration des diplômés de l'enseignement général du Sultanat d'Oman. Elle enregistre également un taux élevé d'omanisation des fonctions académiques et de soutien.

L'École militaire technique vise à centraliser l'enseignement technique sous une seule entité, tout en ambitionnant de devenir un centre de recherche scientifique pour le ministère de la Défense, offrant également ses services aux institutions publiques et au secteur privé.

Elle propose des programmes de formation académiques, à la fois théoriques et pratiques, fondés sur une analyse approfondie des besoins actuels des Forces armées du Sultan en matière de formation, couvrant toutes les spécialités techniques et d'ingénierie requises. Ces programmes englobent notamment les disciplines suivantes : l'ingénierie aéronautique, l'ingénierie navale, le génie mécanique et électrique, le génie civil, l'électronique et les télécommunications.

L'École dispense également des cours techniques dans des domaines militaires de haute

technologie, notamment la réfrigération et la climatisation, ainsi que des formations sur les systèmes de commande et de contrôle, les instruments de précision, les équipements médicaux, et d'autres spécialités techniques.

L'établissement est doté de toutes les installations modernes, conformes aux normes les plus élevées, telles que des salles de cours, des bureaux administratifs, des logements étudiants, des clubs, un théâtre, des terrains extérieurs, une piscine olympique, une salle d'exposition, une mosquée, une clinique médicale intégrée, un centre commercial, des logements pour le personnel administratif, une place d'armes, ainsi que d'autres infrastructures essentielles à la formation académique et militaire des étudiants, leur permettant également de pratiquer diverses activités.

Les services sociaux militaires

La Direction des services sociaux militaires au sein de l'état-major des Forces armées du Sultan assure un accompagnement social à leurs membres, afin de garantir leur stabilité et celle de leurs familles. Ces services couvrent notamment les besoins en matière de logement, la supervision des bâtiments en construction, ainsi que d'autres aspects sociaux.

Ces prestations ne se limitent pas à la période d'activité militaire, mais s'étendent également à l'après-service. Des services sont ainsi fournis aux anciens militaires des Forces armées du Sultan et de la Garde royale d'Oman, notamment aux personnes en situation de handicap. Cette catégorie bénéficie d'une attention particulière visant à répondre à leurs aspirations, à travers des programmes de rééducation, d'intégration sociale, un suivi continu de leur situation, ainsi qu'une prise en charge adaptée à leurs divers besoins.

Des événements caritatifs, des journées de solidarité et des compétitions leur sont organisés, en plus de sorties récréatives annuelles encadrées par les services médicaux des Forces armées, en coordination avec les différents corps militaires. Ces activités offrent aux bénéficiaires l'occasion de découvrir le patrimoine culturel du pays ainsi que la diversité de ses climats et de ses paysages.

Par ailleurs, des voyages pour accomplir la Omra sont organisés, ainsi que des visites aux retraités à l'occasion des fêtes et événements officiels, aux blessés, aux malades, ainsi qu'aux familles des défunts parmi les membres du ministère de la Défense et des Forces armées du Sultan.

D'autre part, le Sultanat d'Oman est membre permanent de l'Union arabe des anciens combattants et victimes de guerre, représenté par les services sociaux militaires.

L'Orientation morale et les cérémonies militaires

L'orientation morale et les cérémonies militaires représentent le miroir des Forces armées du Sultan et des autres directions du ministère de la Défense.

Elle fait office de porte-parole officiel, incarnant les fonctions essentielles de l'information militaire : actualités militaires, sensibilisation et culture sous toutes ses formes, renforcement du moral et du bien-être psychologique, ainsi que soutien aux opérations militaires.

Cette entité s'attache à préserver le moral des troupes et à mettre en valeur le rôle

national de premier plan assumé par les Forces armées du Sultan et leurs valeureux membres. Elle reflète les niveaux d'excellence atteints dans tous les domaines, à travers l'accomplissement de ses missions d'information militaire et la couverture médiatique des activités militaires, sociales, culturelles et sportives dans tous les supports : presse écrite, audiovisuelle et numérique.

L'orientation morale publie une série d'ouvrages et de revues destinés à enrichir le savoir et la culture des officiers et militaires, produit des programmes télévisés et radiophoniques, et assure la diffusion de bulletins et d'émissions en coopération avec le ministère de l'Information. Elle organise également les célébrations religieuses et édite l'agenda annuel des Forces armées du Sultan.

Elle joue en outre un rôle clé dans le domaine des opérations de communication, en s'adaptant continuellement aux évolutions les plus récentes dans ce secteur.

Radio « Al-Sumoud »

Avec la bénédiction de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège – et à l'occasion du premier anniversaire de son accession au pouvoir, le ministère de la Défense et les Forces armées du Sultan ont célébré, le 11 janvier 2021, au camp d'Al-Murtafa, l'inauguration officielle de la radio Al-Sumoud (« Résilience »), placée sous le haut patronage de Son Altesse le Sayyid Shihab bin Tariq Al Said, Vice-Premier ministre chargé de la Défense.

Au cours de la cérémonie, Son Altesse a assisté à une présentation du projet Al-Sumoud, comprenant sa ligne éditoriale, sa mission médiatique ainsi que ses plages horaires de diffusion, en lien avec ses objectifs et sa portée à l'échelle nationale.

Par les ondes de Radio Al-Sumoud, Son Altesse a prononcé le discours d'inauguration de la station en ces termes :

« Au nom de Dieu, et avec Sa bénédiction, nous inaugurons la Radio Al-Sumoud des Forces armées du Sultan. Puisse Dieu nous accorder le succès. »

La radio militaire illustre ainsi le rôle national des Forces armées du Sultan et des directions du ministère de la Défense, en valorisant leurs réalisations militaires et leurs contributions au développement dans divers secteurs. Elle incarne également le devoir sacré de défendre la patrie et de préserver ses acquis, tout en participant à la sensibilisation du public et au soutien des efforts culturels, économiques, sociaux, sanitaires et sportifs du Sultanat d'Oman.

Musée des Forces Armées du Sultan

Le Musée des Forces armées du Sultan constitue une fenêtre ouverte sur l'histoire militaire d'Oman à travers ses différentes époques. Il est situé dans le fort historique de Bayt Al-Falaj, édifié sous le règne de Sayyid Saïd bin Sultan en 1845. Il s'agit du seul musée militaire du Sultanat d'Oman, offrant aux visiteurs l'opportunité d'explorer l'histoire militaire omanaise, depuis la période préislamique jusqu'à l'ère de la Renaissance.

Le musée comprend plusieurs salles exposant armes, photographies et documents

historiques, plongeant les visiteurs dans un voyage temporel à la découverte des récits de victoires et des événements militaires relatés dans chaque espace.

Depuis son inauguration officielle par feu Sa Majesté le Sultan Qabous bin Saïd – que Dieu lui accorde Sa miséricorde – le 11 décembre 1988, le musée joue un rôle central dans la valorisation de l'histoire militaire omanaise et de ses contributions à la civilisation. Il abrite des pavillons retraçant l'évolution des Forces armées du Sultan et leurs rôles au service de la nation. Les visiteurs peuvent ainsi observer le développement considérable de ces forces après 1970.

Le musée dispose également d'une exposition extérieure présentant une collection d'équipements militaires historiques, notamment des véhicules, chars, avions et navires. Il participe à l'enrichissement de la culture militaire omanaise et constitue un lieu d'attraction majeur pour les visiteurs du Sultanat venus de divers horizons. Des informations sont disponibles en plusieurs langues internationales, complétées par un site internet et des publications dédiées.

En application des hautes directives de Sa Majesté le Sultan Haïtham bin Târiq – que Dieu le protège –, une copie conforme du message adressé par feu le Sultan Qabous bin Saïd – que Dieu lui accorde Sa miséricorde – au Conseil de la Famille Royale via le Conseil de Défense est exposée, depuis mars 2020, dans la salle consacrée aux réalisations militaires de son règne. Par ailleurs, le musée a eu l'honneur, le 9 janvier 2021, de présenter la Land Rover et l'affût de canon ayant transporté la dépouille du regretté Sultan Qabous bin Saïd – que Dieu lui accorde Sa miséricorde.

Services des technologies de l'information

Les services des technologies de l'information au sein de l'état-major des Forces armées du Sultan ont connu un essor remarquable. Cette progression s'est traduite par la formation professionnelle de leurs membres, l'acquisition des meilleurs logiciels internationaux, ainsi que par la montée en compétences de l'ensemble des services et départements du ministère de la Défense et des Forces armées du Sultan.

Le déploiement de systèmes d'information spécialisés dans la gestion électronique s'est ainsi intensifié, couvrant diverses fonctions essentielles telles que la gestion des ressources humaines, la logistique, les achats, la finance, entre autres. Ces systèmes contribuent efficacement à l'amélioration de la productivité, à l'accélération de l'exécution des tâches avec une grande efficacité, et à la mise à disposition de données fiables et accessibles aux décideurs.

Centre de sécurité maritime

Le Centre de sécurité maritime a été créé pour coordonner l'ensemble des efforts liés à la sûreté maritime, en réponse au trafic intense de navires commerciaux et de pétroliers traversant les eaux territoriales omanaises. Ces facteurs ont engendré un véritable défi sécuritaire, rendant nécessaire la création de ce centre afin de garantir la sécurité et la sûreté de la navigation maritime internationale.

Le Centre de sécurité maritime joue un rôle central dans la préservation de la sécurité de l'environnement maritime omanais et dans la lutte contre les diverses menaces en mer. Il reçoit l'ensemble des notifications relatives aux risques, tels que la pollution marine,

les opérations de recherche et de sauvetage, les obstacles à la navigation, la piraterie, l'infiltration, la contrebande, ainsi que d'autres activités illicites. Le centre assure la coordination avec toutes les entités militaires, sécuritaires et civiles afin de répondre efficacement à ces menaces.

Dans le cadre de la formation et du renforcement des capacités, le centre organise de nombreux exercices de sécurité maritime, avec la participation des Forces armées du Sultan, des services de sécurité concernés, ainsi que de plusieurs pays. Ces exercices visent à évaluer le niveau de préparation et de réactivité des institutions impliquées dans les opérations de recherche et de sauvetage, les évacuations médicales, la lutte contre les marées noires, ainsi que la réponse aux menaces sécuritaires dans les eaux territoriales omanaises.

Exercices militaires conjoints

Les plans de développement et les programmes de formation des Forces armées du Sultan sont axés sur le maintien d'un haut niveau de préparation et d'efficacité, ainsi que sur tout ce qui est de nature à garantir l'accomplissement de leurs missions et devoirs nationaux. Les exercices militaires conjoints s'inscrivent dans cette dynamique, en complément des efforts de formation mis en œuvre à cet effet, tout en renforçant les liens de communication et de coopération.

Dans cette optique, et afin de consolider et de maintenir les compétences opérationnelles des Forces armées du Sultan et de leurs membres dans l'accomplissement de leurs devoirs sacrés, des exercices conjoints et des démonstrations pratiques sont régulièrement organisés à différents niveaux : brigades, unités, formations et bases militaires, incluant également la Garde royale omanaise. Ces exercices visent à évaluer l'efficacité du matériel et les capacités du personnel dans la maîtrise et l'utilisation des armements modernes.

Le navire de la Marine Royale d'Oman « Shabab Oman II » poursuit le rôle historique joué par son prédécesseur, le navire « Shabab Oman », qui consistait à tisser des ponts de communication et d'amitié entre le Sultanat d'Oman et les pays frères et amis à travers le monde.

Le navire effectue des escales dans les ports des pays frères et amis afin de promouvoir un dialogue culturel avec les peuples du monde d'une part, et de faire connaître le Sultanat d'Oman en tant que civilisation et peuple d'autre part, transportant à son bord un riche héritage civilisationnel et culturel porté par de nombreux jeunes nationaux.

« Shabab Oman II » a reçu de nombreux prix internationaux, dont le Prix de l'Amitié internationale, devenu emblématique de ce navire et reconnu sur la scène mondiale. Il a remporté ce prix lors de la course historique des mers en Grèce, puis pour la septième fois lors de la course de voiliers longue distance au Royaume-Uni, ainsi que lors de la course en mer du Nord aux Pays-Bas.

« Shabab Oman » détient des réalisations inédites dans l'histoire des courses de voiliers au niveau international.



Le navire Shabab Oman II porte un héritage civilisationnel et culturel vers les continents du monde.

Le Sultanat d'Oman a réussi à inscrire le programme du navire-école à voile « Shabab Oman » pour la paix et le dialogue culturel durable en tant que dossier national exemplaire dans la liste des meilleures pratiques de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'humanité auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO).

La participation du Sultanat d'Oman, représenté par le Ministère de la Culture, du Sport et de la Jeunesse, la Marine Royale d'Oman ainsi que le Comité national omanais pour l'éducation, la culture et les sciences, s'est déroulée lors de la 19e session du Comité gouvernemental international de la Convention 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Cette session s'est tenue récemment à Asunción, capitale du Paraguay, et a duré jusqu'au 7 décembre 2024.

Le programme du navire « Shabab Oman », relevant de la Marine Royale d'Oman, a reçu de larges éloges de la part du comité d'experts chargé de l'évaluation des dossiers à l'UNESCO. Cela reflète les efforts et les capacités du Sultanat d'Oman dans l'activation de la Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et dans la préparation des dossiers de candidature.

Cette inscription constitue une reconnaissance et une appréciation internationales du rôle joué par le navire « Shabab Oman » dans la promotion de la culture à travers sa participation à des événements et festivals mondiaux, illustrant ainsi l'approche du Sultanat d'Oman en faveur de la diffusion de la culture du dialogue et de la paix entre les différentes nations du monde.



Le deuxième navire de l'Oman Youth à son arrivée à Szczecin, en Pologne.

Ce dossier reflète la durabilité et la continuité des programmes du navire « Shabab Oman » par la valorisation de l'accumulation des connaissances et de l'expérience acquises à travers plusieurs projets culturels, ainsi que par une vision prospective en accord avec les axes de la stratégie culturelle et les priorités de la Vision « Oman 2040 ».

Participations sportives régionales et internationales

Les Forces Armées du Sultan ont réalisé des progrès significatifs dans le domaine sportif, grâce à un effort constant de modernisation et de développement de tous les aspects des activités sportives au sein de leurs différentes formations et bases. Des infrastructures et installations sportives adaptées ont été mises à disposition, et les cadres nationaux formés, ce qui a favorisé l'organisation de diverses compétitions et tournois. Ces actions ont permis l'émergence d'équipes sportives militaires professionnelles de haut niveau, représentant le Sultanat d'Oman dans les enceintes régionales et internationales, et affirmant une présence remarquable lors des événements nationaux et militaires.

L'équipe nationale de parachutisme a notamment remporté la première place au championnat d'Asie et au championnat ouvert de parachutisme, devenant championne d'Asie en 2019 au niveau individuel dans la compétition de précision d'atterrissage.

L'équipe militaire de volley-ball de plage a obtenu la deuxième et la troisième place lors de la Coupe du Monde militaire qui s'est tenue en Allemagne en septembre 2022.

L'équipe de l'armée royale omanaise a remporté la 21e édition du championnat de volley-ball des Forces Armées en 2023. L'équipe de tir a également affiché des performances remarquables, remportant les premières places au championnat militaire international de tir au Royaume-Uni en juin 2023, tout en se classant parmi les meilleures lors du 16e championnat arabe de tir au Caire, ainsi que lors du championnat international organisé en Bulgarie.

L'équipe nationale de parachutisme d'Oman a enregistré de bons résultats dans plusieurs compétitions, dont le championnat slovène de parachutisme, le championnat asiatique d'armes à feu, de tir à la carabine et au pistolet à air comprimé tenu à Jakarta. Elle s'est également illustrée lors du championnat de tir à la cible en Pologne, et a participé au championnat militaire mondial de parachutisme en Hongrie, où elle a obtenu des classements avancés.

Sur le plan musical, la Musique de l'armée royale omanaise a obtenu des places de choix lors du concours international de musique en Écosse, réunissant 204 orchestres du monde entier, affirmant ainsi sa position prestigieuse. De même, la Musique de l'Armée de l'air royale omanaise s'est distinguée lors de ce même concours, avec la participation de plus de 180 orchestres, enregistrant de nombreux succès qui témoignent de l'excellence constante des membres des Forces Armées dans divers domaines.

Fonds de retraite des forces militaires et de sécurité

Le décret royal n° (51/2023) daté du 17 juillet 2023 a officialisé la dénomination « Fonds de retraite des forces militaires et de sécurité ». Ce décret prévoit le transfert des employés relevant des fonds de retraite suivants vers ce nouveau fonds, tout en conservant leurs grades, niveaux et allocations financières : fonds de retraite du ministère de la Défense, du Bureau royal, de la police royale d'Oman, des forces de sécurité intérieure, de la Garde royale et de la Force spéciale du Sultan. Dorénavant, les appellations désignant ces fonds dans les lois et décrets en vigueur seront remplacées par « Fonds de retraite des forces militaires et de sécurité ».

Contributions des Forces Armées du Sultan aux efforts de développement

Les Forces Armées du Sultan coopèrent étroitement avec diverses institutions gouvernementales dans les efforts de développement du pays, considérant ce dernier comme un défi civilisationnel et une réussite moderne mobilisant l'ensemble des capacités nationales. Elles s'emploient avant tout à préserver les acquis du parcours victorieux conduit sous la direction de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq Al-Ma'zoum – que Dieu le protège –, créant ainsi un climat propice à la prospérité, à la sécurité et à la stabilité, permettant aux citoyens de participer pleinement à la construction nationale. Cette stabilité suscite également la confiance des investisseurs étrangers. Les Forces Armées du Sultan figurent parmi les institutions pionnières activement engagées dans la modernisation et le développement du pays.



Sa Majesté le Sultan assure sa haute bienveillance à la célébration annuelle de la Police Royale d'Oman

Police Royale d'Oman

La Police Royale d'Oman bénéficie d'une attention soutenue et d'un appui constant de la part de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq, Commandant suprême – que Dieu le protège et le préserve –, ce qui a favorisé le développement de son système sécuritaire et de ses services, afin de concrétiser les objectifs de la Vision nationale visant à assurer la stabilité et la prospérité du pays et de ses citoyens.

La Police Royale d'Oman agit selon des plans et stratégies rigoureusement étudiés et méthodiques, avec une vision claire intégrant toutes ses formations pour étendre le cadre de la sécurité et de la sûreté à l'ensemble du territoire. Elle déploie des systèmes électroniques intégrés, visant à rapprocher, simplifier et améliorer les services policiers, tout en renforçant l'intégration et le partenariat avec la société ainsi qu'avec les institutions publiques et privées.

Inspirée par la pensée élevée et la vision sage de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq, Commandant suprême – que Dieu le protège et le préserve –, la Police Royale d'Oman poursuit sa mission nationale : maintenir l'ordre, la sécurité publique et la moralité, protéger les vies, les biens et les réputations, garantir la tranquillité et la sérénité, prévenir la commission des crimes et appréhender leurs auteurs, tout en offrant ses services au public en conformité avec les technologies les plus avancées

et en contribuant à la réalisation des objectifs de la Vision Oman 2040.

Sa Majesté le Sultan honore de son haut patronage la célébration annuelle de la Police Royale d'Oman.

Couverture et disponibilité

La Police Royale d'Oman assure une couverture sécuritaire complète dans tous les lieux par le biais des directions géographiques et des postes de police répartis dans tous les gouvernorats. Elle offre également des services de circulation, de passeports et d'état civil à travers différents centres de service, en plus du rôle joué par les unités spécialisées dans la gestion des événements sécuritaires, ainsi que le soutien et l'assistance apportés à l'ensemble des formations de la Police Royale d'Oman.

Lutte contre la criminalité

La Direction générale des enquêtes et de la recherche criminelle a renforcé ses performances dans ses missions, en utilisant des équipements et logiciels avancés, et en modernisant les outils judiciaires et numériques pour soutenir la lutte contre la criminalité. Elle a aussi intensifié la coopération internationale avec les forces de police mondiales afin de développer ses compétences, renforcer ses capacités et bénéficier des expériences et expertises internationales.

La Police Royale d'Oman a établi plusieurs laboratoires criminels dans différents gouvernorats, ainsi qu'un laboratoire numérique doté de personnels qualifiés et de systèmes techniques avancés pour combattre la cybercriminalité, tout en élargissant l'usage des empreintes biométriques pour une identification rapide des délinquants.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

En février 2024, le Sultanat d'Oman, représenté par le Centre national des informations financières, a rejoint le Groupe Egmont, réseau international des unités d'information financière. Cette adhésion reconnaît les efforts du Centre national dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, à travers

l'échange d'informations sur les transactions suspectes avec diverses parties locales et régionales, ainsi que la signature de nombreux programmes de coopération et mémorandums d'entente bilatéraux. Cela renforcera la participation du Centre au niveau international et lui permettra de bénéficier des formations et ateliers organisés par le Groupe.

Lutte contre le fléau des drogues

Pour garantir une société sûre, préservée des dangers liés aux drogues et substances psychoactives, les hautes directives de Sa Majesté le Sultan Haitham ben Tariq Al-Ma'azim, Commandant suprême – que Dieu le protège et le garde –, ont conduit à l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre les drogues et substances psychoactives (2023-2028), visant à unifier les efforts nationaux face à ce défi mondial.

Cette stratégie inclut un plan d'action pour le traitement et la réhabilitation des consommateurs, la sensibilisation communautaire, ainsi que le développement des capacités humaines. La Police Royale d'Oman œuvre à renforcer la sensibilisation sur la gestion appropriée des consommateurs, en offrant des services volontaires favorisant leur rétablissement, des alternatives à la sanction pénale, et en insistant sur la prévention par des campagnes de sensibilisation, des programmes thérapeutiques, ainsi que des soutiens psychologiques et sociaux.

Soutien et renforcement du système policier

Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq Al-Ma'azim, Commandant suprême – que Dieu le protège et le garde – a promulgué le décret royal n°72/2023 modifiant certaines dispositions du règlement du Collège de Police, témoignant ainsi de l'intérêt royal porté à l'élévation du niveau académique de cet établissement scientifique, chargé de former et de qualifier physiquement et militairement les officiers candidats, afin de leur permettre d'accomplir leurs missions policières, tout en leur délivrant un diplôme de licence.

L'Académie Sultan Qaboos des sciences policières comprend, outre le collège, plusieurs instituts de formation : l'Institut de formation des officiers, l'Institut des autres grades, l'Institut des nouveaux policiers, l'Institut de la police féminine, ainsi qu'un complexe dédié aux applications pratiques, offrant un environnement propice à la formation et à la recherche scientifique.

Afin de renforcer l'échange d'expertises, l'organisation conjointe de programmes de formation et la réalisation de recherches scientifiques, l'Académie Sultan Qaboos des sciences policières a établi en 2024 plusieurs partenariats de coopération dans les domaines académiques, de la recherche et de la formation avec l'Académie des études stratégiques et défensives, l'Université de l'Est, l'Université de Buraimi et l'Université de Nizwa.

Digitalisation des services

La Police Royale d'Oman a remporté trois prix locaux lors des Comex Awards pour l'excellence technologique en 2024, en reconnaissance de ses efforts pour améliorer l'expérience utilisateur et développer les services numériques.

Ces distinctions incluent : le meilleur service électronique, la meilleure application mobile, ainsi que le prix « Best of the Best ».

Par ailleurs, la Police Royale d'Oman a reçu le prix de la meilleure institution pour l'expérience numérique des utilisateurs et la satisfaction des bénéficiaires dans la catégorie des institutions lors des Digital Excellence Awards du secteur public en 2024. Elle s'est également vue décerner le prix du meilleur service gouvernemental numérique dans le secteur des affaires grâce à l'application « Bayan ».

Le système électronique de la Police Royale d'Oman regroupe plus de 650 systèmes et services, auxquels se sont ajoutés en 2024 plusieurs nouveaux outils, notamment : l'identité numérique pour la vérification via reconnaissance faciale, la consultation des infractions routières par le biais de l'identité numérique, l'enregistrement initial des véhicules via les agences, la plateforme électronique de l'Institut de Sécurité Routière, la gestion des gages sur les véhicules (ajout et suppression), le formulaire électronique d'empreintes digitales, ainsi que la connexion avec le ministère de la Santé pour la réalisation des examens médicaux avant la première arrivée à Oman, et l'intégration avec le Conseil Supérieur de la Magistrature permettant l'enregistrement direct des actes de mariage dans le système d'état civil.

Niveaux modernes et avancés de performance douanière

La Direction générale des Douanes a accompagné la transformation numérique en modernisant les services douaniers électroniques destinés à la communauté commerciale. Cette évolution s'est concrétisée par l'optimisation des systèmes de travail et la digitalisation des procédures et opérations douanières via le système «



Le système électronique de la Police Royale d'Oman comprend plus de 650 systèmes et services.

Bayan », afin de soutenir le commerce et d'offrir des services douaniers sécurisés, efficaces, rapides et simplifiés, reposant sur des technologies modernes et des systèmes électroniques. Ce système permet notamment le dédouanement anticipé des marchandises et fournit des données précises qui contribuent à renforcer l'économie nationale tout en facilitant les démarches pour les investisseurs. Le système « Bayan » comprend 496 services électroniques et est connecté à 74 entités gouvernementales et privées.

En 2024, la Police Royale d'Oman a lancé un programme de formation destiné aux citoyens participant au projet de gestion et d'exploitation des opérations de manutention aux points d'entrée terrestres, en partenariat avec le secteur privé. Cette initiative illustre les efforts pionniers de la police pour renforcer la coopération avec le secteur privé et favoriser la création d'emplois pour les jeunes Omanais.

Secteur de la circulation

La Direction générale de la circulation supervise les travaux réalisés à travers 53 points de service couvrant les départements de la circulation répartis dans tous les gouvernorats d'Oman.

La Police Royale d'Oman a établi 11 instituts de sécurité routière dans l'ensemble des gouvernorats afin d'élever le niveau de sensibilisation routière au sein de la société, de dispenser des formations spécialisées pour conducteurs en partenariat avec diverses institutions gouvernementales, privées et la société civile. Ces instituts abritent également des écoles de conduite miniature destinées à initier les enfants à la sensibilisation routière.

La transformation numérique dans ce secteur comprend la connexion électronique aux systèmes douaniers, de passeports, d'état civil, aux plateformes d'assurance électronique, au système de contrôle de la vue, aux dispositifs de service automatique, ainsi qu'aux agences de vente de véhicules pour l'enregistrement direct des véhicules neufs. Le secteur intègre aussi le service d'inspection technique des véhicules, réalisé en collaboration avec des établissements privés.

Dans le cadre de la réglementation du secteur de la circulation, des amendements ont été apportés à certaines dispositions des règlements exécutifs de la loi sur la circulation, précisant les critères scientifiques pour la création d'écoles de conduite pour motos, ainsi que les conditions d'obtention des permis et les qualifications requises pour les instructeurs de conduite moto.

Protection des côtes

Les postes de la police des gardes-côtes ont été équipés de plusieurs vedettes rapides de différentes tailles, dotées des dispositifs de navigation les plus modernes, ainsi que de systèmes de communication et de matériels de sécurité maritime. En concrétisation de la volonté de la direction générale de la Police Royale d'Oman de renforcer les compétences de ses membres et de soutenir le développement de leurs capacités dans divers domaines d'intervention, la police, par l'intermédiaire de la direction des gardes-côtes, a obtenu en 2024 une accréditation internationale lui conférant la certification d'opérateur du Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer (GMDSS). Ce système permet d'assurer des formations spécialisées et des ateliers dédiés aux opérateurs, portant sur les procédures de sécurité maritime ainsi que sur les équipements et dispositifs de communication utilisés lors des opérations de sauvetage en mer.



La Police des Gardes-Côtes est équipée des appareils les plus modernes et ses membres se distinguent par leur haute expertise.

Guichets de services intégrés

La Direction générale des passeports et de l'état civil offre aux citoyens et résidents des services électroniques avancés, tels que les demandes de délivrance et de renouvellement de passeports et de cartes d'identité, ainsi que l'obtention de visas électroniques de diverses catégories. Ces services sont accessibles via les centres de service de la Police Royale d'Oman répartis dans les différentes wilayas du Sultanat, permettant aux usagers de réaliser leurs démarches de manière simple et rapide.

Soutien aérien

La Police Royale d'Oman a renforcé les missions de la Direction générale de l'aviation policière, qui assure l'appui logistique des diverses unités en patrouillant le littoral, en surveillant les embarcations suspectes dans les eaux territoriales du Sultanat, et en transportant les effectifs vers des zones difficiles d'accès. Elle intervient également dans les opérations de recherche, de sauvetage, d'évacuation, ainsi que d'acheminement de vivres et de matériel aux habitants des régions montagneuses.

Police montée

La direction de la police montée déploie ses patrouilles dans les zones inaccessibles aux véhicules, ainsi que dans les quartiers résidentiels, les plages et les aéroports. Elle effectue des fouilles préventives à l'aide de chiens dressés, des opérations de pistage, la recherche de substances illicites et d'explosifs, ainsi que des personnes disparues. Elle soutient les directions de police des wilayas dans l'établissement de la couverture sécuritaire, participe aux défilés lors des fêtes nationales et des cérémonies officielles de la Police Royale d'Oman, et joue un rôle essentiel dans le maintien de l'ordre lors des événements publics, festivals et compétitions. Elle est également présente lors des courses hippiques, des concours de saut d'obstacles, des épreuves de capture de cibles et des démonstrations d'équitation artistique.

Médias de sécurité

Les médias de sécurité soulignent l'importance du partenariat communautaire dans la construction d'une société solidaire, responsable et consciente, contribuant ainsi à la préservation de l'ordre et de la sécurité publique. Ils insistent sur les enjeux sociétaux, la lutte contre les fléaux tels que la drogue et les accidents de la route, et encouragent un comportement citoyen responsable par la sensibilisation aux droits et à la culture juridique. Ces médias traitent de toutes les questions relatives à la sécurité publique, aux crimes et à la prévention, mettant en lumière les efforts constants de la police au service de la communauté pour garantir sécurité, stabilité et prise de conscience.

La Police Royale d'Oman s'est adaptée aux technologies modernes, aux outils de diffusion et aux techniques journalistiques audiovisuelles. Elle dispose de plateformes numériques, notamment des comptes sur les réseaux sociaux et une chaîne YouTube. En 2024, la Direction des relations publiques et des médias de sécurité a lancé, en collaboration avec plusieurs organismes publics, privés et particuliers, des campagnes de sensibilisation contre l'hébergement et l'emploi des infiltrés, ainsi que contre le chantage et la fraude électronique.

L'Autorité de la Défense civile et des Secours : des efforts constants pour réduire les risques de catastrophes



Autorité de la Défense civile et des Secours : personnels qualifiés et équipements de pointe

L'Autorité de la Défense civile et des Secours fait partie des unités de la sécurité publique, telle que définie par l'article 16 du décret royal n° 682014/. Sa mission est de protéger les vies humaines et les biens, d'assurer la sécurité publique, de réduire les risques liés aux catastrophes naturelles et industrielles ainsi que leurs conséquences, et de mettre en œuvre les mesures et procédures afférentes aux activités de défense civile et de secours.

Le 22 avril 2021, le décret royal n° 39/2021 a officialisé le changement de dénomination de l'Autorité générale de la défense civile et des secours en « Autorité de la Défense civile et des Secours ».

Parmi ses principaux services, l'Autorité assure la lutte contre les incendies, conduite par des équipes de pompiers formées et équipées de matériels modernes, dans le but de protéger vies et biens.

Le secours terrestre est étroitement lié à la lutte contre les incendies, notamment lors de l'évacuation de personnes bloquées dans des véhicules après des accidents routiers. Le secours aquatique constitue également un service essentiel, consistant à sauver des personnes en détresse sur les plages, dans les barrages, puits, sources d'eau, ou encore à extraire des individus des canalisations d'égout, tout en appuyant

les équipes de recherche et sauvetage dans la localisation des personnes disparues dans les lits des oueds.

Ces dernières années, le service d'ambulance de l'Autorité s'est élargi. Initialement dédié aux blessés d'accidents de la circulation, il couvre désormais les interventions d'urgence à domicile en cas de situations critiques, avec transfert vers les établissements de santé appropriés. Ce service intervient également lors d'accidents divers tels que incendies, effondrements, noyades ou autres incidents nécessitant une prise en charge médicale d'urgence avancée.

Face au développement industriel croissant du Sultanat, notamment dans les zones industrielles et portuaires, l'Autorité a renforcé la gestion des accidents impliquant des matières dangereuses. Elle a formé des ressources humaines qualifiées pour intervenir en cas d'incidents liés à des substances chimiques, biologiques, radioactives ou pétrolières.

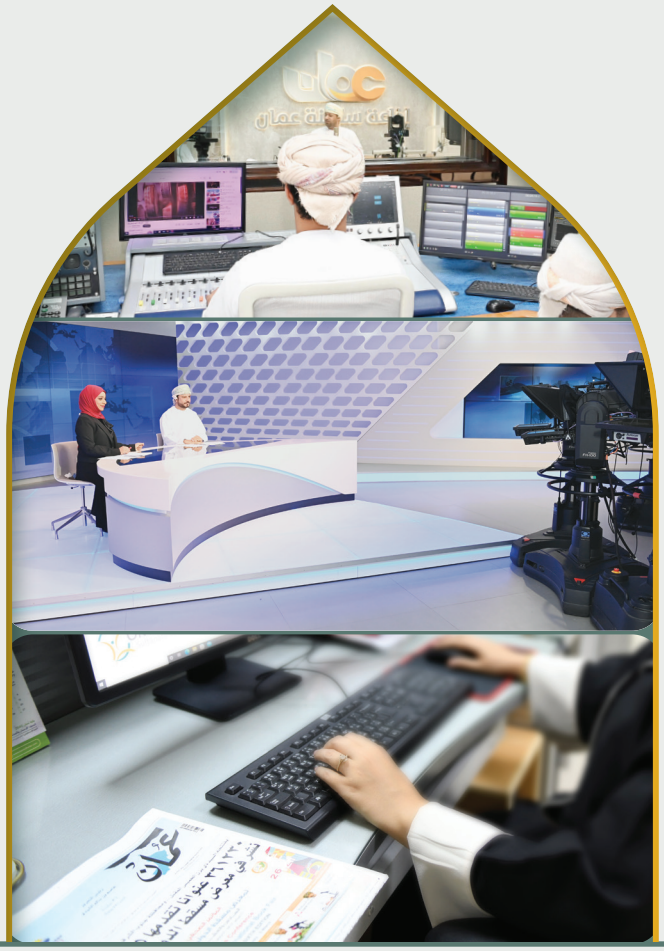
En collaboration avec les entités compétentes, l'Autorité poursuit ses efforts pour simplifier, accélérer et faciliter les procédures de délivrance des licences et certificats de protection civile aux établissements commerciaux et industriels. Ce service est lié au ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des investissements via le programme « Investir facilement » (Estathmer Besehula).

Dans sa démarche d'expansion des services et de qualification des ressources humaines, l'Autorité a célébré la remise de diplômes à deux promotions de techniciens en urgences médicales, catégorie aides-soignants, ainsi qu'à de nouvelles promotions spécialisées en sciences de la défense civile. Ces promotions ont suivi des formations professionnelles dans les domaines de la lutte contre les incendies, du sauvetage, de la recherche et du traitement des incidents liés aux matières dangereuses.

Le 22 janvier 2024, un centre de défense civile et des secours a été inauguré dans la wilaya de Jebel Akhdar, fournissant des services d'incendie, de sauvetage et de secours. Le 14 novembre 2024, ces services ont été officiellement lancés dans la wilaya d'Al Musannah (gouvernorat de Sud al-Batinah). Par ailleurs, les services de défense civile ont été étendus aux wilayas de Sinaw et Al Kamil Wal Wafi, tandis que les services de secours ont été déployés à Saada (wilaya de Taqah, gouvernorat de Dhofar) et à Al-Rusail (gouvernorat de Mascate).

Les médias omanais

un reflet fidèle et un message équilibré



Les médias omanais poursuivent leur rôle en tant que partenaires essentiels à travers leurs multiples contributions au développement de la Renaissance omanaise, à la fois moderne et renouvelée. Ils ont adopté une démarche constante et confiante pour mettre en valeur les caractéristiques distinctives de l'identité omanaise et son héritage civilisationnel, tout en tissant des liens d'amitié et de cordialité avec les pays et les peuples du monde, dans le cadre d'une politique médiatique équilibrée. Leur action contribue également à la promotion du développement économique, à l'attraction des investissements et au renforcement du secteur touristique, en mettant en avant les opportunités économiques et la beauté naturelle du Sultanat d'Oman.

Les médias omanais aspirent à développer la législation médiatique et les chartes professionnelles encadrant l'activité journalistique, de manière à favoriser une performance médiatique libre et responsable, à valoriser le nom du Sultanat d'Oman et à mettre en lumière ses contributions civilisationnelles.

Dans le cadre de l'attention suprême accordée par Sa Majesté le Sultan Haïtham bin Tarik – que Dieu le protège – au renforcement du rôle des médias et des professionnels du secteur dans le développement du Sultanat d'Oman, le décret royal n° 58/2024 a été promulgué portant sur la loi relative aux médias. Ce texte s'inscrit dans les objectifs de la Vision Oman 2040 et prend en compte les transformations du paysage médiatique ainsi que les évolutions induites par les technologies modernes dans le domaine de la communication numérique. Cette loi vise à consolider le rôle des médias à travers un engagement total envers l'objectivité, la véracité, la neutralité et la liberté d'expression, conformément à la Constitution de l'État, tout en promouvant les valeurs de citoyenneté et d'appartenance.

Les médias omanais s'emploient à atteindre leurs objectifs stratégiques en élaborant des plans et des programmes assurant la mise en œuvre de la politique médiatique, en harmonie avec les orientations générales du Sultanat d'Oman. Cela passe notamment par l'exploitation du message médiatique pour renforcer la conscience collective, diffuser le savoir, favoriser l'ouverture culturelle, tout en garantissant la liberté d'expression dans le respect de la loi. Par ailleurs, les efforts portent sur l'amélioration des performances de la presse omanaise et la pérennisation de son rôle, le développement de la recherche et des études dans le domaine des médias, ainsi que la modernisation des services de radiodiffusion et de télévision grâce à l'intégration des technologies de pointe.

L'activation des plateformes et sites électroniques, des réseaux sociaux et de leurs diverses applications constitue également une priorité, dans le but de maintenir un lien constant avec le public à travers différents canaux, et d'enrichir les contenus relatifs au Sultanat d'Oman sur ces supports. Les efforts visent également à développer la législation médiatique et les chartes professionnelles encadrant le travail journalistique, en vue de promouvoir une pratique médiatique libre et responsable. Il s'agit aussi de valoriser le nom du Sultanat d'Oman, de mettre en lumière ses contributions civilisationnelles, et d'éclairer l'opinion publique internationale sur les fondements de sa politique, les principes qui la guident, ainsi que de faire connaître ses positions sur les questions et événements aux niveaux national, régional et international.



Un paysage médiatique moderne au service des grandes réalisations nationales.

La radio et la télévision : un message médiatique sincère et porteur de sens

Les chaînes de radio et de télévision du Sultanat d'Oman abordent l'avenir avec optimisme et confiance, poursuivant leur mission de diffusion de programmes variés. Fidèles à leur engagement depuis les débuts de la Renaissance omanaise moderne, elles ont documenté avec rigueur les étapes de la construction nationale et du développement. Aujourd'hui, à l'ère de la Renaissance renouvelée, elles poursuivent cette mission avec assurance et professionnalisme, en promouvant les valeurs nobles de la société omanaise, en stimulant la participation citoyenne à l'édification du pays, en renforçant le sentiment d'appartenance, et en mettant en lumière les réalisations nationales ainsi que la politique étrangère du Sultanat, fondée sur les principes de paix, de coexistence et de coopération à tous les niveaux.

À travers une diversité de programmes radio et télévisés, ces chaînes mettent en relief les multiples aspects du développement global accompli par le Sultanat. Elles s'appuient sur un discours authentique et une vision claire pour refléter les manifestations du progrès et de la prospérité qui touchent l'ensemble du territoire. Ces plateformes offrent aux auditeurs et téléspectateurs la possibilité d'interagir, d'exprimer leurs opinions sur différents sujets, et de renforcer l'esprit patriotique, notamment chez les jeunes, qui occupent une place centrale dans ces contenus – que ce soit par leur participation active, la mise en avant de leurs réussites académiques et professionnelles, ou encore par la présentation de leurs idées et responsabilités. Cela traduit la conviction profonde de la sage direction du pays en la capacité des citoyens omanais à assumer la responsabilité du progrès national, dans la certitude que les enfants de la patrie constituent sa richesse la plus précieuse.

En 2024, la Radio du Sultanat d'Oman a réalisé une performance remarquable en remportant 12 prix dans divers domaines de programmes et de séries, dans le cadre du Festival du Golfe de la radio et de la télévision, ainsi que du Festival arabe organisé à Tunis.

La radio omanaise : des programmes solides, empreints de qualité et de crédibilité

La Radio du Sultanat d'Oman constitue la première voix médiatique du pays. Elle joue un rôle fondamental dans la diffusion de la culture et du patrimoine omanais, ainsi que dans le renforcement de l'identité nationale. Depuis sa création, la radio aspire à être une plateforme globale, en adéquation avec les aspirations du peuple omanais, en offrant une programmation riche couvrant l'actualité, la politique, la culture, la religion, le patrimoine et le divertissement.

Elle a connu un essor remarquable, passant de la diffusion traditionnelle au format numérique, ce qui lui a permis d'élargir son auditoire. Elle a lancé plusieurs chaînes spécialisées telles que Radio du Saint Coran, Radio Jeunesse, Radio anglaise et Radio Classique, répondant ainsi aux attentes de divers segments de la société. Grâce aux technologies modernes, elle est devenue une plateforme numérique intégrée, offrant des contenus de qualité tout en contribuant à la préservation du patrimoine omanais à travers des émissions valorisant l'histoire et la civilisation du pays.

Elle s'attache également à ancrer les valeurs fondamentales telles que la loyauté envers la patrie et la tolérance, par la diffusion du savoir, de la culture et le renforcement de la cohésion nationale. Par ailleurs, elle soutient activement le développement durable à travers des programmes de sensibilisation portant sur l'environnement et les ressources naturelles.

En 2024, la Radio du Sultanat d'Oman a remporté douze distinctions dans divers domaines de la production radiophonique et des séries, lors du Festival du Golfe pour la radio et la télévision organisé au Bahreïn, ainsi que lors du Festival arabe de la radio et de la télévision tenu en Tunisie. Elle a également été honorée par l'Union des radios arabes – Centre arabe d'échange de programmes et d'informations – en reconnaissance de ses contributions significatives et de ses efforts exceptionnels dans le domaine médiatique.

Sur le plan de la production dramatique, la radio s'est distinguée en 2024 par la diffusion de 34 œuvres radiophoniques variées, illustrant son engagement continu à proposer un contenu culturel, créatif et divertissant, en phase avec la diversité des goûts de son public.



إذاعة سلطنة عمان

Radio du Sultanat d'Oman
Scannez le code pour écouter la diffusion en direct

Radio nationale

Total des programmes produits:	23

Durée totale de diffusion des programmes en direct :	2296 heures
Nombre total d'épisodes de programmes en direct :	1245

Durée totale de diffusion des programmes enregistrés :	518 heures
Nombre total d'épisodes de programmes enregistrés :	1520



Radio A'Shabab

إذاعة الشباب

Scannez le code pour écouter la diffusion en direct

Total des programmes produits: 19

Durée totale de diffusion des programmes en direct : **3029** heures

Nombre total d'épisodes de programmes en direct : **1380**

Durée totale de diffusion des programmes enregistrés : **51** heures

Nombre total d'épisodes de programmes enregistrés : **349**



إذاعة القرآن الكريم

Radio du Saint Coran
Scannez le code pour écouter
la diffusion en direct

Radio du Saint Coran

Total des programmes produits: 14

Durée totale de diffusion des programmes en direct : 43 heures

Nombre total d'épisodes de programmes en direct : 29

Durée totale de diffusion des programmes enregistrés : 663 heures

Nombre total d'épisodes de programmes enregistrés : 2417



Oman English FM

Radio anglaise
Scannez le code pour écouter la diffusion en direct

Radio anglaise

Total des programmes produits: 18

Durée totale de diffusion des programmes en direct : 2456 heures

Nombre total d'épisodes de programmes en direct : 867

Durée totale de diffusion des programmes enregistrés : 385 heures

Nombre total d'épisodes de programmes enregistrés : 292



إذاعة الموسيقى الكلاسيكية

Radio de musique classique

Radio de musique classique – Une plateforme raffinée pour les amoureux de l'art musical, Inspirée par la vision éclairée du défunt Sultan Qabous bin Saïd – que Dieu lui accorde Sa miséricorde – cette station a été lancée en 2010 pour devenir une plateforme d'exception dédiée aux passionnés de musique de qualité.

La radio propose une sélection riche et soignée de morceaux de musique classique, issus aussi bien du répertoire mondial que de la tradition musicale arabe, couvrant diverses époques et styles. Elle célèbre également les grandes occasions nationales en diffusant des œuvres musicales incarnant l'identité omanaise et le sentiment d'appartenance à la patrie.

Ses programmes sont diffusés en arabe et en anglais, permettant à un large public d'accéder à l'univers de la musique classique. Chaque pièce musicale est accompagnée d'informations contextuelles précieuses, présentées dans les deux langues, favorisant ainsi une meilleure compréhension et appréciation des œuvres.

Dans une volonté d'affirmer davantage son rôle au sein de la scène culturelle omanaise, la radio a annoncé un partenariat stratégique avec l'Opéra Royal de Mascate. Cette collaboration reflète une vision commune de promotion de la culture musicale raffinée et de soutien aux jeunes talents omanais. Grâce à cette alliance, les concerts de l'Opéra seront diffusés sur les ondes de la radio, offrant ainsi à un public élargi l'opportunité de savourer les prestations d'artistes omanais et internationaux.



Télévision du Sultanat d'Oman

«La chaîne nationale »

« La chaîne sportive »

« La chaîne Oman Live»

«La chaîne culturelle Oman»

La première diffusion a eu lieu depuis Mascate, le 17 novembre 1974

En 2024, le Ministère de l'Information a célébré le cinquantième anniversaire du début de la diffusion de la Télévision du Sultanat d'Oman.

Elle a remporté

10 prix

prestigieux lors de divers festivals et événements médiatiques

360 reportages sur La chaîne nationale58 reportages sur la chaîne culturelle

Sa diffusion atteint toutes les régions du Sultanat d'Oman.

La chaîne nationale

Sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège –, a poursuivi son rôle prépondérant dans l'accompagnement de la Renaissance renouvelée du Sultanat d'Oman. Elle s'est attachée à mettre en valeur les réalisations du développement national, tout en exaltant les valeurs authentiques omanaises, en particulier à travers la mise en lumière du riche héritage historique et du présent florissant du pays. Parallèlement, elle promeut des valeurs telles que la citoyenneté, la tolérance et la paix. En 2024, la chaîne a dédié une large part de sa programmation à la couverture des projets nationaux, des accomplissements et de la culture omanaise, enrichie par une diversité de programmes couvrant les domaines scientifique, religieux, culturel, économique, jeunesse et santé, sans oublier les émissions pour enfants et les contenus de divertissement. Le bouquet programmatique s'est étoffé de productions locales, arabes et internationales, répondant ainsi à la diversité des attentes des téléspectateurs. La chaîne a également accompagné la transition numérique en diffusant ses contenus via ses comptes sur les réseaux sociaux tels que YouTube, X (ex-Twitter), Instagram, ainsi qu'en direct sur la plateforme Periscope.

Scannez le code pour le direct

Elle s'est particulièrement illustrée par sa couverture des conditions climatiques exceptionnelles ayant touché le pays, en relayant des informations fiables émanant des autorités compétentes et en mobilisant un réseau de correspondants formés pour documenter et valoriser les efforts nationaux dans la gestion des crises.

Par ailleurs,La chaîne nationale a été distinguée à plusieurs reprises lors du Festival du Golfe pour la radio et la télévision, ainsi qu'à l'occasion de la session du Festival arabe de la radio et de la télévision.

Nombre de reportages produits : 360

Durée totale de diffusion télévisée des programmes en direct : 596 heures

Nombre total d'épisodes de programmes en direct : TV 541

Durée totale de diffusion télévisée des programmes enregistrés : 174 heures

Nombre total d'épisodes de programmes enregistrés : TV 245



Chaîne sportive Oman

La chaîne télévisée sportive d'Oman est spécialisée dans le suivi et la couverture des événements et activités sportives, tant au niveau local qu'international, répondant aux attentes du public sportif, en particulier des jeunes.

Cette chaîne de télévision spécialisée est dédiée à la couverture et à la diffusion d'événements et de compétitions sportives, tant au niveau national qu'international. Elle vise à répondre aux attentes du public sportif, en particulier des jeunes. Sa programmation variée comprend des émissions aux formats et contenus divers — quotidiens, hebdomadaires ou saisonniers — ainsi que des bulletins d'information sportive diffusés chaque jour, avec un accent particulier sur les réalisations sportives omanaises

La chaîne s'attache à mettre en lumière les efforts de l'État en faveur du sport omanais, notamment à travers le développement d'infrastructures et d'installations sportives. Elle vise également à encourager l'esprit de compétition entre équipes et clubs, à promouvoir un comportement sportif exemplaire, et à souligner le lien essentiel entre la pratique sportive et la santé publique.

الرياضية

Scannez le code pour le direct

programmes produits **18**

TV

Heures de diffusion télévisée:

195 heures de couvertures et d'événements

15 heures de programmes enregistrés

450 heures de programmes en direct

Chaîne culturelle Oman

Depuis son lancement en 2016, la chaîne culturelle a conservé l'approche fondatrice de son identité télévisuelle. Elle puise dans l'identité nationale du Sultanat d'Oman, en valorisant le riche patrimoine humain omanais, tant matériel qu'immatériel. Ouverte aux diverses cultures du monde, la chaîne propose des programmes à la fois locaux et internationaux, qui révèlent les multiples dimensions de la culture humaine à travers la nature, l'histoire, la géographie, les traditions, les métiers, les arts et la culture universelle, tout en offrant un espace dédié à la littérature arabe, ancienne comme contemporaine.

La programmation quotidienne, diffusée 24 heures sur 24, présente un équilibre harmonieux et une grande diversité d'œuvres créatives omanaises à travers les époques et dans différents domaines. En parallèle, la chaîne propose de nombreuses émissions mettant en lumière les cultures des différents continents au fil du temps.

La chaîne culturelle Oman diffuse également un bulletin quotidien consacré à l'actualité culturelle, avec une attention particulière portée à la couverture des événements culturels au Sultanat d'Oman, ainsi qu'à l'échelle internationale.

عمان الثقافية

Scannez le code pour le direct

25 programmes culturels importés

10 programmes culturels

58 reportages produits

4 films documentaires diffusés

Heures de diffusion télévisée:

98 heures — heures de couverture et d'événements

72 heures — heures pour les programmes enregistrés

77 heures — heures pour les programmes en direct

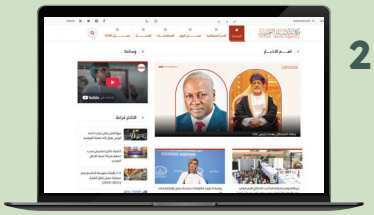
Agence de presse omanaise

L'Agence de presse omanaise, porte-parole officiel du gouvernement, assure sa mission médiatique aux niveaux local et international en arabe et en anglais, à travers quatre canaux principaux : les dépêches produites par le département de la rédaction, les actualités audiovisuelles diffusées par le centre d'information, ainsi que les contenus numériques gérés par une division spécialisée. Ces canaux sont soutenus par un personnel omanais jeune, formé aux technologies les plus récentes, ce qui a permis d'élever la qualité du contenu et des performances techniques.

L'agence couvre les événements et les actualités en temps réel grâce à des équipes déployées sur le terrain et à un réseau de correspondants présents au niveau national et international. Elle coopère également avec des unions de presse régionales et internationales, ainsi qu'avec des agences de presse mondiales. Elle s'attache à fournir un contenu fiable, objectif, rigoureux et authentique, comprenant des reportages dans les domaines économique, culturel et sportif, en plus d'un bulletin régional mettant en lumière les événements et les réalisations contribuant à la concrétisation des objectifs de la Vision Oman.

10 000 contenus électroniques

2,3 millions de visites sur le site



2 millions d'abonnés

38 journalistes correspondants à l'extérieur du Sultanat

36 journalistes correspondants à l'intérieur du Sultanat

370 couvertures et reportages photographiques pour 60 entités

23 publications d'actualités audiovisuelles par jour

La presse omanaise

La presse omanaise continue de suivre de près les évolutions rapides dans les domaines des médias et de la communication à l'échelle internationale. Elle s'efforce de répondre aux intérêts et aspirations des citoyens omanais, en les exprimant de manière claire et transparente. L'une des particularités notables de la presse omanaise est qu'elle est entièrement détenue par le secteur privé, à l'exception des journaux Oman et Oman Observer. L'activité des institutions journalistiques au Sultanat d'Oman, tout comme les procédures relatives à la publication des journaux, à la création de maisons d'édition, d'imprimeries et de sociétés de publicité, sont encadrées par la loi sur les médias, promulguée par le décret royal n° 58/2024.

Au Sultanat d'Oman, un large éventail de journaux, magazines et bulletins est publié, allant des quotidiens aux hebdomadaires, bimensuels, mensuels, trimestriels, semestriels et annuels, en plus des magazines gratuits. Cette diversité reflète l'évolution constante de la société et les intérêts variés du public. Par ailleurs, plusieurs ministères et autorités éditent leurs propres publications, à travers lesquelles ils mettent en valeur leurs activités ou abordent des thématiques d'intérêt général pour la société et les citoyens.

Journaux quotidiens imprimés publiés au Sultanat d'Oman

Journaux locaux en langue anglaise :



1. Oman Observer
2. Times of Oman
3. Muscat Daily

Journaux locaux en langue arabe :



1. Oman
2. Al-Watan
3. Ash-Shabiba
4. Ar-Rou'ya



Le journal quotidien OMAN

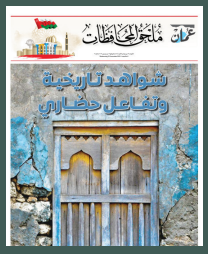
Le journal Oman se distingue comme une plateforme médiatique offrant aux lecteurs un contenu riche et varié. Il concrétise ses missions à travers divers supports, notamment le quotidien imprimé, son site web, ses pages sur les réseaux sociaux, ainsi que l'application mobile du journal Oman, en plus des suppléments publiés lors de diverses manifestations nationales.

Le journal Oman s'engage à renforcer le rôle de la presse nationale, à assurer la présence continue d'Oman dans les médias, à soutenir les talents créatifs et à perfectionner leurs compétences en journalisme. Il collecte des nouvelles, informations et rapports, tant locaux qu'internationaux, accompagnés d'images appropriées provenant de différentes sources, qu'il réédite et publie à travers ses différentes éditions. Il analyse également les actualités, prépare des rapports, des enquêtes et des analyses nécessaires concernant diverses questions cruciales.

En 2024, le journal a contribué à refléter les opinions des citoyens, à observer leurs préoccupations et revendications adressées aux autorités gouvernementales concernant les services publics. Ce faisant, il joue un rôle de lien entre le gouvernement et la société, renforçant ainsi la conscience sociale autour des projets, décisions et politiques publiques.

Le site internet a enregistré **15,7 millions de visites**

Les suppléments publiés avec le journal Oman durant L'année 2024



Supplément des gouvernorats

13 suppléments



Supplément scientifique Oman

12 suppléments



Supplément culturel Oman

12 suppléments



Le journal Oman : une tribune médiatique qui renforce le rôle de la presse nationale

Contenu journalistique du journal Oman en 2024 :

Interviews	Articles	Sondages	Reportages
165	1538	284	309

Contenus traduits	Caricatures	Enquêtes	Chroniques	Analyses
578	498	36	726	79



OMAN عُمان DAILY
Observer

Oman Observer est un quotidien anglophone qui couvre l'actualité nationale et internationale. Il met en lumière les évolutions de l'économie omanaise, de la société, de la politique et de la culture. Le journal propose également des analyses approfondies et des tribunes d'opinion rédigées par des auteurs locaux et internationaux.

Statistiques du journal Oman Observer en 2024

éditoriaux	contenus traduits	articles	chroniques analytiques	SPOTLIGHTS
13 961	562	960	480	273

Une couverture atteignant **80 %** de l'ensemble des actualités locales publiées dans les différentes rubriques du journal



7,7 millions de visites sur le site web

GREEN MENTE

FOODCOIN PODCAST

MOSAIC

BUSINESS CLASS

OMAN OBSERVER PODCAST

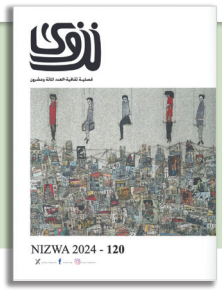
Podcast Oman Observer



MAGAZINE ÉLECTRONIQUE

CORRESPONDENT

6 numéros



La Revue trimestrielle Nizwa

La revue Nizwa est publiée trimestriellement, et son premier numéro est paru en novembre 1994. Cette revue est considérée comme l'une des principales tribunes culturelles arabes, s'intéressant à la littérature, à la critique, à la philosophie, à la poésie, ainsi qu'aux articles intellectuels. Elle contient également des entretiens avec des figures culturelles de renom, en plus de couvrir les arts, le cinéma, le théâtre et les œuvres traduites. Le 18 février 2024, le ministère de l'Information, représenté par la revue Nizwa, a inauguré au Centre des arts musicaux à l'Opéra Royal de Mascate, un projet mettant en lumière l'une des périodes les plus brillantes de l'histoire omanaise. Ce projet prend la forme d'un film documentaire intitulé « La maison des merveilles - La présence omanaise à Zanzibar et en Afrique de l'Est» .Ce documentaire fait partie d'une série composée de trois volets, chacun dédié à une personnalité majeure liée à des événements politiques, sociaux, culturels et commerciaux. Cette série comprend les parties suivantes :

- **Le premier volet : la personnalité de Sayyid Saïd bin Sultan Al Busaïdi.**
- **Le deuxième volet : la personnalité de (Tippo Tip) Hamad bin Mohammed Al Marjabi.**
- **Le troisième volet : la personnalité de Mubarak Al Hanawi.**

Cette grande production cinématographique intitulée « La Maison des Merveilles » vise à raviver la mémoire de cette période historique majeure auprès des générations actuelles, afin qu'elles puissent saisir la profondeur de l'histoire du Sultanat d'Oman et l'étendue de sa civilisation jusqu'à des régions lointaines telles que l'Afrique de l'Est.

La série des volets du film a été projetée dans plusieurs salles de cinéma à travers différents gouvernorats ainsi que dans des forums internationaux. De plus, les ambassades omanaises organiseront des projections à l'étranger pour faire connaître au monde entier la riche histoire omanaise.Chaque volet du film dure environ 50 minutes et est produit en trois langues distinctes : arabe, anglais et swahili. Le tournage s'est déroulé dans plusieurs lieux à travers le monde, notamment à Zanzibar, dans plusieurs pays africains, ainsi que dans certains pays asiatiques, européens et aux États-Unis, en plus de plusieurs sites au Sultanat d'Oman. Le film a été récompensé par de nombreux prix régionaux et internationaux, parmi lesquels :

- **Prix spécial d'excellence pour la production du Golfe lors de la cérémonie de clôture de la Conférence et des Prix de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord pour l'industrie des médias et du divertissement, organisée par l'Union des Radios des États Arabes.**

- **Premier prix dans la catégorie films et programmes documentaires généraux au 23ème Festival arabe de la radio et de la télévision, qui s'est tenu en Tunisie.**



Le film « Maison des Merveilles » : rappeler cette grande période historique aux générations actuelles.

Le ministère a également publié un livre rédigé par l'Allemand Georg Pop, qui constitue une documentation approfondie des recherches et enquêtes menées par l'équipe de la société allemande « Dimax » dans le cadre du projet « La présence omanaise à Zanzibar et en Afrique de l'Est ». Ce livre, édité en trois langues, arabe, anglais et swahili —, relate les parcours humains de personnalités omanaises ayant joué un rôle clé dans la diffusion de l'islam, de la langue arabe et de la culture dans ces régions lointaines du continent africain.

Contenu papier de la revue Nizwa au cours de l'année 2024



4
numéros

Publications accompagnantes

1. Livre : Le ciel de la sécurité et autres choses
2. Livre : Le son et l'écho
3. Livre : Les systèmes historiques
4. Livre : Fleurs du puits Zahir Al-Ghafri

Communication gouvernementale

Le Centre de communication gouvernementale œuvre à renforcer l'efficacité des messages officiels et à harmoniser le discours médiatique entre les différentes institutions, contribuant ainsi à améliorer la communication avec la société. Il s'attache à garantir la diffusion d'informations essentielles au public et à en faciliter l'accès.

Par ailleurs, il apporte un soutien médiatique aux institutions gouvernementales dans la gestion de leurs événements et projets. Le centre veille également à assurer une coordination efficace entre les institutions et les médias, en déployant des plans de communication stratégiques et en répartissant les rôles selon les compétences de chaque entité.

Dans le cadre de ses missions, il accorde une attention particulière à la surveillance des débats sur les réseaux sociaux, à l'analyse des réactions et opinions, afin de produire des rapports détaillés visant à renforcer l'efficacité du dialogue avec le public. Il collabore avec plus de 100 institutions gouvernementales pour offrir un soutien optimal et promouvoir une communication institutionnelle efficiente.

En 2024, le centre a organisé trois rencontres médiatiques dédiées à l'examen des pratiques communicationnelles, à la discussion des nouveautés et des défis du métier, ainsi qu'à la mise en lumière des thématiques liées à la relation entre la société et les institutions gouvernementales.

Par ailleurs, il a élaboré six plans de communication, en collaboration avec les parties prenantes, couvrant la période de janvier à septembre 2024.

Les efforts du Centre de communication gouvernementale pour soutenir les institutions en 2024

291 collaborations entre le Centre de communication gouvernementale et les institutions gouvernementales



34 demandes en gestion de projets conjoints

78 demandes en planification médiatique

47 demandes et participations de matériel

7 demandes d'envoi de directives interactives

71 demandes de soutien en communication stratégique

54 demandes de clarification et de vérification

Publications et projets du Centre de communication sociale en 2024

485 publications sur le compte officiel du Centre de communication gouvernementale



52 comptes médiatiques sollicités

49 sujets traités en collaboration avec des réseaux et comptes médiatiques

630 publications via le compte Oman Mousta'idda (Oman est prêt)

19 publications consacrées à des visites officielles et des occasions nationales

24 couvertures d'événements, cérémonies et communiqués

101 sujets abordés conjointement avec des réseaux et comptes médiatiques

710 questions et sujets suivis régulièrement

7 publications portant sur des indicateurs et réalisations internationales

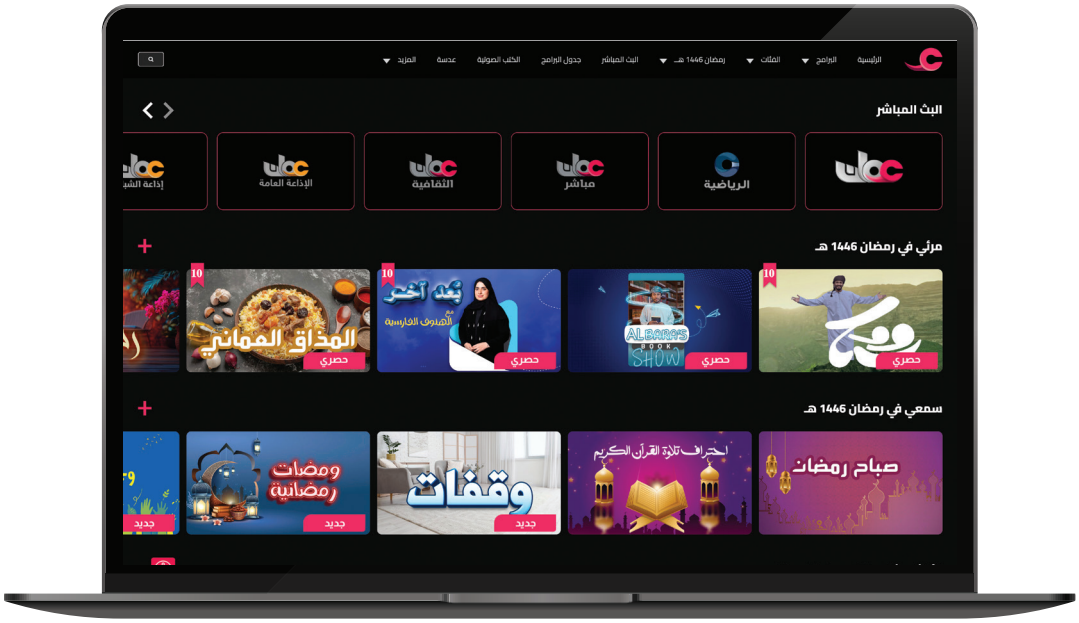
13 rencontres médiatiques et conférences organisées

Publication quotidienne de **200** rapports, ainsi que **150** rapports spéciaux et **9** rapports mensuels

Publication de plusieurs rapports relatifs aux auditions des responsables au Conseil de la Choura

9 rapports d'évaluation des comptes des institutions gouvernementales

36 rapports hebdomadaires sur les questions et sujets suivis



Politique médiatique claire et visionnaire

En 2024, les médias électroniques ont connu un développement notable, témoignant de leur capacité à s'adapter aux évolutions mondiales et à tirer parti des technologies modernes pour offrir un contenu numérique innovant, en accord avec les ambitions du Ministère de l'Information pour les médias de demain.Ce progrès s'est traduit par une série de réalisations majeures qui ont renforcé de manière significative la position du Sultanat d'Oman sur la scène médiatique régionale et internationale. Ces succès illustrent également la capacité des médias omanais à intégrer l'innovation et à exploiter les technologies avancées, enrichissant ainsi le contenu numérique.

Parmi les initiatives phares figure la plateforme électronique « Ayn », lancée comme une vitrine complète regroupant contenus audio, visuels et livres audio, consolidant la présence des médias omanais dans le paysage numérique mondial.

La plateforme « Ayn » respecte les meilleures normes internationales en matière de plateformes numériques, produisant une série d'œuvres exclusives qui enrichissent le contenu numérique tout en offrant une expérience utilisateur fluide et captivante.

Destinée à tous les segments de la société et à différentes tranches d'âge, la plateforme propose un contenu sécurisé. L'équipe de production a veillé à diversifier les domaines et les publics cibles lors de la conception de ces œuvres.

Accomplissements des médias numériques en 2024

La série documentaire « Ayn vers le ciel » a reçu le Prix de la Voile d'Or lors du Festival du Golfe de la Radiodiffusion et de la Télévision 2024, dans la catégorie Médias numériques pour la production audiovisuelle.

La plateforme « Ayn » a remporté le prix des Économies de l'Intelligence Artificielle.

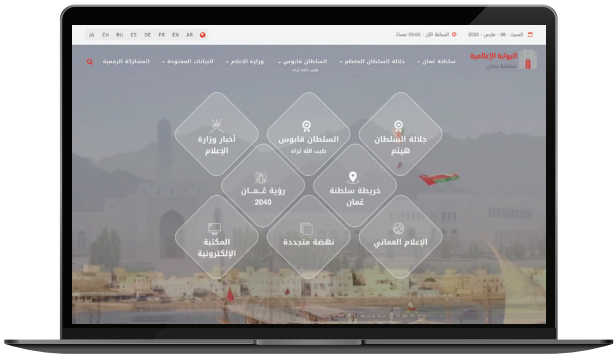
Organisation du tout premier Festival de courts métrages du Ministère de l'Information, nommé Festival « Ayn » des courts métrages

Organisation du « Hackathon 'Ayn' pour la création de jeux vidéo » mettant en avant une identité omanaise.

Production de 50 livres audio couvrant divers domaines tels que la littérature, la poésie, la pensée, l'histoire, la religion, les romans, les autobiographies, entre autres.

Nombre total d'abonnés aux comptes des journaux officiels, des radios, des chaînes de télévision et des plateformes électroniques jusqu'au mois de décembre 2024

700 000 abonnés	900 000 abonnés	4,2 millions d'abonnés	800 000 abonnés
Total : 6,7 millions d'abonnés	87 000 abonnés	195 abonnés	12 500 abonnés



البـوابة الإعـلامـيـة
سلطنة عُمـان

Le portail médiatique a enregistré	12	millions de visites

Les cinq pays ayant le plus visité le portail médiatique en 2024

Les États-Unis	4 004 231	visites
Le Canada	2 881 982	visites
La Chine	1 502 309	visites
Le Sultanat d'Oman	234 246	visites
L'Arabie Saoudite	212 087	visites

Efforts dynamiques pour valoriser le nom Sultanat d'Oman

Afin de renforcer la communication culturelle et médiatique avec les autres peuples, et de mettre en lumière la contribution civilisationnelle ainsi que les réalisations de développement global, le Ministère de l'Information s'engage à valoriser le riche patrimoine culturel et historique du Sultanat d'Oman, tout en mettant en avant la beauté unique de son environnement touristique. Ces efforts se traduisent par une participation active à des salons internationaux du livre et à diverses manifestations médiatiques à travers le monde, renforçant ainsi les échanges interculturels et ouvrant de nouvelles perspectives de coopération culturelle et médiatique. À travers ces initiatives, le ministère vise également à consolider les liens de coopération avec les pays frères et amis, où la signature d'accords et de mémorandums d'entente facilite l'échange d'expertises et le renforcement des collaborations médiatiques. En 2024, un mémorandum d'entente a été signé avec l'Agence de presse italienne (AKI). Par ailleurs, le ministère a assuré la gestion du centre médiatique lors du Salon international du livre de Mascate le 20 février 2024, en plus de sa participation à six salons internationaux du livre, à savoir :



Salon international du livre et de l'édition au Maroc, **du 9 au 19 mai**



Salon international du livre de Doha, **du 9 au 18 mai,** avec le Sultanat d'Oman en invité d'honneur



Salon international du livre de Tunis, **du 19 au 28 avril**



Salon international du livre de Riyad, **du 26 septembre au 10 octobre**



Salon international du livre de Séoul, **du 6 au 30 juin,** avec le Sultanat d'Oman en invité d'honneur



Salon international du livre de Téhéran, **du 9 au 19 mai**

Les attachés médias du ministère à Washington, au Londres et au Caire poursuivent leurs efforts pour renforcer la présence médiatique internationale du Sultanat d'Oman. Ils se concentrent sur la surveillance et la documentation des actualités ainsi que des couvertures médiatiques mettant en lumière les développements en Oman dans divers domaines, en collaboration étroite avec les institutions médiatiques de ces pays. Ces attachés contribuent également à faciliter la création de ponts de communication médiatique, en assurant la couverture des événements, des participations à des salons, ainsi que des activités culturelles et politiques. Cela permet de promouvoir une image positive du Sultanat d'Oman dans les médias internationaux.

De plus, ils coordonnent les visites des journalistes et organisent des programmes d'échanges avec la presse étrangère afin de servir les intérêts communs et de favoriser une meilleure compréhension des politiques omanaises. Par ailleurs, ils assurent la veille et l'analyse des contenus publiés concernant Oman.

Programmes et initiatives pour la présence internationale des médias omanais en 2024

550 articles ont été publiés dans des institutions médiatiques du Golfe et du monde arabe

243 articles ont été publiés dans le journal jordanien Ad-Dustour

127 journalistes ont visité le Sultanat d'Oman en 2024, en provenance de différents pays du monde

74 autorisations ont été délivrées en 2024 au profit des institutions gouvernementales, privées, ainsi qu'aux médias étrangers

828 contenus médiatiques ont été recensés par les attachés de presse à l'étranger

14 articles ont été rédigés à l'intention des organismes médiatiques internationaux

9 rapports de veille ont été élaborés et partagés avec les institutions publiques et privées

87 rapports ont été rédigés et partagés avec différents médias partenaires



Rôle de l'Attaché de presse au Caire dans la valorisation de la présence du Sultanat d'Oman

150 études et analyses médiatiques aux niveaux régional et international

225 rencontres médiatiques avec les journalistes et les responsables des plateformes

380 couvertures télévisées et radiophoniques dans les médias égyptiens

17850 publications et réimpressions dans les journaux et sites égyptiens

Participation à des expositions culturelles et des salons du livre

951 publications sur les réseaux sociaux de la mission

12 stagiaires égyptiens au Sultanat d'Oman

85 dossiers scientifiques médiatisés dans les médias égyptiens



Rôle de l'Attaché de presse à Washington dans la valorisation de la présence du Sultanat d'Oman

150 livres ou publications sur le Sultanat d'Oman dans les bibliothèques et universités

12 rapports résumant les principaux livres publiés aux États-Unis

22 rapports analytiques et médiatiques sur les principaux événements régionaux et la politique intérieure américaine

220 rapports sur le Sultanat d'Oman et la région publiés dans la presse américaine

5 visites de journalistes et universitaires américains au Sultanat d'Oman

7 rapports de veille sur les débats dans les think tanks concernant le Sultanat d'Oman ou la région

12 reportages/ articles de presse couvrant les principaux événements de l'ambassade, publiés par l'Agence de presse omanaise

5 reportages télévisés couvrant les événements majeurs pour la chaîne Oman TV



Participation du Sultanat d'Oman au Salon international du livre de Doha pour renforcer la communication culturelle et promouvoir le contenu omanais.



Rôle de l'Attaché de presse à Londres dans la valorisation de la présence du Sultanat d'Oman

Suivi quotidien de l'actualité relative au Sultanat d'Oman et au Golfe dans les principaux journaux britanniques

Collaboration avec le journal The Guardian pour la correction des informations concernant les droits de l'homme au Sultanat d'Oman

Visite en Espagne afin d'établir des canaux de communication avec les médias espagnols.

Invitation de journalistes espagnols à couvrir des événements omanais, tels que « Investir dans le tourisme »

Invitation de journalistes internationaux à visiter le Sultanat d'Oman et à couvrir les événements de « Khareef de Dhofar »

Coordination avec l'Association Britannique-Omanaise pour la projection du film « La Maison des Merveilles » à Londres

Couverture médiatique de la participation du Sultanat d'Oman au Salon Mondial du Tourisme (WTM)

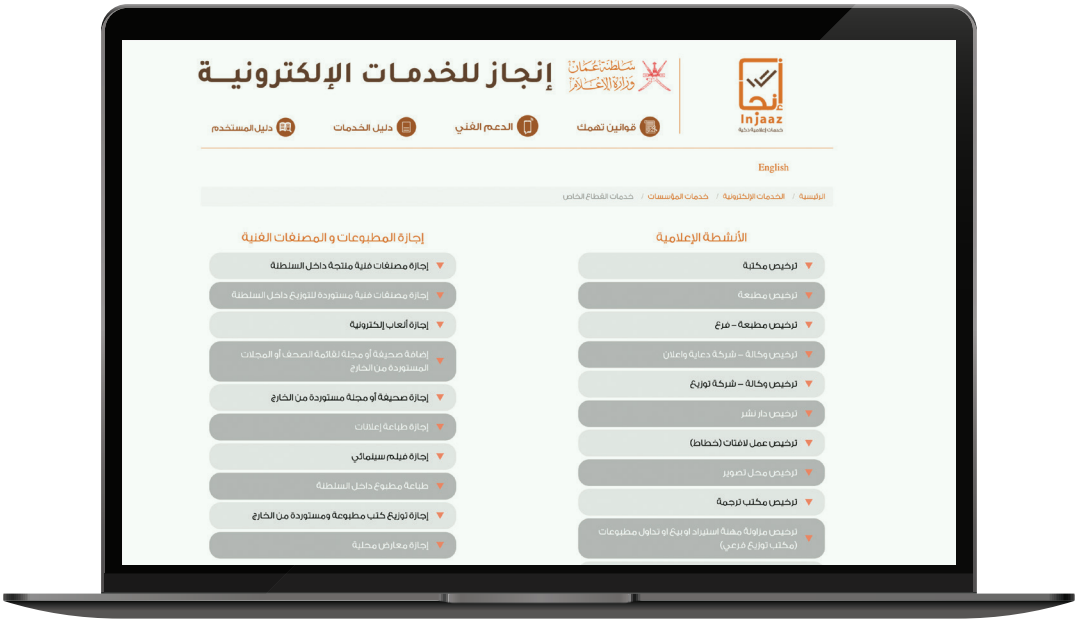
Couverture de la soirée musicale de l'Orchestre Philharmonique de Mascate à Londres

Coordination avec l'organisation Global Sandstone pour le tournage du film « Trésors d'Oman » sur des sites historiques et naturels

Couverture de la cérémonie des étudiants omanais à Manchester

Couverture du lancement du projet exploratoire «ultanat d'Oman : La perle arabe »

Parrainage de la cérémonie des Prix de l'Association de la Presse Étrangère (FPA) et promotion du patrimoine omanais



Licences pour les publications et œuvres artistiques : rapidité et qualité dans la prestation

La plateforme « Injaaz » des services électroniques, affiliée au ministère de l'Information, propose une gamme complète de services numériques destinés aux particuliers et aux institutions, témoignant de son engagement à offrir une expérience utilisateur fluide et accessible. Sous le slogan « Facilité… Rapidité… Réalisation », la plateforme propose plus de 100 services électroniques couvrant certaines licences et prestations dans divers domaines médiatiques. Les travaux se poursuivent pour numériser les services restants, conformément aux objectifs de la Vision Oman 2040.

La plateforme se distingue par son intégration électronique avec plusieurs entités gouvernementales, telles que la Police royale d'Oman et le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des Investissements, contribuant ainsi à simplifier et accélérer considérablement les procédures, tout en renforçant l'efficacité du traitement des transactions.

« Injaaz » constitue la fenêtre électronique unifiée à travers laquelle le ministère de l'Information fournit ses services aux particuliers ainsi qu'aux institutions publiques et privées, facilitant ainsi l'accès aux prestations et renforçant l'intégration entre les différentes parties concernées.

La plateforme offre également un environnement de travail numérique intégré pour les employés, leur permettant d'effectuer leurs tâches via un bureau électronique, et ce, depuis n'importe quel lieu disposant d'une connexion Internet, avec simplicité et efficacité.

La Direction générale des impressions et des œuvres artistiques bénéficie de la plus grande part des services proposés via la plateforme « Injaaz », en raison de la nature de ses activités, de la diversité des services qu'elle fournit et des lois relevant de ses compétences. Les statistiques relatives aux licences délivrées via la plateforme témoignent de l'efficacité des procédures et de l'amélioration de la productivité.

En 2024, le ministère de l'Information a approuvé un certain nombre de licences répondant aux demandes des institutions journalistiques et médiatiques, ainsi que des établissements de radiodiffusion, de télévision, et des plateformes électroniques audio et vidéo. Au total, 6 131 licences ont été délivrées, soulignant ainsi les efforts déployés pour le développement et la transformation numérique des services.

Les autorisations médiatiques et journalistiques en 2024

206
autorisations accordées pour des activités liées aux œuvres artistiques

450
employés recensés au sein des institutions journalistiques et médiatiques

150
autorisations journalistiques et médiatiques délivrées et approuvées en 2024

1657
annonces validées au total

1327
livres approuvés, dont **1018** en langue arabe et **309** en langues étrangères

1018
demandes enregistrées pour des activités médiatiques



Le Centre de formation médiatique

Le ministère de l'Information poursuit ses efforts en vue de développer le message médiatique et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Il s'attache à renforcer les compétences des journalistes et des professionnels des médias opérant dans les différents canaux de communication, tout en améliorant les aptitudes des employés des unités gouvernementales et des institutions médiatiques privées.

À cette fin, le Centre de formation médiatique, relevant du ministère, propose des programmes de formation spécialisés, axés sur le développement des compétences et l'adaptation aux évolutions technologiques dans le domaine des médias, avec un accent particulier sur l'intelligence artificielle et les outils de communication modernes.

Le centre offre également des opportunités de formation aux étudiants et diplômés des établissements d'enseignement supérieur, contribuant ainsi à affiner leurs compétences, à renforcer leur efficacité et à les préparer activement à intégrer le marché du travail dans ses différents secteurs.

Accomplissements du Centre de formation médiatique en 2024

126 programmes de formation

- 85 programmes de formation pour les employés du ministère
- 41 programmes pour les travailleurs des services de communication et des médias dans d›autres unités gouvernementales et privées

1837 stagiaires ont participé aux programmes

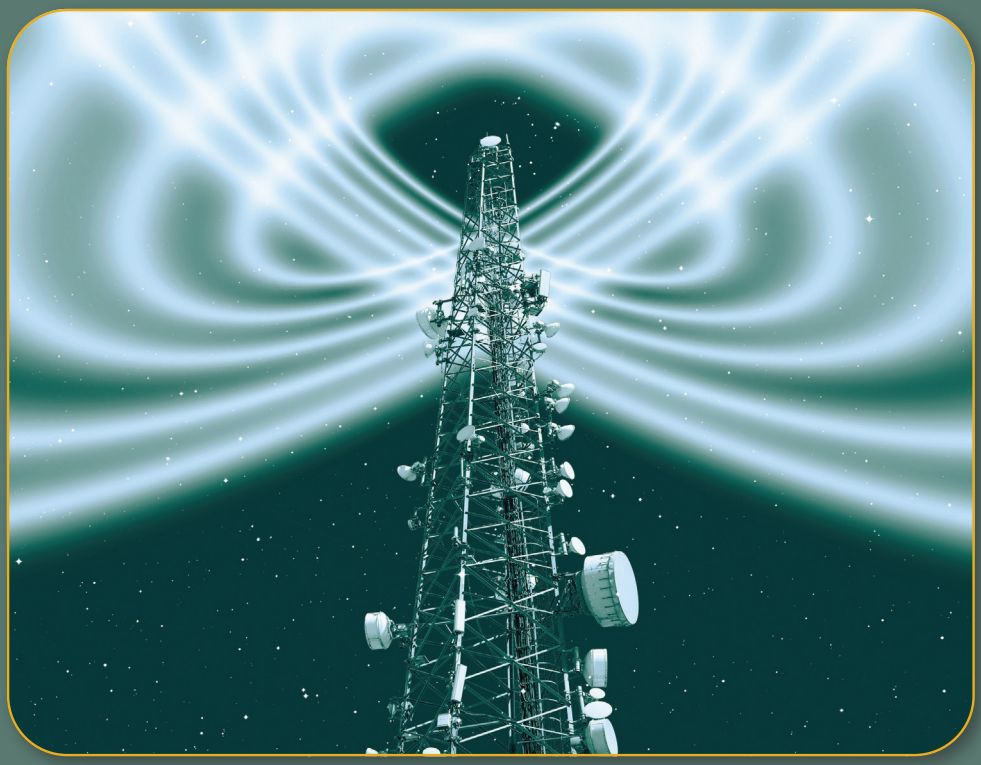
- 1070 stagiaires du personnel du ministère
- 767 stagiaires des services de communication d›autres entités gouvernementales et privées

190 opportunités de formation pour les étudiants et les diplômés

- 125 opportunités pour les étudiants
- 65 opportunités pour les diplômés

12 programmes en intelligence artificielle

- Programme de création de contenu médiatique avec l’intelligence artificielle
- Programme de journalisme de l’intelligence artificielle face au talent et à la créativité
- Programme d’utilisation de l’intelligence artificielle
- Organisation de programmes de formation à distance
- Partenariats avec l’Institut Al Jazeera des médias, l’Institut Thomson Foundation, et d’autres



Efforts d'ingénierie contribuant au développement du secteur des médias

La Direction générale de l'ingénierie, relevant duMinistère de l'Information, s'emploie à fournir l'infrastructure technique essentielle au secteur médiatique. Cela inclut l'équipement technique des studios de radio et de télévision, des véhicules de transmission extérieure, des unités de diffusion satellitaire, ainsi que des stations de transmission radio, télévisuelle et terrestres. Elle assure également le suivi de toutes les questions liées à la répartition et à la coordination de l'utilisation des fréquences radio au sein du ministère.

Par ailleurs, la direction élabore des plans de projets d'ingénierie visant à étendre la couverture de la diffusion radiophonique et télévisuelle, à améliorer et moderniser les modes de transmission du message médiatique, et à en renforcer la performance, en suivant de près les dernières avancées technologiques dans le domaine.

Statistiques techniques pour l'année 2024



techniques échangés au niveau national et international

2330
signaux



radiophoniques et télévisées réalisées sur le terrain

929
couvertures



consacrées à la maintenance des véhicules de transmission et de leurs équipements associés

1824
heures



fonctionnement enregistrées dans les studios télévisés

2552
heures



fonctionnement des unités et véhicules de transmission extérieure

1824
heures



La nouvelle loi a accordé une plus grande liberté aux médias privés. Son article 3 consacre la « liberté des médias », en s'appuyant sur des principes fondamentaux, notamment le droit des personnes physiques et morales à exercer des activités médiatiques, ainsi que leur droit d'accéder à l'information et de la diffuser légalement.

La loi a également restreint les interdictions de publication, contribuant ainsi à instaurer un environnement médiatique plus ouvert. Elle a, par ailleurs, supprimé la censure préalable, offrant ainsi davantage de souplesse aux médias privés dans l'exercice de leurs activités.

Ces mesures ont encouragé l'investissement dans le secteur médiatique et favorisé l'émergence de nouvelles plateformes diversifiées.

En 2024, les stations de radio, les chaînes privées et les plateformes électroniques ont diffusé un large éventail de programmes et de contenus alliant culture et divertissement, selon les données suivantes :



La station Hala FM, en langue arabe, et la station HI FM, en langue anglaise, sont toutes deux détenues par le Réseau de divertissement médiatique.

Radio	Nombre de programmes	Programmes selon le type de production		Nombre de contenus programmatiques selon le type de diffusion		Type de contenus des programmes	
		importés	locaux	Enregistrés	En direct	Récréatifs	Culturels
Hala FM	146	0	146	66	80	66	80
HI FM	56	3	53	24	32	3	53



La station Al Wisal en langue arabe, ainsi que les stations FM Merge et Virgin Oman Radio en langue anglaise, sont détenues par la SABCO Media Company

Radio	Nombre de programmes	Programmes selon le type de production		Nombre de contenus programmatiques selon le type de diffusion		Type de contenus des programmes	
		importés	locaux	Enregistrés	En direct	Récréatifs	Culturels
Al Wisal	107	2	105	70	37	20	70
Merge FM	38	0	38	26	12	26	12
Virgin Radio Oman	35	0	35	21	23	8	27



Les stations Shabiba FM en arabe et TFM en anglais appartiennent à la société Muscat Space Media

Radio	Nombre de programmes	Programmes selon le type de production		Nombre de contenus programmatiques selon le type de diffusion		Type de contenus des programmes	
		importés	locaux	Enregistrés	En direct	Récréatifs	Culturels
Shabiba FM	56	20	54	32	24	6	50
TFM	140	0	140	33	107	33	107



La station Muscat FM est détenue par la société Muttrah Media Services

Radio	Nombre de programmes	Programmes selon le type de production		Nombre de contenus programmatiques selon le type de diffusion		Type de contenus des programmes	
		importés	locaux	Enregistrés	En direct	Récréatifs	Culturels
Muscat FM	56	20	54	32	24	6	50



La chaîne Majan est jusqu'à présent la seule chaîne de télévision satellitaire privée, diffusant ses programmes 24 heures sur 24 depuis 2009.

Radio	Nombre de programmes	Type de contenus des programmes		Nombre de contenus programmatiques selon le type de diffusion		Programmes selon le type de production	
		Récréatifs	Culturels	Enregistrés	En direct	importés	locaux
Majan	128	6	122	118	10	6	122

Une justice unifiée, garante

d'intégrité, de transparence et d'équité



La Vision Oman 2040 se fixe des objectifs ambitieux, notamment dans le domaine de la justice. Elle aspire à instaurer un cadre juridique souple, un pouvoir législatif indépendant pleinement habilité, ainsi qu'un système de contrôle autonome, transparent et efficace, garantissant la protection des ressources nationales et assurant les principes de responsabilité et de reddition de comptes.

Elle vise également à mettre en place une justice rapide, intègre et spécialisée, s'appuyant sur les technologies de pointe. Cela passe par un système législatif participatif, assurant l'indépendance de l'appareil judiciaire, sa spécialisation, ainsi qu'un mécanisme de contrôle transparent et performant.

Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège – s'emploie activement à répondre aux exigences de la prochaine étape, en vue de concrétiser les aspirations de la nation. Il accorde une attention particulière au domaine de la justice et aux institutions juridiques, réaffirmant, dans ses discours royaux, l'importance de consolider la justice et l'intégrité par la modernisation des lois et des législations, ainsi que par le renforcement des mécanismes de responsabilité et de reddition des comptes.

Sa Majesté le Sultan accorde une attention particulière à la justice et souligne l'importance de consolider la justice et l'intégrité par la modernisation des législations et le renforcement des mécanismes

Dans ce cadre, Sa Majesté a promulgué le décret royal n° 41 /2024, en date du 3 octobre 2024, portant publication de la loi sur l'avocature et les consultations juridiques. Cette loi vise à encadrer la profession d'avocat, à garantir la qualité des pratiques juridiques, à renforcer la justice et à préserver les droits des individus et des institutions. Elle tend également à établir un cadre juridique clair pour l'exercice de la profession, à définir les normes et obligations incombant aux avocats, contribuant ainsi à élever le niveau de compétence professionnelle et à assurer la protection juridique indispensable à la société. Par ailleurs, cette loi encadre la prestation des consultations juridiques afin de garantir transparence et crédibilité, participant ainsi au développement d'un environnement juridique en phase avec les évolutions et les défis contemporains.

Le 25 mars 2024, Sa Majesté a également promulgué le décret royal n° 18/2024 modifiant la loi de procédure pénale, ainsi que le décret royal n° 54/2024 portant nomination de juges à la Cour suprême. Ces mesures renforcent une justice efficace, assurent l'indépendance du pouvoir judiciaire, consolident l'État de droit et garantissent des décisions équitables et dignes de confiance, tout en renforçant la confiance dans le système judiciaire.

Dans son discours prononcé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fête nationale, le 18 novembre 2020, Sa Majesté le Sultan a affirmé : « Le travail se poursuit pour revoir les aspects législatifs et de contrôle, et pour développer les outils de responsabilité et de reddition des comptes, afin qu'ils soient l'un des piliers fondamentaux de l'Oman de demain. Nous soulignons leur rôle crucial dans la préservation des droits de la nation et des citoyens, et leur importance dans la consolidation de la justice et de l'intégrité. Ce système bénéficiera, si Dieu le veut, de notre attention particulière. »



Le Conseil supérieur de la magistrature… Un système judiciaire unifié englobant toutes les instances judiciaires et tous les tribunaux

Le droit et la justice, pierres angulaires de la stabilité sociale, poussent le Conseil supérieur de la magistrature à viser les plus hauts standards de justice, d'intégrité et de transparence

Le Conseil supérieur de la magistrature

La primauté du droit et la justice constituent les fondements essentiels de la stabilité des sociétés et de leur développement durable, tant sur les plans économique que social. Elles assurent la protection des droits, renforcent la confiance entre les individus et les institutions, favorisent la cohésion sociale et créent un environnement propice à la croissance et à la prospérité.

La création du Conseil supérieur de la magistrature marque une première étape vers l'établissement d'un système judiciaire unifié, regroupant l'ensemble des instances et des tribunaux sous une autorité commune, dans le but d'améliorer l'efficacité, d'optimiser le fonctionnement du système judiciaire et d'accélérer le traitement des affaires.

En 2024, les tribunaux du Sultanat d'Oman ont traité plus de 174 000 affaires judiciaires, soit une hausse de 5 % par rapport à l'année 2023.

Le Conseil supérieur de la magistrature œuvre à atteindre les plus hauts standards de justice, d'intégrité et de transparence, dans le but de consolider le principe de primauté du droit et d'élever le statut du pouvoir

judiciaire. Cela se traduit par la mise en place d'un système législatif participatif, d'une justice indépendante, spécialisée et efficiente, ainsi que d'un mécanisme de contrôle actif et transparent. Ce dispositif contribue au progrès social et économique, et à la promotion du développement durable.

Le Conseil est chargé de définir la politique générale de la justice, d'assurer le bon fonctionnement des tribunaux et du ministère public, d'améliorer leurs performances, de simplifier les procédures judiciaires et de rapprocher les juridictions des justiciables. Il propose des projets de lois et de décrets royaux en lien avec le domaine judiciaire, émet des avis sur les projets d'accords de coopération judiciaire entre le Sultanat d'Oman et d'autres pays, et œuvre au renforcement de la coopération judiciaire avec les institutions concernées aux niveaux national, régional et international.

Dans le cadre de la modernisation du système législatif, des lois et des mécanismes de travail, ainsi que de l'adoption des méthodes les plus avancées dans le domaine judiciaire, le Conseil supérieur de la magistrature a lancé un ensemble d'initiatives visant à réaliser les priorités en matière de législation, de justice et de contrôle. Ces initiatives ont pour objectif de garantir une justice efficace, d'intégrer les technologies modernes, d'assurer la transparence et l'intégrité, et de mobiliser les efforts en faveur d'un appareil judiciaire spécialisé, capable de fournir des services complets grâce à un personnel administratif qualifié et hautement compétent, en cohérence avec la Vision Oman 2040.
Dans cette perspective, le Conseil a élaboré son premier plan stratégique à long terme pour la période 2024-2040, élaboré avec la participation active d'institutions publiques et privées, ainsi que d'organisations de la société civile. Ce plan constitue le socle sur lequel reposera la mise en œuvre des priorités dans les domaines de la justice, de la législation et du contrôle, conformément à la vision ambitieuse du Sultanat d'Oman.

L'importance de ce plan réside dans la redéfinition des priorités, des objectifs et des programmes d'exécution, dans l'optimisation des ressources disponibles, la proposition de solutions novatrices, l'exploitation des opportunités, l'analyse des défis et l'identification des risques, le renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que dans le développement de la capacité décisionnelle du Conseil de manière proactive. Il prévoit également la réorganisation des procédures en vue d'instaurer un environnement de travail performant, fondé sur des normes d'évaluation, un suivi rigoureux et une évaluation continue.

Ce plan stratégique s'articule autour de neuf axes fondamentaux visant à améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires, à simplifier les procédures, à renforcer la confiance du public dans le système judiciaire et à développer la coopération avec les juridictions étrangères et les organisations internationales. Il comprend aussi le développement des ressources humaines dans un environnement propice à la créativité, grâce à l'adoption des technologies émergentes et de l'intelligence artificielle, afin de tirer profit de solutions intelligentes au service des objectifs stratégiques.

Le Conseil supérieur de la magistrature s'emploie également à attirer des expertises locales, régionales et internationales, et a confié à une entreprise régionale pionnière dans le domaine de la transformation numérique judiciaire la réalisation d'une étude de conseil dédiée à la transformation numérique du Conseil.

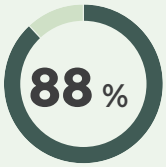
La Cour suprême

Ses attributions

- Examen des pourvois formés contre les décisions des cours d'appel
- Règlement des conflits de compétence entre les juridictions
- Contrôle de la conformité des lois et règlements avec la Constitution de l'État

En 2024

- Taux de résolution



- Rendu de **7 217** jugements



- Examen de **8 161** pourvois



La Cour d'appel

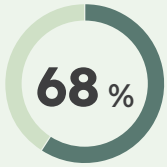
12 tribunaux répartis dans les différents gouvernorats

Ses attributions

- Examen des appels contre les décisions des tribunaux de première instance
- Traitement des affaires pénales

En 2024

- Taux de résolution



- Prononcé de **35 546** arrêts



- Examen de **52 155** dossiers



La Cour de première instance

Ses attributions

Les tribunaux de première instance sont compétents pour examiner les litiges en premier ressort, à l'exception des affaires pénales

En 2024

Taux de résolution

73 %

Prononcé de **82 816** jugements

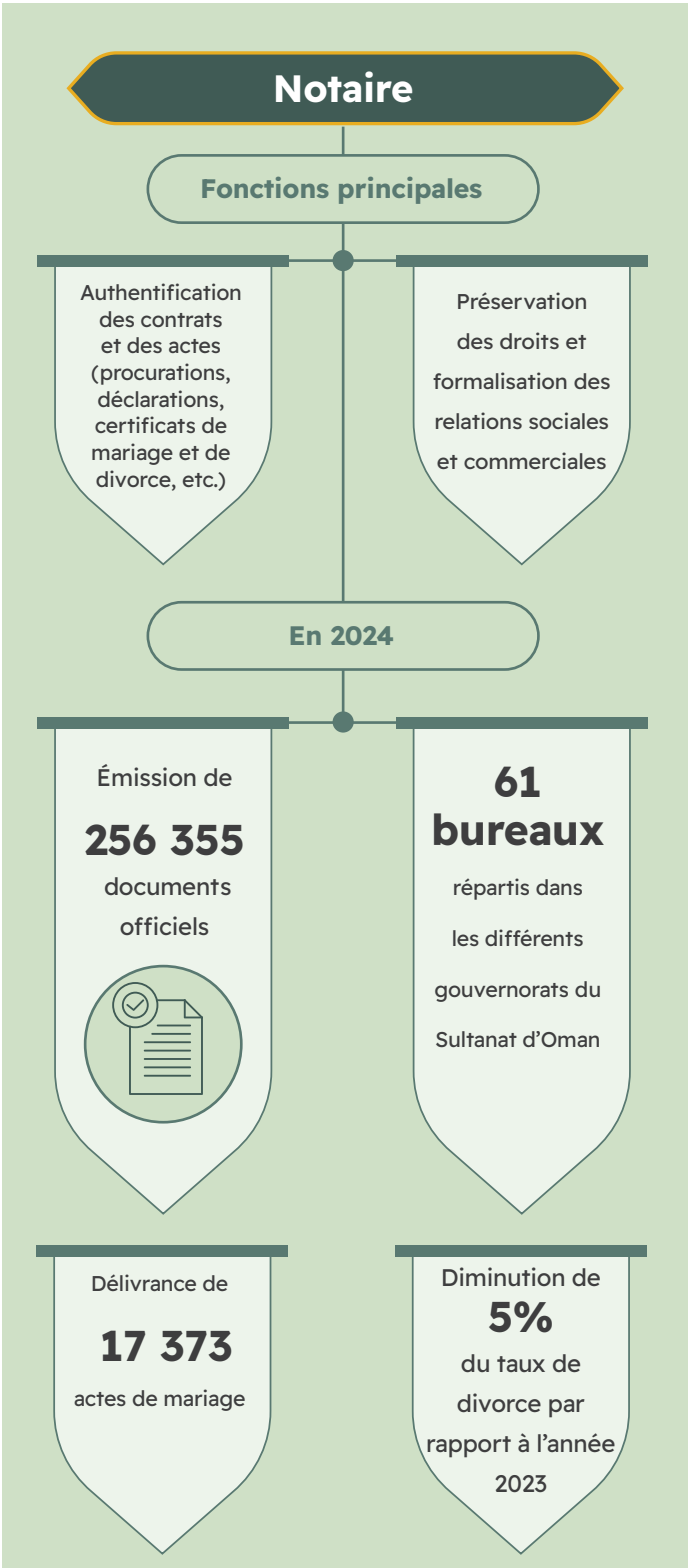


Examen de **113 985** affaires



54935

jugements exécutés



Dans le cadre du soutien à l'indépendance du pouvoir judiciaire et de la consolidation de la justice et de l'intégrité, l'inspection judiciaire et les sections du notariat constituent un pilier fondamental. Elles participent au renforcement des mécanismes de contrôle, au développement des outils de redevabilité, ainsi qu'à la préservation des droits de la patrie et des citoyens.

Le Conseil supérieur de la magistrature s'attache à organiser et à améliorer les mécanismes d'inspection en vue d'accroître l'efficacité et d'unifier les procédures judiciaires. Il a également adopté un règlement juridique encadrant les opérations d'inspection des juges et des membres du ministère public, précisant les procédures à suivre, les modalités de formation des commissions et les mécanismes de gestion efficace des plaintes.

Dans le cadre de la simplification des services judiciaires et de l'amélioration de l'environnement d'investissement au Sultanat d'Oman, les dispositions de la loi sur les notaires ont été modifiées afin d'introduire des services numériques. Ces services comprennent la rédaction des déclarations et procurations de toute nature — notamment commerciales et liées à l'investissement — ainsi que la légalisation des contrats, de manière simple et fluide, à travers des systèmes électroniques.

Ces efforts contribuent à renforcer la confiance dans le système judiciaire et à attirer les investissements nationaux et étrangers.

Ministère de la Justice et des Affaires juridiques ... Un rôle central dans le développement du système juridique et le renforcement de la transparence

La Justice et les Affaires juridiques

Le Ministère de la Justice et des Affaires juridiques joue un rôle central dans le renforcement du système juridique intégré au Sultanat d'Oman, en s'appuyant sur la Constitution de l'État. Le Ministère de la Justice et des Affaires juridiques joue un rôle central dans le renforcement du système juridique intégré du Sultanat d'Oman, en s'appuyant sur la Constitution de l'État. Il est chargé de la préparation et de la révision des projets de décrets royaux et de lois, ainsi que de la mise en œuvre des procédures nécessaires à leur promulgation. Le ministère examine également les règlements et décisions à caractère législatif émis par les entités administratives de l'État et les institutions publiques avant leur publication au Journal officiel.

Le rôle du ministère dépasse la simple élaboration des textes législatifs, puisqu'il inclut également la révision et la mise à jour des lois existantes, en coordination avec les organismes gouvernementaux compétents, garantissant ainsi leur conformité aux évolutions récentes et assurant une harmonisation juridique cohérente.

Par ailleurs, le ministère est responsable de l'émission d'avis juridiques et de consultations portant sur l'application des décrets royaux, des lois, des règlements et des décisions, à la demande des entités administratives de l'État et des autres organismes publics. Ses attributions englobent également la fourniture de conseils juridiques relatifs à l'exécution des accords internationaux et des contrats conclus par les entités de l'administration publique et les personnes morales de droit public.

Le ministère intervient également dans le règlement des litiges impliquant ces entités et les entreprises publiques. Parmi ses missions figurent la révision des projets de contrats dont la valeur dépasse cinq millions de rials omanais avant leur signature par les entités gouvernementales, la révision des projets d'accords et mémorandums d'entente internationaux, ainsi que l'émission d'avis sur les demandes d'adhésion à des accords internationaux. Il participe aussi à la préparation des rapports périodiques destinés aux organisations régionales et internationales.

Le ministère organise en outre les expertises judiciaires devant toutes les juridictions et instances du Sultanat d'Oman, tous degrés confondus. Il assure également la publication du « Journal officiel », qui contient les textes des décrets royaux, des lois, des règlements, des décisions ministérielles, ainsi que les annonces et autres documents dont la publication est légalement requise. Ce journal est également accessible via le site internet officiel du ministère. Dans le cadre de son engagement à suivre les évolutions contemporaines et conformément à l'orientation du Sultanat d'Oman vers l'automatisation des services gouvernementaux et l'adoption de l'administration électronique, le ministère

publie chaque année un recueil regroupant l'ensemble des lois promulguées. Ce recueil comprend les décrets royaux, les ordres royaux, les lois, règlements et décisions émis au cours de l'année.

Participations internationales du Ministère de la Justice et des Affaires juridiques :

1- 62e session de l'Organisation consultative juridique asiatique-africaine (ALCO).

2- Conférence sur la réponse urgente au secteur de Gaza en Jordanie.

3- 26e réunion du comité permanent des responsables des administrations législatives du Conseil de coopération du Golfe à Riyad.

4- Réunion des sous-ministres de la Justice des pays du Conseil de coopération du Golfe, à Riyad.

5- Accueil de la délégation du Ministère de la Justice du Qatar.

6- Conférence sur la transformation numérique de la justice au Maroc.

7- Réunion du comité d'experts des pays du Conseil de coopération du Golfe, à Riyad.

8- Réunion du comité des responsables des administrations de la coopération internationale à Riyad.

9- Réunion d'experts pour l'étude de la prévention des discours de haine à l'Université des États arabes.

Au cours de l'année 2024, le ministère a lancé une nouvelle version de son site internet, proposant des fonctionnalités telles que la consultation numérique des publications légales et une recherche avancée. Le site est compatible avec divers appareils, assurant ainsi un accès facilité. Il intègre également des rapports, des statistiques, des conférences et des ateliers juridiques, renforçant la communication du ministère avec le public et favorisant la diffusion du savoir juridique.

Le Ministère de la Justice lance son nouveau site internet, facilitant la consultation des publications légales et améliorant l'accès à l'information

Ministère de la Justice et des Affaires juridiques

Ses attributions

- Supervision des activités des avocats conformément au décret royal
- Inscription des avocats dans les registres officiels
- Délivrance et retrait des licences d'exercice de la profession en cas de non-respect de la loi

Les avocats et les cabinets d'avocats

788

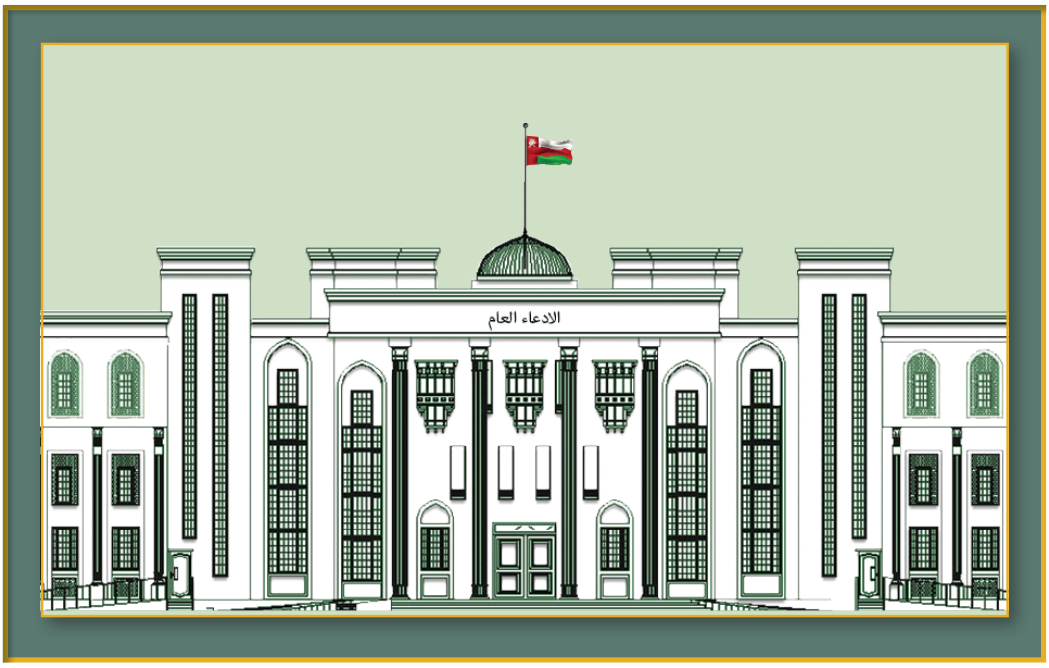
cabinets d'avocats agréés



5 914

avocats et d'avocates inscrits





Le ministère public, fidèle aux principes de justice, s'engage à promouvoir l'équité en renforçant ses cadres qualifiés et en assurant l'application rigoureuse des lois pénales

Le Ministère Public

Le ministère public poursuit sa mission avec fermeté, fondé sur les principes de justice et de primauté du droit, guidé par la Constitution de l'État promulguée en janvier 2021, conformément au décret royal n° (6/2021). L'article 86 stipule : « Le ministère public fait partie du pouvoir judiciaire, il exerce l'action publique au nom de la société, supervise les affaires de la police judiciaire, veille à l'application des lois pénales, à la poursuite des criminels et à l'exécution des jugements, selon les modalités définies par la loi. La loi organise le ministère public, en détermine les compétences et fixe les conditions et garanties applicables aux titulaires de ses fonctions. »

Le ministère public s'efforce de renforcer ses cadres qualifiés pour accomplir sa mission en coordination avec les institutions de l'État, conformément aux aspirations du gouvernement sous la conduite de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq — que Dieu le protège — en accord avec les objectifs de la Vision Oman 2040 visant à promouvoir la justice et l'intégrité.

Le Ministère Public

Statistiques 2024

94%
Taux de qualité des dossiers transmis aux tribunaux

96,9%
Taux de traitement des dossiers reçus

37 836
Nombre total de dossiers traités

Accomplissements en 2024

Obtention de la certification **ISO 9001** pour le système de management de la qualité

Obtention de la certification **ISO 37001** pour le système de management anti-corruption



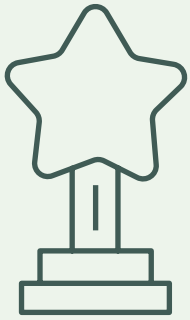
Renforcement de l'appareil judiciaire par le recrutement de nouveaux magistrats

Le ministère public, en coordination avec les partenaires concernés, a procédé, conformément à la décision du Vice-Président du Conseil Suprême de la Magistrature n° (206/2024), à la nomination de trente (30) adjoints issus de la « promotion du mérite» en septembre 2024. En mars 2024, la « promotion du courage » a prêté serment devant le Vice-Président du Conseil Suprême de la Magistrature, marquant une étape significative dans le renforcement des ressources humaines de l'appareil judiciaire.

En 2024, le ministère public a organisé la conférence annuelle intitulée « Justice procédurale ».

Dans le cadre de la gouvernance de la performance, le ministère public a mis en œuvre une série de mesures et adopté plusieurs guides directeurs variés, lui permettant d'atteindre les standards internationaux de qualité. Ces efforts ont conduit à l'obtention des certifications internationales ISO 9001 pour le système de gestion de la qualité et ISO 37001 pour le système de gestion anti-corruption, faisant du ministère public la première instance judiciaire au monde à recevoir ces distinctions.

Le ministère public franchit une étape qualitative majeure en recrutant une nouvelle promotion d'assistants et en obtenant des certifications internationales d'accréditation.



Le ministère public a reçu le prix de l'entité pionnière dans l'application des bonnes pratiques administratives liées à l'identité interne, lors du troisième forum du système national d'innovation institutionnelle et de gestion du changement de l'année 2024

Dans le domaine de la coopération judiciaire et juridique, le ministère public a conclu un protocole d'entente avec le Parquet général du Royaume frère du Maroc, visant à renforcer la collaboration dans les affaires relatives aux crimes de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de criminalité organisée transnationale.

Au niveau international, en juin 2024, le ministère public a accueilli une délégation de l'École nationale française de la magistrature, lors de laquelle ont été explorées les pistes de coopération pour la formation des membres du ministère public et le développement de leurs compétences. Par ailleurs, le ministère public a participé à la réunion préparatoire du comité exécutif de l'Association des procureurs généraux arabes, tenue en juillet 2024 à Jeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, ainsi qu'à la 15e réunion des procureurs généraux et procureurs des États membres du Conseil de coopération du Golfe, organisée à Mascate. Cette réunion a abouti à l'adoption de la « Déclaration de Mascate sur les règles de protection de l'enfant durant la phase d'enquête », à l'approbation de la charte éthique sur l'intelligence artificielle dans les travaux des parquets généraux, ainsi qu'à la mise en place des règles de paiement immédiat des produits des infractions à caractère financier et des sanctions pécuniaires.

Dans le cadre du renforcement de la coopération judiciaire arabe, le ministère public a pris part à la troisième réunion de l'Association des procureurs généraux arabes qui s'est tenue au Maroc sous le slogan « Pour un dialogue judiciaire arabe durable », au cours de laquelle le Sultanat d'Oman a été élu vice-président pour la région du Golfe arabe. En octobre dernier, le ministère public a également participé à la 29e conférence de l'Association internationale des procureurs, tenue en République d'Azerbaïdjan.

Enfin, en juillet 2024, le ministère public a reçu le prix de l'entité pionnière dans l'application des bonnes pratiques administratives de l'identité interne lors du troisième forum du système national d'innovation institutionnelle et de gestion du changement de 2024, confirmant ainsi son excellence en matière d'innovation et de gestion institutionnelle.

L’héritage culturel d’Oman:

Une richesse qui incarne l’identité civilisationnelle



Le Sultanat d’Oman possède un patrimoine culturel riche et ancien, à la fois matériel et immatériel. Il compte des châteaux, des forts, des monuments historiques et des sites archéologiques uniques. S’y ajoute un héritage culturel immatériel transmis de génération en génération, illustrant l’attachement profond des Omanais à leur environnement et à leur histoire. Ce patrimoine témoigne également de la diversité culturelle de l’identité omanaise authentique et constitue un pilier essentiel pour la construction de la renaissance nationale et la promotion d’un développement global.



Le Sultanat d'Oman est riche d'un patrimoine culturel ancestral exceptionnel.

Dans le cadre de la valorisation de cet héritage et en reconnaissance du rôle essentiel de la culture et de la Jeune dans la réalisation du développement durable, une réorganisation de certaines institutions de l'État a été mise en œuvre en août 2020. Cette réorganisation s'est concrétisée par la création du Ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse, avec la définition de ses attributions et l'approbation de son organigramme. Parallèlement, l'intitulé de l'ancien Ministère du Patrimoine et de la Culture a été modifié en Ministère du Patrimoine et du Tourisme, avec une redéfinition de ses compétences et la validation de sa structure organisationnelle.

Cette initiative constitue une étape majeure visant à concentrer les efforts, renforcer la centralisation des actions et assurer la clarté des responsabilités, tout en évitant les chevauchements ou conflits de compétences entre les institutions. Elle contribue ainsi à améliorer la qualité des performances et des services.

Le décret royal n° 87/2020 portant création du Ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse précise ses missions et valide son organigramme, définissant ses compétences dans le domaine culturel. Il lui revient d'élaborer les politiques, plans et programmes relatifs à la culture, au sport et à la jeunesse, puis de les soumettre au Conseil des ministres pour approbation.

Le ministère supervise également les bibliothèques, centres et institutions culturelles, collecte, documente et valorise la littérature omanaise, soutient les passionnés du domaine, met en lumière leurs contributions, développe leurs compétences et conduit des recherches, études et traductions spécialisées dans les secteurs culturels.

Il organise par ailleurs des expositions, festivals et événements culturels visant à valoriser le rôle culturel d'Oman et à renforcer le dialogue avec les peuples et civilisations du monde. Il œuvre aussi à la collecte, à la documentation, à la valorisation et à la diffusion des arts traditionnels omanais, tout en encourageant la créativité et l'innovation, et en soutenant les artistes dans leurs diverses disciplines.

Une présence active dans les programmes culturels

Le Ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse accorde une importance majeure à la préservation du patrimoine culturel immatériel et à la valorisation de l'identité omanaise, par le biais de multiples initiatives incluant la documentation et la diffusion aux niveaux national et international.

Le ministère porte une attention particulière au soutien et à la promotion des industries culturelles et créatives, considérées comme un moteur de développement économique. Il s'engage également à mettre en valeur l'héritage omanais authentique et à renforcer la sensibilisation à l'importance de sa préservation au sein de la société.

Manifestations culturelles en 2024

- Festival de la Chanson Omanaise – 12e édition
- 8e Festival du Théâtre Omanais
- Prix de la Culture pour l'Enfance
- Course hippique annuelle de la Cavalerie Royale

Salon International du Livre de Mascate – 28e édition

- **847** maisons d'édition provenant de **34** pays
- **622 000** titres et **269 000** livres en langue arabe
- **200 000** livres étrangers et **19 000** livres omanais
- **35 900** nouvelles publications et **847** participants

Exposition de photos de Sour

20 maisons d'édition

10 institutions gouvernementales

39 événements culturels

10 000 titres

Exposition 111 des arts plastiques

90 œuvres artistiques

25 artistes

Lancement du livre « L'Œuvre Plastique Omanaise Contemporaine

Exposition d'art de Mascate

Sculpture

œuvres assemblées, musique live

Plus de **200** artistes

Conférences artistiques et ateliers pratiques

Exposition « Héritage Photographique »

20
œuvres photographiques

Photos anciennes du Sultan défunt et collections photographiques

Exposition «Nature cachée» (Insectes et reptiles)

7
photographes

51
tableaux par

Exposition Hiber « Encre » (Calligraphie arabe et décoration islamique)

48
calligraphes et décorateurs

68
œuvres

Exposition Liqaa «Rencontre» (Arts plastiques)

- **17** tableaux irakiens
- **18** tableaux omanais
- Célébration des civilisations et du patrimoine ancestral des milieux naturels omanais et irakien

Participations internationales

- Salon international du livre de Doha
- Salon international du livre de Séoul
- Salon du livre de Brunei Darussalam

Rencontres et séminaires culturels

- 27e édition du Forum Littéraire et Artistique
- Conférence « Opportunités d'investissement dans l'Encyclopédie omanaise pour la jeunesse »
- Session de dialogue « Réalités de la traduction dans le Sultanat d'Oman »
- Soirée festive pour la Journée mondiale de la poésie, dédiée à la poésie et aux poètes
- Célébration de la Journée mondiale du théâtre avec annonce d'un concours d'écriture dramatique



Les bibliothèques et les institutions archivistiques renforcent l’identité nationale tout en développant un environnement numérique propice à l’épanouissement de la citoyenneté.

Le Sultanat d’Oman, représenté par le ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse ainsi que par l’Université Sultan Qaboos, a accueilli la 35e conférence de l’Union arabe des bibliothèques et de l’information, du 12 au 14 novembre 2024, sur le thème :

« Les bibliothèques et institutions archivistiques arabes et leur rôle dans le renforcement de l’identité et de la citoyenneté numérique ». La conférence a rassemblé plus de 100 chercheurs et experts, qui ont présenté 54 communications scientifiques réparties sur 10 sessions de dialogue et ateliers, abordant notamment le rôle des bibliothèques dans la consolidation de l’identité nationale et la promotion d’un environnement numérique favorable à la citoyenneté. Un salon parallèle a également été organisé, mettant en lumière les institutions arabes pionnières dans le domaine des bibliothèques et des bases de données.

Lors de cet événement, le projet de recherche « Carte des industries culturelles et créatives » a été officiellement lancé, accessible via un code QR renvoyant au fichier publié sur le site web du ministère de la Culture, des Sports et de la Jeunesse.

Il s’agit de la première initiative de ce type lancée par le ministère, visant à valoriser les industries culturelles et créatives au Sultanat d’Oman, en cohérence avec les ambitions de sa stratégie culturelle 2021–2040, alignée sur les piliers de la Vision « Oman 2040 ».

Protection des sites archéologiques

Le ministère du Patrimoine et du Tourisme œuvre à la protection et à la pérennité du patrimoine culturel omanais par le biais de diverses actions, notamment la sensibilisation à son importance, le renforcement des capacités des institutions concernées pour assurer sa conservation, ainsi que la mise en place de mesures préventives contre la vente, le trafic et le vol des biens culturels. En 2019, le ministère a créé la section du Registre du patrimoine culturel et de la lutte contre le commerce illicite, chargée de préserver les biens culturels contre le trafic et le vol. Par ailleurs, il insiste sur le renforcement de la coopération avec les instances locales et internationales. Le Sultanat d'Oman a ratifié plusieurs conventions internationales majeures, telles que la Convention de La Haye de 1954 et son deuxième protocole relatif à la protection des biens culturels en cas de conflit armé, ainsi que la Convention de l'UNESCO de 1970 sur l'interdiction et la prévention de l'importation, de l'exportation et du transfert illicites de biens culturels — autant d'initiatives qui consolident la position du Sultanat comme un partenaire mondial engagé dans la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité.

Le ministère porte également une attention particulière au développement du patrimoine au service de l'économie nationale, notamment dans le secteur touristique, tout en renforçant le sentiment d'appartenance nationale à travers la documentation et la promotion internationale du patrimoine. Cela comprend également la restauration et l'entretien des sites archéologiques, avec pour objectif d'accueillir 33 missions archéologiques internationales durant la saison 2024/2025. Parallèlement, le ministère poursuit ses démarches pour inscrire plusieurs sites historiques sur la Liste nationale du patrimoine mondial, notamment Bisyah et Salut dans la wilaya de Bahla. Dans une optique de promotion de la durabilité, 43 sites historiques ont été proposés à l'investissement, avec la signature de contrats pour 20 d'entre eux, parmi lesquels figurent les plus emblématiques : le fort Al-Mirani, l'oasis de Bahla, les forts de Nakhal, Muttrah, Jabrin ainsi que le site de Wadi Dawkah. Le ministère déploie également des efforts importants en matière de restauration et de conservation de monuments historiques tels que le fort de Rustaq, le fort de Jabrin, le fort d'Ibri, les remparts d'Al-Baleed, les tours de Lawatiya, le fort et la tour d'Al-Kasfa, le fort d'Al-Muntarib ainsi que le site d'Al-Wasil. Par ailleurs, des documents d'appel d'offres ont été préparés pour d'autres sites, notamment Bayt Al-Ridha et les forts de Bukha, Khasab, Sohar et Al-Musannah, tandis que les travaux de restauration sont achevés pour le fort de Sadah (wilaya de Sadah), le fort de Taqah (gouvernorat du Dhofar) et la muraille d'Al-Maghabsha (wilaya d'Al-Suwaiq, gouvernorat d'Al-Batinah Nord), en vue de leur valorisation future pour l'investissement.

Efforts de protection du patrimoine culturel et de lutte contre le trafic illicite

- Participation à 6 réunions et ateliers internationaux et régionaux
- Organisation de 3 ateliers destinée aux professionnels de secteurs ciblés, visant à renforcer leurs compétences et à sensibiliser à l'importance du patrimoine culturel
- Tenue de 6 ateliers de sensibilisation à l'attention des élèves et de la communauté locale
- Organisation d'expositions miniatures présentant des objets culturels
- Actualisation de la liste des biens culturels soumis à restrictions, sous la supervision du ministère
- Diffusion des listes des biens culturels en danger aux points de passage frontaliers et aériens
- Participation au salon des musées privés et des maisons historiques
- Coordination avec l'Autorité de régulation des télécommunications pour la mise en œuvre des mesures préventives dans les services postaux

Le ministère du Patrimoine et du Tourisme s'engage à encourager les citoyens à restituer les objets archéologiques découverts, tout en appliquant des procédures rigoureuses pour combattre le commerce illicite des biens culturels. Ces mesures comprennent l'inspection des objets archéologiques, la délivrance d'autorisations de sortie après évaluation, ainsi que la diffusion d'avertissements relatifs aux pratiques illégales sur les sites archéologiques.

La loi omanaise sur le patrimoine culturel, promulguée par le décret royal n° 35/2019, établit le cadre juridique pour la protection et la régulation du patrimoine culturel, en conformité avec les conventions internationales. Elle encadre la vente et l'achat des biens culturels, en imposant une autorisation préalable du ministère pour toute opération les concernant.

Par ailleurs, la loi sanctionne la détention illégale de biens culturels par une peine

Publications scientifiques dans le domaine du patrimoine pour l'année 2024

- Deux publications réalisées en partenariat avec le Muséum d›histoire naturelle
- Bulletin des résultats des missions archéologiques couvrant deux saisons
- Numéro annuel de la revue scientifique Études omanaises
- Quatre nouveaux numéros de la série Patrimoine archéologique omanais
- Six publications scientifiques diverses consacrées au patrimoine
- Réimpression de cinq ouvrages, antérieurs et traduction de trois publications en langue arabe

d'emprisonnement pouvant atteindre trois mois, accompagnée d'une amende allant de 500 à 10 000 rials omanais.

Dans le cadre de l'application de la loi omanaise sur le patrimoine culturel, destinée à gérer et préserver le patrimoine culturel national, un registre du patrimoine culturel omanais a été mis en place via un site web et une application électronique. Ces outils permettent aux citoyens ainsi qu'aux musées publics et privés d'enregistrer leurs biens culturels. Les spécialistes du ministère examinent et documentent ces biens, facilitant ainsi la délivrance de certificats d'enregistrement.

L'application offre également la possibilité de suivre les biens en cas de vol ou de perte, et simplifie les démarches liées à l'exportation, au prêt, à la vente et à l'achat. Le ministère poursuit sa coordination avec les musées publics et privés tout en encourageant les citoyens à s'inscrire via le site électronique, dans le but de constituer une base de données nationale des biens culturels.

Expositions auxquelles le Ministère du Patrimoine et du Tourisme a participé

- 28e édition du Salon international du livre de Mascate
- 1re édition du Salon du livre de Sour
- Salon international du livre de Doha
- Salon international du livre de Séoul

Les musées, témoins éclatants de la grandeur

Le Sultanat d'Oman attache une importance capitale à son patrimoine et à ses trésors historiques, convaincu que les musées sont bien plus que des monuments culturels : ils sont des fenêtres ouvrant sur l'essence profonde de l'identité nationale et des clés essentielles pour appréhender la richesse culturelle de la société.

Le Musée National



Inauguration : novembre 2013

Objectif : présenter les différentes périodes historiques du Sultanat d'Oman

Collection : plus de 7 000 pièces archéologiques rares, accompagnées de dizaines de milliers d'autres objets de collection

Espace du Sultan Qaboos





Date

d'inauguration

mai 2022

Objectif :
Mettre en valeur la vie du défunt Sultan

Musée Oman à travers le temps



Date d'ouverture : mars 2023

Objectif : Retracer l'histoire de la terre d'Oman sur environ 800 millions d'années

S'inscrire dans l'avenir en harmonie avec les ambitions du Sultanat d'Oman



Salle de la Renaissance



Salle de l'histoire

Musée des voitures royales



Date d’ouverture

octobre

2024

Objectif : Valoriser l’héritage du regretté Sultan Qaboos bin Saïd — que son âme repose en paix

Il présente une splendide collection de voitures illustrant l’histoire du Sultanat d’Oman et du monde





Musées supervisés par le ministère du Patrimoine et du Tourisme

Musée d'Histoire Naturelle

Ouverture : 1985

Objectif : Présenter la richesse de l'environnement naturel omanais

Musée de l'Enfant

Ouverture : 1990

Objectif : Promouvoir les connaissances dans les domaines des sciences et de la technologie

Musée Omanais-Français

Ouverture : 1992

Objectif : Mettre en valeur les relations historiques entre Oman et la France

Musée des Forces Armées du Sultan

Ouverture : 1988

Objectif : Mettre en valeur l'histoire militaire du Sultanat d'Oman

Musée de la Terre de l'Encens

Ouverture : 2007

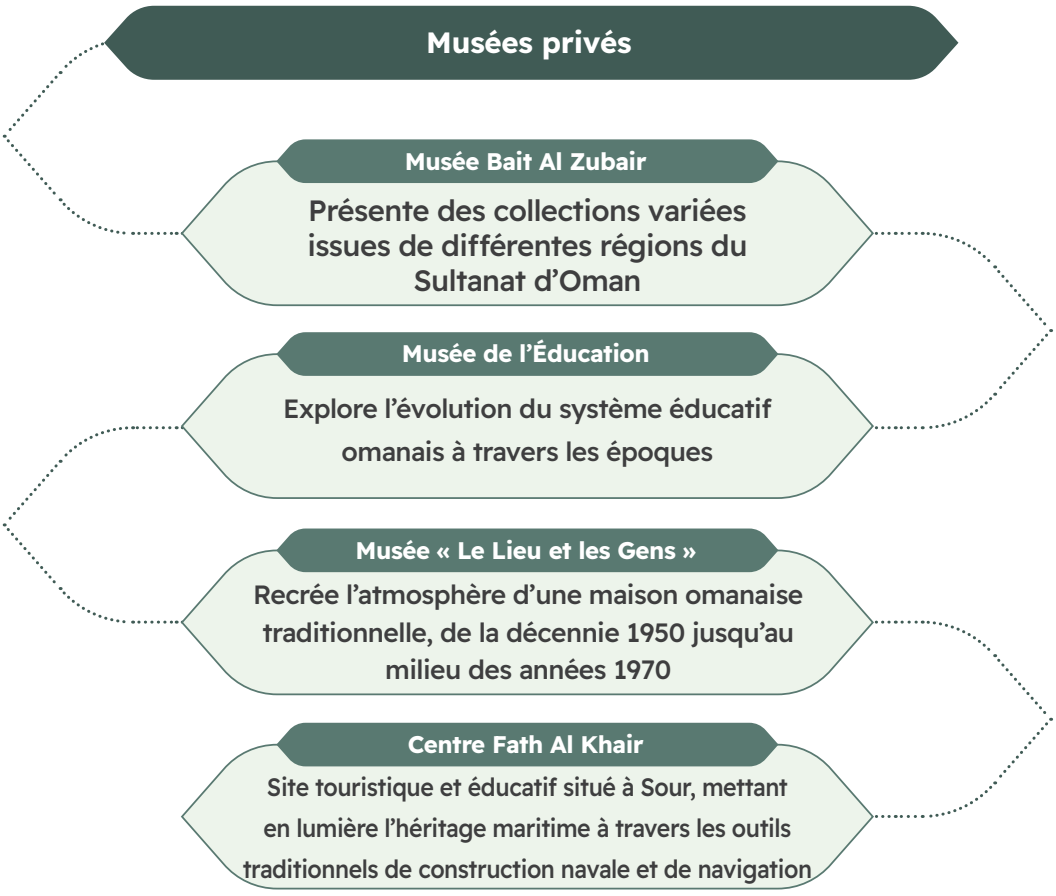
Objectif : Illustrer l'histoire maritime d'Oman à travers le commerce de l'encens

Musée du Pétrole et du Gaz

Met en scène l'histoire de la formation du pétrole, ainsi que les étapes de sa découverte, son extraction et son rôle dans le développement national

Musée de la Monnaie

Retrace l'évolution de la monnaie au Sultanat d'Oman, en exposant les pièces en circulation depuis les débuts de l'État islamique



Le Sultanat d'Oman, en collaboration avec le ministère du Patrimoine et du Tourisme et l'équipe scientifique suisse de l'Université de Berne, a documenté en 2024 trente-quatre météorites lors de la campagne de recherche de terrain. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de projets visant à explorer les phénomènes scientifiques et à préserver le patrimoine naturel.

Dans le cadre du plan de redressement en soutien aux musées et maisons du patrimoine privés en difficulté, des travaux d'amélioration de l'exposition muséale ont été réalisés dans les musées de Madha, Adam, Bidiyah, Bayt al-Darwaza et Afnā' Majan, tandis que les efforts se poursuivent dans d'autres établissements pour renforcer leur présence culturelle. Par ailleurs, la mission de conception et de supervision de la mise en œuvre du musée de l'Histoire maritime à Sour a été confiée à un cabinet de conseil spécialisé. Ce musée a pour vocation de mettre en valeur l'héritage maritime omanais, élément distinctif de l'histoire du Sultanat, ainsi que son rôle dans le commerce maritime et les expéditions exploratoires à travers les siècles. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre les secteurs public et privé.

Activités organisées à l'occasion de la Journée mondiale des musées 2024 :

- Exposition du patrimoine géologique omanais
- Deux expositions dédiées aux météorites
- Exposition « Journée de l'environnement »
- Exposition sur la faune et la flore sauvages
- Exposition de la Semaine nationale des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM)
- Publication de deux numéros spéciaux : Groupe National des Forages et Guide des Serpents
- Exposition « À partir des archives du passé »
- Exposition « Patrimoine préservé : biens culturels des musées et des maisons du patrimoine privé »

À l'occasion de la Journée internationale des musées 2024, placée sous le thème « Les musées pour l'éducation et la recherche », la Direction du patrimoine et du tourisme du gouvernorat d'Al Dakhiliyah a organisé, en mai, une exposition permanente dans ses locaux. L'exposition mettait en valeur des collections archéologiques, soulignant le rôle des musées dans la sensibilisation culturelle. Par ailleurs, en mai également, le Musée de la Terre de l'Encens, situé dans le gouvernorat de Dhofar, a présenté une exposition intitulée « Arrivants ». L'événement comprenait une performance théâtrale illustrant le lien entre le musée, la communauté et les étudiants, ainsi qu'un concours culturel en ligne destiné aux élèves, pour approfondir leur compréhension du rôle éducatif des musées et encourager leur interaction avec les contenus.

Preuves vivantes de l'histoire

Les documents et archives de toute nature figurent parmi les témoins les plus précieux du parcours historique. Bien plus que de simples papiers ou dossiers, ils représentent une mémoire vivante renfermant des expériences, des idées et des décisions qui ont façonné le destin des peuples et des nations. En Oman, ces archives bénéficient d'une attention particulière, devenant un pilier de la mémoire nationale et retraçant l'évolution du pays dans divers domaines.

Depuis sa création par décret royal n° (60 /2007), l'Autorité nationale des documents et archives s'emploie à préserver et organiser ces documents selon des normes scientifiques rigoureuses, en adoptant les techniques de conservation les plus récentes. Elle œuvre également au développement du système national d'archivage, facilitant ainsi la gestion documentaire dans les institutions publiques. Par ailleurs, elle encourage la recherche scientifique et la production intellectuelle, considérant les archives nationales comme des outils fondamentaux pour la compréhension de l'histoire omanaise, et une ressource précieuse pour les études académiques et le progrès scientifique. L'Autorité poursuit l'établissement d'une approche moderne de la gestion documentaire, en mettant l'accent sur l'accessibilité des archives aux institutions et aux chercheurs afin d'en optimiser l'usage.

Dans le cadre de la vision éclairée de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège –, visant à promouvoir la culture omanaise et à préserver l'identité nationale, Sa Majesté a bien voulu parrainer, le 21 janvier 2024, la cérémonie de pose de la première pierre du Complexe culturel d'Oman et du siège de l'Autorité nationale des documents et archives. Ce projet ambitieux s'inscrit dans la stratégie de Sa Majesté pour enrichir la vie culturelle et intellectuelle du Sultanat. Il vise à stimuler les activités culturelles, littéraires et théâtrales, à renforcer les manifestations culturelles, à collecter le vocabulaire culturel omanais et à mettre en valeur le patrimoine national dans la mémoire collective.

Le projet prévoit également la création d'espaces dédiés à la recherche scientifique et à l'innovation intellectuelle. Il s'étendra sur une surface bâtie de 80 200 mètres carrés, implantée sur un terrain d'une superficie totale de 400 000 mètres carrés.

Composants et installations du Complexe culturel d'Oman

Principaux éléments du complexe

- Siège de l'Autorité nationale des documents et archives
- Bibliothèque nationale, conçue pour accueillir jusqu'à un million de volumes
- Théâtre national doté d'une salle de spectacle de 1000 places

Autres installations :

- Bibliothèque dédiée aux enfants
- Salles de cinéma à vocation culturelle
- Bâtiment pour expositions et ateliers
- Forum littéraire et salle de conférences
- Espaces consacrés aux arts plastiques
- Sections spécialement aménagées pour la jeunesse

Dans le cadre du renforcement du patrimoine culturel et de la préservation de la mémoire nationale, l'Autorité nationale des documents et archives, en collaboration avec la Fondation Wathiqa Watn de la République arabe syrienne, a organisé le Congrès international sur l'histoire orale intitulé « Concept et expérience dans le monde arabe ». Le congrès s'est tenu à Mascate, capitale du Sultanat d'Oman, du 23 au 25 septembre 2024, avec la participation de nombreuses institutions, autorités et centres documentaires arabes et internationaux. L'événement a traité de plusieurs thèmes majeurs liés à l'histoire orale, notamment la définition du concept dans le contexte arabe, les expériences internationales en la matière, ainsi que les perspectives d'évolution de cette pratique dans le monde arabe.

Activités de l'Autorité nationale des documents et archives en 2024

Exposition « Mémoire de la Nation » à Salalah

- Présentait 1 300 documents, imprimés et numériques
- Mettait en valeur le rôle civilisateur d'Oman, les contributions des Omanais à l'humanité, ainsi que les relations entre Oman et la Turquie

Institutions enrichissant la dynamique culturelle

Le Centre supérieur Sultan Qaboos pour la culture et les sciences est l'une des institutions clés qui contribuent activement au dynamisme culturel et éducatif du Sultanat d'Oman, tout en consolidant l'identité omanaise à l'échelle locale et internationale. Le Centre soutient la recherche scientifique et les études académiques, et propose des services éducatifs de haute qualité. Il s'attache à diffuser la pensée omanaise et à renforcer les échanges culturels avec des institutions et centres spécialisés dans le monde entier.

Par ailleurs, l'Institut Sultan Qaboos pour l'enseignement de la langue arabe aux non-arabophones joue un rôle essentiel dans la valorisation de la culture et de la civilisation omanaises. Il offre une gamme variée de services pédagogiques, comprenant des présentations audiovisuelles, des voyages éducatifs et des conférences culturelles. Depuis sa création en 2012, l'institut a accueilli plus de 1508 étudiants venant de plus de 60 nationalités.

Initiatives pour promouvoir la culture et la pensée chez les jeunes

Prix Sultan Qaboos de la culture, des arts et des lettres – Édition 2024

Objectif : Honorer les intellectuels, artistes et écrivains pour leurs contributions remarquables

Domaines concernés :
1. Études environnementales
2. Programmes radiophoniques omanais
3.Poésie arabe classique

Concours « Lis » pour les jeunes – 2024

Objectif : Encourager le goût de la lecture et la fréquentation des bibliothèques, tout en cultivant les valeurs de citoyenneté et de patriotisme.

Dans le cadre de la promotion des valeurs religieuses et de l'encouragement à la mémorisation du Saint Coran, la 32e édition du Concours du Sultan Qaboos de mémorisation du Coran a été lancée en 1445H / 2024. Cette édition comprend sept niveaux, adaptés aux différentes tranches d'âge. Le premier niveau concerne la mémorisation intégrale du Saint Coran, le deuxième la mémorisation de vingt-quatre parties consécutives, le troisième dix-huit parties, le quatrième douze parties, le cinquième six parties, le sixième quatre parties, et enfin, le septième niveau porte sur la mémorisation de deux parties consécutives.

Des infrastructures modernes pour un avenir durable



Le Sultanat d'Oman progresse avec détermination et confiance vers la réalisation des objectifs définis dans les plans de mise en œuvre de la Vision Oman 2040. En cette dernière année du 15e plan quinquennal — qui constitue le premier plan d'exécution de la Vision Oman 2040 — les indicateurs révèlent que 388 programmes stratégiques ont été mis en œuvre et sont entrés en vigueur entre le début du plan (2021) et décembre 2024, sur un total de 416 programmes inclus dans ce dixième plan. Cela représente un taux de réalisation élevé de 93 %. Ces programmes couvrent les priorités du plan en lien avec les quatre axes fondamentaux de la Vision Oman 2040.



Progrès remarquable d'Oman dans l'indice mondial de performance environnementale – 2024

Dans le domaine de l'économie et du développement, 99 % des programmes stratégiques sont actuellement en cours de mise en œuvre. Pour l'axe consacré à l'être humain et à la société, le taux de réalisation atteint 92 %, tandis qu'il s'établit à 88 % pour l'environnement durable, ainsi que pour l'axe de la gouvernance et de la performance institutionnelle.

Le Sultanat d'Oman a enregistré un progrès notable dans la dernière édition de l'Indice de performance environnementale mondiale (EPI) pour l'année 2024, se hissant au 54e rang mondial après avoir occupé la 149e place en 2022, parmi 180 pays. Le Sultanat a obtenu un score de 51,9 sur 100, selon le rapport publié en juin 2024 par le Centre pour les politiques et la législation environnementales de l'université américaine de Yale.

Ce résultat traduit les avancées significatives réalisées par Oman en matière d'amélioration de la qualité des écosystèmes, notamment par la protection de la biodiversité et sa gestion efficace. Il s'explique également par les effets positifs des décrets royaux ayant conduit à la création de 30 réserves naturelles et à l'extension des zones riches en biodiversité.

Les efforts déployés par l'Autorité de l'environnement en faveur de la réhabilitation des espèces menacées, de la lutte contre la désertification et de l'éradication des espèces invasives ont également contribué à cette performance.

Ces avancées ont été couronnées par l'annonce de l'organisation de la Semaine du climat d'Oman en février 2025, un événement international réunissant leaders, experts et décideurs pour renforcer l'action climatique. Cette semaine sera rythmée par des manifestations scientifiques, des expositions technologiques et des ateliers spécialisés.



Amélioration constante de la qualité des écosystèmes au Sultanat d'Oman.

Réalisations environnementales majeures en 2024 :

1. Établissement de 33 réserves naturelles à travers le Sultanat d'Oman.
2. Plantation de millions d'arbres sauvages sur l'ensemble du territoire national
3. Élection du Sultanat d'Oman à la présidence de la 7e session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
4. Numérisation des services environnementaux via la plateforme Sahl
5. Lancement de l'initiative « Turtle Commandos » dédiée à la protection, à la surveillance et au suivi des tortues marines
6. Mise en œuvre du Projet national de recensement de la biodiversité
7. Lancement du Projet de recensement des espèces de mammifères marins

Le Programme national pour la neutralité carbone

Le Sultanat d'Oman compte parmi les premiers pays à avoir annoncé, en octobre 2022, une orientation stratégique claire en faveur de la neutralité carbone à l'horizon 2050, sous le haut patronage de Sa Majesté le Sultan Haïtham bin Tariq – que Dieu le protège. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique d'amélioration de la performance environnementale et de réduction des impacts du changement climatique. Oman figure désormais parmi les nations ayant adopté une stratégie nationale dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

En 2024, le Programme national pour la neutralité carbone a lancé une série de projets et d'initiatives intitulée « Neutralité 3 », visant à élargir le champ d'action pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030, conformément à la stratégie nationale de transition ordonnée vers la neutralité carbone. À ce jour, 212 projets et initiatives ont été recensés pour l'année 2024, couvrant un large éventail de secteurs : transport, gaz, industrie, urbanisme et bâtiment, éducation, agriculture, ainsi que les gouvernorats, le secteur militaire et le secteur sécuritaire.

Projets mis en œuvre pour atteindre la neutralité carbone :

16 projets dans le secteur industriel

10 projets dans le secteur du pétrole et du gaz

28 projets dans le secteur de l'électricité

36 projets dans le secteur des transports

26 projets dans le secteur de l'urbanisme et des bâtiments

15 projets dans le secteur de l'environnement et de l'économie

21 projets dans le secteur des forces armées et de la sécurité

14 projets dans le secteur de l'éducation

Renforcement des infrastructures du Sultanat d'Oman et leur adaptation à l'accueil des véhicules électriques.

Logement et urbanisme

La méthodologie actuelle en matière de logement et d'urbanisme repose sur un développement intégré, visant à faire évoluer les services vers des phases plus avancées, axées sur le concept de création de l'espace. Le programme relatif au droit d'usage des terres publiques constitue une pierre angulaire du développement économique durable au Sultanat d'Oman. Il représente un levier stratégique essentiel, contribuant à l'atteinte des objectifs économiques et sociaux, tout en consolidant le principe de durabilité à l'échelle nationale. Ainsi, ce programme joue un rôle déterminant dans la réalisation des ambitions de la Vision Oman 2040, en faveur d'une économie à la fois prospère et durable.

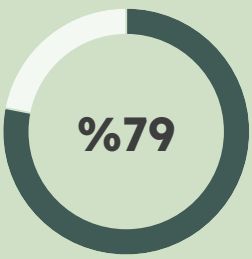
La plateforme « Tatweer »

Dans le cadre de l'automatisation des services liés au droit d'usage électronique des terres, et afin de renforcer le principe de transparence tout en permettant aux investisseurs d'accéder aux services sans se rendre physiquement au ministère, le Ministère du Logement et de l'Urbanisme a lancé la plateforme « Tatweer ». Cette plateforme numérique innovante simplifie le processus de mise en concurrence des terrains publics, en garantissant un haut niveau de transparence et de sécurité. Elle propose un ensemble de services permettant aux investisseurs d'accéder aux terrains publics pour investir dans divers secteurs, selon des procédures claires et fluides assurant une concurrence équitable. La plateforme contribue également à renforcer la compétitivité, à encourager l'investissement et à créer un environnement attractif, adapté aux besoins du marché et de la société.

La plateforme Tatweer est interconnectée avec plus de 12 entités gouvernementales, qui gèrent l'attribution des terrains pour tous leurs usages et exploitations, en tirant parti des fonctionnalités offertes par la plateforme. Cette intégration institutionnelle soutient la diversification des projets de développement dans le cadre du programme de droit d'usage.

Programme de droit d'usage des terres publiques 2024

Taux d'exploitation des terres en hausse de



Plus de 700 contrats de droit d'usage signés dans divers secteurs.



Villes du futur pour des communautés prospères

Face à l'augmentation de la population et à l'évolution des modes de vie, la création de villes futuristes alignées avec les objectifs de la Vision Oman 2040 est devenue une priorité. Ces villes s'appuient sur les principes du développement urbain durable, en intégrant l'utilisation d'énergies renouvelables, un système de transport intégré, des infrastructures intelligentes à haute performance et un environnement zéro carbone. Elles offrent également de vastes espaces verts et une densité urbaine optimisée, favorisant ainsi l'émergence de communautés à la fois durables et prospères.

Ville Sultan Haitham

14 800 000 m²





Hauts plateaux de Bousher

6 650 000 m²

Ville de Manah

6 000 000 m²





Ville de Sohar

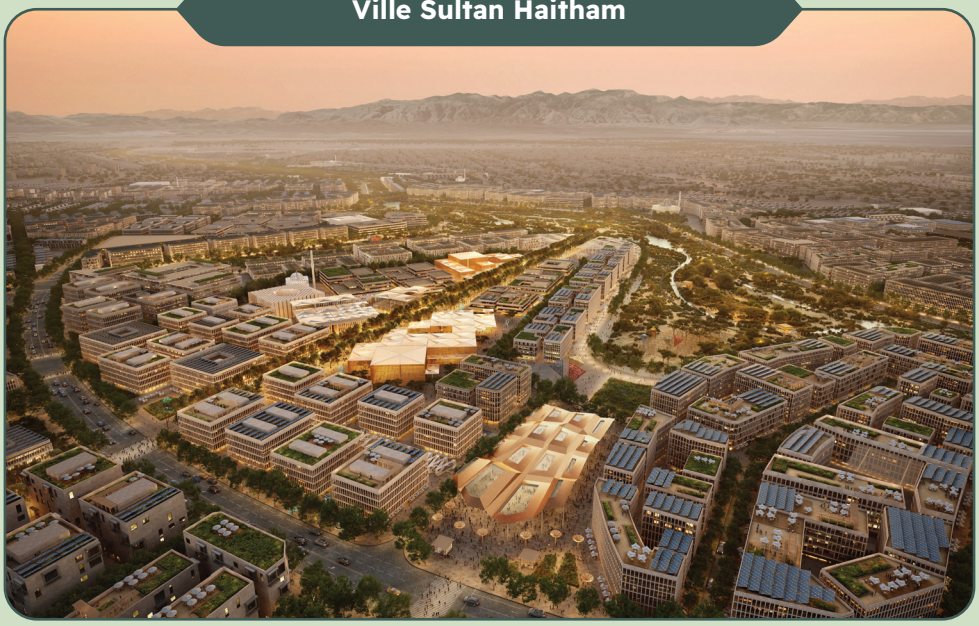
6 200 000 m²

Ville de Salalah

5 300 000 m²



Ville Sultan Haitham



La ville de Sultan Haitham occupe le sommet de la pyramide des villes intelligentes du futur au Sultanat d'Oman. Elle trace la voie vers une vie urbaine élargie et modernisée.

La ville repose sur 12 standards internationaux liés à la qualité de vie et au bien-être, allant de la modération des coûts et la disponibilité d'infrastructures intégrées, jusqu'à l'adoption d'un mode de vie moderne et de systèmes durables.

Superficie totale	14 800 000 m²
Superficie des espaces verts	2 900 000 m²
Population totale prévue	100 000 habitants
Superficie du parc central et de la vallée	1 640 000 m²

La ville sera construite en quatre phases successives, de 2024 à 2045

- 25 mosquées
- 19 quartiers intégrés
- 11 centres de soins de santé
- 39 écoles publiques et privées

La ville sera reliée à Mascate par une série de nouvelles routes, incluant la voie express de Mascate et la route du Sultan Qaboos.

Elle comptera 23 points d'accès afin d'assurer une circulation fluide et d'éviter les embouteillages.

Programme des quartiers et plans résidentiels intégrés

Dans le but de garantir le bien-être social et d'offrir la possibilité d'un logement prêt à habiter dans des quartiers résidentiels intégrés et bien équipés à un coût abordable, l'initiative nationale « Sorouh » constitue une avancée majeure vers la concrétisation d'un développement urbain durable au Sultanat d'Oman.

Projets en cours

Quartier Al-Naseem	Quartier Al-Luban	Quartier Majd	Quartier Al-Shorouq	Projet Hisn Al-Zain
Wilayat de Barka	Wilayat de Nakhl	Wilayat de Sohar	Wilayat de Salalah	Wilayat de Bidbid

Objectifs de l'initiative des quartiers résidentiels

1. Offrir des alternatives et des solutions diversifiées pour garantir un logement adéquat à différentes catégories de la société, conformément aux législations en vigueur.

2. Atteindre les objectifs de la stratégie d'urbanisation et de la Vision Oman 2040 en créant des villes et villages durables répondant aux aspirations de leurs habitants.

3. Renforcer le rôle du secteur privé et l'impliquer dans la construction de communautés urbaines intégrées et durables.

4. Fournir les services essentiels et proposer un modèle innovant comme en alternative à la politique actuelle d'attribution des terrains, afin de répondre aux besoins de la société.



Initiative « Sorouh » pour les quartiers résidentiels : une étape clé vers le développement urbain durable

Activité immobilière sur la période de janvier à fin décembre 2024

Indicateur	Janvier – Décembre 2023	Janvier – Décembre 2024
Valeur totale des biens immobiliers échangés	2,6 milliards OMR	3,3 milliards OMR
Frais perçus pour toutes les transactions légales	64,9 millions OMR	69 millions OMR
Valeur des contrats de vente échangés	1,044 milliard OMR	1,094 milliard OMR
Nombre de titres de propriété émis	235,3 mille titres	233,3 mille titres
Nombre de titres de propriété émis au nom de citoyens des pays du Conseil de coopération du Golfe	1,3 mille titres	1,4 mille titres



Évolutions constantes dans l'expansion du transport terrestre pour faciliter la mobilité

Transport terrestre

Le secteur du transport terrestre bénéficie d'une attention particulière en raison de son rôle central dans la facilitation des déplacements entre les différentes provinces du Sultanat d'Oman, dans la stimulation des échanges commerciaux et dans le soutien au secteur touristique.

À l'horizon 2024, la longueur totale des routes asphaltées placées sous la supervision du ministère des Transports, des Communications et des Technologies de l'Information a dépassé 16 026 kilomètres, tandis que celle des routes non revêtues a atteint 17 069 kilomètres.

Principaux développements dans le secteur du transport terrestre en 2024

1. Réparation des routes endommagées par les conditions climatiques extrêmes (Shaheen).
2. Élargissement de la route Rusayl–Bidbid.
3. Construction d'une voie double reliant les wilayas de la région d'Al Batinah Nord à la voie express d'Al Batinah.
4. Construction de la route des Aflaj dans la wilaya d'Al Mudhaibi, gouvernorat d'Ash Sharqiyah Nord.
5. Travaux restants du projet de dédoublement de la route Mahdha–Al Rawdah, gouvernorat d'Al Buraimi.
6. Finalisation des travaux restants sur la route Sint–Wadi Al A'la dans la wilaya de Bahla.
7. Finalisation des travaux restants sur la route de Sayh Qatnah dans la wilaya de Jabal Akhdar.
8. Réhabilitation de la route à deux voies Bidbid–Nizwa.



Des routes stratégiques au cœur de reliefs escarpés et de hautes montagnes reliant les gouvernorats du Sultanat d'Oman

Projets de routes stratégiques

1.Route Daba–Lima–Khasab dans le gouvernorat de Musandam, sur une longueur d'environ 70 km.

2.Exécution des travaux restants du projet de la route côtière d'Al Batinah

3.Dédoublement de la voie rapide d'Asharqiyah (deuxième partie – phase deux).

4.Lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de la route de la montée de (Afri) reliant les wilayas de Samail et d'Izki.

5.Lancement de l'appel d'offres pour le projet de dédoublement de la route du Rub al-Khali (première phase).

6.Lancement des appels d'offres pour la mise en œuvre des tronçons restants du projet de dédoublement de la route Adam–Haima–Thumrait.

7.Appel d'offres pour la réalisation d'une route dans la wilaya d'Al Hamra, gouvernorat d'Adakhiliyah

8.Appel d'offres pour le dédoublement de la route existante, du rond-point de Murayfi' Daris dans la wilaya de Nizwa jusqu'à Jibreen dans la wilaya de Bahla.



Le secteur maritime constitue un pilier prometteur du renforcement du produit intérieur brut.

Transport maritime

Le secteur du transport maritime poursuit son essor, porté par son importance stratégique sur les plans commercial et industriel, avec des retombées positives sur l'ensemble de l'économie nationale. L'année 2024 a été marquée par les réalisations suivantes :

1. Plus d'un million de rials omanais de recettes générées par les activités maritimes en 2024.

2. 384 permis de navigation délivrés à des navires étrangers opérant dans les eaux territoriales omanaises.

3. 766 navires et unités maritimes immatriculés sous pavillon omanais.

4. 2 276 navires et unités maritimes dont l'immatriculation a été renouvelée.

5. 703 certificats délivrés aux marins et 1 072 licences accordées pour des activités maritimes.



Les ports omanais… au centre de l'attention mondiale

Les ports omanais

Les ports omanais jouent un rôle clé dans la stimulation de la croissance économique et la diversification des sources de revenu, conformément à l'orientation du gouvernement visant à réduire la dépendance au pétrole. Le Sultanat d'Oman se distingue par la présence de plusieurs ports de grande envergure, devenus des pôles d'intérêt pour de nombreux pays à travers le monde, en raison de leur importance stratégique dans la fourniture de services logistiques et d'assistance aux entreprises et institutions internationales.

Les ports omanais sont désormais directement reliés aux pays exportateurs de marchandises à destination du marché local, ainsi qu'aux pays importateurs de produits omanais via des compagnies de transport maritime. Cette connectivité accrue a permis de réduire significativement les délais d'acheminement des importations et exportations omanaises, tout en diminuant les coûts de fret maritime et en limitant la dépendance aux ports voisins pour l'approvisionnement du marché national.

Volume de manutention dans les ports omanais en 2024

- **Plus de 107 millions de tonnes de marchandises générales, liquides et en vrac**
- **Plus de 4 millions de conteneurs EVP (équivalent vingt pieds) traités**
- **3 millions de têtes de bétail importées.**
- **Plus de 10 000 navires ont accosté dans les ports omanais**
- **Plus de 325 000 passagers ont transité par les ports omanais**

Transport aérien

Les aéroports du Sultanat d'Oman ont enregistré une croissance continue en 2024. Le nombre de passagers ayant transité par les aéroports omanais entre janvier et décembre 2024 a dépassé 14,5 millions, contre 14,1 millions sur la même période en 2023, soit une hausse de 2,8 %.

Le Sultanat d'Oman dispose de quatre aéroports :

1. Aéroport international de Mascate, gouvernorat de Mascate
2. Aéroport de Salalah, gouvernorat du Dhofar
3. Aéroport de Sohar, gouvernorat d'Al Batinah Nord
4. Aéroport de Duqm, gouvernorat d'Al Wusta

Indicateurs du trafic aérien dans les aéroports en 2024

Indicateur	Aéroport international de Mascate	Aéroport de Salalah
Nombre total de vols	96,1 mille vols	10,4 vols
Vols internationaux	86,8 mille vols	5,0 vols
Vols domestiques	9,2 mille vols	5,4 vols
Nombre total de passagers	12,8 millions de passagers	1,5 millions de passagers
Passagers sur les vols internationaux	11,6 millions de passagers	650 000 passagers
Passagers sur les vols domestiques	1,2 millions de passagers	869 900 passagers



Les aéroports omanais jouent un rôle essentiel dans l'attraction des activités économiques et des investissements directs

Aéroport de Sohar	Aéroport de Duqm
638 vols	622 vols
495 vols	-
143 vols	622 vols
66 700 passagers	61 100 passagers
43 400 passagers	-
23 200 passagers	61 100 passagers

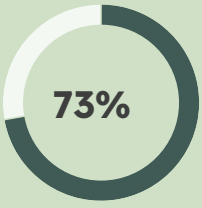
Communications et technologies de l'information

La transformation numérique du gouvernement représente un levier essentiel pour la réalisation de la Vision Oman 2040. Elle favorise l'émergence d'une administration publique agile, innovante et résolument tournée vers l'avenir.

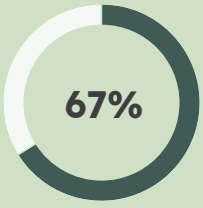
Dans le cadre de l'alignement des efforts du secteur public avec les objectifs du Plan exécutif de transformation numérique gouvernementale 2021-2025, les comités directeurs et techniques, représentés par l'équipe exécutive du ministère des Transports, des Communications et des Technologies de l'information, ont œuvré à renforcer la coordination avec l'ensemble des entités publiques concernées. L'objectif est de lever les obstacles et de faciliter l'accélération de la mise en œuvre des projets et initiatives de transformation numérique – qu'ils soient communs, centralisés ou indépendants – en fonction de la nature et des compétences propres à chaque institution.

Indicateurs du programme de transformation numérique gouvernementale – Fin 2024

Performance générale

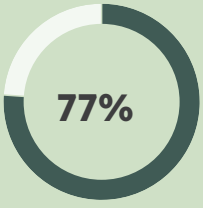


Taux de numérisation des services prioritaires

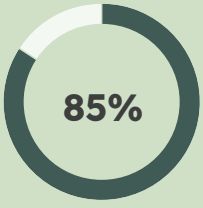


2680
services dont les procédures ont été simplifiées

Taux d'excellence des institutions publiques



Amélioration de l'évaluation du ministère dans le programme « Ejada » pour la transformation numérique



27 millions
de transactions numériques parmi les transactions gouvernementales



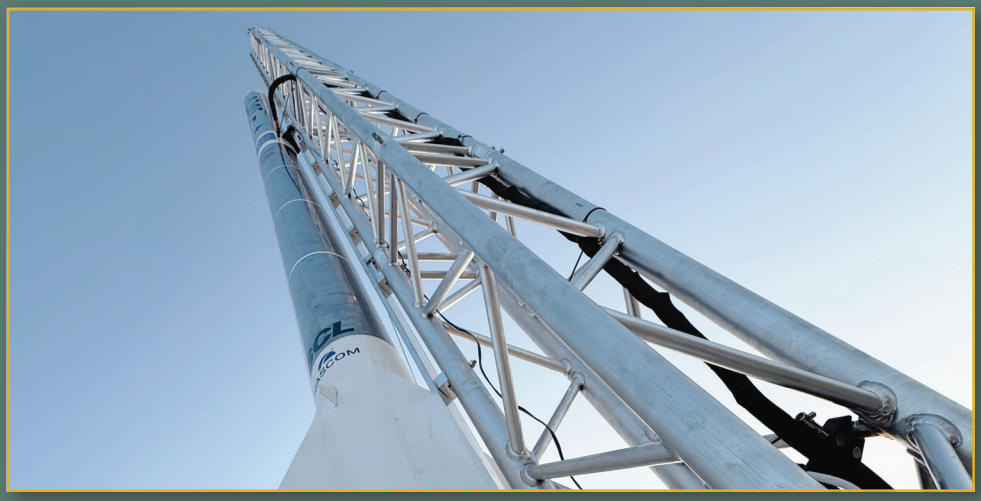
Localisation des technologies de l'intelligence artificielle à travers le soutien aux start-ups et la formation des compétences omanaises

Projets et initiatives

Au cours de l'année 2024, le ministère des Transports, des Communications et des Technologies de l'information a lancé le Programme national d'intelligence artificielle et des technologies numériques avancées dans le cadre de la Vision Oman 2040. Le volume des investissements publics et privés dans le domaine de l'intelligence artificielle a atteint environ 60 millions de rials omanais à fin 2024.

La même année, un accord a été signé pour la création du Centre de la quatrième révolution industrielle, en coopération avec le Forum économique mondial. Par ailleurs, le concours « Concevez-le avec l'intelligence artificielle » a été organisé, aboutissant au développement de huit applications omanaises d'intelligence artificielle générative sur les plateformes d'applications électroniques.

En outre, une chaire de recherche en éthique de l'intelligence artificielle, affiliée à l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), a été inaugurée à l'Université de technologie et des sciences appliquées, en collaboration avec le ministère.



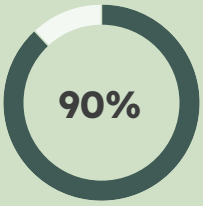
Le port spatial de Duqm : un pilier stratégique pour renforcer la position internationale d'Oman dans le domaine spatial

Programme spatial

Principales réalisations en 2024

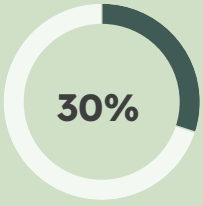
Adhésion du Sultanat d'Oman à l'Union internationale de navigation spatiale

Augmentation du taux d'activité du secteur



Lancement de la première fusée spatiale omanaise

Accroissement du volume des investissements dans le secteur



Taux de croissance de l'emploi dans le secteur



Secteur de l'électricité et de l'eau

La production totale d'électricité du Sultanat d'Oman a atteint 48,4 millions de gigawattheures jusqu'à la fin décembre 2024, enregistrant une hausse de 7,6 % par rapport aux 45 millions de gigawattheures réalisés sur la même période en 2023.

Selon les données publiées par le Centre national des statistiques et des informations, la production nette d'électricité a progressé de 7,2 %, atteignant 46,8 millions de gigawattheures à la fin décembre 2024.

Concernant la production totale d'eau, elle s'est élevée à 520,3 millions de mètres cubes à la même date.

Production nette d'électricité dans les gouvernorats du Sultanat d'Oman à la fin décembre 2024 (gigawattheures)

Gouvernorat	2023	2024
Mascate (Muscat)	604,2 milliers	486,9 milliers
Dhofar	5,07 millions	5,67 millions
Musandam	472,7 milliers	503,8 milliers
Ad-Dakhiliyah	183,4 milliers	262,2 milliers
Sud et Nord Al Batinah et Ad-Dhahira	28,4 millions	30,2 millions
Sud et Nord Ash Sharqiyah	9,9 millions	10,6 millions
Al Wusta	224,7 milliers	169 milliers



Une vision ambitieuse pour une énergie propre et durable

En 2024, l'Autorité de régulation des services publics a supervisé plusieurs projets stratégiques dans le secteur de l'énergie, notamment la révision et l'approbation des allocations opérationnelles et en capital pour un certain nombre d'entreprises agréées. Elle a également établi les cadres réglementaires nécessaires pour renforcer l'efficacité, réduire les coûts et améliorer la performance financière du secteur.

Dans ce cadre, le projet de raccordement électrique entre le nord et le sud du Sultanat d'Oman constitue l'une des initiatives majeures. Il vise à améliorer la durabilité des ressources, ainsi que l'efficacité et la fiabilité du réseau électrique, tout en réduisant la dépendance à 14 centrales électriques fonctionnant au diesel. Ce projet permet de diminuer les coûts et les émissions de carbone d'environ 474 000 tonnes par an.

L'Autorité a également développé un projet de vente directe permettant aux grands consommateurs de conclure des contrats directement avec les producteurs d'énergie, ainsi qu'un cadre réglementaire pour le transport d'énergie via les réseaux agréés. Elle poursuit en parallèle ses efforts de libéralisation des activités d'approvisionnement et de promotion de la concurrence dans ce domaine.

Supervision stratégique et projets clés dans le secteur de l'énergie en 2024

Rubrique	Nombre
Total des abonnements aux lignes téléphoniques fixes	435 596
Nombre d'abonnés aux téléphones mobilesNombre d'abonnements actifs à	7 506 870
l'internet mobile haut débitTotal des abonnements à l'internet fixe	6 455 261
Total des abonnements à l'internet fixe	574 730

Ressources en eau

Les barrages constituent des ouvrages hydrauliques jouant un rôle essentiel dans l'exploitation optimale des ressources en eau et la réduction du déficit hydrique. Ils permettent l'approvisionnement en eau, la recharge des nappes phréatiques, ainsi que la protection des zones résidentielles et des infrastructures vitales contre les risques d'inondation. Le nombre de barrages placés sous la supervision du ministère des Ressources agricoles, de la Pêche et des Ressources en eau dépasse 188, avec une capacité de stockage totale estimée à plus de 346 millions de mètres cubes. Le ministère accorde également une attention particulière à leur entretien régulier.

Efforts des gouvernorats

Sous la vision éclairée de Sa Majesté le Sultan Haitham bin Tariq – que Dieu le protège –, le développement des gouvernorats du Sultanat d'Oman constitue une étape stratégique vers un développement global et durable. Cette dynamique est soutenue par la priorité donnée à la « Développement durable des gouvernorats et des villes », afin de permettre à chaque région de valoriser pleinement ses ressources économiques et sociales. Dans son discours prononcé lors de la première session annuelle de la huitième législature du Conseil d'Oman en 2023, le Souverain a réaffirmé l'importance du développement régional en déclarant « L'attention portée au développement des gouvernorats et la consolidation du principe de décentralisation ont été établies par l'adoption du système des gouvernorats et la loi relative aux conseils locaux, complétant ainsi la mise en œuvre de notre vision de la gestion locale décentralisée, tant dans la planification que dans l'exécution, afin de permettre à la communauté locale de gérer ses affaires et de contribuer à la construction de sa patrie. » Le décret royal n° 36/2022 portant promulgation du système des gouvernorats met en avant l'importance d'une gouvernance locale fondée sur la décentralisation, permettant aux gouvernorats de jouer pleinement leur rôle dans le développement multisectoriel, en phase avec les objectifs, piliers et priorités de la Vision Oman2040. En réponse aux directives royales visant à renforcer le soutien financier aux programmes de développement des gouvernorats, le budget a été porté de 10 millions à 20 millions de rials omanais pour chaque gouvernorat durant la période du plan quinquennal actuel (2021-2025). Cette augmentation vise à permettre la mise en œuvre de projets stratégiques de développement durable des gouvernorats et des villes, tout en exploitant les avantages concurrentiels spécifiques à chaque région, dans une perspective de développement équilibré et inclusif. Les dépenses totales allouées au développement des gouvernorats entre 2021 et 2024 ont dépassé 81 millions de rials omanais, avec une enveloppe prévisionnelle d'environ 44 millions de rials omanais pour 2025. Parmi les projets phares figurent : le développement de façades maritimes, le revêtement des routes intérieures, la réhabilitation et l'entretien des jardins publics, ainsi que la réalisation des projets primés dans le cadre de l'appel à projets de développement. Ces derniers incluent la Corniche d'Abri dans le gouvernorat d'Ad-Dhahira, le Grand Canyon dans le gouvernorat d'Ad-Dakhiliyah, et le développement du centre historique dans le gouvernorat d'Al Batinah Nord.



Le Sultanat d'Oman, une destination touristique mondiale de premier plan

Tourisme

Le Sultanat d'Oman regorge de nombreux atouts touristiques naturels, historiques et culturels. La nouvelle loi sur le tourisme, promulguée par le décret royal suprême n° 69/2023, définit le rôle du ministère du Patrimoine et du Tourisme dans le développement du secteur touristique en Oman ainsi que dans la régulation des établissements touristiques et hôteliers. Cette loi, composée de 5 chapitres et 21 articles, ouvre la voie à une croissance renforcée du secteur en identifiant et en valorisant de nouvelles zones et sites exploitables selon les avantages relatifs et concurrentiels propres à chaque gouvernorat.

En 2024, le ministère du Patrimoine et du Tourisme a signé plusieurs contrats de concession pour la mise en œuvre de projets touristiques dans diverses wilayas et gouvernorats du Sultanat d'Oman. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement dans le secteur touristique à l'échelle nationale, visant à générer un impact économique et social positif à travers les nouveaux projets, et à servir les communautés locales, notamment par la création d'emplois et la valorisation du contenu local.

En parallèle, l'offre en chambres d'hôtels et en infrastructures adaptées aux



Sur, dans le gouvernorat du Sud-Est, a été désignée capitale du tourisme arabe 2024.

besoins du secteur touristique a continué de croître, conformément aux objectifs du Plan global de développement touristique.

Cette désignation a été officialisée en décembre 2023, lors de la 26e session du Conseil ministériel arabe du tourisme tenue à Doha, capitale du Qatar.

Le choix de la wilaya repose sur plusieurs critères, notamment la disponibilité d'infrastructures de base et de ressources touristiques, la diversité des offres et activités touristiques, ainsi que la mise en œuvre de politiques axées sur la préservation de l'environnement.

Sur se distingue également par la richesse de son patrimoine historique et culturel, avec plusieurs sites archéologiques représentant différentes époques, dont certains inscrits sur la liste du patrimoine mondial et la liste indicative de l'UNESCO.

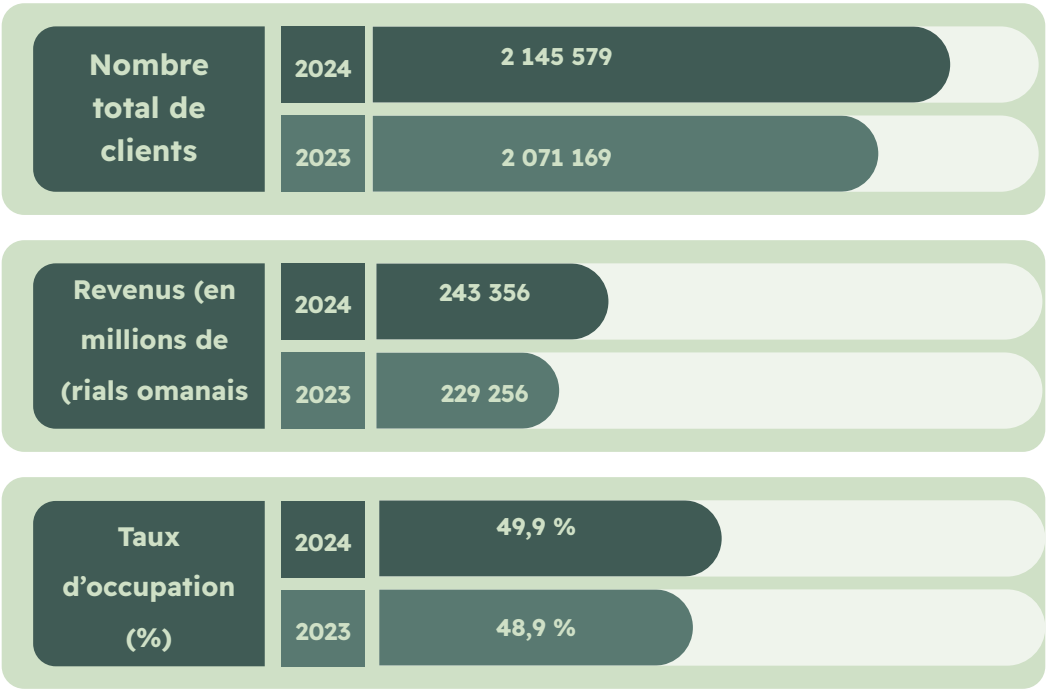
La région abrite en outre divers sites naturels – plages, oueds, sources, grottes et réserves – qui attirent aussi bien les touristes nationaux qu'internationaux.

Les revenus des hôtels classés entre 3 et 5 étoiles ont enregistré une hausse de 6,2 %, atteignant 243,3 millions de rials omanais à la fin décembre 2024, contre 229,2 millions pour la même période en 2023.

Selon les données publiées par le Centre national des statistiques et des informations, le nombre total de clients dans ces hôtels a augmenté de 3,6 %, atteignant environ 2,1 millions à la fin décembre 2024, contre 2 millions l'année précédente.

Le taux d'occupation a également progressé de 2,1 %, atteignant 49,9 % à la fin de l'année.

Performance des hôtels 3 à 5 étoiles (janvier - décembre 2024)



Autorité de protection du consommateur

L'Autorité de protection du consommateur œuvre à instaurer un équilibre sur les marchés en assurant la stabilité des prix et en surveillant la disponibilité des produits de première nécessité. Elle mène également des actions de sensibilisation sur les risques liés aux publicités trompeuses, traite les plaintes pour garantir les droits des consommateurs et renforce la concurrence loyale en luttant contre la fraude commerciale et les pratiques monopolistiques.
L'Autorité élabore des plans de protection des consommateurs, examine les propositions pertinentes, mène des recherches spécialisées et soumet des projets de lois encadrant le fonctionnement des marchés. Elle veille également à l'application des réglementations en vigueur et représente le Sultanat d'Oman dans les forums régionaux et internationaux, contribuant ainsi à renforcer sa position et son rôle dans ce domaine stratégique.

Réalisations de l'Autorité en 2024

- Adoption d'une décision interdisant la commercialisation de produits cosmétiques et d'articles de soins personnels non conformes
- Adoption d'une décision interdisant la commercialisation des pneus d'occasion
- Mise en œuvre de la norme ISO 9001 dans l'ensemble de ses divisions au niveau des gouvernorats
- Lancement de plusieurs systèmes techniques internes et externes
- Signature d'accords de coopération visant à renforcer la collaboration dans divers domaines

Indicateurs statistiques généraux de l'Autorité – Année 2024

32 776 plaintes	**8 086** signalements	**5 479** infractions constatées
115 848 produits saisis	**365 868** visites d'inspection	**2.95** millions OMR Montants remboursés

Supervision générale

Mohamed bin Saïd Al Balushi

Sous-secrétaire d'État aux Médias

Chef de l'équipe

Rashid bin Hamed Al Hashmi

Préparation

Majid bin Abdullah Al Hatali

Hamad bin Saif Al Kalbani

Traduction en français :

Hassan Al-Ramadhani

Coordination et suivi

Hassan bin Ali Al Wahibi

Zainab bint Yassin Yassin

Abdulrahman bin Hamad Al Abri

Design

Ali Abdelaziz Al Jawish

Design et mise en page

Khalid bin Amur Al Habsi

Injaaz
خدمات إعلامية ذكية

Plateforme Injaaz

Plateforme Ayn

Portail médiatique
Sultanat d'Oman

Omaninfo1

@omaninfo1

Omaninfo.om

Sultanatd’Oman



Tous les droits sont réservés par le Ministère de l'Information. Toute reproduction, impression, photocopie ou duplication de ce livre, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit — mécanique, électronique ou autre — est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du Ministère.

Imprimé par l'Imprimerie du Ministère de l'Information

Numéro de dépôt: **9787/2025**

Numéro de dépôt international: **ISBN 978-99992-1-332-5**

ISBN 978-99992-1-333-2

9 789999 213332 >